



Métropole
ROUEN NORMANDIE

Rapport d'activité
et de
développement
durable

2025



métropole
ROUEN NORMANDIE





SOMMAIRE

1

ÉDITO DU PRÉSIDENT 10

14 OBJECTIFS DE TRANSITION SOCIAL-ÉCOLOGIQUE 16

TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2025 20

UNE TRANSITION SOCIAL- ÉCOLOGIQUE 4 ÉTOILES 22

PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE : FONCTIONNEMENT, COMPÉTENCES 24

CARTE DE LA MÉTROPOLE 26

LES ÉLUS 28

GLOSSAIRE SIGLES/LIBELLÉS 168

2. Permettre des modes de vies durables et agréables 30

2.1 Un habitat sain, sobre et agréable 32

- Soutenir la production de logements sociaux et l'accèsion abordable 32
- Promouvoir la mixité sociale et le rééquilibrage territorial 33
- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé 33
- Rénovation de l'habitat : mobilisation des crédits délégués par l'ANAH et mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov' 34
- Un événement désormais bien installé sur le territoire : B to B « Bois/Biosourcés » 35
- 2025 : une politique de l'habitat ambitieuse pour une Métropole plus solidaire et durable 35

2.2 Une mobilité transformée 36

- Cap sur 2035 : un réseau de mobilité plus fluide, plus connecté, plus proche des territoires 36
- Qualité de l'air et transports décarbonés : la Métropole passe à la vitesse supérieure 37
- Bus décarbonés : un enjeu majeur pour la Métropole 37
- Planification des infrastructures de recharge électrique 38
- MaaS : un guichet unique au service de toutes les mobilités 38
- Renforcer l'intégration du train au réseau ASTUCE 38
- Encouragement des mobilités alternatives à l'autosolisme 40
- Vers une logistique durable 41

2.3 Une alimentation saine grâce à un territoire nourricier 42

- Projet alimentaire territorial 42
- L'eau potable 42

- Installation, transmission et adoption de pratiques agroécologiques durables : mise en place d'un panel d'outils	44
- Filières durables locales : structuration et innovation	45
- Commande publique alimentaire	45
- Animation territoriale et sensibilisation	45

2.4 Moins de déchets 46

- Déchets alimentaires : une dynamique désormais engagée	46
- Habitat collectif : le tri des déchets alimentaires change d'échelle	46
- La Métropole renforce son soutien au compostage et au jardinage zéro déchet	47
- Nouvelles filières de valorisation des déchets de construction	48
- Une filière spécifique répondant à un enjeu de santé publique	48
- En 2025 : un bilan favorable qui s'est confirmé	48
- Prévention, réemploi et lutte contre le plastique à usage unique	48
- Collecte et traitement des eaux usées	49
- Les contrôles de conformité de l'assainissement collectif	49

3. Assurer la transition vers une économie décarbonée et prospère 50

3.1 Vers un territoire sobre et 100 % ENR 52

- Le service public de la transition énergétique	52
- Accompagnement des communes	54
- Accompagnement des particuliers et des copropriétés	54
- Poursuite de l'accompagnement des communes dans la solarisation de leur patrimoine et des projets territoriaux	55

- Un contrat de chaleur renouvelable territorial qui se déploie sur le territoire	55
- Poursuite du développement de la production d'énergie renouvelables sur le patrimoine métropolitain	56
- Développement des réseaux de chaleur durables	56
- Vers la neutralité carbone 2050	57

3.2 Des industries décarbonées attractives 58

- Accélération de la décarbonation industrielle	58
- Renforcement de l'accompagnement des entreprises dans leur transition social-écologique	58
- Massification de la rénovation énergétique	59
- Optimisation foncière et développement économique durable	60
- Soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS)	60
- L'économie circulaire, une dynamique territoriale en marche	61

3.3 La recherche du plein emploi 62

- Accompagnement des porteurs de projets et développement économique	62
- Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, une expérimentation qui prend forme	62
- Insertion professionnelle et lutte contre l'exclusion	63
- « Habitantes des rues » : la démarche se poursuit en 2025	63
- Réseau d'équipements et innovation	64

4. Façonner un territoire diversifié, naturel et solidaire 66

4.1 Un territoire « nature » 68

- Planification urbaine et transition écologique : vers une approche intégrée et durable 68
- Innovation territoriale : l'étude sur la multifonctionnalité des sols 68
- Règlement Local de Publicité intercommunal : un outil au service des paysages 69
- Biodiversité : une dynamique partenariale consolidée 69
- Nature en ville et renaturation : des actions concrètes 70
- Forêts métropolitaines : un patrimoine en expansion 70
- La charte forestière de territoire : un rayonnement supra territoriale 71

4.2 Une cohésion sociale et territoriale 72

- Solidarité internationale, un engagement renforcé 72
- La solidarité, socle de cohésion 72
- Plan d'action Égalité Femmes-Hommes 73
- Cohésion territoriale ,et développement écologique 73
- Politique de l'habitat et du logement social 74
- Intégration et lutte contre la pauvreté 74
- Habiter autrement pour reconstruire sa vie 75
- Une Métropole engagée pour la prévention, l'inclusion et l'accès aux droits 75
- LOVÉLO Longue Durée : une offre cyclable accessible et inclusive 76
- L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : un moteur d'innovation sociale sur le territoire 76
- Un accès à tous à une alimentation saine et durable 77
- Commerce de proximité : le dynamisme des centres-villes 77

4.3 Des villes et des villages acteurs de la transition écologique de la Métropole Rouen Normandie 78

- Un accompagnement renforcé des communes partenaires 78
- Le Baromètre métropolitain des modes de vie 79
- Le Pavillon des Transitions, vitrine des métiers de l'environnement 80
- Petites Villes de Demain : des projets qui se concrétisent 81

4.4 Un fleuve fédérateur 82

- L'Axe Seine : locomotive de la transition énergétique 82
- Le Pôle Métropolitain Rouen Seine Eure 84
- Mobilités : Amélioration des Liaisons et Éco-Mobilité 85
- Résidence Artistique : Valorisation Culturelle du Territoire 85
- HAROPA Port et la Métropole engagés pour un développement pérenne et soutenable du territoire 86
- Le transport fluvial urbain, une alternative durable 86
- La Seine à Vélo : vers une nouvelle façon de se déplacer 87

5. Développer un cadre de vie dynamique et inclusif 88

5.1 Participation citoyenne et gouvernance 90

- Une gouvernance participative renforcée 90
- Quatre dispositifs participatifs structurants de l'année 2025 90
- Le CDD : une instance stratégique au cœur de la transition territoriale 91
- Le numérique au service de la participation citoyenne 91
- Focus sur les principaux chiffres de la participation citoyenne 92

- Innover avec les usagers pour améliorer le service public	92
- La santé, une priorité partagée	93
- À titre d'exemple, quelques concertations menées en 2025	93
- Le Baromètre Métropolitain des Modes de Vie	94
- Le Pavillon des Transitions : un succès populaire confirmé	95

5.2 Un territoire festif, rayonnant où il fait bon vivre 96

- Une politique culturelle qui irrigue toutes les compétences métropolitaines	96
- Une programmation qui s'étoffe chaque année	96
- Forêt Monumentale : quand l'art rencontre la nature	98
- Label Métropole d'art et d'histoire : tourisme, urbanisme et culture	99
- Journées du patrimoine et du patrimoine	99
- La Reconstruction d'après-guerre, un patrimoine méconnu	100
- Le patrimoine à hauteur d'enfants	100
- Cinq sites du patrimoine à investir	100
- La culture et le sport au service du rayonnement du territoire	102
- Sport les Grands Evénements qui ont marqué l'année 2025	103
- Soutien au parasport : 21 500 €	104
- Tableau récapitulatif des montants 2025 des clubs féminins et masculins	105
- Haut Niveau : Règlement d'aides	105
- Clubs — Règlement des montants	105
- Soutien aux manifestations sportives d'intérêt métropolitain	106
- Tableau des manifestations se déroulant au Kindarena	106
- Soutien au sport inclusif	106
- La Métropole accompagne les grands équipements culturels et patrimoniaux	108
- 21 équipements d'intérêt métropolitain	110
- Soutien aux partenaires culturels et filières artistiques	111
- Actions culturelles et résidences artistiques	112

- 2025, Musées métropolitain : le temps du bilan	113
- Des musées présents sur leur territoire et au-delà	114
- Le temps des expositions	114
- Des chantiers pour améliorer l'offre muséale	115
- L'enrichissement et la valorisation des collections	115

5.3 Une ville apaisée et sûre 116

- Renaturation et transformation des espaces publics : une dynamique durable au service du cadre de vie	116
- Parc d'Activités du Malaquis : un aménagement durable au service de l'attractivité économique	117
- Mobilités douces : un réseau qui se densifie	118
- Une politique vélo au service de l'apprentissage, de l'inclusion et de l'animation territoriale	118
- L'Écoquartier Rouen Flaubert : laboratoire d'innovation urbaine	120
- Améliorer durablement la qualité de l'air : des objectifs consolidés et des actions renforcées	120
- Gestion des risques : transparence et anticipation	120
- Crues : la Métropole renforce l'anticipation et soutient les communes les plus exposées	121
- PCRS métropolitain : un outil stratégique pour prévenir les endommagements des réseaux	121
- Associer les citoyens à la gouvernance des risques industriels	121
- Structurer une culture commune de la sécurité civile	121

5.4 Des acteurs qui pensent le territoire dans la transition 122

- Numérique et attractivité : vers un territoire connecté et innovant	122
- Enseignement supérieur et recherche : une ambition affirmée au service du territoire	123
- Accompagner la transition numérique des commerçants-artisans	123

- Rouen Normandy Invest- RNI : un bilan remarquable 123
- Transition écologique : des actions concrètes contre la pollution plastique 124
- Un réseau territorial mobilisé pour transformer les pratiques 125
- 2025, Année de la COP Rouen 2030 126
- Les cinq défis de transformation 129

6. Assurer une gestion efficiente des ressources 130

6.1 Informer, orienter et garantir la qualité du service public 132

- Une communication au soutien des politiques métropolitaines 132
- Une promotion efficace des événements et projets métropolitains 133
- Dématérialisation : une simplification pour l'usager et pour les communes 135
- Démarches en ligne : la gestion de la « Relation Citoyen » 135
- Des services publics sous surveillance 135

6.2 Au service de la collectivité et des objectifs TSE 136

- Une DSIN réactive et proactive 136
- Le portail SMILE : un point d'entrée unique pour les usagers internes 136
- Le renforcement de la préparation de la Métropole face au risque cyber 136
- Le SDSI : un cadre de pilotage et de planification des projets numériques 137
- Une gouvernance structurée à plusieurs niveaux 137
- Des projets structurants au service des politiques publiques 137
- Une année de transition vers le futur schéma directeur 137
- Le système de management de l'énergie : vers toujours plus de sobriété 138

- Poursuite de l'électrification du parc automobile métropolitain 141

6.3 La commande publique, vectrice de transition social-écologique 142

- Le SPASER, cadre de la politique d'achat durable de la Métropole 142
- Des engagements structurés autour de trois dimensions complémentaires 142
- Un suivi régulier fondé sur des indicateurs 143
- L'accompagnement et la montée en compétence des agents 143
- Une coordination pour les achats socialement durables et responsables 144
- Les activités de la Direction Achat Public en 2025 144
- Les marchés publics en chiffres 144
- Réseau des acteurs normands pour une commande publique éco-responsable 145

6.4 Une direction mobilisée au service de la stratégie financière métropolitaine 146

- Une organisation structurée autour de compétences complémentaires 146
- Une capacité renforcée pour l'instruction des aides et subventions 147
- Le service Politiques contractuelles et financements externes 148
- Le CFU 2025 en quelques mots 151
- Évolution de la dette 151
- Une gestion active de la dette 156

6.5 Plan de prévention des risques déontologiques 158

- Insuffler une culture de la probité 158

6.6 Ressources humaines : maîtrise des dépenses et amélioration des conditions de travail 160

- 1 887 agents au service de la collectivité 160

- Une application pour suivre les données de management	161
- La dématérialisation des bulletins de salaire	161
- Bien Vivre Ensemble au Travail : une démarche structurante en faveur de la qualité de vie et des conditions de travail	161
- Une démarche partenariale et opérationnelle	162
- Principales actions conduites au cours de l'année	162
- Participation et expression des agents	163
- Marque employeur : accompagner l'agent à chaque étape de son parcours	163
- Égalité et mixité professionnelles	163
- L'insertion des jeunes : un enjeu majeur	165
- L'apprentissage	165
- Le service civique	165





Chère Madame,

Cher Monsieur,



L'année 2025 marque la fin d'un mandat chargé en bouleversements : pandémie, envolée des prix notamment de l'énergie, dérèglement climatique, retour de la guerre aux portes de l'Europe et dans le monde, montée des égoïsmes nationaux, crainte de la globalisation des conflits...

S'ajoutent à ce contexte anxiogène les crises démocratiques et des finances publiques en France qui se sont singulièrement aggravées ces dernières années.

Les collectivités locales ont été particulièrement mises à l'épreuve. Elles ont été à la hauteur des enjeux et agissent au quotidien avec responsabilité et courage. Les collectivités locales ne sont pas comptables des dérapages budgétaires que nous constatons au niveau national. Rappelons que les collectivités ont l'interdiction d'adopter un budget en déficit (contrairement à l'État). C'est la règle d'or. Ici dans la Métropole, nous avons su collectivement faire face tout en maintenant la trajectoire de transition social-écologique dans laquelle nous sommes engagés, grâce aux finances parfaitement saines de notre Établissement. Pourtant, les décisions budgétaires prises par l'État frappent durement les intercommunalités. Elles menacent directement notre capacité future à développer les transports, soutenir la culture, accompagner les plus fragiles et préparer l'avenir. Derrière les chiffres, ce sont des projets utiles aux habitants qui sont fragilisés.

Pour faire de la Métropole Rouen Normandie une agglomération pionnière des mobilités d'avenir, nous avons accéléré la diversification et la décarbonation de nos déplacements. C'est une de nos priorités majeures. 2600 décès par an en Normandie sont directement imputables à la pollution atmosphérique. La Métropole Rouen Normandie s'engage aujourd'hui, pour proposer des transports qui préservent tout à la fois la santé, l'environnement et le pouvoir d'achat.

Un Plan de mobilité à horizon 2035, transversal et ambitieux, a été adopté. L'offre de transports en commun a été remaniée, consolidée et massifiée, à travers une réorganisation destinée à répondre aux attentes des métropolitains. Un réseau plus pratique, plus performant et tourné vers les mobilités d'avenir, avec une offre augmentée de plus de 10%, via un meilleur cadencement, des horaires allongés et une meilleure

couverture du territoire. Les résultats sont déjà là avec une affluence en nette hausse (+10%). Les transports en commun sont 'gratuits' les samedis, lors des pics de pollution et à l'occasion de certains événements. En 2025, nous avons franchi une nouvelle étape majeure en mettant en place la 'gratuité' des transports en commun pour tous les jeunes de moins de 18 ans à compter de la rentrée de septembre. C'est un vrai gain social et écologique, en particulier pour les familles monoparentales.

La ligne T5 constitue désormais un nouvel axe structurant du réseau de transports en commun. Elle permet de relier Mont-Saint-Aignan, depuis le terminus du T1 (Mont-aux-Malades), jusqu'à Saint-Sever Nouvelle Gare. Elle dessert la rive gauche de Rouen, notamment le Quartier Flaubert, et fait la liaison avec le tramway à la station Joffre-Mutualité. Ce Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) permet de rejoindre la rive gauche sans passer par la station centrale du Théâtre des Arts, dans un objectif de désengorgement.

La Métropole poursuit en outre ses objectifs de décarbonation : des avancées considérables ont pu être obtenues. Aujourd'hui, notre parc est composé de 105 bus à faibles émissions. En 2020, nous n'en disposions que de... 2 ! Notre objectif est de proposer à moyen terme 50% de bus à faible émission.

Pour le développement du vélo, nous avons adopté un ambitieux Plan vélo à horizon 2035, comprenant notamment la multiplication et la sécurisation des pistes cyclables, avec la création de deux réseaux cyclables complémentaires, le « Réseau Express Vélo » (REV) et le « Réseau Interconnecté Vélo » (RIV) pour atteindre 200 km de (vraies) pistes cyclables. En 2025, nous avons poursuivi le développement de ces mobilités, pensé pour favoriser les modes actifs de déplacement. LOVELO s'est structuré et est désormais multiservices : location de vélos électriques longue durée à tarification solidaire, location courte durée en libre-service et LOVELO stationnement. Les vélos couleur framboisine sont présents partout, on n'a jamais vu autant de vélos dans l'agglomération rouennaise !

Pour favoriser le passage aux voitures électriques, des bornes de recharge supplémentaires sont progressivement installées sur le territoire. La Métropole vise le triplement des bornes à l'horizon 2026 : nous serons équipés de près de 400 points de recharge. Un vaste plan d'investissement de 30 millions d'euros a par ailleurs été acté pour l'essor des parkings relais situés aux extrémités de la ville et à proximité des lignes de

transport en commun. Ce projet prendra du temps mais il est nécessaire pour faciliter les déplacements.

Nous avons mis en place, tel que la loi l'impose, une ZFE (Zone à Faibles Émissions) car la qualité de l'air dans notre agglomération devait être impérativement améliorée. Nous avons décidé de le faire tôt, en déployant une politique massive sur les mobilités (bus, tram, gratuité, vélo, covoiturage, aide au remplacement des véhicules...). Nous avons anticipé le calendrier sur les vignettes Crit'Air 4 et 5 pour éviter l'éviction des Crit'Air 3 de la ZFE. Les résultats sont là : notre qualité de l'air s'améliore nettement ! Grâce à nos efforts, l'État a accédé officiellement à notre demande que les véhicules dotés d'une vignette Crit'Air 3 ne soient pas interdits au 1er janvier 2025, ce qui aurait été une catastrophe sociale. Pari gagné ! Cela nous a permis de mettre en place un Pass ZFE-m : un accès 24 fois, 24h par an au périmètre ZFE-m pour les véhicules Crit'Air 4 et 5 et non classés. C'est une adaptation pragmatique, de bon sens. En 2025, le bilan confirme les résultats de cette politique : près de 11 millions d'euros d'aides ont été versés pour accompagner les habitants dans leur changement de véhicule et la qualité de l'air s'est largement améliorée : la pollution en dioxyde d'azote, qui cause des cancers et des affections respiratoires, a été divisée par deux.

Sur le front du ferroviaire, nous avons mis en place l'intégration tarifaire : depuis le 1er septembre 2024, voyager sans surcoût en train NOMAD entre les gares de la Métropole Rouen Normandie est possible avec un abonnement Astuce. Nous avons par ailleurs avancé sur les projets de Saint-Sever Nouvelle Gare, ainsi que du SERM avec le lancement de la phase de préfiguration, et continué de soutenir de tout notre poids la réalisation de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie, un projet d'intérêt local mais aussi national. En 2025, nous avons continué à travailler au renforcement des connexions entre les territoires et à l'amélioration des infrastructures de mobilité.

Pour préparer l'avenir, la Métropole a déployé ces dernières années de nombreuses actions destinées à renforcer notre résilience : nouveau Plan d'adaptation au changement climatique, vaste plan d'actions 'Métropole zéro pollution plastique', déploiement d'une stratégie de développement touristique durable, signature avec l'Office National des Forêts (ONF) d'une nouvelle convention pour consolider la protection et la valorisation des espaces forestiers du territoire... Nos efforts sont payants : la Métropole Rouen Normandie a été désignée en 2023 Capitale Française de la Biodiversité et a également été reconnue Territoire Engagé pour la Nature pour ses actions prévues sur la période 2023-2025. En 2025, nous avons poursuivi et amplifié cette dynamique avec le lancement de la COP Rouen 2030, destinée à amplifier la mobilisation autour de la transition

social-écologique. La Métropole a également obtenu une reconnaissance illustrant la solidité de son engagement en faveur de la transition social-écologique, avec une démarche évaluée « 4 étoiles ». Nous figurons désormais dans le top 10 des agglomérations françaises à ce niveau.

Nous faisons de la préservation de nos paysages et de notre qualité de vie une priorité, à l'image de l'adoption du Règlement local de publicité intercommunal (RLPi). Ce document, majeur dans la construction du projet métropolitain, vise à lutter contre la pollution visuelle et protéger nos paysages urbains et ruraux. Il a été travaillé et concerté avec l'ensemble des communes, élus locaux et acteurs concernés. De la même façon, nous avons engagé la révision de nos documents structurants, Schéma de cohérence territoriale (SCoT) valant Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et PLUi. L'élaboration du SCoT, du PCAET (AEC) et la révision du PLUi sont 3 démarches s'inscrivant dans la même dynamique : définir la feuille de route et les outils qui permettront d'atteindre un territoire désiré à l'horizon 2050. En 2025, le Projet d'aménagement stratégique (PAS) a permis de définir une nouvelle étape de cette feuille de route pour la transition social-écologique à horizon 2050.

La Métropole Rouen Normandie est également en charge des grands services publics du quotidien (eau, assainissement, déchets...). La ressource en eau est fragile et absolument essentielle. Cela nous responsabilise sur le long terme, et c'est dans cette optique que les élus Métropolitains ont adopté une trajectoire d'investissements de 1.2Md euros pour la période allant jusqu'en 2040 sur l'eau potable et l'assainissement, marquant une forte hausse par rapport à la décennie précédente. Pour la vie quotidienne, sur le front de la propreté et de la gestion des déchets, la Métropole a souhaité déployer en outre l'application gratuite MonTri : un outil simple et pédagogique permettant de trouver les points de collecte les plus proches, de scanner un article pour en connaître les consignes de tri, de faire un signalement de dépôt sauvage...

Pour répondre à l'urgence de la crise de l'énergie, nous amplifions notre action en matière de rénovation énergétique des bâtiments, grâce à notre agence de la rénovation ALTERN. Même si les leviers dont nous disposons sont limités, nous les mobilisons à pleine puissance. Nous engageons régulièrement des investissements massifs pour la rénovation thermique de logements, majoritairement sociaux. Cela doit permettre de lutter contre les passoires thermiques, grâce à des travaux d'isolation, l'installation de nouvelles fenêtres, VMC, des radiateurs... Nous avons lancé avec Paris et le Havre un nouvel instrument au service des énergies de demain, 'Axe Seine Énergies Renouvelables' (ASER) :

un outil commun pour accélérer la transition énergétique. Nous avons prolongé notre soutien aux ménages, le Fonds Air Bois : une aide directe aux particuliers pour le remplacement des chauffages au bois polluants. C'est utile et c'est concret, pour l'environnement comme pour le portefeuille des ménages.

Pour le rayonnement du territoire, et notre économie, nous sommes pleinement mobilisés : accueil du Tour de France, année record en matière de tourisme, gain d'habitants... nous marquons des points et cela se voit. Nous avons continué de nous appuyer dans le cadre des conventions d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) signées avec les communes de Rouen, Elbeuf, Duclair et Le Trait, deux dispositifs d'aides à destination des entreprises commerciales, artisanales et professions de santé situées dans des périmètres précis de ces communes (Dynamique Location Commerce et Dynamique Immobilier Commerce). Parce que le développement économique se construit également à l'échelle de l'Axe Seine, nous avons renforcé notre coopération et l'ensemble des EPCI de Paris au Havre ont désormais rejoint l'Entente Axe Seine que nous avons initiée avec nos partenaires la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et la CU Le Havre Seine Métropole. Nous avons organisé en juin 2025 à Rouen une nouvelle Rencontre de l'Axe Seine où nous avons mis l'accent, tous EPCI confondus, sur la culture et le tourisme créatif en initiant une action commune de valorisation de la « Destination Seine », portée par Rouen Tourisme.

Le territoire se transforme, dans un esprit de résilience et de reconstruction de la ville sur la ville : le quartier Flaubert, qui accueille un arrêt de la nouvelle ligne T5, sort de terre et en est une illustration très concrète. Il est désormais traversé par un parc canal relié à la Seine : nous créons un espace paysager de 7 hectares conçu autour de 3 bassins en eau. Un véritable espace de nature apaisé : absence de circulations motorisées, cheminements qualitatifs piétonniers et cyclables entre les bords de Seine et ses hangars et le cœur du quartier... En 2025, le Parc-canal Camille Claudel a poursuivi sa transformation en devenant un lieu prisé d'animation et de convivialité pour les habitants, notamment durant l'été. L'occasion, par exemple, pour ceux qui ne partent pas en vacances de s'initier à la voile, de faire du paddle...

Pour la sécurité industrielle et la culture du risque, nous avons impulsé depuis le début du mandat de nombreuses actions : déploiement et utilisation d'un système d'information par SMS complémentaire au dispositif FR-Alert mis en œuvre par l'Etat, constitution par Atmo Normandie et la Métropole d'un groupe d'une trentaine de « nez citoyens », organisation annuelle des « Journées de la culture du risque » depuis 2022, travail en lien avec les communes pour la mise à jour des documents d'information communaux sur

les risques majeurs et des plans communaux de sauvegarde, soutien du projet COP HERL de l'Université de Rouen, pour une meilleure compréhension de l'incendie du 26 septembre 2019, sensibilisation au risque industriel pour les commerçants inclus dans le périmètre d'un Plan de prévention des risques technologiques... En 2025, l'instance de dialogue sur les risques industriels créée avec la Préfecture de la Seine-Maritime et l'association UPSIDE – Boucles de Rouen a poursuivi cette ambition de dialogue et de transparence.

Pour une Métropole qui prend soin, nous nous sommes dotés d'un Contrat Local de Santé pour favoriser l'accès aux soins pour toutes et tous et prendre en compte la santé environnementale. 17 millions d'€ ont été débloqués pour soutenir les établissements de santé du territoire. Nous finançons directement des postes de PUPH (Professeur des Universités-Praticien Hospitalier) et d'ASR (Assistant Spécialiste Recherche). Dans le cadre de ces financements importants, la Métropole a décidé de s'engager fortement auprès du Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf-Louviers-Val-de-Reuil (CHIELV) pour la création d'une Maison des femmes. Nous avons placé la solidarité au cœur de notre action métropolitaine, notamment en soutenant le dispositif Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, ou plus largement des associations du territoire, dans les actions essentielles qu'elles mènent au quotidien. Un Contrat local des solidarités a été engagé avec l'État pour la période 2024-2027 pour définir une politique globale et transversale de transition sociale. En 2025, la Métropole et la Ville de Rouen ont également engagé un plan d'action pour une meilleure prise en compte du cancer en milieu professionnel. La Métropole a par ailleurs renforcé son soutien au Fonds d'Aide aux Jeunes.

Pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche, 55 millions d'euros sont engagés pour des projets essentiels portés par des établissements (en très grande majorité publics) du territoire. Avec l'ouverture de nombreuses formations, nous dépassons désormais 53 000 étudiants sur la métropole ! Nous avons par exemple déployé en 2024 70 000 euros pour la création d'un département d'odontologie, 3 Md'€ pour la requalification du bâtiment Magellan du campus de l'INSA, 15M d'€ pour la construction d'une bibliothèque universitaire sur le campus de Mont-Saint-Aignan, ou encore 4M d'€ pour la construction d'un gymnase sur le campus santé. Nous avons travaillé avec les étudiants à la reconduction du nouveau grand événement festif, sportif et culturel annuel : En Roue(n) Libre ! Cette nouvelle édition a été un franc succès et sera reconduite chaque année. En 2025, nous avons poursuivi notre engagement en déployant 6 millions d'euros supplémentaires pour la création d'un département d'odontologie à l'Université de Rouen.

Nous sommes mobilisés pour la lutte contre les discriminations, pour l'égalité entre les femmes et les hommes. En matière de logement social, nous expérimentons une prime de minoration des loyers de logements sociaux dans 10 communes.

Pour la solidarité intercommunale, la Métropole a continué de participer au financement des projets locaux portés par les communes, via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4500 habitants et dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Ce dernier dispositif, déployé depuis mai 2021, comprend une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. Les deux dispositifs, le FAA et le FACIL, sont cumulables. Rénovation d'écoles et de bâtiments communaux, construction et restauration d'aire de jeux et de loisirs... Nous avons enfin travaillé à la création d'un FACIL dédié aux projets culturels, pour soutenir les communes, les élus locaux, en première ligne des défis du quotidien : le FACIL Culture. C'est 20 millions d'€ qui sont débloqués pour soutenir les investissements culturels communaux ! En 2025, le FACIL Culture a notamment permis de soutenir la création de tiers-lieux culturels à Duclair et au Trait. On se bat pour une Culture partout, pour tous et par tous, y compris à travers la solidarité intercommunale.

Pour faire de notre territoire une référence en matière culturelle, nous travaillons au quotidien au soutien aux multiples acteurs et manifestations du territoire. En 2025, la Métropole a poursuivi cette ambition avec notamment le lancement de Géos du Noir, nouveau festival du roman noir européen et portuaire à Rouen. Cette année, Cathédrale de Lumière a proposé une nouvelle édition, avec une projection inédite qui a fait sensation. Nous continuons d'offrir une proposition culturelle d'ampleur à travers nos musées, festivals, ainsi que les nombreux rendez-vous de notre territoire. Cette année, nous avons également travaillé à la création d'un tiers-lieu culturel sur le site Béthencourt, afin de poursuivre notre soutien à une culture accessible et présente sur l'ensemble du territoire. L'appel à projets sera lancé au début de l'année 2026.

Enfin, pour faire de la Métropole une championne en matière sportive, nous agissons à la fois pour l'égalité des chances, le sport féminin, le sport amateur et le sport de haut niveau. Nous travaillons au développement de la visibilité et de la pratique du sport féminin. Nous agissons par ailleurs en faveur du sport santé, et du parasport (handisport et sport adapté). Nous intervenons pour soutenir l'activité sportive de haut-niveau, principalement dans 7 disciplines sportives d'intérêt métropolitain (le football, le rugby, le hockey sur glace, le basket, le handball, le tennis de table et la voile),

en accompagnant le développement des meilleures équipes féminines et masculines qui évoluent dans chacune de ces disciplines. Ce soutien se double d'interventions structurelles et d'entretiens réguliers dans les trois équipements sportifs métropolitains (la patinoire de l'Ile Lacroix, le Kindarena et le Stade Diochon) pour permettre aux équipes d'intérêt métropolitain d'évoluer dans les meilleures conditions possibles et d'accompagner leur progression. En 2025, nous avons lancé les études pour l'extension du stade Robert-Diochon ainsi que des analyses foncières pour la création d'une nouvelle patinoire. Nous avons enfin accueilli des événements d'ampleur sur le territoire, comme le Tour de France. Quelle fierté !

Je vous souhaite une très bonne lecture de ce rapport d'activité.

Chaleureusement,

Nicolas Mayer-Rossignol

Président de la Métropole Rouen Normandie



14 OBJECTIFS de transition social-écologique

Objectifs de transformation du territoire à 2030

Des marqueurs du succès de la transition social-écologique à l'horizon 2030 ont été proposés par le Comité de direction en décembre 2022, et validés par le Comité de Pilotage transition écologique en janvier 2023. 14 objectifs de transformation du territoire à 2030 sont ainsi définis et vont structurer le pilotage de la politique de transition social-écologique au sein de la Métropole. Ils sont présentés succinctement ci-dessous, et ont vocation à être précisés au travers du travail à mener avec les élus et les équipes de chaque département :

Des modes de vie sains, sobres et agréables

1. Un habitat sain, sobre et agréable :



La poursuite des orientations du plan local de l'habitat permet de produire un habitat de qualité, économe en énergie et résilient face aux extrêmes climatiques. Les nouvelles réalisations sont l'occasion de favoriser les aménités (espaces partagés, balcons...). Le parc ancien est réhabilité pour supprimer les logements indignes, insalubres et de classe énergétique F et G.

2. Une mobilité transformée :



La révolution des mobilités déjà engagée à l'échelle de la Métropole s'accélère, réduisant ainsi fortement la part modale de la voiture individuelle, par le développement de la marche, du vélo et des transports en commun, en visant l'accès de tous à la mobilité, en particulier dans la ZFE. Les véhicules individuels résiduels sont décarbonés, leur taux d'occupation augmente grâce au covoiturage. La logistique participe à cette mutation avec le développement de la logistique fluviale et de la logistique du dernier kilomètre. Dans les centres urbains, la place des voitures et camions est nettement réduite, les espaces publics sont réaménagés en conséquence pour une ville apaisée, moins bruyante et plus saine.

3. Une alimentation saine grâce à un territoire nourricier :



La dynamique impulsée par le projet alimentaire territorial se poursuit, et permet de développer une alimentation locale en circuit court, avec des produits issus du territoire de la Métropole et des territoires voisins. Cette dynamique est portée par la restauration collective publique, mais également privée, ainsi que des commerces. Le modèle agricole favorise la préservation de la biodiversité (agriculture bio, haies, préservations d'espaces naturels) et gagne en résilience. Une ceinture maraîchère se développe autour de l'aire urbaine, ainsi que des potagers solidaires. L'agriculture urbaine contribue à la renaturation des villes et à la lutte contre les îlots de chaleur.

4. Moins de déchets :



L'ensemble des acteurs du territoire rentre dans une logique d'économie circulaire. Les ménages réduisent leur production des déchets en diminuant l'utilisation des emballages à usage unique et en allongeant la durée de vie des produits par la réparation et en ayant recours aux achats de seconde main. Ils contribuent à l'augmentation des taux de valorisation par le tri des déchets et le compostage des biodéchets. Les collectes sont adaptées en conséquence. Les entreprises intègrent les principes de l'écoconception, de l'intégration de matières premières recyclées et de l'économie de la fonctionnalité.



Un système productif sobre et générateur de prospérité

5. Vers un territoire sobre et 100 % ENR :



Pour atteindre l'objectif fixé dans le PCAET d'un territoire 100 % ENR en 2050, 2 leviers indissociables sont mobilisés : d'abord une réduction drastique des consommations d'énergie, grâce à une démarche de sobriété dans tous les secteurs, et en parallèle le développement rapide de la production d'énergie locale, au service des habitants et de l'activité économique, sans exclure aucune source : chaleur renouvelable et de récupération (biomasse, solaire, géothermie, récupération chaleur fatale) pour l'industrie et les réseaux de chaleur, photovoltaïque (sur toitures, parking, friches, flottant, agrivoltaïsme, à l'exclusion des terrains forestiers), éolien, méthanisation... Ce développement se fait sur le territoire de la Métropole mais aussi plus largement à l'échelle de l'axe Seine au travers de la SEM ASER.

6. Des industries décarbonées attractives :



Le pôle industriel et portuaire de la Métropole est consolidé grâce à une reconversion du paysage industriel : les industries « brunes » font évoluer leurs procédés vers la neutralité carbone ou sont remplacées par des industries vertes, plus résilientes face au changement climatique et ses conséquences. La décarbonation passe également par le développement de l'économie circulaire et des synergies généralisées entre entreprises (écologie industrielle). Le pôle industriel vert de Rouen rayonne ainsi en France et à l'international, grâce à ses réalisations emblématiques de transition industrielle.

7. L'emploi :



La mutation industrielle permet de maintenir l'emploi industriel, dont les profils évoluent. Des offres de formation accompagnent cette évolution des besoins de qualification. Le dynamisme du territoire profite également au secteur tertiaire, avec en particulier le développement du pôle de Saint-Sever autour de la future gare.



14 OBJECTIFS de transition social-écologique

Un territoire divers, « nature » et solidaire

8. Un territoire « nature » :



Le futur SCOT organise le développement du territoire de la Métropole en intégrant la contrainte du zéro artificialisation nette, la valorisation de la biodiversité et les objectifs de résilience aux risques naturels et technologiques. L'important patrimoine forestier de la Métropole est préservé pour son rôle pour le développement de la biodiversité, le stockage de carbone et sa valeur sociale. Les espaces ruraux favorisent la biodiversité, les espaces naturels sont préservés. Le modèle de développement par des lotissements laisse la place à la redynamisation des centres bourg. En zone urbaine, la reconquête des friches est privilégiée pour les besoins de construction, la place de la nature en ville se développe, contribuant à la qualité du cadre de vie et à la lutte contre les îlots de chaleur. La réalisation des projets urbains, la gestion opérationnelle des espaces publics et des voiries intègrent systématiquement des objectifs environnementaux et de résilience. Les trames verte, bleue et noire structurent le territoire.

9. Une cohésion sociale et territoriale :



Les contrastes économiques et sociaux sont atténués progressivement : conformément au plan local de l'habitat, la production de logements sociaux est orientée vers les communes disposant de marges d'accueil. Un rééquilibrage des activités au profit de la rive gauche s'opère. Son attractivité augmente, entraînée par le développement d'un pôle d'activité dans le quartier Nouvelle gare Saint-Sever. Elbeuf et la vallée du Cailly comblent leur écart de richesse avec le reste du territoire. L'agglomération d'Elbeuf devient également un pôle d'attractivité ouvert sur l'Eure. Sur tout le territoire, les engagements citoyens et associatifs créent du lien et apportent des services qui favorisent le vivre ensemble.

10. Des villages acteurs de la TSE :



La transition social-écologique génère des dynamiques de développement dans les petites communes avec l'implantation de nouvelles activités ancrées dans les territoires (circuits courts, tourisme vert...). Les interactions avec la zone urbaine sont facilitées par l'intensification des transports en commun. Cela contribue à l'attractivité des petites communes, et au développement d'activités culturelles et événementielles. La dynamique du territoire et le partage entre les communes permettent de généraliser des politiques ambitieuses à l'échelle communale, à l'exemple du réseau des communes labellisées CAE.

11. Un fleuve fédérateur :



Le rôle structurant de la Seine apparaît d'autant plus vivement que l'aménagement et les activités s'inscrivent dans le paradigme de la transition écologique. Le nouveau rapport à la nature s'exprime tout particulièrement dans le rapport au fleuve et la vie auprès de celui-ci (culture, loisir, activité économique, transport fluvial), les bords de Seine sont aménagés de manière équilibrée entre lieux de convivialité, activités économiques et zones naturelles préservées. Ces aménagements, comme l'urbanisme, prennent en compte la résilience du territoire face aux inondations. Le rôle fédérateur du fleuve s'exprime également à l'échelle plus large de l'axe Seine.

Un vivre ensemble dynamique et inclusif

12. Un territoire festif, rayonnant où il fait bon vivre :



La Métropole est perçue comme festive et ouverte, grâce à l'animation de ses espaces publics et la programmation culturelle, sportive et de loisir. La forte présence étudiante y contribue. Les manifestations s'inscrivent dans la perspective de la transition social-écologique, tant par les thèmes qu'elles portent que par leur exemplarité. La dynamique d'attractivité de la Métropole se cristallise autour de la candidature à être capitale européenne de la culture. Rouen gagne en notoriété et en présence médiatique nationale.

13. Une ville apaisée et sûre :



La baisse de la circulation automobile, la renaturation, les opérations de renouvellement urbain, les nouveaux quartiers créent une amélioration du cadre de vie qui augmente le sentiment de confort et de sécurité en ville. La vie urbaine est plus apaisée et plus responsable, les espaces publics sont plus partagés et plus sûrs, plus inclusifs pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, et favorisent l'égalité de genre. La culture du risque est partagée par tous les acteurs.

14. Des acteurs qui pensent le territoire dans la transition :



Le territoire invente sa transition social-écologique en s'appuyant sur le développement de la culture scientifique et l'implication des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, très présents sur le territoire. La dynamique de réflexion collective permet de penser la place du territoire dans un monde en évolution (capitale du monde d'après), elle s'enrichit du travail en réseau dans des écosystèmes diversifiés en France et à l'étranger. Des partenariats sont noués pour associer des acteurs de l'ESR extérieurs au territoire. Cette dynamique promeut une émancipation par l'éducation qui bénéficie à tous les citoyens du territoire.



Un habitat sain, sobre et agréable



Une mobilité transformée



Une alimentation saine grâce à un territoire nourricier



Moins de déchets



Vers un territoire sobre et 100 % ENR



Des industries décarbonées attractives



Le plein emploi



Un territoire « nature »



Une cohésion et sociale territoriale



Des villages acteurs de la TSE-MRN



Un fleuve fédérateur



Un territoire festif, rayonnant où il fait bon vivre



Une ville apaisée et sûre



Des acteurs qui pensent le territoire dans la transition

JANVIER

- Lancement de la COP Rouen 2030
- Nouveau Centre technique LOVELO et pose de la première pierre du centre de conservation des musées de la MRN

FÉVRIER

- Ouverture de l'exposition STOP LES TOXIQUES au Pavillon des Transitions



MARS

- 10^e anniversaire de l'Historial Jeanne d'Arc
- Festival SPRING



- Journée internationale des droits des femmes / campagne mois féministe - programmation sur tout le territoire
- Perche Elite Tour au Kindarena
- RDV Sports au Kindarena, jusqu'en juin
- Inauguration de la promenade Saint-Julien, à Oissel

AVRIL

- « 4 saisons du Parc », édition printemps/été, au Parc naturel urbain du Champ des Bruyères
- Tournoi Open de Tennis Cap Finances Rouen Métropole au Kindarena
- Ouverture du Parc-canal Camille-Claudel

MAI

- 1^{re} édition du festival Géos du noir



- Festival Graines de jardin
- Mai à vélo

JUIN

- 13^e édition de Cathédrale de lumière, jusqu'en septembre
- Inauguration de la voie verte Villers-Écalles - Duclair



JUILLET-AOÛT

- Arrivée d'une étape du Tour de France à Rouen
- Festival Jours de fête, dans 10 communes de la Métropole
- 1^{re} édition d'Un dimanche au parc-canal Camille-Claudel, à Rouen
- Départ de la 56^e édition de la Solitaire du Figaro Paprec, à Rouen



SEPTEMBRE

- 10^e édition de Bivouac sous la lune, à la Maison des forêts d'Orival
- 2^e édition Lumières sur la Côte Sainte-Catherine, à Rouen
- Journées européennes du patrimoine et journée du patrimoine
- Accueil d'une étape du Climat Libé Tour
- Signature de l'Accord de Rouen pour le climat #2
- Lancement de la gratuité des transports en commun pour les - de 18 ans
- Inauguration des pontons kayak sur l'Austreberthe à Saint-Pierre-de-Varengeville et Duclair
- Ouverture de l'avenue des Martyrs de la Résistance / Place des Bruyères à Rouen – Sotteville-lès-Rouen et Petit-Quevilly
- Inauguration du quartier du Madrillet à Saint-Étienne-du-Rouvray

OCTOBRE

- « 4 saisons du Parc », édition automne/hiver, au Parc naturel urbain du Champ des Bruyères
- Match de Basket France-Belgique – Qualification à la Coupe du Monde, au Kindarena
- Inauguration de la nouvelle aire de pique-nique La Cerisaie à Sahurs



- Inauguration des aménagements de la rue Beauvoisine et du Boulevard d'Orléans à Rouen

NOVEMBRE

- Inauguration de la nouvelle ligne de bus T5
- Inauguration des aménagements rue Saint-Hilaire à Rouen
- Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes / campagne violences sexistes et sexuelles
- 13^e édition de la Rouen Normandie Sup Cup



DÉCEMBRE

- Inauguration de la fin de chantier du Stade Diochon

Une transition social-écologique 4 étoiles

Début 2025, la Métropole Rouen Normandie a obtenu la 4^e étoile du label Climat-Air-Énergie, décernée par la Commission Nationale du Label “Territoire engagé transition écologique”. Avec un score de 69 % du potentiel d’actions atteint, elle intègre le cercle très restreint des dix métropoles françaises les plus avancées en matière de transition écologique. Cette distinction reconnaît une politique ambitieuse et des initiatives concrètes menées dans le cadre d’une transition social-écologique.



Cette labellisation s'appuie sur un référentiel composé de 61 mesures (critères) réparties dans 6 domaines :

- Planification territoriale
- Patrimoine de la collectivité
- Approvisionnement énergie, eau, assainissement
- Mobilité
- Organisation interne
- Coopération, communication

Depuis son entrée dans le dispositif en 2016, la Métropole a structuré sa politique écologique à travers cette démarche. Elle obtient d'abord un premier résultat en 2018 (3 étoiles), avec un score de 54,2 %. En 2024, la candidature permet d'aller au-delà : la commission indique une progression forte sur l'ensemble des 6 domaines, et relève que les résultats constatés dépassent les actions programmées en 2018. Le courrier d'officialisation salue ainsi l'engagement politique fort en matière de climat, air et énergie, avec une ambition affirmée pour une transition social-écologique.

Parmi les progrès les plus remarquables soulignés par la Commission Nationale figurent :

- la mobilité active sous toutes ses formes, avec un réseau de transport en commun complet, performant et décarboné ;
- le développement et l'extension des réseaux de chaleur desservant une bonne partie du territoire ;
- la création et structuration d'acteurs et outils dédiés, notamment la SPL Altern pour la rénovation énergétique et la SEM ASER pour les projets d'énergie renouvelable.

L'action de la Métropole s'étend aussi aux communes, avec l'appui de la SPL ALTERN et le déploiement du dispositif de conseil en énergie partagé auprès des 71 communes. Le rapport met également en avant la mise en place d'outils de planification et programmatique permettant de disposer d'un cadre de développement en lien avec les enjeux de transition et les engagements pris, notamment la neutralité carbone d'ici 2040, la préservation des fonciers naturels et agricoles et la biodiversité. La Commission valorise aussi des prises de position fortes, comme la déclaration d'un état d'urgence climatique (2021) et le refus de financer une liaison autoroutière jugée coûteuse pour l'environnement.

Sur le volet biodiversité, la commission souligne la création de trames vertes, bleues, noires et brunes, la renaturation d'espaces urbains, la reconstruction de la ville sur la ville afin d'éviter le grignotage des franges naturelles et agricoles, et la création de ceintures maraîchères pour répondre aux besoins en alimentation. Ces éléments contribuent à la reconnaissance de la Métropole : "Capitale française de la biodiversité" (2023) et "territoire engagé pour la nature 2023-2025".

La mobilité durable constitue également un axe prioritaire : la commission relève une progression de 20,5 % (sur l'objectif à atteindre) sur les six dernières années. Elle mentionne un réseau de transports en commun étoffé, complété par un réseau de pistes cyclables dense (200 km), un service de vélos en libre accès, des services de covoiturage et un plan de marchabilité.

Concernant la production de chaleur renouvelable, la Commission nationale met en avant les 10 réseaux de chaleur délivrant 364 GWh de chaleur, avec 72 % produits à partir de ressources renouvelables et fatales. La Métropole affiche l'objectif d'implanter 10 réseaux supplémentaires d'ici 2035, confirmant l'ambition de décarboner, de recourir à des énergies locales, et de gagner en autonomie énergétique.

La commission valorise enfin la mobilisation des agents territoriaux, soutenue par la formation, et souligne la maturité des échanges : élus et services connaissent et portent leurs sujets. Les recommandations formulées pour atteindre la 5^e étoile concernent principalement :

- faciliter le développement de réseaux de chaleur dans les petites communes présentant une densité énergétique suffisante ;
- accélérer le rythme de mise en place du schéma directeur immobilier et énergie afin de rénover plus largement le patrimoine, en maintenant les objectifs Passivhaus.

En conclusion, l'obtention de cette 4^e étoile confirme la place de la Métropole Rouen Normandie parmi les métropoles les plus engagées. La commission indique qu'elle n'a aucun doute sur la capacité de la Métropole à atteindre à terme la 5^e étoile, projetée comme objectif dans les années à venir.

L'institution

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles - dite loi MAPTAM - du 27 janvier 2014 constitue en Métropoles les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, formant un ensemble de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants. Ensuite élargie par la loi du 8 février 2017 à l'ensemble des EPCI de plus de 400 000 habitants, aux EPCI chefs-lieux de région ou au centre d'une zone d'emplois de plus de 500 000 habitants portant ainsi le nombre de Métropoles à 22.

La Maison commune de nos 500 000 habitants

Création récente, la Métropole Rouen Normandie parachève une construction communautaire qui s'est accélérée en 2010 à travers la fusion de 4 communautés réalisant à l'époque la plus grande Communauté d'agglomération française (la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe - la CREA, 71 communes. Elle rassemble aujourd'hui plus de 500 000 habitants).

Cette intégration a été consolidée par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite loi MAPTAM du 27 janvier 2014) qui institue les Métropoles en transformant les ensembles communautaires de plus de 400 000 habitants compris dans une aire urbaine de 650 000 habitants au moins. C'est ainsi que notre territoire est devenu au 1^{er} janvier 2015 une des quinze Métropoles de France (la 10^e dans un ensemble composé également de Paris, Aix-Marseille, Lyon, Lille, Bordeaux, Toulouse Nantes, Nice, Strasbourg, Grenoble, Montpellier, Rennes et Brest). Le cadre ouvert par la Loi MAPTAM a été ensuite élargi par la loi du 8 février 2017, ouvrant ainsi la faculté à Dijon, Orléans, Saint-Étienne, Toulon, Metz, Clermont-Ferrand et Tours d'être également reconnues.

Les Métropoles françaises concentrent près de 20 millions d'habitants et une part significative des enjeux économiques et urbains du pays. Ces villes dynamiques, ouvertes sur le monde, terres d'accueil de populations diverses, sièges de grands centres universitaires ou de recherche, d'équipements structurants et de pôles culturels, sont des lieux d'innovation, de créativité mais aussi un laboratoire du vivre et du faire ensemble à l'échelle du « territoire vécu ». En permettant à notre Communauté d'entrer dès 2015 dans le cercle des Métropoles, grâce au nombre d'habitants qu'elle représente, les élus de la Métropole Rouen Normandie lui ont fait franchir une étape majeure.

Lovée dans les méandres de la Seine et ses somptueux paysages, avec Rouen en son cœur patrimonial, ses atouts économiques et industriels, grand port maritime et fluvial, capitale régionale, la Métropole Rouen Normandie rayonne sur un bassin de vie de 800 000 habitants et représente le 1^{er} pôle d'emploi régional (440 000 emplois, 50 000 entreprises, 53 000 étudiants) aux portes de Paris et à 1 heure de la mer.

4^e Métropole de France par le nombre de communes membres (71), 2^e investisseur public de Normandie avec un budget de près d'un milliard d'€, notre territoire occupe une position-clé sur l'axe Seine, corridor de développement qui relie Paris à l'estuaire. Tournée vers l'avenir, la Métropole Rouen Normandie est aujourd'hui au cœur d'une dynamique économique extrêmement forte et se positionne comme territoire pionnier de la transition social-écologique ; elle est à l'initiative de nombreux projets stratégiques.

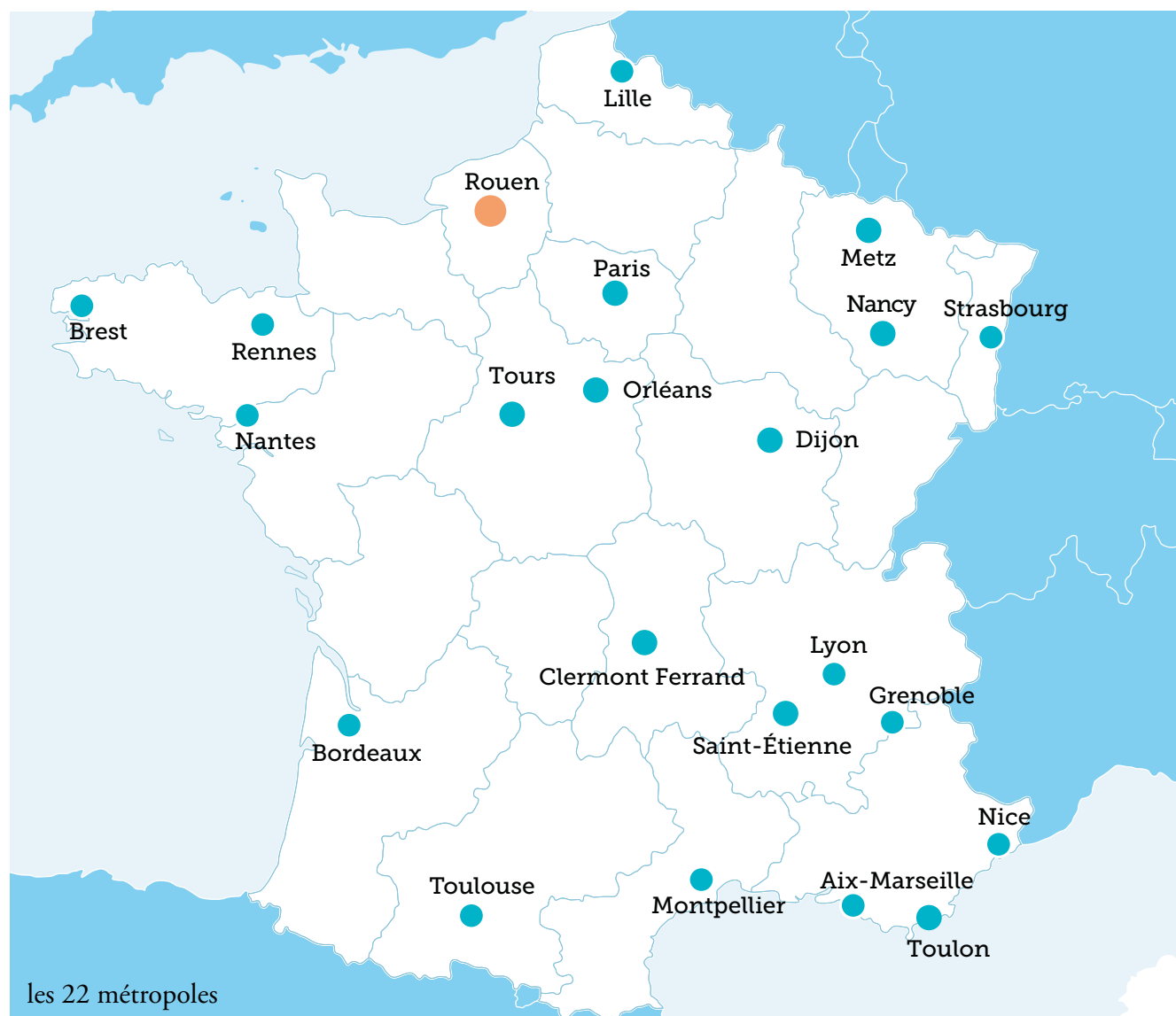
Avec le statut de Métropole, notre territoire dispose d'un outil d'action publique, à la hauteur de son potentiel, concentrant en un seul niveau des cadres d'intervention majeurs et des mutualisations utiles. La Métropole rend les grands services publics du quotidien (eau, assainissement, collecte des déchets, transport en commun), avec une gestion rigoureuse, en solidarité avec les communes qui la composent. Elle aménage son espace (urbanisme, logement, voirie, mobilité) en travaillant à la grande échelle, protège son environnement en inscrivant le territoire dans la transition écologique, relève les défis d'une économie en mutation (port et industrie, quartiers d'affaire, tourisme, enseignement supérieur) en préparant les emplois de demain. Elle s'engage dans les grands équipements structurants du territoire.

Cette dimension favorise la mise en cohérence des actions, la synergie des acteurs, la montée en puissance des propositions, que l'on aborde la question des mobilités du quotidien (Réseau Astuce, Filo'r...) et de demain, l'offre culturelle (Réunion des Musées Métropolitains, festival Spring, Rush, Historial...) ou sportive, les grands projets urbains (quartier Rouen Flaubert, Nouvelle Gare Saint Sever...), la mise en perspective du territoire (« Capitale du monde d'après ») ou les nombreuses actions dont rend compte ce rapport d'activité (politique de la ville et renouvellement urbain, agriculture, patrimoine écologique et forestier du territoire...).

Les richesses de son patrimoine historique, naturel, fluvial et forestier, les ambitions et grands événements nationaux et internationaux qu'elle porte (l'Armada, Normandie Impressionniste...) font de notre Métropole une destination touristique d'exception.

Ce que dit la loi :

« La Métropole est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional. Elle valorise les fonctions économiques métropolitaines, ses réseaux de transport et ses ressources universitaires, de recherche et d'innovation, dans un esprit de coopération régionale et interrégionale et avec le souci d'un développement territorial équilibré ».



Communes de la Métropole

Le 31 décembre 2025, forte de ses 71 communes qui la composent, la Métropole comptait 509 949 habitants



Source : Insee

Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024

COMMUNES	Population Totale Légale au 31/12/25
Amfreville-la-Mi-Voie	3 311
Anneville-Ambourville	1 166
Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	1 211
Bardouville	607
Belbeuf	2 314
Berville-sur-Seine	536
Bihorel	8 473
Bonsecours	6 531
Bois-Guillaume-Bihorel (à partir de 2012, détachée 1/1/14)	14 843
Boos	4 029
La Bouille	716
Canteleu	14 752
Caudebec-lès-Elbeuf	10 549
Cléon	4 830
Darnétal	9 639
Déville-lès-Rouen	10 902
Duclair	4 048
Elbeuf	15 581
Épinay-sur-Duclair	528
Fontaine-sous-Préaux	584
Freneuse	1 000
Gouy	904
Grand-Couronne	9 939
Le Grand-Quevilly	25 999
Hautot-sur-Seine	403
Hénouville	1 428
Le Houlme	4 163
Houpeville	2 864
Isneauville	3 779
Jumièges	1 788
La Londe	2 423
Malaunay	6 288
Maromme	11 038
Le Mesnil-Esnard	8 560
Le Mesnil-sous-Jumièges	611

COMMUNES	Population Totale Légale au 31/12/25
Montmain	1 535
Mont-Saint-Aignan	20 598
Moulineaux	963
La Neuville-Chant-d'Oisel	2 415
Notre-Dame-de-Bondeville	7 149
Franqueville-Saint-Pierre	6 371
Oissel	12 405
Orival	824
Petit-Couronne	8 857
Le Petit-Quevilly	22 477
Quevillon	597
Quévreville-la-Poterie	1 048
Roncherolles-sur-le-Vivier	1 263
Rouen	119 165
Sahurs	1 233
Saint-Aubin-Celloville	1 194
Saint-Aubin-Épinay	1 036
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	8 515
Saint-Étienne-du-Rouvray	29 760
Saint-Jacques-sur-Darnétal	3 162
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	3 677
Sainte-Marguerite-sur-Duclair	2 051
Saint-Martin-de-Boscherville	1 551
Saint-Martin-du-Vivier	1 740
Saint-Paër	1 329
Saint-Pierre-de-Manneville	896
Saint-Pierre-de-Varengeville	2 357
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	8 393
Sotteville-lès-Rouen	29 464
Sotteville-sous-le-Val	817
Tourville-la-Rivière	2 617
Le Trait	4 733
Val-de-la-Haye	695
Yainville	1 037
Ymare	1 262
Yville-sur-Seine	426

Le conseil métropolitain

123 conseillers métropolitains dont 14 vice-présidents (7 femmes et 7 hommes) et 14 conseillers délégués.

PRÉSIDENT

Nicolas Mayer-Rossignol, **Rouen**



VICE-PRÉSIDENTS (14)



1^{er} vice-président :
Djoudé Merabet
Elbeuf



Cyrille Moreau
Rouen



Joachim Moyse
Saint-étienne-du-Rouvray



Luce Pane
Sotteville-lès-Rouen



Sylvaine Santo
Roncherolles-sur-le-Vivier



Charlotte Goujon
Petit-Quevilly



Sylvie Nicq-Croizat
Mont-Saint-Aignan



Abdelkrim Marchani
Rouen



David Lamiray
Maromme



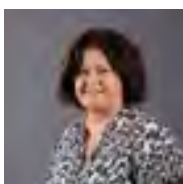
Nicolas Rouly
Grand Quevilly



Jean-Pierre Breugnot
Gouy



Laurence Renou
Sotteville-lès-Rouen



Myriam Mulot
Notre-Dame-de-Bondeville

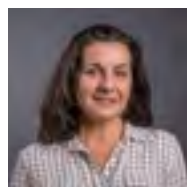


Nadia Mezrar
Saint-Pierre-lès-Elbeuf

MEMBRES DU BUREAU



Nicolas Amice
St-Pierre-de-Manneville



Sophie Boucquiaux
St-Léger-du-Bourg-Denis



Séverine Groult
Darnétal



Jean-Guy Lecouteux
Belbeuf



Benoit Anquetin
Saint-Aubin-Épinay



Patrick Callais
Le Trait



Valère His
Saint-Paër



Julie Lesage
Grand Couronne



Stéphane Barré
Oissel



Christine De CINTRÉ
Rouen



Pascal Houbron
Bihorel



Louisa Mameri
Rouen



Joël Bigot
Petit Couronne



Jean Delalandre
Duclair



Astrid Lamotte
Ste-Marguerite-sur-Duclair



Roland Marut
Grand Quevilly



Juliette Biville
Saint-Étienne-du-Rouvray



Fatima El Khili
Rouen



Hugo Langlois
Amfreville-la-mivoie



Sophie Motte
Petit Quevilly



Ingrid Bona
Ymare



Catherine Flavigny
Mont-Saint-Aignan



Pascal Le Cousin
Saint-Étienne-du-Rouvray



Yves Soret
Rouen





Permettre des
modes de vie
**durables et
agréables**

2

2 Permettre des modes de vie durables et agréables

2.1 Un habitat sain, sobre et agréable

En 2025, la Métropole Rouen Normandie a poursuivi la mise en œuvre de sa politique ambitieuse en matière d'habitat, structurée autour de quatre priorités : le soutien à la production de logements sociaux et à l'accèsion abordable, la promotion de la mixité sociale et du rééquilibrage territorial, la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, ainsi que l'accélération de la rénovation énergétique. Conduites en étroite articulation avec les communes, les bailleurs, les opérateurs et l'ensemble des partenaires locaux, ces interventions traduisent une volonté constante de répondre aux besoins des habitants, de renforcer les équilibres territoriaux et de contribuer à la transition écologique du territoire métropolitain.

Soutenir la production de logements sociaux et l'accèsion abordable

En 2025, la programmation du logement social a permis le financement de **286 logements sociaux** dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et de l'ANRU. Ces opérations ont été prioritairement orientées vers les communes déficitaires en logements sociaux ou disposant de capacités d'accueil pour des ménages dont les ressources sont inférieures aux plafonds du logement très social. 39 % des logements financés relèvent ainsi du logement très social, confirmant l'attention portée aux publics les plus modestes.

Parallèlement, **28 logements en location-accession** ont été agréés en 2025, contribuant au développement d'une offre résidentielle accessible à des ménages souhaitant devenir propriétaires dans des conditions maîtrisées.

La Métropole s'est également appuyée sur son **dispositif d'abaissement de charge foncière**, mobilisé en 2024 en partenariat avec l'**Établissement public foncier de Normandie (EPFN)**. Ce levier permet de réduire le coût du foncier supporté par les opérateurs et de rendre possibles des opérations de logements aidés dont l'équilibre économique serait sinon compromis. Le projet conduit à **La Londe** illustre concrètement cette démarche : grâce à l'intervention métropolitaine, une opération portée par Logeo Seine pourra permettre la réalisation de **25 logements locatifs sociaux, 12 logements en location-accession (PSLA) et 9 lots à bâtir**.

L'effort en faveur de l'amélioration du parc existant s'est poursuivi à travers la réhabilitation thermique des logements sociaux. En 2025, 731 logements sociaux ont été réhabilités avec le soutien financier direct de la Métropole, auxquels s'ajoutent 238 logements sociaux financés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'État.

Enfin, la dynamique engagée dans le cadre du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**, déployé depuis 2017 sur **neuf quartiers prioritaires** situés dans **neuf communes** de la Métropole, s'est poursuivie à un rythme soutenu. En 2025, outre la **requalification de près de 1 200 logements sociaux**, plusieurs opérations structurantes ont marqué l'année, parmi lesquelles :

- l'aménagement du parvis et des espaces publics devant la nouvelle médiathèque **Elsa Triolet**, au **Centre Madrillet** à Saint-Étienne-du-Rouvray ;
- les travaux d'aménagement de la **Plaine des Sports** dans le quartier de la **Piscine** au Petit-Quevilly ;
- la **démolition de 280 logements** de Rouen Habitat sur le secteur des **Canadiens à Rouen**, préalable à la création d'un nouveau quartier résidentiel.

Promouvoir la mixité sociale et le rééquilibrage territorial

Dans un contexte de tension accrue sur le parc social, lié notamment à une moindre rotation des logements, la Métropole a renforcé son action en faveur d'une meilleure information des demandeurs de logement social. À cette fin, elle a élaboré des **supports de communication dédiés**, destinés à la fois aux usagers, pour les accompagner dans leurs démarches, et aux professionnels, afin d'harmoniser et d'améliorer l'accompagnement proposé.

La Métropole a également poursuivi la mise en œuvre de la **stratégie foncière** adoptée en mars 2023. Celle-ci vise à identifier et acquérir des parcelles stratégiques dans des communes déficitaires en logements sociaux, afin d'y favoriser le développement d'une offre plus diversifiée. Des démarches de repérage foncier ont notamment été engagées à **Bois-Guillaume** et à **Isneauville**. Cette action s'inscrit dans une perspective de **rééquilibrage territorial**, en cohérence avec les besoins observés des ménages et avec l'objectif de renforcer la mixité sociale à l'échelle métropolitaine.

En 2025, la Métropole a par ailleurs maintenu son **expérimentation de prime de minoration** des loyers. Ce dispositif vise à faciliter le relogement de ménages très modestes dans les communes ciblées, en évitant que le niveau du nouveau loyer ne constitue un obstacle à leur mobilité résidentielle. Cette mesure prolonge, hors quartiers NPNRU, une logique déjà mise en œuvre dans les opérations de renouvellement urbain avec le soutien de l'ANRU. Pour l'année 2025, l'expérimentation a été financée à hauteur de **40 000 €**.

Lutter contre l'habitat indigne et dégradé

La Métropole a poursuivi en 2025 son engagement en faveur de la prévention et de la résorption de l'habitat dégradé. Le dispositif de **permis de louer** reste délégué à **13 communes**, tandis que **deux communes** se sont engagées dans la mise en œuvre du **permis de diviser**, renforçant ainsi les outils de contrôle et de prévention mobilisables à l'échelle locale.

Une attention particulière est portée au quartier du **Château Blanc à Saint-Étienne-du-Rouvray**, inscrit dans le NPNRU. Dans ce secteur, les fragilités sociales se concentrent en partie sur les copropriétés privées, qui représentent environ **un quart des logements** du quartier, et dont plusieurs connaissent des situations de dégradation avancée. Dans le cadre de l'**Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées (ORCOD)**, la Métropole intervient aux côtés de la Ville et de ses partenaires afin d'accompagner le redressement et la requalification de ces ensembles. En 2025, après un important travail de concertation avec les copropriétaires, les travaux de requalification ont pu démarrer sur les **trois copropriétés Guebwiller**, composées chacune de **12 logements**.

La Métropole assure également la maîtrise d'ouvrage de deux **OPAH-RU**, à **Rouen** et à **Elbeuf**, avec pour objectif de traiter l'habitat indigne et dégradé, notamment dans les copropriétés fragilisées. Dans ce cadre, la réhabilitation de 10 logements à Elbeuf et de **10 logements à Rouen** a été financée en 2025.

À Rouen, le volet « renouvellement urbain » de l'OPAH a par ailleurs été renforcé par la création de la concession **Cœur Saint-Sever**, dont le traité a été confié à **RNAS**, afin d'amplifier les interventions de requalification sur ce secteur stratégique.



Rénovation de l'habitat : mobilisation des crédits délégués par l'ANAH et mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov'

En 2025, la Métropole a bénéficié d'une enveloppe de **20 436 654 €** de crédits délégués par l'**Agence nationale de l'habitat (ANAH)** afin de soutenir la mise en œuvre de sa politique de rénovation de l'habitat privé. Cette enveloppe a permis de financer, d'une part, les moyens d'ingénierie nécessaires au déploiement des dispositifs d'intervention et, d'autre part, les travaux de réhabilitation de logements et de copropriétés sur le territoire métropolitain.

Au titre de l'ingénierie, **695 546 €** ont été consacrés au suivi-animation de l'**OPAH-RU d'Elbeuf-sur-Seine**, de l'**OPAH-CD de Saint-Étienne-du-Rouvray**, au financement du poste de **chef de projet copropriétés**, à la **gestion urbaine de proximité** à Saint-Étienne-du-Rouvray, ainsi qu'aux missions d'**assistance à maîtrise d'ouvrage** et aux aides à la gestion en faveur des copropriétés. Une enveloppe complémentaire de **666 179 €** a par ailleurs été mobilisée pour l'ingénierie du dispositif **Mon Accompagnateur Rénov'**.

S'agissant des aides aux travaux, un montant de **18 420 762 €** a permis d'accompagner la réhabilitation du parc privé et le redressement de copropriétés nécessitant une intervention publique. Ces crédits ont notamment contribué à la réhabilitation de **371 logements** appartenant à des propriétaires occupants et à des propriétaires bailleurs. Ils ont également permis de financer les travaux d'urgence et de sortie de procédure de mise en sécurité dans **6 copropriétés** situées à Rouen et à Saint-Étienne-du-Rouvray, représentant **131 logements**, les travaux de rénovation énergétique dans **3 copropriétés en difficulté** à Saint-Étienne-du-Rouvray, soit **36 logements**, ainsi que les interventions conduites dans **4 copropriétés fragiles** implantées au Grand-Quevilly, à Maromme, à Rouen et à Mont-Saint-Aignan, représentant **180 logements**. Enfin, des travaux de rénovation ont été réalisés dans 4 copropriétés situées à Mont-Saint-Aignan, Bihorel, Sotteville-lès-Rouen et Rouen, concernant **111 logements**.

En complément de ces interventions collectives, **52 copropriétaires occupants modestes ou très modestes** ont bénéficié d'une prime individuelle destinée à contribuer au financement de leur quote-part de travaux. En outre, **5 propriétaires bailleurs** ont perçu une **prime à l'intermédiation locative**, dans le cadre des objectifs poursuivis en matière de mobilisation du parc privé à vocation sociale.

Depuis la signature du **Pacte territorial France Rénov'**, qui constitue un levier structurant pour l'amplification de la politique locale de rénovation de l'habitat, ce cadre partenarial vise à renforcer la dynamique territoriale en matière de rénovation énergétique, tout en élargissant progressivement l'accompagnement à d'autres enjeux majeurs de l'habitat, notamment l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, la lutte contre l'habitat dégradé et la **résorption de l'habitat indigne**. À ce titre, une étude pré-opérationnelle sera engagée en **2026** afin de préciser les modalités de déploiement de cette extension.

Le **Pacte territorial France Rénov'** permet d'assurer la poursuite des missions de l'Espace conseil France Rénov', en matière d'animation territoriale, d'information du public et de conseil personnalisé, ainsi que la continuité du **guichet unique d'orientation** vers les dispositifs existants, notamment ceux portés par l'ANAH et l'**ADIL 76**. Il prévoit également le financement, par la Métropole, d'une prestation **Mon Accompagnateur Rénov'**, dont la mise en œuvre à compter de **mi-2026** permettra de garantir la gratuité de cet accompagnement pour l'ensemble des ménages du territoire.

Pour la période **2025-2027**, les objectifs prévisionnels du Pacte traduisent une ambition forte en faveur de la massification de la rénovation de l'habitat. Il est ainsi prévu de répondre à **12 000 demandes d'information**, d'apporter un **conseil personnalisé à 10 950 ménages** et d'assurer l'accompagnement gratuit de **2 475 logements**. Le montant prévisionnel global du dispositif, couvrant les volets relatifs aux **dynamiques territoriales**, à l'**information-conseil** et à l'**accompagnement**, s'élève à **9 371 000 €**, dont **5 563 000 €** de participation prévisionnelle de l'ANAH et **3 808 000 €** de participation prévisionnelle de la Métropole.

Enfin, la Métropole a confirmé son engagement à compléter les aides de l'ANAH par des interventions financières propres, destinées à renforcer l'efficacité des dispositifs sur les situations les plus sensibles. Elle prévoit ainsi l'attribution d'une aide en faveur de la **lutte contre l'habitat indigne**, correspondant à **15 % du montant subventionnable par l'ANAH**, dans la limite de **6 000 € par logement**, ainsi qu'une aide en faveur de l'**amélioration des logements dégradés**, également fixée à **15 % du montant subventionnable**, dans la limite de **3 000 € par logement**.

Un événement désormais bien installé sur le territoire : B to B « Bois/Biosourcés »

La 4^e édition à destination des professionnels de la construction a eu lieu le vendredi 03 octobre 2025 au Lycée Le Corbusier de Saint-Étienne-du-Rouvray. Durant toute la matinée, plus de 120 participants et participantes, entreprises du bâtiment, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre ont pu assister aux différents ateliers et conférences proposés.

Cette année, la thématique visait particulièrement la construction en paille. Filière en plein essor, notamment depuis la parution des Règles professionnelles, la paille – alliée au bois – a réussi à se faire une place parmi les systèmes constructifs les plus prometteurs au regard des exigences environnementales actuelles et à venir. En Normandie, la commande se développe mais peine encore à passer à l'échelle supérieure. Pourtant les innovations ne manquent pas ! Durant la matinée, 3 exemples de solutions ont été présentés à travers des démonstrations de mises en œuvre : paille hachée, panneaux de paille compressés et paille en bottes.

Une visite inspirante

En novembre 2025 des délégations de la Métropole Rouen Normandie et de l'Agglomération Seine Eure se sont rendues dans le Perche pour découvrir un bâtiment démonstrateur construit en bois feuillu local en circuit court : le bâtiment bois de Normandie. Il s'agit d'une approche modulaire standardisée qui offre une grande flexibilité et s'adapte à tous types de projets. Il se compose à 88 % de bois feuillu et 12 % de résineux dont 14 % sont d'origine normande.

Ce prototype permet d'atteindre un niveau de matières biosourcées de 140 kg/m² de Surface de Plancher ce qui correspond à un niveau Or pour le Pacte Bois-biosourcés Normandie. En terme d'Analyse des Retombées Territoriales (outil de la FNCOFOR) il présente un indice de 90 % (soit 90 % de retombées sur le territoire grâce à cette construction).

2025 : une politique de l'habitat ambitieuse pour une Métropole plus solidaire et durable

En 2025, la politique de l'habitat conduite par la Métropole Rouen Normandie a confirmé sa capacité à répondre de manière concrète et coordonnée aux enjeux de solidarité, d'attractivité territoriale et de transition écologique. Par le soutien à la production de logements sociaux, l'accompagnement des parcours résidentiels, l'intervention sur le parc dégradé et la poursuite des opérations de renouvellement urbain, la Métropole affirme son rôle de chef de file d'une politique de l'habitat équilibrée, solidaire et durable.



2.2 Une mobilité transformée

La Métropole Rouen Normandie a poursuivi en 2025 la mise en œuvre de sa stratégie de transformation des mobilités, articulée autour du Plan de Mobilité approuvé en septembre 2024, du développement de solutions intermodales et de la décarbonation des transports. Cette politique vise à proposer aux habitants des alternatives efficaces à la voiture individuelle, tout en préparant l'avenir à travers des projets structurants tels que le Service Express Régional Métropolitain.

Cap sur 2035 : un réseau de mobilité plus fluide, plus connecté, plus proche des territoires

Les études menées sur l'évolution du réseau structurant à horizon 2035 ont permis d'identifier plusieurs priorités : à court et moyen terme, le prolongement de la ligne T4 vers l'ESIGE-LEC et l'amélioration de la ligne F1 ; à moyen-long terme, la résorption de la saturation de T1, T2 et T3, le prolongement de la ligne T5 au-delà de la place Carnot, la desserte de la nouvelle gare et l'intégration de la portion urbaine du tram-train.

En parallèle, une stratégie spécifique aux zones peu denses a été définie autour de trois orientations : le développement de lignes express périurbaines, la création de nœuds de mobilité favorisant l'intermodalité, et l'émergence de nouveaux services de mobilité partagée, tels que le covoiturage, l'autostop organisé et

l'autopartage. Cette stratégie sera affinée avec les communes en 2026 afin de permettre l'expérimentation de nouveaux services.

Une délibération adoptée en juin 2025 a permis d'établir un premier état d'avancement des études et des suites à engager, tant sur le plan technique qu'en matière de concertation. Une première phase de dialogue citoyen a été lancée sur les enjeux de désaturation du tronc commun TEOR, d'amélioration de la ligne F1 et de desserte du périurbain, à travers un panel d'une vingtaine de citoyens. Une concertation élargie est prévue avant l'été 2026, tandis qu'un premier bilan global des actions du Plan de Mobilité interviendra au second semestre 2026.



Qualité de l'air et transports décarbonés : la Métropole passe à la vitesse supérieure

Au total, cette stratégie repose sur 8 leviers d'action, 40 mesures concrètes, 3 ambitions stratégiques — social-écologique, exemplaire et collective — et couvre 11 thématiques à l'horizon 2035. Elle s'accompagne d'une accélération de la décarbonation du réseau, avec en 2025 un parc composé de 11 bus articulés électriques, 14 bus standards à hydrogène et 93 bus standards électriques.

La politique d'investissement de la Métropole traduit une accélération du renouvellement de la flotte de bus au profit de véhicules décarbonés. Cette dynamique s'inscrit dans la continuité des acquisitions de bus électriques et à hydrogène engagées dès 2023.

La Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m), qui concerne 13 communes et restreint la circulation des véhicules les plus polluants (Crit'Air 4, Crit'Air 5 et non classés), participe à l'amélioration durable de la qualité de l'air sur le territoire. Pour la deuxième année consécutive, aucun dépassement des valeurs limites annuelles relatives aux concentrations de dioxyde d'azote n'a été constaté à l'échelle métropolitaine.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif d'aide à la reconversion des véhicules polluants, ouvert jusqu'au 30 juin 2027, plus de 200 ménages ont bénéficié d'un soutien financier en 2025, pour un montant total d'1 M€. Depuis la mise en place de ce dispositif en 2022, 3 500 ménages ont été accompagnés, représentant plus de 10 M€ d'aides attribuées par la Métropole.

Mis en place le 1^{er} juillet 2024, le pass ZFE-m 24h a été pérennisé. Gratuit et accessible à tous, il permet de circuler librement au sein de la ZFE-m pendant une journée calendaire, dans la limite de 24 utilisations par an. Ce dispositif d'accompagnement social contribue à favoriser l'acceptabilité de la mesure environnementale, tout en préservant les objectifs de santé publique et de qualité de l'air. En 2025, 5 700 pass ont ainsi été délivrés.

Bus décarbonés : un enjeu majeur pour la Métropole

La transformation écologique du réseau de transports en commun de la Métropole Rouen Normandie a franchi une nouvelle étape avec l'obtention d'un prêt de 50 M€ accordé par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en 2024. Ce financement a permis d'accélérer le renouvellement de la flotte de bus du réseau Astuce avec des véhicules zéro émission, principalement électriques.

Cette initiative prolonge les efforts engagés depuis 2022, qui ont déjà permis la mise en circulation de 118 bus propres fin 2025, parmi lesquels 11 bus articulés électriques, 14 bus standards à hydrogène et 93 bus standards.

L'objectif est de réduire fortement l'empreinte carbone du réseau de transport public, d'améliorer la qualité de l'air dans l'agglomération et d'offrir davantage de confort aux usagers comme aux riverains. Moins bruyants et non polluants, ces nouveaux véhicules contribuent directement aux objectifs de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) mise en place depuis 2022.

Ce projet de décarbonation s'inscrit enfin dans une vision plus large de la mobilité durable, qui comprend également le développement des infrastructures cyclables, la promotion du covoiturage et la mise en place du MaaS (Mobility as a Service). Il témoigne de la volonté de la Métropole de devenir un territoire de référence en matière de transition écologique.



Permettre des modes de vie durables et agréables

Planification des infrastructures de recharge électrique

La Métropole Rouen Normandie engage en 2025 l'élaboration de son Schéma Directeur de développement d'infrastructures de Recharges (SDIRVE) pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables, avec un horizon 2027-2032.

Cette démarche prospective vise à définir les besoins en matière de recharge pour les véhicules électriques et par conséquent les besoins en distribution d'électricité. Le SDIRVE intègre une approche territoriale fine, prenant en compte les spécificités urbaines et périurbaines, les axes de circulation primaires et secondaires, ainsi que les politiques locales de mobilité.

L'objectif est de parvenir à une offre de recharge suffisante et compétitive pour le trafic local et de transit, en coordination avec l'offre du réseau Mobi Recharge Rouen Normandie et l'offre privée concurrentielle. Une attention particulière est portée à l'évitement des doublons et zones blanches, ainsi qu'à l'homogénéité des conditions d'accès et de tarification.

Le déploiement des bornes rapides sur les tronçons routiers fait l'objet d'une analyse spécifique, incluant un benchmark national pour optimiser l'attractivité du territoire en matière de mobilité électrique.

MaaS : un guichet unique au service de toutes les mobilités

Avec le lancement de My Astuce en 2024, la Métropole Rouen Normandie a franchi une étape structurante dans la mise en œuvre de sa stratégie de mobilité. Accessible depuis une application mobile et un site internet, cette plateforme numérique centralise l'ensemble des solutions de déplacement disponibles sur le territoire métropolitain : réseau Astuce (bus, métro, TEOR), vélos en libre-service Lovélo, services de taxis, covoiturage, trains régionaux, informations sur les bornes de recharge électrique, ainsi que données relatives à la qualité de l'air et aux conditions de circulation.

En proposant une information unifiée et des services intégrés, My Astuce répond aux enjeux actuels de la mobilité en favorisant l'intermodalité et en encourageant le recours à des modes de déplacement plus durables. La plateforme permet aux usagers de préparer leurs trajets de porte à porte, de consulter les horaires en temps réel, de réserver et payer certains services directement en ligne, ainsi que de disposer de leurs titres de transport sur smartphone, contribuant ainsi à une expérience plus fluide, lisible et accessible.

En 2025, l'application My Astuce a enregistré en moyenne 68 000 utilisateurs mensuels. La fonctionnalité M-ticket, qui permet l'achat dématérialisé des titres et abonnements du réseau Astuce, a connu un usage soutenu, avec près de 1,2 million de validations réalisées au cours de l'année.

Afin de poursuivre cette dynamique, la Métropole a engagé une nouvelle phase de développement destinée à optimiser l'ergonomie du site et des applications, avec une poursuite des évolutions prévue en 2026.

Soutenu par la Région Normandie et l'Union européenne, ce projet, représentant un investissement de 4,3 M€, traduit l'ambition de la Métropole Rouen Normandie de s'affirmer comme un territoire de référence en matière d'innovation au service de la mobilité durable. Le MaaS s'inscrit pleinement dans la politique métropolitaine visant à réduire la dépendance à la voiture individuelle et à accompagner les habitants vers des solutions de déplacement plus sobres, plus efficaces et plus respectueuses de l'environnement.

Renforcer l'intégration du train au réseau ASTUCE

Depuis 2024, un dispositif expérimental permet aux abonnés numériques du réseau Astuce de voyager, sans surcoût, sur le réseau NOMAD Train entre les huit gares de la Métropole Rouen Normandie.

Cette démarche, conduite avec le soutien de la Région Normandie, de la Métropole Rouen Normandie, du Syndicat mixte Atoumod, de SNCF Voyageurs Lignes Normandes et du Réseau Astuce, s'inscrit dans une volonté partagée de favoriser l'intermodalité, de simplifier les déplacements quotidiens et de renforcer l'attractivité des transports collectifs.

L'usage de l'application My Astuce permet aux abonnés de valider directement leurs titres de transport, contribuant ainsi à une expérience de mobilité plus fluide et plus lisible. En 2025, ce dispositif a déjà démontré sa pertinence, avec près de 1 000 usagers distincts ayant réalisé 100 000 voyages. Cette expérimentation participe pleinement aux objectifs de transition écologique, de réduction de l'empreinte carbone et de renforcement de la place du ferroviaire dans les mobilités urbaines.

Parallèlement, les études relatives à l'obtention du statut de Service Express Régional Métropolitain (SERM) ont connu une accélération significative avec la signature d'une convention de financement destinée à lancer la mission de préfiguration du SERM de l'étoile rouennaise.

Portée conjointement par l'État, la Région Normandie, la Métropole Rouen Normandie et la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, cette initiative vise à engager une transformation structurelle de la mobilité sur le territoire, en faisant du train un mode de transport urbain du quotidien, au service des habitants et du développement territorial.

Rendu possible par la loi de 2023, qui a fixé le cadre juridique des SERM, ce projet s'inscrit dans une dynamique nationale de déploiement des RER métropolitains. À ce titre, l'étoile ferroviaire rouennaise, en raison de sa configuration et de ses connexions entre le cœur d'agglomération et les territoires périurbains, présente un potentiel majeur pour désaturer les axes routiers, améliorer l'accessibilité et offrir une alternative durable à l'usage individuel de l'automobile.

La mission de préfiguration, confiée à SGP Dev, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions, a pour objet de :

- synthétiser les études et réflexions déjà engagées autour du SERM rouennais ;
- définir un schéma d'ensemble des opérations nécessaires à sa préfiguration ;
- préciser les modalités de gouvernance du futur dispositif ;
- établir les modalités de financement ainsi que le plan de financement associé.



Ligne T5

La ligne T5 a été mise en service en novembre 2025 après 2 ans de travaux d'aménagement précédés par 2 années de concertation et de participation citoyenne.

Cette nouvelle ligne de TEOR permet de relier Mont-Saint-Aignan, depuis le terminus du T1 (Mont-aux-Malades) en passant par le campus jusqu'à Saint-Sever Nouvelle Gare. Elle dessert la rive gauche de Rouen, notamment le Quartier Flaubert et fait la liaison avec le tramway à la station Joffre-Mutualité.

Ce T5, Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), facilite la desserte en transport en commun de la Cité Universitaire de Mont-Saint-Aignan, en venant soutenir la ligne T1 sur ce secteur, et permet de rejoindre la rive gauche sans passer par la station centrale du Théâtre des Arts.



Encouragement des mobilités alternatives à l'autosolisme

La Métropole poursuit la mise en œuvre de sa politique en faveur des mobilités alternatives à l'autosolisme, à travers le déploiement de services complémentaires au réseau Astuce.

La pratique du covoiturage continue de progresser sur le territoire, avec plus de 70 000 usagers inscrits et près de 20 000 trajets réalisés chaque mois. Cette dynamique confirme la place de Rouen parmi les territoires les plus engagés en matière de covoiturage en France, après l'Île-de-France. Dans ce cadre, une politique tarifaire pluriannuelle sur trois ans a été arrêtée, prévoyant une réduction progressive des dispositifs d'incitation financière.

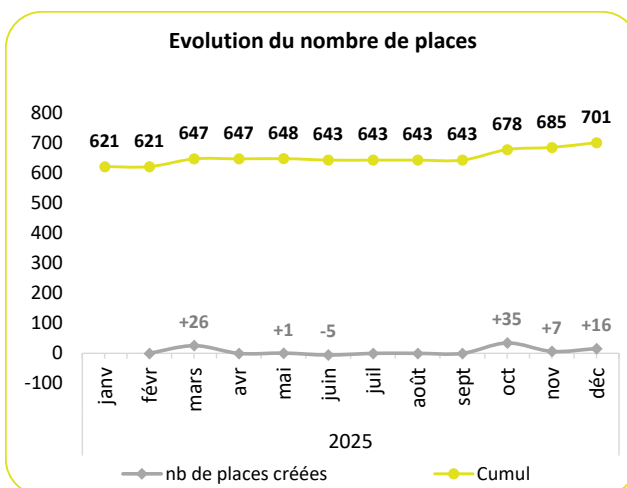
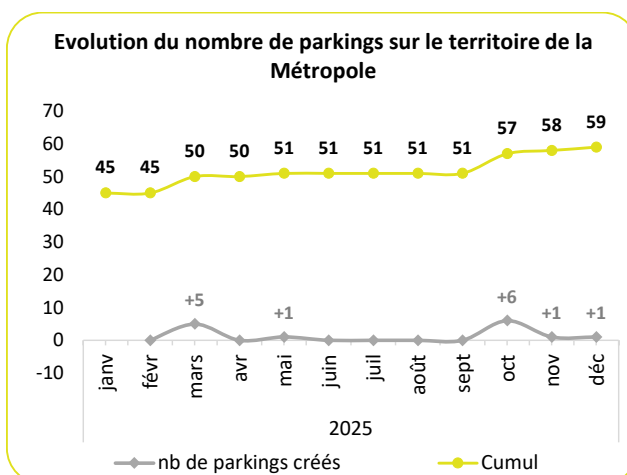
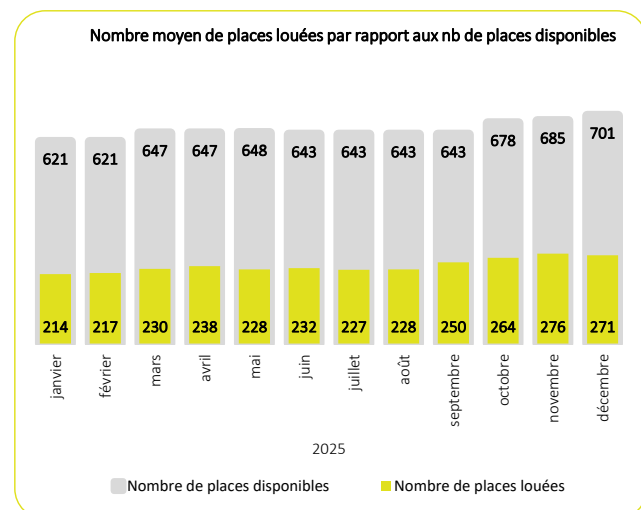
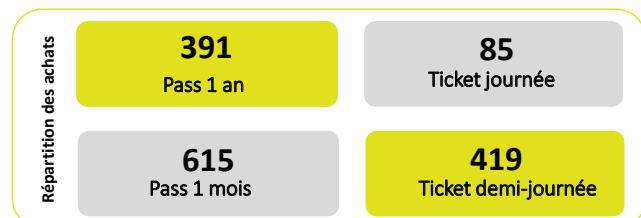
Par ailleurs, la Métropole a structuré son intervention en faveur de l'usage du vélo autour de trois services publics regroupés sous l'appellation LOVÉLO :

- LOVÉLO location longue durée : service de location de vélos pour des périodes allant d'un à douze mois renouvelables, comprenant notamment des vélos à assistance électrique, des vélos pliants, des vélos adaptés ainsi que des vélos destinés aux professionnels ;
- LOVÉLO stationnement : service proposant des solutions de stationnement sécurisé pour les vélos, à destination des particuliers et des salariés ;
- LOVÉLO libre-service : service permettant de disposer de vélos en libre-service afin de faciliter les déplacements de courte durée sur le territoire.
- LOVÉLO libre-service : qui propose des vélos mécaniques pour réaliser des trajets de courtes distances, en complément de la marche à pied ou des transports en commun.



mobilités

(source : Gestion Opérationnelle Des Déplacements et Transports)
LOVELO- Stationnement territoire de la MRN
Bilan du 01/01/2025 au 31/12/2025



Vers une logistique durable

Face aux enjeux environnementaux et à la nécessité d'optimiser les flux de marchandises en milieu urbain, la Métropole a finalisé les deux dernières années sa charte de logistique urbaine durable, à l'issue d'un important travail de concertation. Cette charte s'articule autour de 13 actions portant sur la réglementation des livraisons, le stationnement, la cyclo-logistique, la logistique fluviale, l'organisation foncière, la décarbonation des flottes et la commande publique.

En 2025, plusieurs premières actions opérationnelles ont été engagées. Une enquête sur l'accès des véhicules au centre-ville a ainsi été réalisée afin d'élaborer des scénarios d'évolution de la réglementation des livraisons de marchandises à Rouen. La Métropole a également participé aux groupes de travail de l'Entente Axe Seine sur le foncier logistique en bord à voie d'eau, ainsi qu'à l'élaboration du master plan du port fluvial du Jonquay avec VNF. Elle a par ailleurs contribué à l'étude

des Boîtes à Vélo France sur le foncier dédié à la cyclo-logistique, mis en place un partenariat avec Tout en Vélo dans le cadre du programme Territoire d'Innovations, et organisé des visites dans le cadre des Rencontres nationales de la logistique des circuits courts alimentaires.

Les 13 actions de la charte visent notamment à faire évoluer la réglementation des livraisons du centre-ville, améliorer le stationnement des professionnels, développer la cyclo-logistique et la logistique fluviale, accompagner la décarbonation de la livraison de marchandises, mieux organiser le foncier logistique, améliorer la connaissance des flux, développer le maillage de consignes, soutenir les circuits courts et l'économie circulaire, sensibiliser aux impacts de la logistique urbaine, améliorer l'image et les conditions de travail des professionnels, et mobiliser la commande publique comme levier en faveur d'une logistique plus durable.

2.3 Une alimentation saine grâce à un territoire nourricier

Une étape décisive a été franchie dans la stratégie alimentaire métropolitaine avec la labellisation de niveau 2 du Projet alimentaire territorial par la DRAAF de Normandie et le renforcement des actions en faveur des filières durables locales et de l'accessibilité alimentaire. Par son soutien à l'installation-transmission, aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, au développement des filières locales durables, ainsi qu'à la restauration collective et aux publics vulnérables, la Métropole Rouen Normandie réaffirme son engagement pour une alimentation saine, durable, locale et accessible à tous.

Dans cette dynamique, elle poursuit son partenariat avec les collectivités de l'Axe Seine au sein d'AgriParis Seine et porte, avec un consortium d'acteurs publics et privés, le projet Seine Nourricière, démonstrateur territorial dédié à la structuration de filières alimentaires durables et à la préservation de la ressource en eau, pour un montant global de 20 M€, soumis à l'approbation de la Banque des Territoires à l'été 2025.

En 2025, la Métropole Rouen Normandie a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie agricole et alimentaire territoriale autour de quatre priorités :

- la transition des pratiques agricoles ;
- la préservation de la ressource en eau ;
- la structuration des filières locales ;
- l'amélioration de l'accès de tous à une alimentation de qualité

Projet alimentaire territorial



L'obtention de la **labellisation PAT niveau 2** auprès de la **DRAAF** a permis à la Métropole Rouen Normandie de franchir une nouvelle étape dans la mise en œuvre de sa politique agricole et alimentaire. Cette reconnaissance

renforce la légitimité territoriale du projet et repose sur une gouvernance consolidée, associant de nombreux partenaires mobilisés dans les différents champs d'action du PAT.

Le **PAT 2024-2029** structure désormais l'action métropolitaine en matière de transition agricole et alimentaire autour de quatre axes : l'accompagnement à l'installation et à la transmission agricole ainsi qu'au développement de pratiques agroécologiques durables ; la structuration et la valorisation des filières agroalimentaires de proximité et de qualité ; l'accompagnement des acheteurs de la restauration publique et privée dans leurs démarches de qualité ; enfin, le soutien aux publics les plus vulnérables et le renforcement de l'accès de tous à une alimentation locale et de qualité.

L'Eau potable : une qualité sécurisée par la prévention et l'investissement

La Métropole fait de la qualité de l'eau potable une priorité majeure. En réponse à la présence ponctuelle de résidus de pesticides, elle a engagé dès 2024 un programme d'action de six ans. Celui-ci s'inscrit dans le cadre d'une dérogation accordée par l'État, fixant une limite de qualité à 1 µg/litre, niveau largement inférieur aux seuils sanitaires définis par l'ANSES.

La stratégie métropolitaine repose sur deux leviers complémentaires. D'une part, des actions préventives sont conduites sur les aires d'alimentation des captages, associant aménagements et accompagnement du monde agricole afin de réduire l'usage des pesticides à la source. D'autre part, la création d'une usine de traitement d'eau potable, décidée en février 2023, permet de renforcer durablement la sécurité de l'approvisionnement face aux défis climatiques et environnementaux.

Cette politique s'inscrit dans les objectifs du PCAET et dans la trajectoire métropolitaine en faveur du développement de

l'agriculture biologique. Elle traduit une approche globale, à la croisée de la qualité de l'eau, de la transition agricole et de la santé publique.

1,3 milliard d'€ sur la période 2023 - 2040 voté dans le cadre de la prospective investissement eau et assainissement.

Ce patrimoine fait l'objet d'investissement pour le réparer, le remplacer, l'adapter au changement climatique et aux nouvelles normes environnementales.

En 2025, on peut retenir notamment :

- le renouvellement du réseau d'eau (3,8 km renouvelé en 2025) dont en priorité le remplacement de conduites pouvant relarguer du chlorure de vinyle monomère (CVM) et en accompagnement des travaux d'aménagement (Tracé du T5). La Métropole s'est fixé un objectif de 1 % de renouvellement ;
- la mise en place d'une barrière hydraulique « Nord » (pompage permettant de modifier les circulations d'eau aux abords des captages) a été installée pour protéger les puits d'alimentation de l'usine de la Chapelle au risque de migration de pollution (dont PFAS) venant de la nappe locale ;
- la mise en service de la station de pompage de Saint-Pierre-lès-Elbeuf pour sécurisation des forages de Saint Cyr et de la Fieffe par le réseau bas service de Caudebec-lès-Elbeuf.

Une qualité d'eau sous surveillance

Sur les 77 394 analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé, 100 % sont conformes en microbiologie et 98,65 % pour les analyses physico-chimiques.

Les dépassements en qualité restent limités et n'induisent aucune limitation ou recommandation particulière de consommation sur la Métropole. Toutefois, elle impose à la Métropole l'engagement d'actions curatives sur deux captages :

- mise en oeuvre d'un traitement au charbon actif sur l'usine de la Jatte (finalisation en 2025) ;
- mise en oeuvre d'un traitement au charbon actif d'ici 2030 sur le champs captant du Cailly.

Ces actions sont complémentaires aux actions préventives que la Métropole met en oeuvre dans le cadre de la stratégie de protection des ressources en eau potable à horizon 2040 qu'elle a adopté en juin 2024. Parmi ces actions préventives en 2025, on peut citer la poursuite de la mise en oeuvre des

mesures de protection des captages de Bardouville et Fontaine-Sous-Préaux avec notamment l'indemnisation des propriétaires et exploitants de parcelles grevées de restriction d'usage.

ZOOM : la Métropole met en place une aide préventive à la précarité hydrique

En septembre, le conseil métropolitain a voté une nouvelle aide à destination des plus précaires afin de lutter contre la précarité hydrique pour un montant de 300 000 €. Une convention de partage de données a été signée afin de disposer des données de la caisse d'allocations familiales. 6 570 foyers bénéficiaires ont pu être identifiés pour un montant moyen d'aide de 45 €. Ce dispositif permettra de compenser les augmentations du prix de l'eau qui sont nécessaires pour accompagner l'important effort d'investissement prévu dans la prospective et de maintenir le pouvoir d'achat des usagers les plus précaires. Le versement se fait directement, sans démarche administrative à effectuer.



À retenir pour 2025

En chiffres

Volume Distribué : **83 080 m³/jour**

Volume Consommé : **69 837 m³/jour**

Rendement du réseau : **84.54 %**

Qualité bactériologique de l'eau : **100 % conforme**

Qualité physico-chimique de l'eau :
98.65 % conforme

Linéaire de réseaux : **2 924,96 km**

Taux de renouvellement annuel : **0.94 %**

Nombre d'Abonnés au 1^{er} janvier 2025 :
207 524

Investissement eau potable : **26 860 088 €**

Installation, transmission et adoption de pratiques agroécologiques durables : mise en place d'un panel d'outils

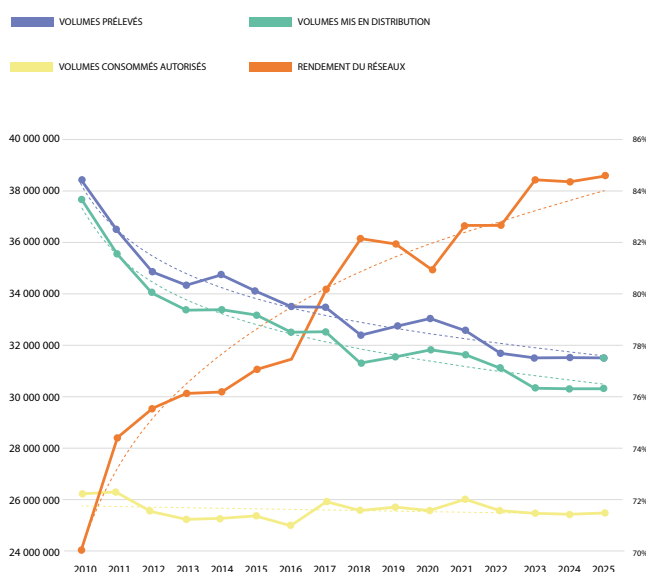
Depuis 2024, la Métropole Rouen Normandie renforce son action en faveur de l'installation, de la transmission des exploitations agricoles et de l'adoption de pratiques agroécologiques durables. En 2025, les premiers résultats de ce panel d'outils se sont concrétisés.

L'une des avancées majeures repose sur la création de la **SCIC Ceinture Verte Rouen Normandie**, destinée à faciliter l'installation de nouveaux maraîchers sur le territoire. Cette structure vise à **sécuriser les projets d'installation** en prenant en charge les investissements les plus lourds, afin de réduire les risques financiers pour les porteurs de projet.

Elle contribue également à **mobiliser activement le foncier agricole**, avec pour objectif de favoriser la création d'un maximum de fermes, dans des conditions adaptées aux réalités du territoire. Les exploitations développées dans ce cadre conserveront une **taille humaine**, avec une superficie moyenne d'environ 2 hectares.

Déjà engagée dans le soutien aux **circuits courts**, à travers son fonds d'aide agricole, et dans une meilleure connaissance des enjeux fonciers via l'**observatoire du foncier agricole**, la Métropole affirme, par sa participation à cette société, sa volonté d'aller plus loin. Elle entend ainsi **amplifier les dynamiques d'installation agricole** et contribuer à la **résilience du territoire** face aux enjeux alimentaires, économiques et environnementaux.

ÉVOLUTION DES VOLUMES D'EAU EN M³ SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE ET RENDEMENT DE RÉSEAUX (AXE SECONDAIRE)



Filières durables locales : structuration et innovation

La dynamique de structuration des **filières durables locales** s'est poursuivie et renforcée durant l'année 2025, tant sur le volet des **céréales paysannes** que sur celui de la **coopération interterritoriale**, notamment à travers l'**Association AgriParis Seine** et le projet **Seine Nourricière**.

Dans ce cadre, l'association **Triticum**, partenaire du **Projet Alimentaire Territorial**, a poursuivi ses actions de **recherche-développement** portant sur les **semences de population**, adaptées aux enjeux de la transition agroécologique, ainsi que sur l'organisation de la filière **blé-farine-pain**. L'inventaire annuel recense une collection composée de **15 variétés de blés tendres**, **5 variétés de blés poulards** et de **plusieurs autres céréales**, gérée par un réseau d'**agriculteurs normands** mobilisés dans une logique de préservation, d'expérimentation et de valorisation.

En parallèle, des essais de **maltage** et de **brassage** ont été conduits avec l'**Institut Français des Boissons**, de la **Brasserie et de la Malterie** et la brasserie **Brotonia**, ouvrant des perspectives concrètes pour le développement d'une **filière brassicole locale**.

Concernant les **semences anciennes de légumes**, l'enquête menée auprès des **maraîchers normands** souligne une appropriation encore partielle des enjeux liés aux **semences paysannes**. Ce diagnostic met en évidence l'intérêt de développer des actions d'accompagnement afin de favoriser l'émergence d'une filière cohérente et territorialisée, selon une logique intégrée « **de la graine à l'assiette** ».

Ces avancées traduisent la mise en œuvre d'une **vision globale de la transition alimentaire territoriale**, articulant préservation de la biodiversité cultivée, relocalisation des filières, innovation collective et coopération entre acteurs.

Commande publique alimentaire

La Métropole a contribué au plaidoyer porté au niveau européen en faveur d'une évolution des règles de la **commande publique alimentaire**.

Avec **France urbaine**, elle soutient une proposition visant à permettre aux acheteurs publics de mobiliser plus librement leurs procédures d'achat pour une partie de leurs achats annuels, sur la base d'un diagnostic territorial partenarial.

Les objectifs sont les suivants :

- soutenir les filières locales et durables ;
- renforcer la résilience alimentaire des territoires ;
- réduire le gaspillage alimentaire ;
- contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire ;
- mieux prendre en compte les enjeux de santé publique et d'environnement.

Animation territoriale et sensibilisation

Durant toute l'année 2025, la Métropole a poursuivi ses actions d'animation territoriale et de sensibilisation à la transition alimentaire avec l'appui de ses partenaires, notamment Le Champ des Possibles et Triticum. À titre indicatif, on peut noter : la ferme pédagogique des Bruyères a accueilli près de 5 000 personnes, tandis que les deux rendez-vous annuels « Les 4 saisons du Parc » ont été reconduits au Parc urbain du Champ des Bruyères. Par ailleurs, l'appel à projets « Métropole nourricière » a permis d'accompagner 9 porteurs de projets, portant à 73 le nombre total de lauréats soutenus depuis 2021.

L'expérimentation du dispositif « Bien manger pour mon bébé » a également été poursuivie dans le cadre du programme des 1 000 premiers jours de l'enfant. Celui-ci associe des ateliers cuisine à la distribution de paniers de fruits et légumes locaux et biologiques. Depuis son lancement, 75 foyers en ont bénéficié.



2.4 Moins de déchets

La Métropole poursuit la mise en œuvre de sa stratégie globale de réduction des déchets, tout en renforçant leur valorisation. En 2025, la tendance à la baisse des tonnages de déchets collectés se confirme. Dans le prolongement de l'entrée en vigueur de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), la Métropole déploie progressivement la collecte des biodéchets sur l'ensemble de son territoire. Cette démarche vise à la fois à améliorer le service rendu aux habitants et à soutenir l'émergence de nouvelles filières de valorisation.

Déchets alimentaires : une dynamique désormais engagée

L'année 2024 avait été marquée par le lancement, à l'échelle du territoire métropolitain, de la première expérimentation de collecte des déchets alimentaires en habitat collectif. Menée à Sotteville-lès-Rouen, cette opération pilote s'inscrivait dans le cadre de la loi AGEC, qui impose aux collectivités de proposer aux ménages des solutions de tri à la source des biodéchets.

L'enjeu est significatif : les biodéchets représentent environ 20 % des ordures ménagères, soit près de 50 kg par habitant et par an sur le territoire métropolitain, dont une part importante peut être captée par une collecte dédiée. En 2025, cette dynamique a été poursuivie sur d'autres communes de la Métropole.

Habitat collectif : le tri des déchets alimentaires change d'échelle

La commune de Sotteville-lès-Rouen, qui compte près de 30 000 habitants, a constitué un terrain d'expérimentation particulièrement pertinent en raison de son caractère urbain dense et de la forte proportion d'habitat collectif, représentatifs de nombreux quartiers de la Métropole. À l'issue d'une phase de sensibilisation comprenant réunions publiques, distribution de bioseaux et actions de formation, une enquête de perception a mis en évidence une adhésion majoritaire des usagers au dispositif.

Les résultats observés sont encourageants : plus de 60 % de participation, une amélioration de la qualité du tri, une réduction



des nuisances olfactives dans les ordures résiduelles ainsi qu'une meilleure propreté des espaces concernés. Cette phase pilote a permis d'ajuster les modalités de mise en œuvre du dispositif, qu'il s'agisse de la collecte, des équipements, de l'organisation ou encore de la communication, en vue de son déploiement à plus grande échelle dans l'habitat collectif métropolitain.

En 2025, le déploiement de la collecte des déchets alimentaires s'est intensifié sur trois communes : Sotteville-lès-Rouen, Le Grand-Quevilly et Saint-Étienne-du-Rouvray. Au total, près de 53 700 habitants résidant en habitat collectif disposent désormais d'une solution de tri dédiée, ce qui constitue une étape déterminante dans la généralisation de ce service en milieu urbain dense.

Les habitants ont été dotés de bioseaux facilitant le tri à la source des déchets alimentaires au quotidien. Ils peuvent ensuite déposer ces déchets dans un réseau de 238 points d'apport volontaire, répartis de manière à garantir un service de proximité accessible et pratique. Ces équipements font l'objet d'une collecte au minimum hebdomadaire, afin de prévenir les nuisances et de garantir des conditions d'hygiène satisfaisantes.

Le dispositif prévoit également un entretien régulier des équipements : les bacs sont nettoyés à chaque passage des véhicules de collecte et font l'objet d'une désinfection approfondie chaque mois. Par ailleurs, les agents de collecte assurent un suivi attentif de la qualité du tri et du niveau de remplissage des contenants. Ces observations permettent d'adapter les fréquences de collecte, d'optimiser l'organisation du service et d'identifier les besoins complémentaires en matière de sensibilisation.

La réussite de ce déploiement repose ainsi sur trois leviers complémentaires : l'implication des habitants, une logistique adaptée et un suivi opérationnel rigoureux, garants de l'efficacité et de la pérennité du tri des déchets alimentaires.

Les biodéchets collectés sont valorisés par méthanisation, permettant la production de biogaz injectable dans le réseau de gaz naturel, ainsi que d'un digestat utilisé pour la fertilisation des sols. Forte de ces premiers résultats, la Métropole prévoit, avec le soutien financier de l'ADEME à hauteur d'1 M€, le déploiement de plus de 1 000 points de collecte sur l'ensemble de son territoire.

La Métropole renforce son soutien au compostage et au jardinage zéro déchet

La Métropole a significativement renforcé son accompagnement des particuliers dans la gestion de leurs déchets végétaux et alimentaires. Le compostage individuel constitue, en effet, la solution de tri à la source privilégiée pour les habitants résidant en habitat individuel.

Depuis mars 2024, le programme d'aide à l'achat de composteurs individuels en bois connaît un succès notable : 460 foyers en ont bénéficié, pour un montant total de près de 45 000 €. Cette subvention, accordée une seule fois par ménage, est conditionnée à un engagement de non-revente pendant cinq ans ainsi qu'à la signature de la « Charte de l'éco-jardinier zéro déchet ».

Le dispositif d'aide à l'achat de broyeurs végétaux, reconduit pour une durée de trois ans, prévoit une prise en charge de 50 % du prix d'achat, dans la limite de 250 € par foyer. Cette aide s'adresse aux ménages vivant en habitat individuel et disposant de plus de cinq mètres linéaires de haie, ou d'un volume équivalent en arbustes.

Depuis 2021, la Métropole met également des broyeurs à disposition des communes volontaires. Ce dispositif permet aux habitants de tester le matériel avant un éventuel achat ou de répondre à des besoins ponctuels. Les communes partenaires assurent le stockage sécurisé du matériel et encadrent les prêts par voie contractuelle.

La « Charte de l'éco-jardinier zéro déchet » constitue le cadre commun de ces dispositifs. Elle engage les bénéficiaires dans une démarche de gestion durable de leur jardin, fondée sur la réduction des déchets, l'abandon des produits chimiques, le choix de végétaux adaptés au climat local et la récupération des eaux de pluie.

Permettre des modes de vie durables et agréables

Nouvelles filières de valorisation des déchets de construction

L'année 2024 avait également été marquée par l'émergence de deux nouvelles filières stratégiques. La première concerne les déchets issus des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB), structurés en deux grandes catégories : les matériaux inertes, correspondant aux matériaux minéraux hors terres excavées, et les matériaux non inertes, tels que le bois, le métal, le plastique ou le plâtre.

Pour le territoire du SMEDAR, le soutien financier associé à cette filière est estimé à 275 000 € par an.

Les objectifs fixés sont ambitieux :

- **pour les déchets inertes** : 82 % de collecte séparée et 77 % de valorisation ;
- **pour les déchets non inertes** : 53 % de collecte séparée et 48 % de valorisation.

En 2025, le SMEDAR a contractualisé avec les quatre éco-organismes nationaux concernés : **ECOMAIISON, ECO-MINERO, VALDELIA et VALOBAT**. Désigné sur le territoire, VALOBAT a déployé, en lien avec la Métropole et le SMEDAR, de nouvelles filières de tri en déchèteries, notamment pour le plâtre, les menuiseries vitrées, la laine de verre et la laine de roche. Un soutien financier a aussi été apporté à la collectivité pour la gestion des gravats, de l'amiante et des déchets dangereux issus des PMCB. Les filières dédiées au bois et au plastique seront mises en œuvre durant les mois à venir.

Une filière spécifique répondant à un enjeu de santé publique

La seconde filière répond à un enjeu de santé publique : la gestion des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) perforants produits par les usagers de drogues, qui ne relèvent pas de la filière de responsabilité élargie du producteur actuellement existante.

Dans ce cadre, un partenariat gratuit d'un an, renouvelable trois fois, a été reconduit en 2024 avec les associations **La Boussole**, à Rouen, et **La Passerelle**, à Elbeuf. Ces structures assurent la collecte via leurs points d'accueil et leurs automates Distribox, tandis que la Métropole fournit les contenants et organise le traitement par l'intermédiaire d'un prestataire externe. Le budget annuel maximal consacré à ce dispositif s'élève à 2 000 €.

En 2025 : un bilan favorable qui s'est confirmé

Les données de l'année 2025 confirment l'efficacité de la stratégie métropolitaine. Le tonnage global de déchets ménagers et assimilés s'établit à **541,23 kg par habitant**, soit un niveau proche de l'objectif intermédiaire de réduction fixé à **536,09 kg par habitant**. L'objectif à horizon 2031 demeure fixée à **509,14 kg par habitant**.

L'évolution de la composition des déchets illustre les effets positifs des politiques de tri engagées. La part des ordures ménagères résiduelles est ainsi passée de **51,5 % en 2011** à **46,22 % en 2025**, tandis que la part des déchets d'emballages recyclables a progressé de **0,36 %** sur la période.

En 2025, le SMEDAR a traité **273 673 tonnes** de déchets métropolitains, avec un taux global de valorisation de **96,23 %**, réparti comme suit :

- **12,42 %** en recyclage matière ;
- **12,23 %** en valorisation agronomique ;
- **70,58 %** en valorisation énergétique.

Prévention, réemploi et lutte contre le plastique à usage unique



Les actions de prévention se poursuivent et se diversifient. Depuis 2021, **23 communes** ont suivi le parcours « Prévention du gaspillage alimentaire ». Parallèlement, la Métropole a renforcé ses actions en faveur du réemploi des objets et du compostage, tout en accompagnant les événements du territoire grâce au prêt de fontaines à eau, de carafes et de cendriers de vote.

Elle poursuit également sa lutte contre le plastique à usage unique dans le cadre du **Plan Métropole Zéro Pollution Plastique**. À la date du 31 décembre 2025, **22 des 31 actions prévues** ont été réalisées et sont désormais pérennisées, dans le cadre d'un comité de pilotage annuel dédié.

La Métropole confirme donc en 2025, la solidité de sa trajectoire en matière de réduction et de valorisation des déchets. Le recul des déchets résiduels, la montée en puissance du tri des biodéchets, le renforcement des dispositifs d'accompagnement des habitants et la structuration de nouvelles filières de valorisation traduisent une dynamique positive et durable, pleinement inscrite dans les objectifs de transition écologique et d'économie circulaire.

Collecte et traitement des eaux usées

La Métropole assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées et la collecte des eaux pluviales sur ses 71 communes dans le cadre d'une régie à autonomie financière.

Elle s'appuie sur 21 systèmes d'assainissement qu'elle gère directement ou en marché d'exploitation, et 1 système (Villers-Ecalles) externe. Certains de ses systèmes traitent également des communes extérieures à la Métropole.

Elle gère 692 km de réseaux unitaires, 1 402 km de réseaux d'eaux usées et 990 km de réseau d'eau pluviales, soit plus de 3 000 km de réseaux et près de 1 000 ouvrages connexes (poste de refoulement, chambres à sable et déversoirs d'orage, bassins de stockage-restitution...).

1,3 milliard d'€ sur la période 2023 - 2040 voté dans le cadre de la prospective investissement eau et assainissement

Ce patrimoine fait l'objet d'investissement pour le réparer, le remplacer, l'adapter au changement climatique et aux nouvelles normes environnementales.

En 2025, on peut retenir notamment :

- 6,7 km de réseaux renouvelés ;
- la déconnexion des eaux de process nécessaires à l'usine d'eau potable de la Jatte, qui jusqu'à présent étaient renvoyées vers le réseau d'assainissement, estimées à 5 000 m³/jour. Compte-tenu de la qualité de cette eau, elle peut être rejetée au Robec. Cette action a permis d'abaisser la ligne d'eau de 5 cm dans le réseau unitaire et ainsi a un impact positif sur les déversements par temps de pluie en Seine ;
- afin d'avancer sur le projet de reconstruction de la station d'épuration de Yainville, la Métropole s'est rendue acquéreur du foncier et a lancé la procédure d'appel d'offres pour une réalisation des travaux en 2026 ;
- la poursuite de la rédaction du marché de maîtrise d'œuvre de reconstruction de la STEP de Boos, comprenant le raccordement de Quevreville-la-Poterie et La Neuville-Chant-d'Oisel ;
- suite à un sourcing, la consultation du marché de maîtrise d'œuvre pour la création du bassin Pasteur (25 000 m³), de 2 traversées de Seine et de la phase 2 du doublement de l'émissaire a été lancée. Ce projet structurant doit permettre de renouveler un patrimoine en fin de vie et diminuer les rejets par temps de pluie dans le cadre de la mise en conformité du système EMERAUDE ;

- démarrage du marché d'exploitation de la station d'épuration d'Emeraude le 31 janvier 2025 avec la société MEROPUR.

À retenir pour 2025

En chiffres

Volume Traité en 2025 par les stations d'épuration métropolitaines : **42 828 891 m³**

Volume traité en 2025 par le système Emeraude : **34 755 997 m³**

9 150 Tonnes de boues (en MS) produites dont **438,07 Tonnes** de MS épandues sur terrain agricole.

Linéaire de réseaux unitaire, séparation eaux usées, séparatif eaux pluviales: **3 084 km**

366 km de réseau d'assainissement ont été curés et **95 km** de réseaux d'assainissement ont été inspectés par caméra.

Taux de renouvellement annuel : **0,2 %**

Dépenses d'investissement assainissement **16 496 999 €**

Les contrôles de conformité de l'assainissement collectif

La pollution du milieu est l'affaire de tous et commence dès l'habitation. On estime que 30 % des bâtiments sont mal « raccordés ». Deux cas de figure : Les eaux usées vont au réseau d'eau pluviale puis directement au milieu naturel sans être traitées. Les eaux pluviales sont collectées par le réseau d'assainissement, saturent le réseau et les stations d'épuration qui n'ont pas la capacité d'absorber ce volume. Des by-pass au milieu naturel renvoient le mélange d'eaux usées et d'eaux pluviales directement en Seine. Pour lutter contre cette pollution, la Métropole s'est équipée de nouveaux outils informatiques mais également d'un nouveau règlement d'assainissement pour inciter les propriétaires à faire les enquêtes en cas de vente. Ces contrôles sont déjà obligatoires en cas de vente immobilière pour les détenteurs d'un assainissement individuel.





**Assurer la
transition vers
une économie
décarbonée et
prospère**

3

3 Assurer la transition vers une économie décarbonée et prospère

3.1 Vers un territoire sobre et 100 % ENR

L'année 2025 marque une accélération de la démarche de transition énergétique de la Métropole Rouen Normandie avec la consolidation de son service public Énergies Métropole et l'amplification des actions vers la neutralité carbone 2050. La structuration du Service public, l'optimisation des réseaux de chaleur et le développement des infrastructures de recharge électrique témoignent d'une approche territoriale coordonnée et ambitieuse.

Le service public de la transition énergétique

La Métropole Rouen Normandie poursuit en 2025 la structuration de son service public de la transition énergétique autour de la marque « Énergies Métropole Rouen Normandie ».

Ce développement s'appuie nouvellement sur la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Normandie pour accompagner les petites et moyennes entreprises dans leurs projets de maîtrise des dépenses énergétiques. Les actions menées avec les autres partenaires tels que l'ADIL 76, ALTERN, le CAUE 76 et la SEM ASER se sont poursuivies et renforcées.

Les instances de gouvernance du service public ont poursuivi en 2025 leur rôle de pilotage de ce dernier et de développement des partenariats :

Deux comités stratégiques réunis en avril et octobre ont permis à la Métropole Rouen Normandie, l'ADEME, la DREAL Normandie et la DDTM 76 d'établir le 2^e et 3^e COPIL du Fonds Air Bois, le 2^e COPIL du Contrat de chaleur renouvelable territorial et le 1^{er} COPIL du Pacte Territorial France Renov.

La 6^e Assemblée des partenaires a réuni le 19 mars au Pavillon des transitions 90 participants sur la journée, représentant 43 structures publiques et privées engagées dans la transition énergétique du territoire. Cette assemblée était dédiée à la concertation de l'écosystème énergie pour alimenter le volet Air Énergie Climat du futur SCoT-AEC de la Métropole. Les travaux se sont déroulés autour d'ateliers d'intelligence collectives et ont permis de faire remonter de nombreuses actions coconstruites.

Le 1^{er} Bilan interactif d'Énergies Métropole coconstruit par la Métropole et ses partenaires a été dévoilé pour l'occasion. Ce Bilan est accessible à tous sur le site internet Énergies Métropole <https://energies.metropole-rouen-normandie.fr/energies-Metropole/1er-bilan-interactif-energies-metropole/>.

La Lettre d'information trimestrielle destinée aux partenaires s'est poursuivie afin de maintenir tout au long de l'année le lien et la dynamique entre les partenaires du service public de la transition énergétique, de partager les avancées et projets et d'alimenter le sentiment d'appartenance à Énergies Métropole. Les sujets mis en lumière en 2025 ont été le Pacte Bois-Biosourcés signé par la Métropole et présenté par Charlotte Goujon, Vice-Présidente de la transition écologique, le développement du solaire avec des retours d'expérience du territoire et la chaleur renouvelable avec notamment une interview de l'ingénieure bâtiment durable et chaleur renouvelable de l'ADEME Normandie. La seconde lettre de l'année a également présenté le bilan des 4 ans d'Énergies Métropole et ses perspectives par le Président Nicolas Mayer-Rossignol. 6 Assemblées des communes se sont déroulées en 2025, portées par Luce Pane, Vice-Présidente en charge de l'énergie, de la sobriété énergétique et des déchets et Guillaume Coutey, Ambassadeur COP21 de la Métropole Rouen Normandie et Maire de Malaunay.

En moyenne chaque Assemblée réunit plus de 32 participants représentant 22 communes. Maires, élus et services municipaux (principalement DGS, DST et chargés de mission développement durable) y participent avec régularité. On note une grande diversité dans le profil des communes participantes (petites, grandes, plus ou moins engagées dans un processus de transition énergétique).

Les thématiques abordées ont été diverses sur l'année : présentation de l'activité de la SEM ASER, plan de communication du service public, planification et financement des travaux de rénovation pour les communes, bilan et perspective d'évolution des réseaux de chaleur urbains de la Métropole et co-construction du 1^{er} bilan Énergies Métropole des communes. Ce bilan présente les actions réalisées par les communes, en tant que relai et bénéficiaires d'Énergies Métropole. Forums de la rénovation, balade thermographique, rénovation et développement des énergies renouvelables sur les patrimoines communaux, sont autant d'actions valorisées dans ce bilan finalisé fin 2025 et en

attente de diffusion auprès du grand public courant 2026.

La Métropole a **également** poursuivi ses actions de partenariat avec les tissus professionnels de la transition **énergétique** et du développement des filières biosourcées :

Mise au dialogue, concertation des fédérations (CAPEB76, FIBOIS, ARPE, FFB, etc.) : Énergies Métropole a entretenu le dialogue avec les fédérations professionnelles du bâtiment et de l'ingénierie et a soutenu le lancement du Collectif Bâtiment Durable porté par Fibois et l'ARPE Normandie.

Poursuite du partenariat avec la CAPEB 76, et l'ARPE Normandie :

- la CAPEB a poursuivi le fléchage des artisans adhérents vers le service aux professionnels de l'espace France Rénov' porté par la SPL ALTERN, a renouvelé la formation et certification pour l'entretien du Patrimoine (8 entreprises candidates), a organisé 3 interventions d'Énergies Métropole en formation FEEBAT Renov', a témoigné aux côtés de la Métropole aux assises européennes de la transition énergétique à Strasbourg et a signé les nouveaux accords de Rouen pour le Climat.
- l'Association Régionale de Promotion de l'écoconstruction a notamment coorganisé la rencontre interprofessionnelle « Build Biosourcés », avec le service Forêt et Energies. Un rapprochement avec le lycée Le Corbusier a permis de maintenir la dynamique de cet événement, qui a réuni plus de 120 participants professionnels : tous acteurs de la construction déjà engagés ou simplement intéressés par la construction – rénovation bas carbone : entreprises artisans, bureaux d'études, architectes, centres de formation, fabricants et fournisseurs. Un focus a été porté sur la filière PAILLE et les projets locaux émergents.
- co-organisation du Salon de l'éco-rénovation organisé en partenariat avec le Crédit Agricole Normandie Seine, la Ville de Bois-Guillaume et la Région Normandie, à destination des ménages particuliers souhaitant être accompagnés dans la rénovation de leur logement de façon sécurisée et performante. 25 professionnels exposants, 161 visiteurs et 155 participants aux conférences.
- poursuite de la Hotline aux professionnels : Ils peuvent joindre le service dédié aux Professionnels artisans, architectes, bureaux d'études etc, au sein de l'équipe ALTERN, ceci afin de répondre à leurs questions techniques, administratives ou autres. En 2025, 533 professionnels ont eu recours à ce service de Hotline.
- mobilisation des professionnels de la copropriété : Le Pôle Copropriétés d'ALTERN est intervenu en partage d'expérience, à l'échelle régionale et nationale. De plus, 10 réunions d'information à destination des cibles professionnelles de la copropriété ont permis de maintenir la dynamique initiée sur la rénovation de ces logements collectifs privés et une réunion réunissant tous ces professionnels (93, représentant 78 entreprises) a eu lieu en novembre 2025 au siège de la Métropole.
- mobilisation des Distributeurs du bâtiment et négoce : la Métropole Rouen Normandie a adopté en Conseil Métropolitain de février 2023 une charte associant les distributeurs du bâtiment et négoce implantés sur le territoire, à l'atteinte des objectifs en matière de transition énergétique et écologique. Quatre enseignes signataires – POINT P, CEDEO, VM Matériaux et KILOUTOU depuis cette année. Les actions concrètes se sont poursuivies en 2025, comme la participation d'Énergies Métropole et de son espace France renov' à des événements portés par les enseignes et proposés à leur clientèle de professionnels artisans.
- mobilisation des professionnels du chauffage au bois : En 2025, la Métropole Rouen Normandie a poursuivi la mobilisation des professionnels installateurs d'appareils de chauffage au bois. Fin 2025, 26 installateurs sont chartés, c'est-à-dire affiliés au dispositif Fonds Air Bois de la Métropole, pour le conditionnement de l'aide financière. Cette charte permet d'animer une dynamique territoriale à l'attention des professionnels visés, d'accompagner la montée en compétences et garantir la qualité des installations : 3 clubs techniques ont été organisés en 2025.

D'après l'enquête de satisfaction menée auprès des ménages bénéficiaires de l'aide (96 réponses), le professionnel est la première source de communication pour les bénéficiaires de l'aide (56 %), 98 % des bénéficiaires ayant répondu sont satisfaits de la prestation de leurs professionnels et les recommandent, l'aide a été déterminante pour les ménages, dans leur décision de renouveler leur équipement, pour 73 % d'entre eux.

En 2025, la Métropole Rouen Normandie a souhaité poursuivre les interventions des espaces France Rénov dans les centres de formation initiale et continue du territoire. Confiée à la SPL ALTERN, 25 interventions à destination des jeunes apprenants et professionnels en activité ont été réalisées.

Faire connaître nos engagements, apporter une visibilité extérieure à Energies Métropole Rouen Normandie : Participation et intervention aux Assises Européennes de l'Énergie à

Strasbourg - Intervention / témoignage de la Métropole de Rouen sur les synergies Public/ Privé, et son action partenariale avec Saint Gobain Distribution, puis avec la CAPEB 76, devant ~30 de professionnels de l'accompagnement à la rénovation.

Accompagnement des communes

En 2025, 25 communes ont bénéficié d'un conseil d'orientation énergétique et d'un suivi de leurs consommations par la SPL ALTERN, étape permettant un premier état des lieux global de leur patrimoine bâti avant d'orienter vers les travaux les plus efficaces. L'agence locale a également initié 98 suivis de rénovation de bâtiment, activité notamment boostée par l'expérimentation Marché Global de Performance Énergétique à Paiement Différé (MGPEPD).

Fort de son expérience sur les programmes ACTEE 2 de la FNCCR (financement des études énergétiques, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre, achat de logiciel et de matériel), la Métropole Rouen Normandie a renouvelé en 2025 la candidature d'un groupement au programme ACTEE CHENE, aux côtés d'ALTERN et de 10 communes volontaires. Lauréat du programme, ce sont près de 650 000€ de financement qui bénéficieront aux 6 communes retenues par le jury, à ALTERN et à la Métropole.

L'année 2025 a également été marquée par le renouvellement des marchés de fourniture d'énergie pour la période 2026/2027 du groupement d'achat coordonné par la Métropole.

Ce groupement compte 58 membres, dont 38 communes du territoire. Les tarifs obtenus lors de ce renouvellement ont permis de générer une économie moyenne d'environ 13 % pour les membres du groupement par rapport aux tarifs de la période 2024/2025 représentant plus 7 M€ sur deux ans.

Accompagnement des particuliers et des copropriétés

En 2025, 2 360 rendez-vous personnalisés ont été réalisés pour des ménages sur les actions de maîtrise de l'énergie, 229 ménages ont bénéficié d'une simulation énergétique par la SPL ALTERN permettant de faciliter la prise de décision sur les travaux à réaliser.

Le dispositif d'aide aux kits photovoltaïques dédié aux habitants en maison individuelle illustre quant à lui le souhait de la collectivité de favoriser la sensibilisation à la solarisation du territoire. Depuis les premiers kits financés en 2023, ce dispositif a permis de financer plus de 800 kits installés. Ce dispositif permet également de générer un flux de demande de conseil auprès du service public, permettant de sensibiliser les ménages aux économies d'énergie possible sur leur logement. Le service Énergies Métropole étant l'Espace France Renov' local, les particuliers sont facilement accompagnés dans une démarche de rénovation plus globale.

Autre dispositif dédié à la maison individuelle : le Fonds Air Bois. Ce dispositif vise à sensibiliser les particuliers et les professionnels sur les bons usages du chauffage individuel au bois, afin de préserver la qualité de l'atmosphère sur le territoire de la Métropole. Pour cela, la Métropole finance, aux côtés de l'ADEME, l'animation du dispositif et le remplacement des systèmes de chauffage individuel au bois datant d'avant 2001 ou en foyer ouvert. Il est désormais obligatoire de passer par un professionnel installateur charté Fonds Air Bois Métropole Rouen Normandie pour percevoir l'aide financière de 1 000 € à 2 000 € en fonction des revenus du ménage. En 2025, 437 ménages ont perçu l'aide financière de la Métropole (521 000 €) et son accompagnement technique. **Pour les copropriétés**, un accompagnement méthodologique, juridique et financier complet est proposé, incluant l'aide au montage de dossiers de subventions et le recrutement d'une maîtrise d'œuvre et d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les grandes copropriétés. Cette approche globale vise à lever les freins techniques et financiers aux projets de rénovation énergétique. En 2025, 220 rendez-vous personnalisés ont été réalisés avec des copropriétés, 1 279 logements ont été accompagnés en phase de conception des travaux et 5 petites copropriétés (moins de 12 lots) ont été accompagnées par ALTERN, endossant le rôle d'AMO dans ce cas.

La définition d'une stratégie pour la solarisation patrimoniale en cours

À partir du recensement des parkings et des bâtiments appartenant à la Métropole et des obligations de solarisation, un potentiel solaire a pu être estimé. Coté parkings, 30 sites ont été identifiés prioritairement correspondant à une puissance de 12MWc. L'électricité produite sera consommée par différents sites de la Métropole (bâtiments, usines de traitement de l'eau potable et stations d'épuration, etc).

Poursuite de l'accompagnement des communes dans la solarisation de leur patrimoine et des projets territoriaux

L'accompagnement auprès des communes se poursuit pour équiper leur patrimoine bâti de panneaux photovoltaïques permettant de répondre à leurs besoins d'électricité. 48 communes ont été accompagnées en 2025.

La Métropole a poursuivi son accompagnement auprès des communes pour faire émerger des centrales photovoltaïques au sol ou flottante sur des anciennes carrières.

Un contrat de chaleur renouvelable territorial qui se déploie sur le territoire

Ce dispositif qui a démarré en mars 2024 avec l'ADEME permet notamment aux communes, entreprises, bailleurs sociaux et copropriétés de bénéficier d'un soutien financier et technique pour leurs projets de chaleur renouvelable. Ces derniers peuvent porter sur des installations géothermiques, solaires thermiques ou encore de bois-énergie.

Ce sont 68 accompagnements qui ont été réalisés.

7 études de faisabilité et 10 dossiers travaux ont fait l'objet d'une subvention de l'ADEME via ce contrat territorial d'un montant total de 1 M€ pour un montant total des dépenses estimé à 4,8 M€.



Assurer la transition vers une économie décarbonée et prospère

Poursuite du développement de la production d'énergie renouvelables sur le patrimoine métropolitain

La Métropole a poursuivi en 2025 le déploiement d'installations de production d'électricité photovoltaïque. Trois sites ont été mis en service, portant la capacité de production installée sur son patrimoine à 1,209 MWc. Le plus important est le dépôt de bus des Deux Rivières, dont la production doit permettre d'alimenter une partie des installations de recharge des bus électriques.

Par ailleurs, la Métropole a mis en place en janvier une boucle d'autoconsommation collective patrimoniale. Celle-ci permet d'alimenter, depuis son site producteur du 108, sept sites consommateurs à proximité, dont le Musée des Beaux-Arts de Rouen, en valorisant le surplus d'énergie non autoconsommée par le 108.

En octobre, la Métropole a obtenu une dérogation de l'État afin d'étendre le périmètre de cette boucle d'autoconsommation collective à l'échelle de l'ensemble du territoire métropolitain. Cette dérogation a permis d'intégrer les nouveaux sites de production mis en service à cette opération, ainsi que d'élargir le nombre de sites consommateurs, afin d'optimiser l'autoconsommation patrimoniale de sa production et de limiter ses achats d'énergie.

Cette dynamique sera poursuivie en 2026, avec cinq unités de production en cours d'équipement ou de raccordement, pour une puissance supplémentaire d'environ 420 kWc.

La transition énergétique, une ambition effective

En chiffres

854 kits photovoltaïques financés depuis le lancement du dispositif

Fonds Air Bois : **437** dossiers en 2025, pour un montant de 521 000 € de subvention (50 % ADEME, 50 % Métropole)

700 partenaires abonnés à la lettre d'information Énergies Métropole

6 assemblés des communes tenues

120 participants à la rencontre interprofessionnelle Build Biosourcés au CFA Lanfry

533 professionnels ont eu recours au service Hotline aux pros d'Énergies Métropole.

Développement des réseaux de chaleur durables

Depuis 2015, la Métropole gère dix réseaux de chaleur urbains (RCU), 4 en régie et 6 par délégation de service public (trois délégataires : CORIANCE, DALKIA et ENGIE Solutions). Ces réseaux sont principalement alimentés par des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) à chaleur fatale issue de l'incinération des ordures ménagères, biomasse et géothermie. En 2025, les dix RCU ont délivré 391,8 GWh de chaleur, contre 380,5 GWh en 2024, soit une hausse de 3 % liée en totalité à une rigueur climatique plus forte. La part des ENR&R dans le mix énergétique progresse de 1,6 points par rapport à 2024, pour atteindre 75,3 %, valeur la plus haute jamais atteinte, dont 53,4 % de biomasse, 21,5 % de chaleur fatale et 0,4 % de géothermie.

En chiffres

391,8 GWh de chaleur distribuée

Une chaleur provenant à **75,3 %** d'énergies renouvelables et de récupération

Vers la neutralité carbone 2050

En fin d'année 2024-début d'année 2025, la Métropole Rouen Normandie a élaboré sa nouvelle stratégie climat-air-énergie inscrite dans le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT-AEC, en visant l'objectif ambitieux d'atteinte de la neutralité carbone à 2050. Cet objectif se traduit par une trajectoire de réduction forte des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie, entre 2026 et 2050, en cohérence avec les objectifs nationaux et européens, tout en renforçant la capacité du territoire à absorber le carbone et à s'adapter aux effets du changement climatique.

Cette trajectoire s'appuie d'abord sur un levier central : la sobriété, en agissant sur les modes de vie, les usages et l'aménagement du territoire afin de limiter les consommations énergétiques et les besoins en ressources. Elle est complétée par une amélioration de l'efficacité énergétique, notamment à travers la rénovation massive des bâtiments et l'optimisation des systèmes existants. Enfin, la stratégie vise à accélérer le développement des énergies renouvelables locales pour substituer progressivement les énergies fossiles, en renouvelant l'objectif « 100 % EnR&R à 2050 ».

En parallèle, la Métropole développe des actions en faveur de la séquestration carbone, notamment via la préservation des sols, des forêts et des espaces naturels. Cette trajectoire s'inscrit dans une dynamique collective, mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, entreprises, collectivités) autour d'un projet partagé de transformation écologique, conciliant attractivité, résilience et justice sociale.

En chiffres

Objectifs à 2050 : **diviser par 2** les consommations d'énergie par rapport à 2021 et réduire de **94 %** les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2021

Progression prévue de la séquestration carbone :

+20 000 t_{eq}CO₂ via agroforesterie et haies entre 2021 et 2050



3.2 Des Industries décarbonées attractives

En 2025, la Métropole Rouen Normandie a poursuivi et renforcé son engagement en faveur de la transition énergétique, en affirmant pleinement son rôle de coordinatrice territoriale. Dans un contexte marqué par l'urgence climatique, elle a intensifié ses actions pour accompagner la décarbonation de l'industrie, accélérer la rénovation énergétique et consolider des partenariats stratégiques à l'échelle du territoire.

Cette mobilisation s'est traduite par un soutien renforcé aux entreprises locales, une optimisation du foncier économique ainsi qu'un appui accru à l'innovation. À travers cette approche globale, la Métropole contribue à construire un territoire à la fois compétitif, durable et résilient, en cohérence avec la Stratégie de transition économique adoptée par le Conseil métropolitain à la fin de l'année 2024.

Accélération de la décarbonation industrielle

Programme ZIBaC : poursuite de la dynamique en 2025

En 2025, la Métropole a poursuivi son engagement dans le programme **ZIBaC** aux côtés de l'association **SOCRATE**, dans la continuité de l'implication engagée en 2024. Cette démarche a permis de **poursuivre les études de faisabilité**, de **préciser les investissements nécessaires** à l'échelle des zones industrielles et de consolider les travaux portant sur **l'efficacité énergétique, la valorisation de la chaleur fatale, l'inter-dépendance industrielle et l'adaptation au changement climatique**. Elle a également favorisé le **partage de bonnes pratiques** entre zones industrielles bas carbone au niveau national.

Renforcement de l'accompagnement des entreprises dans leur transition social-écologique

Dans le prolongement de sa stratégie de décarbonation, la **Métropole Rouen Normandie** a poursuivi, au cours de l'année 2025, le renforcement de son action en matière d'accompagnement des entreprises dans leur transition social-écologique.

À ce titre, le partenariat conduit avec la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie** a été conforté, avec un niveau d'engagement financier plus que doublé en faveur des actions d'accompagnement. Cette montée en puissance permet d'élargir le déploiement de **diagnostics environ-**

nementaux au bénéfice d'un nombre accru d'entreprises artisanales du territoire.

Par ailleurs, à la suite de l'accompagnement de **80 entreprises sur la période 2023-2024**, la Métropole engage, en 2025, une nouvelle phase de son dispositif de « **diagnostics Eaux & Rejets** », à destination de **30 entreprises supplémentaires**. Cofinancés par l'**Agence de l'Eau Seine-Normandie**, ces diagnostics portent sur la gestion des eaux et des rejets, la maîtrise des consommations d'eau, le stockage des matières dangereuses ainsi que le respect des exigences réglementaires applicables au titre des **ICPE**. Ce dispositif permet également aux entreprises concernées d'accéder à des **aides financières** destinées à soutenir leur mise en conformité environnementale.

En outre, la **Métropole Rouen Normandie**, lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « **Acteurs Socioéconomiques Engagés dans la Transition écologique des Territoires (ASSETT)** », a engagé un travail de diagnostic des outils existants de mobilisation des acteurs du territoire en faveur de la transition social-écologique. Cette démarche a permis d'identifier des perspectives d'évolution et de bénéficier de recommandations visant à accompagner le changement d'échelle des actions engagées. L'appui apporté par **Efficacity** et le **CEREMA** a ainsi contribué à faire émerger une trajectoire renouvelée, dont la déclinaison opérationnelle interviendra à compter de 2025.

Enfin, le **Salon des solutions durables** a constitué un temps fort de valorisation des initiatives et de mise en relation des acteurs économiques engagés dans la transition. Cet événement a permis à **57 exposants** de présenter leurs solutions et de développer de nouvelles opportunités. À cette occasion, la Métropole a également présenté son offre d'accompagnement à destination des acteurs économiques, notamment en matière **d'achats responsables**, de **Contrat Chaleur Renouvelable territorial**, de **mobilités** et de **sensibilisation aux enjeux du**

numérique responsable, à travers la **Fresque du numérique**.



Massification de la rénovation énergétique

Un enjeu structurant pour les entreprises et les associations

En 2025, la Métropole a poursuivi son programme d'accompagnement à la rénovation énergétique, en partenariat avec la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie (CMA Normandie)**.

Ce partenariat a permis d'**informer 400 bénéficiaires** au cours de l'année et d'**accompagner de manière approfondie 98 entreprises** dans leurs projets de **maîtrise de l'énergie**.

Par ailleurs, la Métropole a confié à la **CMA Normandie** la réalisation d'une **étude prospective** visant à mieux comprendre le positionnement des artisans et les besoins exprimés sur les marchés de la **rénovation énergétique** et des **énergies renouvelables**.

Les résultats de cette étude permettront d'adapter les actions d'**Énergies Métropole** aux réalités du terrain et aux besoins des entreprises engagées dans la transition énergétique.

Engagement des acteurs économiques et renforcement des services d'accompagnement

En 2025, la Métropole a poursuivi et renforcé son action en faveur de l'accompagnement des acteurs économiques du territoire, en développant de nouveaux services à destination des entreprises de proximité.

Dans le cadre du partenariat avec la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)**, un accompagnement spécifique a été proposé aux **commerçants-artisans du secteur alimentaire**, notamment aux restaurateurs, à travers la mise en œuvre d'un **diagnostic transition** centré sur trois enjeux prioritaires : les

biodéchets, le **gaspillage alimentaire** et les **emballages**.

La Métropole et la CMA ont également déployé le parcours « **Métiers d'art en action** », destiné à **12 artisans d'art** du territoire. Ce programme de formation et d'accompagnement a permis de soutenir la professionnalisation de ces entreprises dans leur développement entrepreneurial, tout en valorisant la richesse et la singularité de leurs savoir-faire.

Le déploiement du label **Éco-Défis** s'est poursuivi tout au long de l'année, avec de nouvelles labellisations et plusieurs renouvellements. À fin 2025, **320 entreprises du territoire** étaient labellisées, témoignant de la dynamique d'engagement des acteurs artisanaux en faveur de la transition.

Parallèlement, des entreprises commerciales et artisanales dont l'activité présente un impact particulier sur les **milieux naturels** et la **ressource en eau** ont pu bénéficier d'un accompagnement dédié, associant **diagnostic** et **aide financière à la mise en conformité** de leurs sites d'activité.

L'année 2025 a également été marquée par la distinction de **deux artisans du territoire métropolitain**, ayant obtenu les titres de **Maître Artisan** et **Maître Artisan d'Art**, plus haute reconnaissance attribuée aux chefs d'entreprise de l'artisanat.

Enfin, un événement organisé au **Pavillon des Transitions** est venu clore l'année, en valorisant les actions conduites dans le cadre du partenariat entre la Métropole et la CMA, ainsi que l'engagement des **commerçants-artisans du territoire dans la transition sociale et écologique**.

Au-delà de ces actions sectorielles, la Métropole a poursuivi en 2025 la structuration de son accompagnement à destination de **toutes les entreprises**. Avec l'appui du **CEREMA** et d'**Efficacy**, elle a engagé un travail d'organisation et d'optimisation de son offre, en articulation avec les partenaires directement porteurs de dispositifs d'accompagnement. Cette démarche a conduit à la création d'une **Communauté des accompagnants**, destinée à renforcer la coordination entre acteurs. Dans ce cadre, la Métropole a également retenu l'outil **Impact Score** comme porte d'entrée dans son dispositif d'accompagnement des entreprises.

Optimisation foncière et développement économique durable

Dans le contexte de la loi Climat et Résilience et de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050, la Métropole poursuit sa stratégie d'optimisation du foncier économique afin de mieux mobiliser les espaces déjà urbanisés. Des outils de repérage des fonciers en friche, vacants, délaissés ou sous-occupés ont été développés pour favoriser le recyclage foncier et limiter l'étalement urbain.

Durant l'année 2024, l'inventaire des 140 Zones d'Activités Économiques recense 3 385 hectares, concentrant 16 % des établissements et 37 % des emplois du territoire. Les zones industrielles et logistiques représentent 2 194 hectares, tandis que les zones mixtes sont les plus nombreuses (59 zones). Le taux de vacance de plus de deux ans est estimé à 6 %. L'atlas des ZAE, élaboré à partir de cet inventaire, permet d'identifier les opportunités de densification et de requalification. À ce stade, 170 hectares de gisements potentiels ont été repérés et 20 hectares ont déjà été acquis pour être recyclés et aménagés, notamment à Cléon, Amfreville-la-Mi-Voie, Rouen et Notre-Dame-de-Bondeville.

La Métropole mobilise également ces fonciers pour soutenir les filières d'avenir. En 2025, des études pré-opérationnelles seront engagées sur les anciens fonciers Renault acquis en 2024, sur une emprise de 8,5 hectares, afin d'y développer le Pôle Industriel des Mobilités Électriques (PIME). Ce parc d'activités accueillera en priorité les fournisseurs, sous-traitants et partenaires des industriels du secteur, ainsi que de nouveaux acteurs, contribuant ainsi au renforcement de la filière des mobilités électriques.

Enfin, le suivi des déclarations d'intention d'aliéner économiques permet d'observer les dynamiques de marché : au cours de l'année, 111 biens représentant 109 hectares ont fait l'objet d'une transaction, pour un montant total de 113,1 M€.

Soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS)

En 2025, la Métropole a poursuivi son engagement en faveur de l'Économie sociale et solidaire (ESS), en cohérence avec les orientations définies dans son plan de développement métropolitain. Son action s'est particulièrement concentrée sur deux priorités : le renforcement des liens entre les structures de l'ESS et les entreprises du territoire, ainsi que le développement de la visibilité du secteur.

Dans cette perspective, trois événements Connexion Business'ESS ont été organisés afin de faire découvrir ou redécouvrir aux entreprises locales les solutions et prestations proposées par les acteurs de l'ESS. Au total, ces rendez-vous ont permis la rencontre de 42 participants issus de 25 structures différentes, contribuant ainsi à favoriser l'interconnaissance et les coopérations économiques sur le territoire.

La Métropole a également renforcé sa stratégie de communication en faveur de l'ESS. De nombreuses publications ont été diffusées sur les réseaux sociaux pour valoriser les initiatives et les acteurs du secteur. En complément, une campagne de sensibilisation à destination du grand public, menée en partenariat avec des influenceurs, a généré près de 150 000 vues, participant à une meilleure visibilité de l'ESS auprès des habitants.

En 2025, la Métropole a par ailleurs relancé son appel à projets à destination des structures de l'ESS intervenant sur le territoire, en maintenant une enveloppe de 100 000 €. Ce dispositif vise à soutenir des actions contribuant au développement des structures entrepreneuriales de l'ESS, dans le cadre des orientations du plan métropolitain. À l'occasion de cette deuxième édition, 100 090 € de subventions ont été attribués à 4 structures, pour la mise en œuvre de 5 projets.

Cette dynamique illustre la volonté de la Métropole de promouvoir une économie plus inclusive, dans laquelle les entreprises sociales occupent pleinement leur place aux côtés des acteurs économiques traditionnels.

Enfin, la Métropole a engagé des échanges avec le centre d'entrepreneuriat social d'HEC en vue du lancement, en Normandie, d'une première promotion associant 5 entreprises de l'ESS du territoire métropolitain. Celles-ci bénéficieront d'un accompagnement sur mesure de 12 mois afin d'accélérer leur développement.

En chiffres

2^{ème} édition de l'appel à projet ESS pour les structures d'accompagnement

100 000€ de subventions pour le déploiement de **5** projets

Renforcement du soutien à l'économie inclusive.

L'économie circulaire, une dynamique territoriale en marche

Engagée dans une transition vers un modèle plus durable, la Métropole a lancé en 2024 un pré-diagnostic de l'économie circulaire sur son territoire. Menée par la chaire « Économie circulaire et territoires » de l'EM Normandie, cette étude permet de dresser un état des lieux précis, de mettre en lumière les freins à lever et d'identifier des actions concrètes à déployer.

L'économie circulaire constitue un levier stratégique pour le territoire. En favorisant la réduction des déchets, l'optimisation des ressources et les synergies entre acteurs économiques, elle contribue à renforcer l'ancrage local de l'activité tout en soutenant l'émergence de nouveaux emplois.

À travers cette logique, les déchets produits par certaines entreprises peuvent devenir des ressources utiles pour d'autres, générant ainsi des circuits plus vertueux et plus résilients.



3.3 La recherche du plein emploi

En 2024, la Métropole Rouen Normandie a consolidé son engagement en faveur d'un territoire attractif et solidaire à travers la mise en œuvre du Pacte des Solidarités 2024-2027 et du **Contrat local des Solidarités conclu avec l'État**.

Dans ce cadre, elle a déployé une action complémentaire à l'accompagnement économique traditionnel, fondée sur une articulation renforcée entre **lutte contre la précarité, insertion professionnelle et transition écologique solidaire**. Cette orientation s'est traduite par la mobilisation de **près de 84 800 € d'aides directes** au bénéfice de projets favorisant l'insertion et l'accès à l'emploi.

Cette dynamique a été poursuivie en 2025, avec l'ambition de consolider les actions engagées et de renforcer leur impact au service des habitants et du territoire.

Accompagnement des porteurs de projets et développement économique

La Métropole Rouen Normandie poursuit son action en faveur du développement économique à travers un service dédié à l'accompagnement des entreprises, mobilisé à chaque étape de leurs projets de création, de développement ou d'implantation.

Cette politique repose sur une approche différenciée, adaptée aux besoins des acteurs économiques du territoire. Elle s'adresse, d'une part, aux TPE et PME, qui constituent l'essentiel du tissu économique métropolitain, et, d'autre part, aux grandes entreprises, dont le rôle moteur en matière d'emploi et d'investissement est déterminant. Une attention particulière est portée aux filières stratégiques du territoire — numérique, transition écologique, commerce et santé — qui bénéficient d'un accompagnement assuré par des équipes spécialisées.

La mise en œuvre de cette politique s'appuie sur des partenariats structurants. La Métropole agit ainsi en lien avec Rouen Normandy Invest (RNI), en matière d'attractivité économique et de prospection, ainsi qu'avec la SPL Rouen Normandie Aménagement pour la conduite des opérations d'aménagement.

En 2025, l'accompagnement des créateurs d'entreprise a été renforcé avec le déploiement d'un programme de mentorat au sein des pépinières métropolitaines. Ce dispositif représente 200 heures d'expertise par an, mobilisées sur les principaux leviers de réussite des projets entrepreneuriaux. La même année, 20 nouvelles entreprises ont intégré les pépinières de la Métropole.

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, une expérimentation qui prend forme

En 2025, la Métropole poursuit le déploiement engagé dès 2024 avec l'expérimentation **Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée** sur les territoires de Darnétal, Petit-Couronne et Rouen / Sotteville-lès-Rouen. Sur ce dernier secteur, l'association ROSALIE assure le portage de l'Entreprise à But d'Emploi, autour de quatre domaines d'intervention : services aux habitants, aux collectivités, aux entreprises et réemploi. Soutenue par la Métropole à travers une subvention d'investissement de 15 000 €, cette initiative vise à créer des emplois utiles, locaux et non concurrentiels pour les personnes durablement privées d'emploi. Les CCAS de Rouen et de Sotteville-lès-Rouen contribuent à cette dynamique en mobilisant les publics concernés et en participant à l'identification des besoins du territoire.



Insertion professionnelle et lutte contre l'exclusion

La Métropole déploie une stratégie d'insertion multiforme, articulant dispositifs individualisés et actions collectives. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) 2021-2027 structure cette approche par un accompagnement renforcé des publics éloignés de l'emploi. L'innovation 2024 réside dans le partenariat avec le lycée Albert Pourrière, offrant aux adhérents du PLIE des services de coiffure gratuits dispensés par les élèves.

Cette initiative répond aux difficultés sociales multiples générées par l'absence d'activité professionnelle, restaurant la confiance en soi nécessaire au retour à l'emploi. Parallèlement, elle enrichit la formation des élèves en développant l'aspect psychologique de leur future profession. La convention, effective jusqu'en 2027, illustre la créativité des partenariats métropolitains.

Les chantiers d'insertion intercommunaux poursuivent leur mission auprès des demandeurs d'emploi de faible qualification. La MJC de Duclair (chantier « Comme un ARBRE ») et l'association Brotonne Environnement bénéficient d'un soutien reconduit de 16 800 €, réparti selon les sollicitations des 14 communes participantes.

La Métropole Rouen Normandie mène une politique active d'insertion, combinant des parcours personnalisés et des actions collectives pour favoriser l'accès à l'emploi. Au cœur de cette démarche, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) 2021-2027 renforce l'accompagnement des personnes les plus éloignées du marché du travail. En 2025, près de 800 personnes de la Métropole ont bénéficié de ce dispositif partenarial issu d'un accord signé par l'Etat, la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Métropole Rouen Normandie, et bénéficiant d'un cofinancement européen.

Le PLIE est particulièrement engagé dans une dynamique territoriale qui s'est illustrée par la « journée partenariale pour l'insertion sociale et professionnelle », organisée le 9 octobre 2025 par la Métropole, en collaboration avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) de Seine-Maritime, la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et France Travail. Cet événement a rassemblé 188 professionnels, offrant une opportunité déterminante pour mieux appréhender les dispositifs locaux, développer des synergies et partager les bonnes pratiques. Une initiative qui confirme l'importance de la coordination entre les acteurs pour une insertion efficace.

« Habitantes des rues » : la démarche se poursuit en 2025

Partenariat novateur entre la Métropole et le CCAS de Rouen, le projet « Habitantes des rues » met en lumière une réalité méconnue : la présence croissante de femmes en situation de précarité dans l'espace public, confrontées à des problématiques spécifiques qui nécessitent des réponses adaptées.

Ce projet artistique et social, déployé sur trois ans, vise à sortir ces femmes de l'invisibilité, à recueillir leurs témoignages et à mieux identifier leurs besoins. Après deux premières années portées par un quatuor d'artistes pluridisciplinaires, le dispositif se poursuit en 2025, confirmant l'importance de cette démarche à la croisée de l'expression artistique, de l'écoute sociale et de l'innovation publique.

Inscrite dans la continuité de la Nuit de la Solidarité et dans le cadre du Contrat local des solidarités ainsi que de l'engagement métropolitain pour l'égalité femmes-hommes, cette action entend également sensibiliser les acteurs de terrain à l'accompagnement genré et encourager des prises en charge pluridisciplinaires. La subvention de 3 000 € attribuée au CCAS témoigne de cette volonté de soutenir, dans la durée, des approches nouvelles pour mieux répondre aux défis sociaux d'aujourd'hui.



Journée partenariale pour l'insertion sociale et professionnelle

Programme de la journée

- 8h45 - 9h10 : accueil café
- 9h15 - 9h45 : allocation d'ouverture par élus ou représentants
- 9h45 - 10h45 : séance plénière
Finalité de la loi pour le Plan Emploi et Premier bilan du Réseau local pour l'emploi.
Présentation de l'expérimentation de l'accompagnement renouvelé sur le territoire pilote de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de la Pointe de Caux ou Havre, le diagnostic du groupe Task force entreprise sur les perspectives de recrutements sur le territoire.
- 10h45 - 11h15 : pause café
- 11h15 - 12h30 : ateliers* en salles
- 12h30 : déjeuner offert aux participants
- 14h - 15h15 : ateliers* en salles
- 15h15 - 15h30 : pause et changement de salle
- 15h30 - 16h45 : ateliers* en salles

***Vos ateliers**

Les mêmes ateliers se dérouleront sur trois créneaux dans la journée (11h15-12h30 ; 14h-15h15 ; 15h30-16h45)

ATELIER 1
L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
Animé par le Département, avec Cap Emploi, LADAPT, EPRIK, TESAT et le Pôle de la Bataille et Work'no7b

ATELIER 2
Concilier la proche-aidance et l'insertion
Animé par l'interaction, Parentraide et le PLIE

ATELIER 3
Compétences numériques et accompagnement socio-professionnel
Animé par le Département, Média Formation (service @NIE) et le PLIE

ATELIER 4
Mieux intégrer les relations entreprises dans l'accompagnement
Animé par le service entreprises de France Travail

ATELIER 5
Faire émerger un projet professionnel dans l'accompagnement - échange de pratiques
Animé par l'Agence régionale de l'orientation et des métiers, la Mission locale de l'agglo rouennaise et le PLIE

ATELIER 6
Accompagnement des publics allophones, quelles pratiques, difficultés, solutions ?
Animé par Média Formation et le PLIE

ATELIER 7
Information et sensibilisation à l'offre territoriale pour l'accompagnement à la création d'entreprise
Animé par France Travail

ATELIER 8
La construction de parcours d'insertion au sein des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) à travers des exemples concrets
Animé par la DDETS, ANDES, ASCI, Promotion, Relais horizon emploi, Solidarité textiles, et Convergence Rouen.

Logos partenaires : France Travail, Département de la Seine-Maritime, Région Normandie, Métropole Rouen Normandie, CCAS de Rouen, etc.

Assurer la transition vers une économie décarbonée et prospère

Réseau d'équipements et innovation

Rouen Normandie Création (RNC) poursuit le développement et l'animation de son réseau de pépinières et d'hôtels d'entreprises, en adaptant son offre immobilière aux besoins des différents secteurs d'activité : bureaux, ateliers, laboratoires et espaces de stockage.

En 2025, le réseau compte **119 entreprises hébergées**, soit un niveau stable par rapport à l'année précédente. Le **taux d'occupation s'établit à 63 %**, dans un contexte marqué par des évolutions organisationnelles, notamment le développement du télétravail, les démarches d'optimisation des coûts des entreprises, ainsi que l'ouverture, en 2024, de nouvelles surfaces dédiées à la pépinière **SEINE NEOPOLIS**.

RNC poursuit pleinement sa mission d'accompagnement des créateurs d'entreprise et reste fortement mobilisé sur le territoire pour promouvoir son offre de services et valoriser les savoir-faire des entreprises hébergées.

L'offre « **PREPA-RNC** » permet aux porteurs de projet de travailler leur business plan en amont de la création ; elle a bénéficié à **4 entreprises en 2025**. En parallèle, les modules de formation proposés par le réseau ont permis de renforcer les compétences des jeunes entreprises, avec **5 sessions organisées pour 49 participants**.

Dans une logique de performance et de renforcement de l'attractivité de son offre, le réseau RNC a revu son positionnement et déploie désormais un **nouveau contrat de prestation de services en pépinière**. Cette offre vise à proposer une solution complète favorisant la réussite du parcours entrepreneurial sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie.

Ce nouveau contrat comprend :

- **l'hébergement** au sein d'une pépinière d'entreprises ;
- **la mise à disposition de services mutualisés** ;
- **un accompagnement structuré par le réseau**, assuré par les chargés d'accompagnement experts.

Le programme de suivi s'articule autour de **deux phases de croissance de 24 mois**, avec **200 heures d'accompagnement par an**.

Les pépinières spécialisées dans les secteurs de la **tech et du numérique (SEINE INNOPOLIS)**, de **l'innovation-santé (SEINE NEOPOLIS)** et de **l'écoconstruction (SEINE ECOPOLIS)** participent pleinement à l'attractivité du territoire et au développement d'écosystèmes stratégiques, notamment dans les domaines du **numérique responsable** et de la **santé**

Rouen Normandie Aménagement poursuit la commercialisation des sept parcs d'activités placés sous concession. Les réalisations enregistrées en 2025 illustrent le dynamisme du territoire, avec la finalisation des travaux sur la Plaine de la Ronce, qui a donné lieu à quatre ventes représentant 8 870 m², la poursuite de la commercialisation de Rouen Innovation Santé, dont 55 % des surfaces sont désormais commercialisées, ainsi que l'avancement de la commercialisation de Moulin IV à Cléon, marqué par la signature d'un compromis unique au début de l'année 2024.



55 % des surfaces commercialisées à Rouen
Innovation Santé

3,2 hect de foncier vendu sur la Plaine de la
Ronce pour 3 projets d'implantation

4 895 m² de foncier vendu sur Rouen
Madrillet Innovation pour 1 projet







Façonner un **territoire** diversifié, naturel et solidaire

4

4 Façonner un territoire diversifié, naturel et solidaire

4.1 Un territoire nature

En 2025, la Métropole Rouen Normandie a consolidé son engagement en faveur de la transition social-écologique en déployant une stratégie globale conciliant préservation de la biodiversité, développement économique responsable et innovation environnementale.

Portée par une volonté politique affirmée, cette démarche repose sur des partenariats stratégiques renouvelés, des outils de planification ambitieux et des actions concrètes qui inscrivent pleinement la nature au cœur du projet de territoire.

De la mise en œuvre de la Charte Biodiversité 2021-2026 aux avancées en matière de mobilité durable, la Métropole affirme son rôle de territoire pionnier et exemplaire en matière de développement durable.

Planification urbaine et transition écologique : vers une approche intégrée et durable

En 2025, la Métropole a poursuivi la révision de ses documents de planification urbaine afin de renforcer l'intégration des enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux dans les politiques d'aménagement du territoire. À ce titre, l'élaboration du **SCOT-AEC** et la révision du **PLUi** se sont poursuivies. L'année a été marquée par la tenue du **débat en Conseil métropolitain sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)**, par la poursuite de l'élaboration du **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** ainsi que par la préparation du **nouveau programme d'actions Air-Énergie-Climat**, appelé à succéder à l'actuel PCAET après approbation du SCOT-AEC. Ces travaux ont été conduits en lien étroit avec les communes, dans le cadre de l'**Assemblée des Communes du SCOT-AEC**, et ont donné lieu à une concertation associant la **COP Rouen 2030**, le **Conseil de Développement Durable**, des **balades urbaines citoyennes**, des **réunions publiques** ainsi que le **Comité de suivi de la Convention citoyenne**, chargé d'examiner les documents au regard des propositions formulées par la **Convention citoyenne pour le climat**.

Innovation territoriale : l'étude sur la multifonctionnalité des sols

Face aux enjeux du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la Métropole a lancé en 2024 une étude pionnière sur la multifonctionnalité des sols en partenariat avec l'association Vigisol.

Cette démarche innovante vise à caractériser les différentes typologies de sols métropolitains pour optimiser leur usage dans les futurs documents d'urbanisme.

L'étude évalue les potentialités agronomiques, la sensibilité à l'érosion et la prédisposition humide des sols pour guider les élus dans leurs arbitrages. Cette approche scientifique permet d'intégrer la préservation des sols dans la planification urbaine et de concilier développement territorial et protection de l'environnement.

Les résultats alimenteront directement la définition du futur SCOT-AEC (Schéma de Cohérence Territoriale - valant plan Air Énergie Climat), qui renforcera les orientations de transition écologique. Une journée de restitution dédiée aux acteurs politiques et institutionnels, organisée le 5 décembre à Rouen, a permis de présenter les premiers enseignements et d'échanger sur l'intégration de ces données dans les politiques territoriales.

Règlement Local de Publicité intercommunal : un outil au service des paysages

Adopté par le Conseil métropolitain courant 2024, le **Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)** constitue un levier majeur pour préserver le cadre de vie et les paysages métropolitains. Il fixe les conditions d'implantation des dispositifs publicitaires, avec l'objectif d'assurer une harmonisation des règles à l'échelle de l'agglomération.

Élaboré sur une période de trois ans, à partir d'un diagnostic territorial, d'une concertation avec les **71 communes** et de la consultation des personnes publiques associées, le RLPi invite à repenser la place de la publicité dans l'espace public. Il encadre l'ensemble des supports concernés : affiches, préenseignes, enseignes et dispositifs numériques en vitrine.

Cette démarche a mobilisé les professionnels du secteur ainsi que les acteurs de la protection de l'environnement, dans un esprit de dialogue et de concertation. Le RLPi s'inscrit dans la stratégie globale de transition socio-écologique de la Métropole, en encourageant les acteurs économiques à faire évoluer leurs pratiques de communication au regard des enjeux environnementaux et paysagers du territoire.

Biodiversité : une dynamique partenariale consolidée

En 2025, la Métropole Rouen Normandie a poursuivi le déploiement de sa **Charte Biodiversité 2021-2026**, en s'appuyant sur une **dynamique partenariale solide et structurante**. Sur les **34 fiches actions** du programme, **15 sont abouties ou récurrentes** et **15 sont en cours de déploiement**, traduisant l'efficacité de cette stratégie collaborative au service de la préservation du vivant.

Cette mobilisation s'est concrétisée par le renouvellement et la consolidation de plusieurs partenariats stratégiques. La convention conclue avec le **Conservatoire botanique de Normandie** pour la période **2024-2026** renforce l'expertise territoriale en matière de connaissance et de préservation de la flore sauvage. La coopération avec le **Conservatoire d'espaces naturels Normandie** permet de poursuivre les actions engagées en faveur de la restauration des **pelouses calcicoles et silicicoles**. Le partenariat avec le **Groupe mammalogique normand**, effectif depuis 2022, contribue à l'amélioration

des connaissances et à la protection des mammifères sauvages, notamment des **chiroptères**, avec un suivi spécifique engagé sur l'abbatiale **Saint-Ouen**.

La stratégie partenariale s'est également enrichie d'initiatives innovantes, à l'image de la collaboration avec l'association **EDEN** pour la préservation et la valorisation de près de **1 000 km de haies bocagères**, patrimoine naturel majeur du territoire. Le partenariat-cadre avec **WWF France**, initié en 2017 et prolongé jusqu'en 2026, continue par ailleurs de soutenir des actions structurantes en faveur de la biodiversité.

Sur le terrain, les réalisations se sont poursuivies à un rythme soutenu avec **19 mares inventoriées**, **7 nouvelles mares créées** et **3 mares réhabilitées** dans le cadre du programme dédié. La gestion des zones humides du **Marais du Trait** et du **Linoléum** s'est poursuivie à travers des inventaires naturalistes et des travaux de rénovation. En complément, **1,8 km de haies** ont été plantés en 2025, contribuant au renforcement de la trame écologique métropolitaine.

Enfin, la Métropole a poursuivi son engagement au sein de l'**Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD)**, dont elle est membre fondateur depuis 2019. Ce partenariat structurant favorise le partage d'expertises, la valorisation des initiatives locales et le renforcement de la coopération régionale, tout en apportant un appui scientifique et technique aux politiques métropolitaines en faveur de la biodiversité.

Les actions de terrain se multiplient : 19 mares inventoriées, 7 créations de nouvelles mares et 3 réhabilitations dans le cadre du programme « mares » en 2025. La gestion des zones humides du Marais du Trait et du Linoléum se poursuit avec inventaires naturalistes et travaux de rénovation. Les plantations de haies se poursuivent avec un peu moins de 2 km de haies supplémentaires en 2025.



Façonner un territoire diversifié, naturel et solidaire

Nature en ville et renaturation : des actions concrètes

La renaturation constitue en 2025 un levier majeur de l'action métropolitaine en faveur de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique. Avec 1,8 M€ mandats sur une trentaine de sites, cette politique confirme sa montée en puissance au sein du Plan pluriannuel d'investissements. Sur la période 2021-2025, 16,13 M€ lui auront été consacrés.

Par la transformation progressive d'espaces imperméabilisés en surfaces végétalisées, la Métropole poursuit un objectif clair : renforcer la résilience du territoire, améliorer durablement le cadre de vie des habitants et limiter les effets des îlots de chaleur urbains. Cette ambition se traduit également par l'intégration croissante de la déminéralisation dans les opérations de voirie et d'aménagement de l'espace public, dans le prolongement de la démarche engagée en 2023 sur les pieds d'arbres et structurée depuis 2024 autour de secteurs pilotes.

Cette action repose sur une gestion écologique des espaces verts engagée de longue date, avec une gestion différenciée mise en œuvre depuis 2012 sur 430 espaces verts métropolitains, représentant 160 hectares. Elle s'appuie également sur des outils de connaissance et d'aide à la décision de plus en plus performants, au premier rang desquels le LIDAR 2022, l'orthophotographie et les traitements de machine learning, qui permettent de mesurer la couverture végétale, de suivre l'évolution de la canopée et de fixer des objectifs de couverture arborée à l'échelle communale.

Enfin, la Métropole veille à inscrire cette politique dans une logique de mobilisation collective, en soutenant des actions de sensibilisation à destination du jeune public et des habitants, notamment au travers des dispositifs « Jardiner autrement » et « Mon P'tit Atelier », qui participent activement à la diffusion d'une culture de la nature en ville.



Forêt métropolitaine : un patrimoine en expansion

Le patrimoine forestier métropolitain connaît une expansion notable, atteignant aujourd'hui plus de **200 hectares**, contre **91 hectares à la fin de l'année 2021**. Cette évolution témoigne de la volonté de la Métropole de renforcer durablement la place de la forêt dans son projet de territoire, en affirmant la priorité accordée à la préservation des ressources naturelles et à la transition écologique.

En partenariat avec l'**Office national des forêts**, la Métropole déploie une gestion forestière structurée à l'échelle de l'ensemble de ses parcelles. Cette démarche vise à garantir une exploitation raisonnée de la ressource, au service de la **filière bois locale** et des besoins en **bois énergie** des réseaux de chaleur, tout en veillant à la pérennité écologique des massifs.

L'intégration de plusieurs parcelles au sein du groupe de certification « **FSC Vallée de Seine** » vient également reconnaître la qualité de cette gestion et l'inscrire dans un cadre de référence exigeant en matière de responsabilité environnementale.

Enfin, l'opération menée à **Moulineaux**, marquée par la replantation de **2,46 hectares** d'essences diversifiées après coupe sanitaire, illustre l'attention portée au renouvellement des peuplements, à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation des forêts métropolitaines au changement climatique.



La charte forestière de territoire : un rayonnement supra territorial

En 2025, la Métropole a poursuivi et renforcé sa politique forestière dans le cadre de la Charte forestière de territoire. Le travail s'est articulé autour du renouvellement et de l'animation des partenariats techniques et financiers, notamment avec le renouvellement des collaborations avec l'URCOFOR Normandie, l'ARPE Normandie, Fibois Normandie, le CNPF Hauts-de-France – Normandie et l'ONF, et par une animation soutenue du réseau d'acteurs du territoire. Le soutien à plusieurs projets forestiers a été maintenu pour un montant de 8 756 €, ce qui témoigne d'un engagement continu en faveur des initiatives locales et de leur mise en œuvre sur le terrain. Sur le plan opérationnel et juridique, l'ensemble des demandes de la Métropole en matière d'aménagement des forêts métropolitaines a été couvert par un arrêté préfectoral portant application du régime forestier, ce qui consolide le cadre d'intervention et sécurise les procédures.

Une attention particulière est portée à la valorisation des actions et à la sensibilisation du public via le réseau des Maisons des forêts. Cette dynamique fait écho au succès public et au rayonnement international observés autour de Forêt Monumentale #2 à Canteleu, inaugurée en 2024 et ayant renforcé l'attractivité du territoire.

En matière de gestion durable, la Métropole s'est engagée et a obtenu en 2025 une démarche collective de certification FSC pour une partie de ses parcelles forestières, intégrant le premier groupe labellisé en Normandie et regroupant plusieurs collectivités et gestionnaires publics et privés. Enfin, la réflexion autour de l'adaptation des forêts au changement climatique s'est poursuivie afin d'identifier et de mobiliser, à l'échelle locale, les leviers d'anticipation les plus pertinents et les plus opérationnels.

Ces éléments dessinent une trajectoire continue vers une gestion forestière plus durable et résiliente, tout en consolidant l'élan et le rayonnement déjà engagés.

En chiffres

1 000 km de haies bocagères sur le territoire

34 fiches actions de la Charte Biodiversité

19 mares inventoriées

7 nouvelles mares créées

3 mares réhabilitées

1,8 km de haies plantées.



4.2 Une cohésion sociale et territoriale

En 2025, la Métropole Rouen Normandie a poursuivi le renforcement de son engagement en faveur de la solidarité sous toutes ses formes. À travers ses actions en matière de solidarité internationale, de cohésion territoriale et d'accompagnement des publics les plus fragiles, elle s'est dotée d'outils innovants pour contribuer à un territoire plus juste, plus inclusif et plus solidaire. Des quartiers prioritaires de la politique de la ville aux coopérations internationales, en passant par le soutien à l'économie sociale et solidaire, l'année 2025 illustre la montée en puissance des politiques métropolitaines de cohésion, au service de l'intérêt général et de l'équilibre territorial.

Solidarité internationale, un engagement renforcé

La Métropole a poursuivi le déploiement de sa stratégie de solidarité internationale, adoptée depuis septembre 2021, autour de trois priorités structurantes : la solidarité sanitaire et environnementale, l'aide d'urgence internationale et la lutte contre les discriminations. Cette orientation a donné lieu à la consolidation de partenariats opérationnels avec plusieurs territoires du Sud, en particulier dans le cadre du dispositif « 1 % eau et assainissement ».

Dans ce cadre, plusieurs actions en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ont été conduites ou poursuivies. En République du Congo, les travaux menés au sein de l'orphelinat de Mouyondzi avec l'ONG Codegaz ont été achevés. Au Burkina Faso, la phase 2 du projet de Koubri, portée avec Hydraulique Sans Frontières, a également été finalisée. En Éthiopie, le partenariat engagé s'est poursuivi avec la réalisation de **30 nouvelles sources protégées** ainsi que la création ou la réhabilitation de **75 réservoirs**. À Madagascar, le projet de Fanivenola, conduit avec Hydraulique Sans Frontières, a été maintenu. Au Togo, le projet mis en œuvre dans les communes de la Préfecture de Yoto a continué avec l'appui de l'ONG Experts Solidaires. Par ailleurs, un nouveau partenariat a été engagé avec la province de Jérada, au Maroc, autour d'un projet d'envergure consacré à l'assainissement et à la protection des ressources, couvrant une large part du territoire provincial.

En complément de ces actions de coopération, la Métropole a mobilisé un **fonds d'aide d'urgence de 32 000 €**, lui permettant de répondre avec réactivité aux situations de crise humanitaire.

Enfin, dans le cadre de son appel à projets « solidarité internationale », la Métropole a accompagné **13 associations**, grâce à une enveloppe de **40 000 €**, complétée par une contribution de **17 950 €** du SMEDAR. Ce soutien a permis de financer

des initiatives déployées au Sénégal, au Maroc, à Madagascar, en Équateur, au Togo, en Côte d'Ivoire et en Mauritanie.

La solidarité, socle de cohésion

Le **Contrat de ville** constitue un cadre de partenariat entre l'État, la Métropole et les communes pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, favoriser l'inscription de ces territoires dans la dynamique métropolitaine et renforcer la coordination des politiques sectorielles.

En **2025**, **42 projets** ont été soutenus dans ce cadre. Trois priorités structurent cette action : **la réussite éducative, l'emploi et la santé**. La répartition des financements traduit ces orientations : **42 %** sont consacrés à la réussite éducative, notamment à travers le financement des coordinateurs de PRE ; **18 %** à l'emploi et au développement économique, avec le financement des postes de référents emploi dans les communes ; **13 %** à l'accès aux droits, via le financement des MJD ; et **12 %** à la promotion de la santé.

Par ailleurs, la Métropole porte un **axe territorial de lutte contre les discriminations**, fondé sur une approche intégrée au Contrat de ville et complété par un programme d'actions spécifiques. En **2026**, **11 projets** ont ainsi été soutenus, portant sur les discriminations liées à **l'origine**, à **l'âge**, notamment pour les jeunes, au **public LGBT+**, ainsi qu'à celles observées dans le **champ sportif**.

Le **Contrat de ville** constitue un levier majeur de la politique de cohésion territoriale menée conjointement par l'État, la Métropole et les communes. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, à mieux intégrer ces territoires dans la dynamique métropolitaine et à renforcer la coordination des politiques publiques.

Plan d'action Égalité Femmes-Hommes

En 2025, la Métropole a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans le cadre d'une politique publique transversale articulée autour de deux priorités : le développement d'une culture de l'égalité sur le territoire et l'intégration de cette exigence dans les politiques métropolitaines.

L'année a été marquée par la poursuite des actions de formation, de sensibilisation et d'animation territoriale, avec notamment deux sessions de formation à l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes, la diffusion d'une information régulière sur les supports métropolitains, la publication d'une lettre d'information bimestrielle et l'organisation de trois rencontres du réseau égalité. La collectivité a également assuré le suivi et l'analyse des données relatives à cette politique publique, dans le cadre notamment du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, l'intégration de l'égalité femmes-hommes s'est traduite par des actions concrètes dans plusieurs politiques sectorielles. Dans le champ de la mobilité, deux campagnes de sensibilisation contre les violences faites aux femmes dans les transports en commun ont été déployées. Dans les domaines du sport, de la culture et de l'espace public, la Métropole a soutenu plusieurs initiatives favorisant la visibilité des femmes, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et une meilleure prise en compte de l'égalité dans les pratiques professionnelles et les projets.

La sensibilisation des jeunes et la lutte contre les stéréotypes de genre ont également constitué un axe important de l'action conduite en 2025, à travers des interventions menées avec les partenaires associatifs, la poursuite de projets de prévention des violences sexistes et sexuelles, ainsi que le soutien à des actions en faveur de l'orientation des filles vers les filières scientifiques et numériques.

Enfin, la Métropole a renforcé son engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes et l'accès aux droits, en soutenant notamment l'expérimentation d'un van itinérant porté par le CIDFF, l'accompagnement des femmes victimes de violences, le centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales, ainsi que la préfiguration de la Maison des femmes à Rouen. Les temps forts de l'année, en particulier le Mois féministe et la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, ont permis de mobiliser largement les acteurs et actrices du territoire et de sensibiliser plusieurs milliers de personnes.

L'année 2025 confirme la volonté de la Métropole de consolider une politique publique territoriale, partenariale et opérationnelle en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, en agissant à la fois sur la prévention, la sensibilisation, l'accompagnement et l'évolution des pratiques.

Cohésion territoriale et développement écologique

En 2025, la Métropole a confirmé son engagement en faveur de la cohésion territoriale et de la transition écologique en intensifiant son accompagnement des 71 communes qui la composent. Cet engagement s'est appuyé sur la mobilisation de dispositifs structurants et d'aides financières, tel que le FA-CIL (**Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local**)

Confrontée aux enjeux spécifiques des territoires ruraux : vieillissement démographique ; raréfaction des services publics ; impératif de transition écologique ; la Métropole a porté une attention renforcée aux communes de moins de 4 500 habitants, au moyen d'interventions ciblées dans les domaines de la mobilité, de la rénovation énergétique des bâtiments communaux et de la valorisation du patrimoine dans une logique de développement touristique et d'aides financières via le FAA (**Fonds d'aides aux investissements des petites communes**)

En parallèle, la transition écologique mobilise pleinement les compétences métropolitaines en matière d'énergie et d'environnement. À travers ce programme, la Métropole affirme sa volonté de garantir un développement équilibré et solidaire de l'ensemble de son territoire.

Le programme « **Villages d'Avenir** », conduit avec la **Préfecture**, le **Département** et **Le Havre Métropole**, a par ailleurs permis d'intensifier l'accompagnement des communes rurales, en réponse à des enjeux essentiels de **mobilité**, d'**habitat**, de **patrimoine** et de **transition écologique**, en lien avec le **guichet unique de l'ANCT**.

La Métropole a également poursuivi la structuration de la gestion de la **voirie métropolitaine**, avec le renouvellement de la **convention tripartite** associant la **Ville de Rouen** et **Haropa Port**, afin de clarifier le rôle et les responsabilités de chaque partenaire.

Enfin, le dispositif « **Petites centralités** », copiloté avec l'**EPFN**, a soutenu la **revitalisation des centres-bourgs** par la conduite d'**études pré-opérationnelles**, en complément de l'intervention du **Département** sur le volet **habitat**.

Politique de l'habitat et du logement social

Au titre de sa compétence en matière de **politique locale de l'habitat**, la Métropole a poursuivi en 2025 le déploiement de dispositifs innovants en faveur du **logement social** et du **logement très social**, afin de mieux répondre aux besoins des ménages modestes et de favoriser un meilleur équilibre territorial de l'offre de logements.

Dans ce cadre, la Métropole a mis en place une **prime pour minoration de loyer**, dotée de **40 000 €**, destinée à soutenir les bailleurs sociaux dans les communes soumises à l'**article 55 de la loi SRU**. Ce dispositif expérimental vise à encourager le **rééquilibrage social** et à renforcer l'accessibilité du parc social sur les territoires concernés.

La Métropole a également conforté son intervention en faveur du **logement très social**, grâce à une aide comprise entre **5 000 € et 7 000 € par logement PLAI**, afin de soutenir la production de logements aux loyers les plus accessibles pour les publics les plus fragiles.

Par ailleurs, elle a accompagné le développement de formes d'habitat alternatives destinées aux personnes en insertion, à travers une **aide de 8 000 € pour le raccordement de Tiny Houses**. En 2025, **deux Tiny Houses en logement très social PLAI adapté** ont ainsi été agréées dans le cadre d'un appel à projets porté par **Le Foyer Stéphanaï** et l'association **La Case Départ**.

Ces actions s'inscrivent dans une stratégie métropolitaine fondée sur l'**innovation**, l'**expérimentation** et la **diversification des réponses habitat**, en articulation avec les orientations du **Programme local de l'habitat (PLH)**. Elles traduisent l'engagement de la Métropole en faveur d'une politique de l'habitat à la fois **solidaire, inclusive et durable**.

Intégration et lutte contre la pauvreté

Dans la continuité de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi (CALPAE, qui est intervenue sur la période 2020 - 2023) initiée dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté portée par l'Etat dès 2018, la Métropole a contractualisé avec l'Etat au travers du contrat local des solidarités. D'une durée de quatre ans (2024 - 2027), cette contractualisation porte les ambitions suivantes :

- prévenir la pauvreté dès le plus jeune âge et lutter contre les inégalités dès l'enfance ;
- favoriser l'accès à l'emploi et à l'insertion pour les publics qui en sont le plus éloignés ;
- lutter contre la grande pauvreté par l'accès aux droits ;
- soutenir la transition écologique solidaire.

Pour l'année 2025, la programmation comportait 28 actions pour un total de 1 056 090 €, dont 528 045 € portés par la Métropole. Cela a notamment permis de mettre en place des formations de premiers secours en santé mentale à destination des professionnels du territoire, d'accompagner des femmes victimes de violences conjugales dans leur insertion professionnelle, d'expérimenter la mise en place d'un hébergement collectif pour des jeunes en rupture, de faciliter la location de vélos « LOVÉLO » longue durée pour les plus précaires ou encore d'accompagner les futurs parents dans la mise en place d'une alimentation saine et durable pour leur bébé.



Habiter autrement pour reconstruire sa vie

Les Tiny Houses constituent une solution d'habitat innovante, à la fois sociale et écologique. D'une superficie d'environ 14 m², ces mini-maisons en bois, équipées d'une cuisine et de sanitaires, sont destinées aux personnes sans logement. Elles favorisent leur insertion socioprofessionnelle grâce à un accompagnement social.

L'aide métropolitaine de 8 000 € permet de financer les raccordements aux réseaux, un levier essentiel pour faciliter leur installation. Avec un objectif de 10 installations par an, ce projet s'inscrit dans une démarche concrète de développement local, d'économie circulaire et de réduction de l'empreinte carbone.



Une Métropole engagée pour la prévention, l'inclusion et l'accès aux droits

Le Contrat Local des Solidarités 2024-2027, signé avec l'État, fixe le cadre de l'action métropolitaine en matière de solidarité autour de six axes prioritaires. Il traduit une volonté de renforcer les réponses apportées aux besoins sociaux du territoire, en articulant prévention, inclusion et accès aux droits.

Parmi ses priorités, le contrat affirme un engagement fort en faveur de la prévention et de la santé sexuelle. La Métropole, en partenariat avec l'Agence régionale de santé et le Planning familial 76, œuvre à la structuration d'un réseau territorial de santé sexuelle, afin de promouvoir une vie affective et sexuelle positive et de renforcer les actions de prévention à l'échelle locale.

Le contrat prévoit également le déploiement de l'intervention de prévention spécialisée à l'ensemble du territoire métropolitain, avec une vigilance particulière portée aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette extension vise à mieux accompagner les publics les plus fragiles et à renforcer la présence éducative et sociale au plus près des besoins.

En matière d'insertion, la Métropole renforce aussi son action à travers le développement des achats socialement responsables, grâce à un accompagnement accru favorisant l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics. Cette démarche permet de faire de la commande publique un véritable levier d'inclusion sociale et professionnelle.

L'accès à l'emploi est également soutenu par l'accueil, au sein des services métropolitains, de personnes effectuant des Travaux d'Intérêt Général (TIG). Ce dispositif, qui constitue une alternative à l'incarcération, se décline en neuf types de postes pour des durées de peine allant de 20 à 400 heures.

Enfin, le contrat intègre un volet consacré à la résilience alimentaire, dans une approche globale associant le soutien à la production locale et l'amélioration de l'accès des publics vulnérables à une alimentation de qualité. À ce titre, un budget de 149 000 € est mobilisé pour financer trois actions prioritaires.

LOVÉLO Longue Durée : une offre cyclable accessible et inclusive

Le service **LOVÉLO Longue Durée** constitue un levier majeur pour favoriser l'accès au vélo à l'échelle métropolitaine. En proposant à la location des **vélos à assistance électrique** et des **vélos pliants** sur des durées moyennes et longues, il répond aux besoins d'une mobilité du quotidien plus durable, plus souple et mieux adaptée aux parcours multimodaux.

Grâce à une **tarification progressive**, incluant des conditions avantageuses pour les ménages aux revenus modestes et pour les étudiants, ce dispositif traduit concrètement l'objectif d'une **mobilité accessible à tous**. La cible de **40 % d'utilisateurs modestes** illustre la dimension sociale et inclusive du service.

Complémentaire de l'offre **LOVÉLO libre-service**, ce dispositif s'inscrit dans la politique cyclable métropolitaine en encourageant des usages diversifiés du vélo. Les **vélos pliants** favorisent l'articulation avec les transports collectifs, tandis que les **vélos à assistance électrique** permettent de lever les freins liés au relief et aux distances.

Au-delà de ses bénéfices en matière de déplacement, **LOVÉLO Longue Durée** participe à la **transition écologique**, à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre** et à la **promotion de la santé publique**.



L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : un moteur d'innovation sociale sur le territoire

L'**Économie Sociale et Solidaire (ESS)** constitue un **secteur stratégique** pour la Métropole, en ce qu'elle conjugue **développement économique, utilité sociale** et **ancrage territorial**. À ce titre, elle représente un levier majeur d'**innovation sociale** et de **cohésion territoriale**, en apportant des réponses concrètes aux besoins des habitants et en favorisant la création d'emplois durables, non délocalisables.

Dans cette perspective, le **plan de développement de l'ESS 2022-2026** a pour ambition d'accompagner la structuration et la montée en puissance des acteurs de l'ESS, afin d'accroître leur contribution à l'économie du territoire, de renforcer leur impact en matière d'emploi et d'inscrire l'ESS de manière transversale dans l'ensemble des politiques publiques métropolitaines.

Ce plan s'articule autour de **quatre axes d'intervention** :

- **renforcer la visibilité de l'ESS et de ses acteurs ;**
- **accompagner les projets de développement ;**
- **soutenir les opportunités de développement de marché des entreprises de l'ESS ;**
- **animer et structurer le réseau des acteurs de l'ESS.**

Par ailleurs, la Métropole déploie les dispositifs « **Dynamique Immobilier ESS** » et « **Dynamique Location ESS** », afin de répondre à un enjeu déterminant pour les structures du secteur : l'accès au **foncier** et à l'**immobilier**. En effet, les entreprises de l'ESS, souvent caractérisées par des modèles économiques hybrides, peuvent être fragilisées par le poids des investissements immobiliers ou des charges locatives.

En prenant en charge une partie de ces coûts, la Métropole entend créer des conditions favorables à la **pérennisation** et au **développement** de ces structures, en leur permettant de concentrer davantage de ressources sur leur activité, leur consolidation économique et leur impact social.

Cette intervention contribue ainsi à favoriser l'implantation durable d'acteurs de l'ESS sur le territoire, à soutenir des activités génératrices d'emplois locaux et à encourager l'émergence de solutions innovantes au service de l'intérêt général. Les secteurs concernés, tels que **l'insertion, l'économie circulaire, les services à la personne et la culture**, participent pleinement à la réponse aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux du territoire.

Un accès à tous à une alimentation saine et durable

En **2025**, la Métropole poursuit son engagement en faveur de la **résilience alimentaire du territoire** et de l'**accès de toutes et tous à une alimentation locale, saine et de qualité**.

Dans cette dynamique, un **appel à projets** intitulé « *Accompagnement des publics en situation de fragilité économique à une alimentation saine et durable* » a été lancé pour la période **décembre 2025 – décembre 2026**.

Il a permis de soutenir le projet porté par les **Restos du Cœur de Seine-Maritime**, à hauteur de **30 000 €**. Ce projet vise à **renforcer l'apport en protéines** des bénéficiaires sur le territoire métropolitain, grâce au **développement et à la structuration d'une offre locale** issue de producteurs de **légumineuses sèches** et d'**œufs**. Il prévoit également la mise en place d'**animations pédagogiques** autour d'une alimentation **saine et durable**.

Par ailleurs, l'association **Triticum** poursuit son travail de **réimplantation de variétés céréalières locales**. Déjà subventionnée à hauteur de **30 000 € en 2023**, elle a accueilli **1 146 visiteurs** lors de ses « *Mercredis citoyens* » et développe des **micro-filières**, de la **graine au pain**.

Plus de **150 variétés de céréales de pays** ont ainsi été réintroduites, contribuant à la **diversification agricole** et à la production d'un **pain rouennais authentique**.

L'ambition de la Métropole reste forte : atteindre, d'ici **2050**, **50 % des terres agricoles exploitées en bio** et **100 % des exploitations engagées dans les circuits courts**.

Les communes sont accompagnées dans leur intégration au réseau « **Agriculture et Alimentation** », ainsi que dans l'implantation de **maraîchers** sur les terrains métropolitains.

Commerce de proximité : le dynamisme des centres-villes

Le fonds « **Collectif Commerce** » témoigne de l'engagement de la Métropole en faveur du commerce de proximité et de la vitalité des centres-villes. En **2025**, **9 associations** ont bénéficié de **122 000 € de subventions** pour leurs programmes d'animation, représentant **27 projets soutenus**.

Ce dispositif accompagne les actions collectives menées par les commerçants et artisans, qui participent au dynamisme commercial, à l'animation des quartiers et au renforcement du lien social. Il s'inscrit dans une politique plus large d'aménagement urbain, reconnaissant le rôle du commerce de proximité dans l'attractivité et la qualité de vie des centralités.

La Métropole veille à l'efficacité de son intervention en subordonnant l'attribution des aides à la production d'un bilan détaillé, permettant d'évaluer les actions engagées et de diffuser les bonnes pratiques.

En parallèle, une **étude expérimentale** conduite en **2025** a permis de mesurer les externalités positives générées par les commerçants et artisans. Ses résultats ont mis en évidence leur contribution au lien social, à l'animation de la vie de quartier, à la santé et à la sécurité, aux enjeux environnementaux ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'espace public.



4.3 Des villes et des villages acteurs de la transition écologique de la Métropole Rouen Normandie

La transition social-écologique (TSE) portée par la Métropole Rouen Normandie continue de mobiliser les communes du territoire. En 2025, l'accompagnement personnalisé des municipalités s'est renforcé à travers de nouvelles conventions de partenariat et des outils d'aide à la décision innovants. Les petites communes affirment leur rôle d'acteurs de la transformation écologique, soutenues par des dispositifs métropolitains qui articulent vision stratégique et actions de proximité. Cette dynamique collective dessine un territoire résilient, où chaque village contribue aux objectifs de neutralité carbone.

Un accompagnement renforcé des communes partenaires

En 2025, la Métropole a lancé la COP Rouen 2030, en articulation avec la révision du PCAET, afin de renforcer la mobilisation des communes en faveur de la transition social-écologique.

Cette dynamique s'est traduite par l'engagement de 64 communes ayant signé l'Accord de Rouen pour le Climat #2 en septembre 2025. Cet aboutissement repose sur un important travail de co-construction, notamment à travers l'élaboration d'un catalogue de 258 actions structuré autour de six grands enjeux de transformation du territoire.

Diffusé dans toutes les communes en juin 2025, ce catalogue leur a permis de construire leur feuille de route individuelle à horizon 2032. A ce jour, ce sont plus de 3000 engagements pris par les communes par délibération en conseil municipal couvrant des thématiques diverses telles que la rénovation énergétique, le développement des énergies renouvelables, la restauration responsable, la renaturation des espaces publics, l'amélioration de la qualité de l'air, les mobilités durables, le numérique responsable, la préservation des ressources ou encore l'adaptation au changement climatique.

La COP Rouen 2030 s'affirme ainsi comme un levier structurant d'accompagnement et d'engagement des communes à l'échelle du territoire.

Parallèlement, l'appui technique apporté par la Métropole a permis d'accompagner les communes dans :

- l'entrée en vigueur de 5 nouvelles conventions COP formalisant le partenariat entre 5 Communes et la Métropole pour la mise en œuvre de leurs projets de TSE (planification et accompagnement des projets, suivi d'indicateurs pour mesurer la performance des actions) ;

- l'obtention de la 5^e étoile du label Climat-Air-Energie par la commune de Malaunay (première commune de Normandie et première petite ville de France (moins de 20 000 habitants) à obtenir la plus haute distinction du programme « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » de l'ADEME), de la 4^e étoile pour la commune de Rouen et de la 3^e étoile pour Elbeuf, Mont-Saint-Aignan et Bois-Guillaume.



Les communes actrices essentielles de la transition sociale écologique

En chiffres :

64 communes engagées dans la COP Rouen 2030

3 364 engagements COP Rouen 2030 pris par les communes

5 nouvelles conventions communales signées

12 communes engagées dans le label Climat-Air-Énergie du programme «Territoire Engagé Transition Ecologique» de l'ADEME

Le Baromètre métropolitain des modes de vie

La Métropole lance en 2024 une enquête annuelle auprès des habitants pour mesurer l'évolution des pratiques et perceptions vis-à-vis de la transition écologique. Ce baromètre inédit permet d'ajuster les politiques d'accompagnement au changement en fonction des besoins exprimés par les usagers. L'enquête, associée à un jeu-concours pour encourager la participation, explore les habitudes de mobilité, de consommation, de gestion des déchets et d'efficacité énergétique. Les résultats alimentent les recommandations pour l'accompagnement au changement comportemental, axe essentiel du Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique (PACTE) approuvé en 2023.

Dites-nous à quoi ressemble votre quotidien ?

Gagnez des chèques cadeaux et des titres de transports Astuce en répondant à l'enquête entre le 5 SEPTEMBRE et le 31 OCTOBRE 2025 sur metropole-rouen-normandie.fr : >> rubrique Projets et stratégies >>> transition écologique

Baromètre métropolitain des modes de vie édition 2025

Baromètre métropolitain des modes de vie métropole rouennormandie

Quelques chiffres en 2025 :

1 210 personnes ont répondu à l'enquête fin 2025

Les personnes sans emploi, en recherche d'emploi ou retraités sont **12 %** de plus en 2025 qu'en 2024 à se déplacer en transports collectifs pour les déplacements les plus fréquents (**45 %**)

50 % voudraient faire pousser leurs propres fruits et légumes (**+4 %** par rapport à 2024) et **36 %** le font déjà (**-3 %** par rapport à 2024)

Les politiques environnementales de la Métropole sont plus favorablement perçues en 2025 qu'en 2024 (**+3 %** à **+12.5 %**, selon les thématiques)

Les répondants sont **8 %** de plus en 2025 qu'en 2024 à trouver que leur qualité de vie sur la Métropole de Rouen s'améliore chaque année

Plus les personnes ont des pratiques quotidiennes favorables à la transition écologique et plus leur niveau de satisfaction de vie est élevé

En chiffres

Donnée 2025 du baromètre sur la mobilité : **50 %** veulent aller vers les transports collectifs (**+4 %** par rapport à 2024), **43 %** vers le vélo (**-1 %** par rapport à 2024), et **31 %** vers l'intermodalité (**-10 %** par rapport à 2024).

Donnée 2025 du baromètre sur la participation citoyenne : **41 %** des répondants ont déjà donné leur avis ou participé à une concertation citoyenne (**+11 %** par rapport à 2024)

Façonner un territoire diversifié, naturel et solidaire

Le Pavillon des Transitions, vitrine
des métiers de l'environnement

Le Pavillon des Transitions organise des journées « À la découverte des métiers de l'environnement ». Ces journées sont ouvertes à un large public (collégiens, lycéens, grandes écoles, structures sociales etc.), elles permettent de présenter les compétences environnementales de la Métropole.

En chiffres

Durant ce forum, le pavillon a accueilli
en 2025 :

1 271 personnes

11 collèges, 5 lycées et 5 structures sociales.

Ces événements gratuits s'inscrivent dans une démarche de sensibilisation et d'orientation professionnelle vers les métiers de la transition écologique. Ils contribuent à faire connaître les opportunités d'emploi dans le secteur environnemental et à susciter des vocations chez les jeunes.



Petites Villes de Demain : des projets qui se concrétisent

Les villes de **Duclair** et **Le Trait**, lauréates du programme « **Petites Villes de Demain** », poursuivent la mise en œuvre de leur **Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)**, signée en **2023**. Ces dispositifs, soutenus par l'**État** et la **Métropole**, articulent **transition écologique** et **redynamisation des centres-bourgs**.

En **2025**, la dynamique se confirme. À **Duclair**, sur **27 actions** inscrites dans l'ORT, **11 ont été réalisées**, **12 sont en cours**, **1 action a été abandonnée** et **3 projets sont en maturation**. Au **Trait**, sur **45 actions** inscrites, **21 ont été réalisées**, **17 sont en cours** et **7 sont en maturation**. Ces projets concernent l'**habitat**, le **commerce** et l'**aménagement urbain**, avec une attention particulière portée aux **enjeux environnementaux**.

Les villes de **Rouen** et **d'Elbeuf**, associées à la démarche ORT en tant que **pivots du PLUi**, permettent à la Métropole de garantir une **cohérence d'ensemble** et une **mutualisation des bonnes pratiques** à l'échelle de son territoire. L'accompagnement métropolitain se traduit principalement par un **appui en ingénierie**, notamment pour la mobilisation des **outils juridiques et fiscaux** spécifiques aux ORT, afin de permettre aux communes de mener des opérations ambitieuses.

Par ailleurs, en **2024**, la Métropole a complété l'arsenal des outils existants en déployant **deux dispositifs d'aides financières** en faveur de la relance du **dynamisme commercial**, à destination des **commerçants, artisans et professionnels de santé** implantés au sein des périmètres ORT.

Depuis leur lancement, ces dispositifs ont permis d'accompagner, dans leurs projets d'installation, **7 entreprises à Duclair** et **2 au Trait**, pour un total de **23 entreprises accompagnées** sur l'ensemble du territoire de l'ORT. Ainsi, les commerçants et artisans accompagnés à **Duclair** ont bénéficié de plus de **47 000 €** de subventions, tandis que ceux du **Trait** ont reçu près de **24 000 €**, pour un total de plus de **225 000 € de subventions versées** à l'échelle de l'ensemble des communes de l'ORT.

L'association des villes de **Rouen** et **d'Elbeuf** à la démarche, en tant que **pivots du PLUi**, garantit ainsi une **cohérence d'ensemble** et une **mutualisation des bonnes pratiques** à l'échelle métropolitaine.



En chiffres

72 actions inscrites dans la convention ORT (Duclair et Le Trait)

32 actions réalisées au total

29 actions en cours de mise en œuvre.



4.4 Un fleuve fédérateur

La Seine a, au cours de l'année, réaffirmé son rôle majeur dans la structuration du territoire métropolitain et dans la mise en œuvre du projet porté à l'échelle de l'Axe Seine. En tant qu'axe fédérateur, elle rassemble les collectivités et les partenaires institutionnels autour d'une ambition commune : promouvoir un développement territorial durable, équilibré et résilient.

L'axe Seine : locomotive des transitions écologiques, économiques et culturelles

L'Entente Axe Seine :

Initiée il y a quatre ans par Anne Hidalgo, Maire de Paris, Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris, Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie et Édouard Philippe, Maire du Havre, Président Le Havre Seine Métropole, étendue désormais à l'ensemble des Intercommunalités qui longent le fleuve de Paris à la mer, l'Entente Axe Seine a été construite dans la perspective de favoriser des actions concrètes et des partenariats utiles au service de la transition écologique, du développement économique, culturel et touristique de l'Axe Seine. L'Entente est un outil de coopération inédit, souple et efficace qui s'affirme comme un acteur à part entière du développement de la vallée de la Seine, corridor stratégique et enjeu majeur pour le renouvellement industriel, la puissance portuaire, l'équilibre écologique et le rayonnement de la France.

L'Entente a de nouveau été mise à l'honneur à l'occasion des 8èmes Rencontres organisées à Rouen ce 11 juin 2025, à l'invitation de Nicolas Mayer-Rossignol, par ailleurs premier Vice-Président de l'Entente et en présence de Serge Castel, Délégué Interministériel au développement de la vallée de la Seine.

Lors de ces rencontres ont été actés de nouveaux éléments de gouvernance :

- Adoption d'une **Charte commune de gouvernance** lors des 8èmes Rencontres (11 juin 2025 à Rouen), scellant les engagements communs et organisant les travaux en 5 commissions thématiques :
- **Gemapi** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- **Énergie**

- **Logistique, développement économique et foncier**

- **Culture et tourisme**

- **Agriculture**

- Désignation de **deux nouveaux Vice-Présidents** (Virginie Lutrot, Présidente de Caux Seine Agglo, et Philippe Audebert, Vice-Président de Val Parisis) pour équilibrer la représentation géographique.

Les principales réalisations et projets phares y ont été également mis à l'honneur. Ainsi, en 2025, l'Entente a développé des actions en matière de transition énergétique et écologique, de développement économique et logistique, de culture et tourisme, et enfin en matière d'agriculture et alimentation durable :

Transition écologique et énergétique :

- **SEM Axe Seine Énergies Renouvelables** : L'Entente a couplé ses 8èmes Rencontres avec la **première Biennale de la SEM**, illustrant son engagement pour les énergies renouvelables. Les quatre membres fondateurs en sont actionnaires majoritaires.
- **Inauguration de trois centrales photovoltaïques** sur le Marché d'Intérêt National de Rouen, portées par la SEM ASER, qui a assuré 100 % de la maîtrise d'ouvrage.
- **Stratégie GeMAPI** : Publication d'une **plaquette commune** en 2024, concrétisant une approche coordonnée pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Développement économique et logistique :

- **Renforcement de la coopération** pour accélérer les projets liés à la **transition écologique, énergétique et industrielle**, à la **stratégie fluviale**, et aux **mobilités décarbonées**.

- **Atelier mobilité** : Poursuite des travaux pour déployer une **offre de transports multimodale et décarbonée** à l'échelle de la Seine Aval, pour les voyageurs et les marchandises.

Culture et tourisme :

- **Destination Seine** :
 - Lancement d'un **site internet partagé** entre les Offices du tourisme de Paris, Rouen et Le Havre, incluant des rubriques, cartes interactives, calendrier événementiel et un **film de promotion** de la marque «Destination Seine».
 - Identification de **60 sites remarquables** (panoramas, belvédères, refuges insolites) le long du territoire.
 - **Partenariat avec Enlarge Your Paris** (1,8 M de lecteurs) pour proposer **5 nouvelles balades-découvertes** à l'automne 2025, de Paris à la Normandie.
 - **Festival ZigZag** : Enrichissement de la programmation avec **deux balades supplémentaires** dès 2025.

Agriculture et alimentation durable :

- **AgriParis Seine** : Structuration et transition des **filières agricoles et alimentaires** à l'échelle du bassin de la Seine, avec une **journée dédiée** prévue le 6 octobre 2025 pour les collectivités membres.

En chiffres

11 millions d'habitants concernés par l'Axe Seine.

28 % du PIB français généré par ce territoire.

50 % du fret fluvial français transite par l'Axe Seine.

Pour l'Entente Axe Seine, l'année 2025 a donc été marquée par la **consolidation de sa gouvernance** (Charte, commissions thématiques, élargissement des membres), des **avancées concrètes** en matière de transition écologique (énergies renouvelables, GeMAPI), de développement économique (logistique, mobilités) et de valorisation touristique (Destination Seine, événements culturels), ainsi que par un **renforcement des partenariats** et une **programmation ambitieuse pour 2026**, avec une vision à long terme (2050) pour la Vallée de la Seine.



La dynamique économique de la Vallée de la Seine :

Au cours de l'année 2025, la Métropole Rouen Normandie a renforcé son engagement en faveur de la transition social-écologique à travers plusieurs délibérations structurantes. Elle a soutenu l'association SOCRATE dans le cadre du programme ZIBaC afin d'accompagner la décarbonation industrielle de l'Axe Seine, notamment par le financement d'études sur l'acceptabilité industrielle, la valorisation des coproduits, les risques liés à la transition énergétique et la faisabilité d'un réseau de chaleur industrielle. Elle a également poursuivi son action en faveur des énergies renouvelables en autorisant la SEM ASER à prendre une participation dans la société ASER Autoconsommation Photovoltaïque, afin de développer des projets de production solaire en autoconsommation sur le territoire. Par ailleurs, en 2025, la Métropole a consolidé son action en matière d'économie circulaire via un partenariat avec le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine pour la valorisation des sédiments de dragage dans les projets d'aménagement. Elle a enfin confirmé son soutien au développement de la logistique urbaine fluviale avec l'actualisation du calendrier de financement de la plateforme de distribution urbaine de Rouen, destinée à favoriser une desserte fluvio-cyclable décarbonée du centre-ville.

Fin 2025, le **Conseil métropolitain** a approuvé la prise de participation de la **SEM Axe Seine Énergies Renouvelables (ASER)** dans la société de projet **Grand Couronne Energies**,

Façonner un territoire diversifié, naturel et solidaire

à hauteur de **3 % maximum** et pour un montant pouvant atteindre **1 M€**. Cette décision s'inscrit dans la stratégie de la Métropole en faveur de la **transition énergétique** et du développement des **énergies renouvelables** sur l'Axe Seine. Elle vise à accompagner la reconversion des actifs énergétiques du site de **Chapelle Darblay** à Grand-Couronne, dans une logique de **transition écologique** et d'**économie circulaire**.

À travers l'ensemble de ces actions, la Métropole confirme son engagement en faveur d'une coopération territoriale renforcée et d'une transition écologique ambitieuse, au service d'un développement cohérent de l'Axe Seine.

Le Pôle Métropolitain Rouen Seine Eure

Créé le 29 février 2012 et constitué des deux EPCI Agglo Seine Eure et Métropole Rouen Normandie, le Pôle Métropolitain Rouen Seine Eure concentre son action autour de 3 axes principalement : le développement économique, les mobilités et le tourisme.

L'année **2025** a permis au **Pôle Métropolitain Rouen Seine Eure (PMRSE)**, une **consolidation des actions stratégiques** et une **adaptation aux contraintes budgétaires nationales**. Malgré un contexte économique tendu, le Pôle a su maintenir son engagement en faveur du **développement économique**, du **tourisme durable**, des **mobilités innovantes** et de la **valorisation culturelle** du territoire :

Un accompagnement ciblé des pôles de compétitivité et clusters

En 2025, le PMRSE a **poursuivi son soutien aux sept pôles et clusters** du territoire, avec une uniformisation des niveaux de subventions, renforçant ainsi la lisibilité de son action :

- **Cosmetic Valley** : (cluster de la beauté et de la parfumerie) qui a notamment structuré des projets innovants et valorisé des expériences sensorielles menées avec les Musées de la Métropole et Atmo Normandie.
- **Polepharma** : a mené plusieurs actions structurantes dont la signature de l'Accord COP Rouen 2030, avec des engagements concrets pour renforcer la performance environnementale de son écosystème et mettre en place des actions collectives en matière de RSE.
- **LSN** : le pôle LSN (Logistique Seine Normandie) a poursuivi son action en faveur d'une logistique durable. Il est également signataire de l'Accord de Rouen pour le climat, avec une implication dans les ateliers de la COP Rouen 2030.

- **NextMove** : pôle dédié à l'automobile, a signé l'**Accord de Rouen pour le climat** et a poursuivi son **partenariat avec la Métropole sur des projets d'innovation** liés à la mobilité des biens et marchandises.

- **NAE** : La filière Normandie AeroEspace (NAE) a mené des actions pour répondre aux enjeux de recrutement et d'innovation dans le domaine de l'aérospatial, ainsi qu'aux enjeux d'usage de drones sur le territoire

- **NWX / Normandie Numérique** : l'année 2025 a été marquée par la fusion entre Normandie Web Xperts (NWX) et le Campus Normandie Cyber, aboutissant à la création de Normandie Numérique le 16 octobre 2025. Cette nouvelle structure, fédératrice du numérique normand, s'articule autour de trois axes stratégiques : cybersécurité et souveraineté numérique, intelligence artificielle et data, numérique responsable.

- **Biomis G3** : l'association a poursuivi son projet Cap Filmi 2, visant à décarboner les secteurs industriels via l'usage de l'agro-ressource miscanthus.

Tourisme : Structuration de l'Offre et Valorisation du Territoire

En 2025, le Pôle Métropolitain a **poursuivi la structuration de son offre touristique** autour de **cinq priorités** :

- La **Seine à Vélo**.
- L'**itinérance douce** (gare à gare).
- Les **activités de pleine nature**.
- La **valorisation des panoramas emblématiques**.
- L'**obtention du label Station Trail**.

Ces orientations s'inscrivent dans une **logique de complémentarité** entre les deux EPCI (Métropole Rouen Normandie et Agglo Seine-Eure) et visent à **développer le tourisme de nature de l'Axe Seine** :

Seine à Vélo :

- le Pôle a **accompagné 5 prestataires** dans la **labellisation Accueil Vélo**. Il a réalisé des portraits photos des prestataires engagés dans la démarche, diffusés via les bases de données régionales pour **humaniser le voyage des cyclotouristes** et **rendre les offres plus attractives**. Une **action de valorisation** de la Seine à Vélo a par ailleurs été engagée avec le média **La Trace**.

Itinérance Douce et Trail :

- **Adhésion au réseau *On Piste***, qui rassemble les destinations **Trail**. Le parcours urbain de Rouen a notamment atteint le **3^e rang national** en termes de téléchargements. Un **document de promotion** de la destination, mettant en avant les **spécificités locales** a été créé. Le Pôle s'est également mobilisé sur deux grands événements : le **Trail des Pyramides Noires** (Pas-de-Calais) et **L'Ultra-trail des 3 Ponts** (entre les ponts de Normandie, Tancarville et Brotonne).

Outils Communs et Collaboration :

- **Édition d'une brochure** sur les **abbayes de la Vallée de Seine**.
- **Édition d'une carte du territoire** en plusieurs langues.
- **Pilotage d'une mission d'expertise** préalable à la mise en tourisme de la Seine à Vélo.
- **Création d'un produit d'itinérance pédestre** sur deux jours entre les gares de Rouen et Val-de-Reuil, désormais étendu à la gare de Vernon-Giverny.
- **Présence commune** des Offices de Tourisme sur des **salons** et **accueil conjoint** de la presse et des influenceurs spécialisés.
- **Création d'une photothèque** pour affirmer une **stratégie d'image commune**.

Mobilités : Amélioration des Liaisons et Éco-Mobilité

La Ligne E1 : Un Succès Confirmé

La **ligne E1**, reliant **Gaillon à Saint-Aubin-lès-Elbeuf**, a confirmé son **succès** avec une **forte progression de sa fréquentation** depuis sa mise en service. Ce projet a démontré le **besoin des habitants de se déplacer au-delà des périmètres administratifs** des deux agglomérations.

Le SERM : Une Avancée Majeure

Une **mission de préfiguration** a été lancée pour une durée de **14 mois**, à compter de **septembre 2024**, avec pour objectifs :

- Définir le **schéma d'ensemble du SERM**.
- Préparer le **plan de financement**.
- Élaborer le **schéma de gouvernance**.

Cette démarche associe étroitement :

- La **Métropole Rouen Normandie**.
- L'**Agglo Seine-Eure**.
- La **Région Normandie**.
- La **Société des Grands Projets**.
- **SNCF Réseau** et **SNCF Gares et Connexions**.

Le **schéma du SERM** a été **validé** lors du **Copil de clôture du 28 novembre 2025** au Conseil régional de Normandie, en présence du Préfet de Région.

Résidence Artistique : Valorisation Culturelle du Territoire

Octa Pillar : Une Œuvre Emblématique

Le 3 juillet 2025, le Pôle Métropolitain a **inauguré l'œuvre *Octa Pillar***, créée par l'artiste **Elsa Tomkowiack**, sur le site d'**Hautot-sur-Seine**. Cette réalisation, composée de **colonnes lumineuses installées sur des pylônes abandonnés en Seine**, s'inscrit dans une **démarche de valorisation du patrimoine industriel et naturel** du territoire, et de jalonnement de la Seine à Vélo, en **préfigurant un travail plus large sur l'itinéraire de l'Axe Seine**.

La réalisation de cette œuvre a bénéficié de mécénat d'entreprises du territoire (SLOP Normandie, Tubao, Laguerre Groupe, WCL), valorisé à hauteur de 45 000 €.



Le Déjeuner sur l'Herbe : Préparation pour 2026

En parallèle, les élus du Pôle ont **retenu le projet *Le Déjeuner sur l'Herbe***, proposé par les artistes **Randi & Katrine**, pour le site de **Venables**. Cette œuvre, inspirée des œuvres impressionnistes, invite à une **expérience conviviale et artistique** autour du lac.

Façonner un territoire diversifié, naturel et solidaire

HAROPA Port et la Métropole engagés pour un développement pérenne et soutenable du territoire

En septembre 2025, HAROPA Port Rouen et la Métropole ont signé une convention partenariale afin de renforcer leur coopération en réponse aux grands enjeux émergents tant au niveau national, qu'eupéen et mondial. Cette convention permet de renouveler et confirmer les modalités de travail en commun.

Dans ce contexte, la Métropole Rouen Normandie et HAROPA Port se mobilisent sur deux impératifs : une réindustrialisation durable du territoire et une transition écologique favorisant l'amélioration de la qualité de l'air et l'atténuation du changement climatique.

La convention-cadre a pour objectif d'affirmer des objectifs partagés. Elle définit l'engagement de chacune des parties autour des cinq axes de développement économique durable et d'attractivité fondant cette coopération que sont la transition écologique, le développement économique durable, le tourisme et la culture, les mobilités et les interfaces ville/port.

Le projet d'électrification du terminal croisière est une illustration de ce partenariat. Ce projet a poursuivi son avancement avec la finalisation des **études de définition des besoins de connexion électrique des navires**, dans la continuité des études techniques engagées depuis 2020 et des premiers travaux de génie civil réalisés en 2022 et 2023. Porté par **Haropa Port** avec le soutien de la **Métropole Rouen Normandie** à hauteur de **1,5 M€**, ce programme représente un investissement de **7 M€ à Rouen (14 M€ à l'échelle Rouen-Honfleur)** et vise une **mise en service fin 2028**. Cette opération structurante a pour objectif de permettre l'alimentation électrique des navires de croisière à quai, afin de réduire significativement les **émissions atmosphériques** et les **nuisances sonores**, tout en renforçant l'**acceptabilité sociale** de l'activité de croisière, la **décarbonation des activités**.

Le transport fluvial urbain, une alternative durable

La mise en œuvre de la **plateforme de distribution urbaine fluvio-cyclable du quai Guillaume-le-Conquérant** marque une étape importante dans le développement d'une logistique métropolitaine plus durable. Porté par **Urban Logistic Solutions (ULS)**, ce projet représente un investissement de **1 M€** consacré à la modernisation du **dernier kilomètre** de livraison.

Le financement, assuré conjointement par l'**État (400 000 €)**, la **Métropole (400 000 €)** et **Haropa Port (200 000 €)**, traduit l'engagement convergent des partenaires publics en faveur de solutions de transport décarbonées. Les travaux programmés entre **2022 et 2025** portent notamment sur les études préalables, l'aménagement des réseaux électriques, l'installation d'équipements de recharge pour les barges et le renforcement des infrastructures portuaires.

Au-delà de sa dimension technique, cette réalisation répond à des enjeux majeurs d'intérêt général : la réduction de la circulation de véhicules utilitaires en centre urbain, l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution de l'empreinte carbone du transport de marchandises. En combinant **voie fluviale** et **cyclologique**, la plateforme propose un schéma logistique innovant, sobre et adapté aux contraintes urbaines contemporaines.

Inscrite dans la dynamique de l'**AMI logistique fluviale urbaine** lancé en **2022** à l'échelle de l'**Axe Seine**, cette initiative illustre pleinement la capacité du territoire rouennais à expérimenter des solutions innovantes au service de la transition écologique. Elle conforte ainsi la position de **Rouen** comme acteur de référence dans l'émergence d'une logistique urbaine plus résiliente et plus durable.





La Seine à Vélo : vers une nouvelle façon de se déplacer



En 2025, la Métropole a poursuivi avec détermination le déploiement de l'itinéraire « La Seine à Vélo », projet emblématique de sa politique en faveur des mobilités actives, de la transition écologique et de l'attractivité territoriale. Reliant Paris au Havre et à Deauville sur 500 kilomètres, cet itinéraire national contribue à faire de la vallée de la Seine un axe majeur du cyclotourisme et des déplacements durables. Sur le territoire métropolitain, le projet progresse selon trois séquences complémentaires : un secteur amont désormais conforté par l'obtention de l'autorisation environnementale, un secteur central déjà aménagé, et un secteur aval de 50 kilomètres, particulièrement structurant, dont 40 kilomètres restent à créer. La réalisation de cette dernière section, qui concerne dix communes, s'appuie sur une stratégie foncière privilégiant la négociation amiable, complétée par les procédures nécessaires à la sécurisation du projet. Encadrée par une évaluation environnementale prescrite dès 2021, l'opération traduit l'ambition métropolitaine de concilier continuité cyclable, qualité paysagère, préservation des milieux naturels et développement d'une offre de mobilité et de tourisme durable.





Développer un cadre de vie dynamique et inclusif

5

5 Développer un cadre de vie dynamique et inclusif



5.1 Participation citoyenne et gouvernance

En 2025, la Métropole Rouen Normandie a consolidé ses engagements en faveur d'une démocratie participative ambitieuse, inclusive et structurante. Dans la continuité de la Charte métropolitaine de la participation citoyenne, adoptée en décembre 2023, les services ont poursuivi la diffusion d'une culture métropolitaine commune de la participation citoyenne, et ont renforcé la place des habitants dans l'élaboration des politiques publiques.

Une gouvernance participative renforcée

Pour renforcer la qualité et la cohérence de la participation citoyenne sur l'ensemble du territoire, la Métropole a poursuivi en 2025 un travail structurant mêlant montée en compétence, outillage méthodologique et présence accrue auprès des habitants. Cette dynamique s'est déployée autour de trois axes complémentaires :

- La formation : 4 sessions organisées auprès des agents métropolitains, des agents communaux et des élus des petites communes ;
- La production d'outils : diffusion d'une boîte à outils de la participation citoyenne, finalisation d'un référentiel pédagogique et d'un recueil de 26 fiches pratiques, coconstruit avec les communes engagées, destiné à harmoniser les pratiques participatives sur l'ensemble du territoire ;
- L'allervers : le déploiement de la Particyclette, un dispositif itinérant permettant de rencontrer les habitants au plus près de leur quotidien.

Quatre dispositifs participatifs structurants de l'année 2025 :

1. Comité citoyen de suivi du SCoT-AEC

En 2025, le **Comité citoyen de suivi** de la Convention citoyenne des transitions a contribué activement à l'élaboration de l'ensemble des documents composant le **SCoT-AEC** :

- projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ;
- document d'Objectifs et d'Orientations (DOO) ;

- document d'Aménagement Artificialisations et Continuités Locales (DAACL) ;

- volet Air-Énergie-Climat.

Cette mobilisation constitue une innovation notable : pour la première fois, des citoyens suivent et enrichissent directement la construction d'une stratégie territoriale structurante. Le comité poursuivra ses travaux en 2026 dans le cadre de la révision du PLUi.

2. Instance de dialogue sur les risques industriels

Dispositif inédit en France, l'**Instance de dialogue sur les risques industriels** a consolidé en 2025 sa première année de fonctionnement.

Composée de citoyens tirés au sort, d'experts, de représentants industriels, de services de l'État et de la Métropole, elle a travaillé sur :

- l'organisation d'exercices d'évacuation ou de confinement associant la population ;
- l'amélioration des dispositifs de signalement (AlloIndustrie, SignalAir ATMO) ;
- la vulgarisation et l'accessibilité des PCS et DICRIM ;
- l'étude d'une évolution du statut juridique de l'instance.

3. Le panel citoyen mobilité

En 2025, la Métropole a expérimenté une démarche de concertation innovante en constituant un **panel citoyen mobilité** chargé d'examiner en profondeur trois enjeux majeurs : la **désaturation du TEOR**, l'**amélioration de la ligne F1** et les **solutions de mobilité dans le périurbain**. Pendant **quatre week-ends d'ateliers intensifs**, les citoyens ont co-construit un diagnostic partagé, produit **trois contributions**

détaillées – débattues, délibérées et corédigées par l'ensemble du panel – et identifié les sujets nécessitant une ouverture au grand public dès 2026.

Cette nouvelle méthode de travail, fondée sur un temps de réflexion approfondi avant la concertation élargie, a permis de **structurer une culture commune des enjeux de mobilité**, de renforcer la qualité des analyses et d'enrichir la préparation des politiques publiques. Elle marque une étape importante dans la construction d'une mobilité plus durable, plus lisible et véritablement pensée avec les habitantes et habitants du territoire.

4. Communauté des Ambassadrices et Ambassadeurs de la Transition Écologique (Projet PHOENIX)

Issue du projet européen PHOENIX, la **Communauté des Ambassadeurs** constitue un réseau citoyen inédit au service de la transition écologique. En 2025 :

- le nombre de participants a doublé (20 → 40) ;
- une feuille de route collective a été définie ;
- des actions concrètes de sensibilisation ont été engagées : fresques de la Ville, ateliers 2 tonnes, ateliers de compostage, élaboration d'un guide de la courtoise et du partage de l'espace public, diffusion des initiatives locales.

Le CDD : une instance stratégique au cœur de la transition territoriale



**Conseil
de Développement
Durable**

En 2025, le Conseil de Développement Durable de la Métropole (CDD) a poursuivi ses travaux

dans le cadre de ses quatre comités thématiques, représentant **1 200 heures bénévoles**, 35 réunions annuelles, 3 assemblées plénières et plusieurs contributions officielles.

Outre sa mobilisation constante autour de l'élaboration du SCoT-AEC, l'année 2025 a été marquée par une collaboration d'envergure avec la **chaire EQAM de l'Université de Rouen**, aboutissant à la création d'EMIQATEN, un indicateur inédit permettant d'évaluer la qualité écologique du territoire.

Cet outil composite repose sur 11 dimensions, 33 variables, des objectifs projetés à 2035 et 2050, ainsi que des comparaisons interterritoriales, offrant ainsi une lecture fine et structurante de l'état écologique de la Métropole.

Véritable avancée méthodologique, EMIQATEN constitue désormais un appui majeur pour le pilotage et le suivi des politiques du SCoT-AEC en cohérence avec les objectifs TSE de gestion responsable des ressources, de qualité environnementale et de trajectoires bas carbone.

Le numérique au service de la participation citoyenne

La plateforme **JeParticipe** a confirmé son rôle central dans l'animation de la communauté citoyenne en 2025, avec plus de **30 000 utilisateurs actifs** et une progression significative du nombre d'adhérents aux démarches participatives (+75 % d'abonnés), soit près de **9 500 adhérents** fin 2025. Depuis son lancement, la plateforme a généré plus de **1,2 million d'interactions**, confirmant son utilité pour mobiliser les citoyens et faciliter leur implication dans les projets métropolitains. Cette croissance contribue à renforcer la transparence, l'ouverture et la capacité d'engagement citoyen.



**Comité
du numérique**

Par ailleurs, en 2025 le **Comité du numérique du CDD** a engagé une réflexion ambitieuse sur la place de l'intelligence artificielle dans la transition du territoire. L'objectif : imaginer comment l'IA peut devenir un levier **au service de l'intérêt général**, d'un territoire **plus durable, plus inclusif et plus souverain numériquement**.

De ces travaux est née une vision commune et mobilisatrice, articulée autour de **sept actions prioritaires** : préserver la ressource en eau grâce à la maintenance prédictive, fluidifier la circulation par l'analyse intelligente des flux, comprendre et réduire les freins d'accès à la culture, structurer une filière locale de l'IA, déployer un assistant interne souverain et sécurisé, renforcer la sobriété numérique en centralisant les terminaux, et ouvrir largement les données publiques via un portail Big Open Data. En filigrane, une conviction forte se dégage : l'IA n'a de sens que si elle est éthique, maîtrisée et réellement utile aux habitantes et habitants, en améliorant leur quotidien tout en renforçant la capacité du territoire à innover.

Développer un cadre de vie dynamique et inclusif

Focus sur les principaux chiffres de la participation citoyenne

En chiffres

7 516 contributeurs aux différentes démarches participatives proposées en 2025, confirmant l'ampleur et la diversité de l'engagement citoyen sur le territoire.

6 154 contributions en ligne

1 485 réponses sur les déchets

1 324 participants mobilisés en présentiel : un engagement physique toujours très fort

1 319 répondants à l'enquête sur la relation usager

62 % des personnes qui s'expriment en ligne sont des femmes. ce chiffre tombe à **46 %** en présentiel.

422 participants mobilisés en 2025 pour le SCoT-AEC

293 participations aux comités du CDD en 2025

190 participants pour la réunion publique de clôture de la concertation préalable du projet Saint Sever Nouvelle Gare

58 démarches participatives proposées en 2025

26 fiches élaborées avec les communes partenaires pour illustrer la montée en compétence de la participation citoyenne dans le territoire métropolitain

1 prix national remporté : consacrant **Rouen 2050** comme démarche innovante et exemplaire

Innover avec les usagers pour améliorer le service public

En 2025, la Métropole a engagé une démarche expérimentale ambitieuse visant à renforcer la qualité de sa relation aux usagers. Un premier chantier prioritaire a porté sur l'amélioration des réponses apportées aux sollicitations liées à la voirie : un parcours utilisateurs complet a été prototypé en concertation avec un échantillon d'usagers et les services concernés afin d'identifier les irritants, fluidifier les interactions et proposer des solutions concrètes.

Cette dynamique s'est poursuivie avec une enquête en ligne mobilisant **1 319 participants**, confirmant une satisfaction globalement correcte tout en révélant deux enjeux majeurs : la lisibilité des points de contact et le suivi des demandes, considérés comme les principaux facteurs d'insatisfaction.

Pour approfondir ce diagnostic et co-construire des pistes d'amélioration structurelles, la Métropole a constitué un panel d'une vingtaine de citoyens volontaires chargé d'analyser plus finement les attentes, d'identifier les marges de progrès prioritaires et de contribuer au design d'un service public plus lisible, plus réactif et plus aligné avec les usages réels.

Cette démarche marque une nouvelle étape dans la volonté métropolitaine de concevoir les services publics avec les usagers, et non plus seulement pour eux.

Cœur de Ville d'Elbeuf : un avenir imaginé ensemble



Entre avril et juin 2025, près de 300 habitants, commerçants et usagers se sont mobilisés pour imaginer collectivement l'avenir du Cœur de Ville d'Elbeuf, sur le secteur Martyrs-République. Cette forte participation témoigne de l'attachement profond au centreville et de l'énergie qui anime celles et ceux qui le font vivre.

De cette concertation est née une vision ambitieuse et partagée : un centre-ville vivant, apaisé et accueillant, propice aux rencontres, aux déambulations et à la convivialité. Les participants ont exprimé le souhait d'un cadre davantage végétalisé, plus inclusif, mieux relié à la Seine, à son patrimoine et à l'identité singulière d'Elbeuf.

Le projet dessiné propose des espaces publics plus agréables et mieux partagés, une place renforcée pour les circulations douces, une mise en valeur des richesses patrimoniales et culturelles, ainsi qu'une connexion renouvelée aux paysages fluviaux. Les commerces de proximité y conservent un rôle central : dynamiques, ancrés dans la vie quotidienne et moteurs de l'animation du centre-ville.

Cette vision collective jette les bases d'un projet cohérent, durable et fédérateur, pensé à l'échelle du Cœur de Ville et au service de la qualité de vie et du vivre ensemble. Elbeuf se transforme avec celles et ceux qui la font vivre.

La santé, une priorité partagée

Une enquête sur la santé mentale, menée dans le cadre de la Grande Cause Nationale, a recueilli les perceptions et attentes de 597 citoyens, offrant une base solide pour orienter les actions futures en matière de psychiatrie et de bien-être. Par ailleurs, une consultation en ligne « ma santé et moi » a été organisée avec le Centre Henri Becquerel pour améliorer le dépistage et les comportements favorables à la santé. Ces démarches ont permis de renforcer le lien entre les politiques publiques et les besoins concrets des habitants, tout en favorisant une approche collaborative de la santé.

A titre d'exemple, quelques concertations menées en 2025

Déchets et participation citoyenne

Grande enquête sur la modernisation du réseau des 15 déchetteries : les déchetteries métropolitaines, pour la plupart mises en service il y a plus de vingt ans, ne répondent plus aux besoins actuels des habitants ni aux exigences croissantes de la transition écologique. Leur dimensionnement est devenu insuffisant alors que la fréquentation augmente chaque année, et les possibilités d'extension de certains sites restent limitées, empêchant d'en améliorer les conditions d'accès et de sécurité. Dans ce cadre, la Métropole a conduit une consultation citoyenne destinée à recueillir l'expérience des usagers — mais aussi des habitants n'utilisant pas le service afin d'en comprendre les raisons. Le questionnaire a permis

d'identifier les attentes prioritaires : lisibilité des consignes de tri (« Dans quelle benne déposer ce déchet ? »), accessibilité pratique (« Où déposer mes pneus ? »), disponibilité des sites (« Quelle déchetterie est ouverte ce week end ? »), mais aussi besoins en réemploi ou en nouveaux services. Les résultats de cette concertation viendront alimenter la restructuration du service afin de proposer un réseau plus moderne, plus pratique et davantage orienté vers l'économie circulaire.

Retour d'expérience sur l'usage du guide déchets et attentes des habitants : entre décembre 2024 et mai 2025, la Métropole a conduit une large enquête pour mieux comprendre l'utilisation du guide déchets et identifier les besoins d'évolution de cet outil essentiel de la politique de réduction et de valorisation des déchets. Au total, 1 076 habitants ont répondu au questionnaire en ligne, le guide déchets est un outil apprécié, mais son évolution doit répondre à des besoins de clarté, d'exhaustivité et d'accessibilité. Les attentes portent autant sur l'enrichissement des informations que sur la diversification des supports, tout en conservant une version papier pour les usagers qui y sont attachés. Ces pistes d'amélioration ont permis de renforcer l'efficacité du guide afin d'encourager une meilleure gestion des déchets au sein de la Métropole.

Un panel mixte pour mieux construire nos logements collectifs

Pour améliorer la qualité des projets de logements collectifs et faciliter le dialogue entre les acteurs, la Métropole a lancé en 2025 une démarche innovante associant citoyens, élus, professionnels et communes. Un panel citoyen mixte a été constitué pour coconstruire un guide métropolitain du logement collectif, destiné à mieux concilier attentes des habitants, contraintes techniques et exigences réglementaires.

Ce travail collaboratif vise à fluidifier les procédures, à renforcer la compréhension mutuelle entre toutes les parties prenantes et à améliorer la qualité architecturale, urbaine et environnementale des projets. Cette démarche marque une nouvelle étape vers une fabrique du logement plus concertée, lisible et adaptée aux besoins du territoire

Évaluation de la participation citoyenne

En 2025, la Métropole Rouen Normandie a souhaité évaluer l'impact réel de ses dispositifs de participation citoyenne dans les politiques et projets métropolitains. Ainsi une enquête métropolitaine s'adressant à différents profils d'acteurs ayant une expérience, directe ou indirecte, des démarches de participation citoyenne : citoyens, agents, élus, chercheurs, consultants, prestataires a été lancée. Elle s'inscrit dans le cadre d'un travail doctoral en sociologie menée à l'Université Rouen Normandie et la Métropole Rouen Normandie (convention CIFRE) visant à élaborer une méthode d'évaluation participative des démarches de participation citoyenne menées par la Métropole Rouen Normandie.

Développer un cadre de vie dynamique et inclusif

Balade du Cailly



**BALADE
DU CAILLY**

Dans la continuité de la concertation autour du projet de la Balade du Cailly, une promenade de 14 km entre Malaunay et Rouen, qui a permis une forte expression citoyenne sur les enjeux d'aménagement durable et de qualité de vie, une démarche de co-construction du contenu de l'information sur le projet s'est déroulée en 2025. Mobilisant des associations de connaissance du patrimoine, des acteurs environnementaux, ainsi que différents services et partenaires, il s'est agi de parcourir la balade afin d'identifier tous les points d'intérêts patrimoniaux, paysagers, environnementaux. Ce matériau collecté servira à alimenter les panneaux d'information sur site et un site internet. La déclaration d'utilité publique est prévue fin 2026 et des premiers aménagements dès 2027.

Une reconnaissance nationale pour la démocratie participative

En novembre 2025, la Métropole Rouen Normandie a été distinguée au Sénat par le Prix national de la participation citoyenne pour sa démarche Rouen Métropole 2050, saluée comme exemplaire par le jury. Parmi plus de 120 projets en lice, la Métropole s'est démarquée par une concertation d'une ampleur inédite, mobilisant plus de 3 300 participants et 68 dispositifs variés pour imaginer collectivement le territoire de demain. Cette distinction consacre une démarche ambitieuse, inclusive et innovante, faisant de la participation citoyenne un véritable levier de transformation territoriale.

Mouillez-vous pour la Seine : un moment fort du dialogue citoyen

Plus de 70 citoyens, acteurs et élus se sont réunis le 22 avril 2025 au Pavillon des Transitions pour contribuer à la réflexion menée avec la Ville de Paris autour de la reconnaissance de droits à la Seine. Après un temps d'éclairage par des experts du droit et des enjeux territoriaux, les participants ont coconstruit la position du territoire rouennais sur cette question innovante de protection du fleuve. Un événement marquant qui illustre la capacité du territoire à se mobiliser collectivement pour imaginer une nouvelle gouvernance écologique de la Seine.

26 fiches coélaborées avec les communes partenaires

Un corpus inédit qui témoigne de la montée en compétence collective et de l'appropriation progressive de la participation citoyenne à l'échelle métropolitaine.

L'année 2025 a permis de consolider l'ensemble du travail engagé avec la commission d'élus dédiée à la démocratie participative et à la coconstruction citoyenne, ainsi qu'avec le réseau métropolitain de référents de la participation. Ce travail collaboratif mené avec les communes de Sainte-Marguerite-Sur-Duclair, Tourville-la-Rivière, Houppeville, Malaunay, Maromme, Bois-Guillaume, Elbeuf-Sur-Seine, Grand-Quevilly, Saint-Etienne-du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen et Rouen, constitue désormais une boîte à outils commune. Accompagnées d'un référentiel de la participation citoyenne également édité en 2025, ces 26 fiches renforcent l'harmonisation des pratiques et diffusent une culture partagée de la participation citoyenne, structurante pour l'ensemble du territoire.

Le Baromètre Métropolitain des Modes de Vie



Baromètre métropolitain des modes de vie

Initié en 2024 et renouvelé en 2025, le Baromètre

métropolitain des modes de vie constitue un outil innovant d'évaluation et d'accompagnement des transitions comportementales. Cette enquête annuelle, diffusée à l'automne (du 5 septembre au 31 octobre pour l'édition 2025), mesure l'adoption de pratiques plus sobres et respectueuses de l'environnement par les habitants. Associée à un jeu-concours doté de 2 500 € de lots (chèques culture, transports), elle favorise une participation massive tout en sensibilisant aux enjeux de transition. 1 210 personnes ont répondu à l'édition 2025, ce qui a permis de dégager un panel représentatif de 611 répondants. Les données collectées guideront l'adaptation des politiques publiques et l'évaluation de leur impact sur les comportements citoyens. Ce dispositif positionne Rouen Normandie comme territoire précurseur dans l'observation des transitions sociales.

L'accompagnement à la transition par l'information et la sensibilisation

Adopté en juin 2023, le plan d'actions du PACTE (Plan d'accompagnement des changements de la transition écologique) renforce ses outils d'accompagnement au changement de comportements et ses dispositifs d'éducation à l'environnement. Le Pavillon des Transitions, l'Atelier des transitions, le relais des

transitions ainsi que l'accompagnement des événements organisés par les communes en sont les principaux dispositifs (Conventions PACTE avec les communes). En complément de son programme d'animation à destination des scolaires et de certains publics spécifiques (les jeunes, les clubs sportifs, les personnes en situations de précarité etc.), le PACTE soutient également les projets et acteurs associatifs contribuant à la transition écologique du territoire et à accompagner les citoyens en proposant notamment des ateliers-animations grand public dans le cadre de Mon P'tit Atelier.

Le Pavillon des Transitions : un succès populaire confirmé

Depuis son ouverture en juin 2022, le Pavillon des Transitions confirme son rôle central dans l'écosystème métropolitain de la transition social-écologique. Avec plus de 50 000 visiteurs accueillis, cette structure située au sein du hangar 2 sur les quais rive droite à Rouen, développe une programmation riche autour du slogan « Connaître pour agir ». L'exposition « ça chauffe », présentée de janvier 2024 à janvier 2025 et basée sur les travaux du GIEC métropolitain, illustre la capacité du lieu à traduire la complexité scientifique en contenus accessibles.

Le Pavillon propose une palette d'activités diversifiées : ateliers pratiques, conférences expertes, événements thématiques et expositions temporaires. Cette programmation éclectique répond aux différents profils de visiteurs, des familles aux professionnels, contribuant à faire de la transition écologique un enjeu partagé. 37 ateliers types DIY (mangeoire à oiseau, herbier, couronne de fleurs...) ont été proposés en 2025 rassemblant 421 participants. Doté d'un auditorium de 220 places, le lieu dispose d'équipements techniques performants, et fonctionne selon une éco-charte stricte imposant le « zéro déchets » lors de ses événements. Sa mise à disposition gratuite pour les acteurs du territoire favorise l'émergence de projets environnementaux innovants. Le Pavillon incarne parfaitement la philosophie métropolitaine : un lieu où transition écologique rime avec innovation sociale et pédagogie participative. Cette approche transversale fait de Rouen Métropole un territoire précurseur dans la sensibilisation aux enjeux climatiques.

Le Club de la COP21

Lancé le 7 avril 2020 en plein confinement, le Club de la COP21 est un groupe Facebook permettant l'échange entre les membres autour de la transition écologique (trucs et astuces du quotidien, infos, événements etc.). La Métropole y diffuse des messages de sensibilisation et d'éducation à l'environnement (réemploi, réduction des déchets, alimentation durable, mobilité douce, économies d'énergie). Au 31

décembre 2024, le Club comptait près de 2 100 membres.

L'Atelier des Transitions : fédérer les acteurs associatifs

L'Atelier des Transitions, espace de 150 m² dédié aux associations, poursuit sa mission de fédération des acteurs de la transition social-écologique. L'appel à candidatures renouvelé témoigne de l'attractivité du dispositif, dont les associations lauréates bénéficient d'une mise à disposition gratuite. Cette initiative répond à un besoin de structuration du tissu associatif métropolitain, offrant salles de réunion, bureaux, espaces de stockage et de convivialité. Elle favorise les synergies entre acteurs engagés, renforçant l'impact collectif des initiatives citoyennes

En chiffres :

Au 31 décembre, **35** communes sont conventionnées PACTE leur permettant d'accéder aux outils et dispositifs d'accompagnement au changement.

59 événements communaux (Printemps au jardin, Semaine Européenne de la Réduction des déchets, Journée Mondiale des Océans, Semaine Européenne du Développement Durable, semaine européenne de la mobilité, Earth hour, Mai à vélo, journée mondiale du climat)

et **22** événements associatifs dédiés à la Transition sociale et écologique ont été accompagnés en 2025 (prestations d'animation dans le cadre de Mon P'tit Atelier ou mobilisateur des animateurs d'éducation à l'environnement), labellisation éco-manifestation, soutien logistique et pédagogique)

6 associations accueillant du public soutenu en tant que « Relais des Transitions » permettent de mailler le territoire en élargissant géographiquement et socialement le public ciblé

6 associations réparties sur **7** sites et accueillant du public sont labellisées « Relais vélo » : programme d'actions dédiés à la pratique du vélo (vélos-écoles / auto-réparation de vélos / sorties vélos encadrés...)

7 sessions de formation à destination des acteurs sociaux (animer un atelier éco-responsable, cuisiner avec des modes de cuisson low-tech, lutte contre la précarité énergétique, initiateur de mobilité à vélo)

5.2 Un territoire festif, rayonnant où il fait bon vivre

En 2025, la Métropole Rouen Normandie a confirmé son statut de territoire dynamique et attractif. Entre les grands événements sportifs, une programmation culturelle riche et diversifiée, un engagement fort pour la transition écologique et un soutien renforcé à l'enseignement supérieur, l'agglomération s'est distinguée par sa capacité à conjuguer rayonnement et qualité de vie.

Une politique culturelle qui irrigue toutes les compétences métropolitaines

Objectif droits culturels

La Métropole a intégré les droits culturels, (identité, diversité, communauté, éducation, patrimoine, information, coopération, participation) dans la conception et la mise en œuvre de ses projets. 4^e pilier du développement durable, la Culture joue un rôle majeur dans le cadre de la transition sociale et écologique. En effet, la transition écologique ne peut pas uniquement s'appuyer sur des critères techniques de décarbonation et de rénovation énergétique ; elle va impliquer une modification de nos manières de faire, travailler et vivre ensemble. Les droits humains tels une boussole, contribuent à répondre aux enjeux des transformations actuelles qui s'imposent aux sociétés, afin que la transition soit tout autant sociale, écologique et culturelle.

Ces droits portés par l'ONU garantissent à toute personne la liberté de choisir et de vivre son identité culturelle, dans le respect réciproque des autres cultures et de leur diversité, mais également à chacun de participer à la vie culturelle, développer son pouvoir d'agir et d'exercer les pratiques culturelles de son choix. Les droits culturels invitent à penser les projets autrement, d'une manière plus respectueuse des droits humains. Ils ne concernent pas le seul champ culturel mais de nombreuses politiques publiques : social, jeunesse, urbanisme, santé, éducation, environnement...

La Métropole a également adhéré à la Convention de Faro sur les droits culturels en 2022, portée par le Conseil de l'Europe. Elle fait partie des membres fondateurs du réseau Faro francophone créée en 2023 et a contribué à son activité en 2024 et 2025 (rencontre avec les villes de Clermont-Ferrand et de Villeurbanne, suivie par la rédaction de « l'Appel de Villeurbanne », texte sur l'importance démocratique de la Convention de Faro).

Pour diffuser cette approche auprès des acteurs de terrain, un groupe nommé « Objectif droits culturels » accompagne depuis

2021 les opérateurs qui le souhaitent, afin qu'ils s'approprient et mettent en pratique les droits culturels dans leurs projets, interventions et dispositifs. Les formations se sont poursuivies en 2025 rassemblant au total plus de 2500 personnes.

«Habiter l'espace Public »

Depuis 2020, ce groupe de travail organise transversalement des projets entre différentes entités (services, consultants, artistes, habitants, ...) en mode coopératif, afin d'améliorer la vie des personnes dans l'espace public via des interventions artistiques. En 2025, le projet « Mobilités et poésies » a vu le jour. La poétesse Alice Baud et l'artiste Smad Letters ont ainsi habillé une trentaine de parcs à vélos sécurisés, de petits poèmes et de haikus rédigés par les habitants.

Une programmation qui s'étoffe chaque année

La Métropole Rouen Normandie a maintenu sa présence culturelle avec une programmation à la fois exigeante et populaire, qui mêle création contemporaine et valorisation du patrimoine.

La Métropole Rouen Normandie a maintenu sa présence culturelle avec une programmation exigeante et populaire qui mêle création contemporaine et valorisation du patrimoine. La manifestation Cathédrale de Lumière a une nouvelle fois rencontré son public qui a pu découvrir Optic Gothic, nouvelle création 2025, et revoir Viking à la tombée de la nuit.

Le festival Spring fait son cirque

Porté par les 2 Pôles Cirque en Normandie (La Brèche à Cherbourg et le Cirque-Théâtre d'Elbeuf), avec 60 partenaires sur toute la région, Spring, festival de cirque contemporain, est co-réalisé par la Métropole Rouen Normandie sur son territoire. C'est un des grands rendez-vous artistiques au niveau national. Durant 5 semaines, équipements dédiés et lieux insolites proposent des rencontres entre le cirque et les autres disciplines (danse, théâtre, musique, arts plastiques...) accueillant jeunes talents et artistes confirmés.

Pour cette 9^e édition du 5 mars au 16 avril 2025, le thème « Faire corps avec le monde » a donné à voir 25 propositions artistiques sur 56 représentations (dont 35 gratuites). 29 communes (dont 14 petites communes) ont participé au festival qui a bénéficié à 9 900 spectateurs. L'organisation du festival est attentive aux valeurs métropolitaines avec de nombreuses actions visant à baisser le bilan carbone de la manifestation ou respectueuses de l'égalité de genres.

Jours de fête, pour un été convivial dans les communes



En complément de Spring, la Métropole organise dans les communes le festival Jours de fête, qui s'adresse aux habitants et aux touristes durant la période estivale. Il investit l'espace public avec des propositions gratuites. Il soutient la création locale, en favorisant la production de jeunes artistes et les compagnies du territoire, proposant des formes légères et conviviales.

Du 4 juillet au 24 août 2025, les communes ont ainsi accueilli 22 représentations, mais aussi des ateliers de pratique artistique incitant à la participation des habitants. Dans la poursuite des années précédentes, deux résidences artistiques de la Compagnie Emmanuelle Vo Dinh ont investi pendant 3 semaines, 2 communes (en 2025 Roncherolles sur le Vivier et la Grand

Mare à Rouen) réunissant 2 100 participants. La tournée d'été de l'Orchestre de l'Opéra Normandie Rouen s'est composée de 5 concerts très appréciés, faisant de cette programmation un événement incontournable de l'été qui a rassemblé au total 8 600 spectateurs et participants.

Géos du noir, nouveau festival du roman noir, européen et portuaire

La première édition du festival Géos du Noir s'est tenue les 23, 24 et 25 mai 2025, à Rouen, ainsi que dans 14 bibliothèques partenaires du festival. Organisé par la Métropole, ce nouveau festival littéraire dédié au roman noir, européen et portuaire explore les caractéristiques les plus atypiques de son singulier territoire, les géographies terrestres et humaines. Parrainé par l'auteur normand Michel Bussi, Géos du Noir a reçu près de 30 autrices et auteurs, français et étrangers, invités à échanger sur leur travail, leurs réflexions, leurs inspirations. Près de 5 200 visiteurs ont arpenté la Halle aux Toiles et profité de la riche programmation : séances de dédicaces, conférences, tables-rondes, cafés littéraires, mais aussi expositions, jeux et autres animations.

Le festival Graines de Jardin au Jardin des Plantes a confirmé son succès populaire, permettant aux jardiniers municipaux de partager leur expertise à travers des stands d'information et des jeux de piste familiaux. Cette manifestation illustre parfaitement la philosophie « Culture pour toutes et tous » chère à la Métropole.



Développer un cadre de vie dynamique et inclusif

Activités et manifestations d'intérêt métropolitain

- **Attractivité** : Les festivals Spring, Rouen-Normandie du Livre de Jeunesse, Viva Cité, Normandiebulle, Normandie Impressionniste, ainsi que Cathédrale de Lumière, Forêt monumentale et Géos du noir ;
- **Accompagnement du développement culturel local** : Rendez-vous à l'atelier, Jours de Fête (programmation estivale) et le projet Pavillon-s de la chorégraphe Emmanuelle Vo Dinh ;
- **Patrimoine** : les actions menées au titre du label Métropole d'art et d'histoire, les Journées du Patrimoine et du Patrimoine ;
- **Associations assurant la promotion des actions, manifestations et équipements culturels métropolitains** : Amistorial, sociétés savantes, Amis des Musées de Rouen, de la Métropole et du Département... ;
- **Soutien à la structuration de réseaux et filières artistiques** : contrat de filière Arts visuels en Normandie 2023-2027 ; contrat de filière Musiques actuelles 2023-2026 ; Rouen (réseau arts visuels de Rouen et sa Métropole).

Axe Seine : Nuit Blanche sentiers métropolitains et panoramas...vers une « destination Vallée de Seine »

L'Entente Axe Seine, qui rapproche les villes du Havre, de Rouen et du Grand Paris, inclut un volet culturel et patrimonial qui s'incarne à travers plusieurs actions :

- **Nuit Blanche** : depuis 2021, la Métropole collabore avec Nuit Blanche, événement parisien dédié à l'expression contemporaine, dont la direction artistique 2025 a été confiée à la réalisatrice et comédienne Valérie Donzelli avec pour thème le cinéma. " Qu'est-ce le cinéma si ce n'est éclairer le noir ? " Pour Valérie Donzelli, il s'agissait donc de raconter la nuit, et tout ce qu'elle véhicule dans l'inconscient collectif que ce soit le rêve, l'imaginaire ou la fête. Pour la 4^e édition rouennaise, Nuit Blanche s'est donc déclinée en une boum géante sur le parvis du Musée des Beaux-Arts le samedi 7 juin avec DJ Set et projections, performances artistiques et participatives ainsi qu'une rétrospective de quelques films de la réalisatrice à l'Omnia ;
- **des paysages plein les yeux** : autre collaboration de l'Axe Seine, une dimension plus touristique pour donner à voir la Vallée de la Seine dans son ensemble et aux plus larges publics. Ainsi un repérage de tous les panoramas de l'Axe Seine a été réalisé par les agences d'urbanisme de Paris au Havre avec une priorisation de leur mise en tourisme pour

chacun des EPCI ;

- **la marche pour explorer l'Axe Seine** : Entre art et aménagement, les sentiers métropolitains urbains et péri-urbains offrent des balades favorisant la connexion des habitants à leur environnement. Un nouveau sentier créé avec la Maison de l'architecture de Normandie, le CAUE, l'agence d'Urbanisme et la Métropole et les services tourisme, patrimoine et aménagement de la Métropole a eu lieu dans le cadre de Zig Zag, festival dédié à l'architecture et au paysage, le 27 septembre 2025. Reliant Oissel à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, celui-ci vient compléter les balades déjà existantes. Côté Grand Paris, cinq nouvelles marches ont été proposées en 2025. L'objectif est à terme de créer un grand sentier reliant Paris, Rouen, Le Havre, une autre manière de prendre le temps de découvrir les méandres et ses richesses ;
- **une Seine à vélo «art-tractive»** : dans le cadre du Pôle Métropolitain associant la Métropole Rouen Normandie et l'Agglo Seine Eure, une résidence artistique en lien avec la Seine à vélo a vu plusieurs œuvres s'installer le long du parcours et notamment en 2025 l'œuvre monumentale « Octa Pillar » de Elsa Tomkowiak à Hautot-sur-Seine ;

Toutes ces actions visent à abonder le déploiement d'une destination touristique ambitieuse, structurante et soutenable sur l'ensemble de la vallée de Seine.

Forêt Monumentale : quand l'art rencontre la nature

Fort du succès de la première édition de Forêt Monumentale (2019- 2021), ce parcours d'œuvres monumentales en forêt, organisé avec l'ONF, s'est installé en 2024 dans la Forêt de Roumare à Canteleu. Labellisée « Forêt d'Exception » celle-ci accueille sur un parcours de 4 km et pour 2 ans, 12 installations éphémères sélectionnées parmi 326 candidatures d'artistes originaires de 33 pays différents.

Cette nouvelle édition a proposé plusieurs nouveautés, notamment la réalisation d'une œuvre pérenne, celle de l'artiste danois Thomas DAMBO, célèbre pour ses géants de bois en matériaux de récupération. Une vingtaine d'entreprises de toutes tailles, notamment de la filière bois, ont soutenu ce projet fédérateur via du mécénat. Un projet associant l'IME du Chant du Loup et le Frac Normandie a permis d'initier des jeunes en situation de handicap et des écoliers à la création sonore, illustrant l'engagement de la Métropole pour une culture inclusive et participative.

En presque 18 mois, plus de 255 000 personnes sont venues découvrir ce parcours extraordinaire.

Inauguré fin juin 2024, cette édition se poursuivra jusqu'en septembre 2026.



Label Métropole d'art et d'histoire : tourisme, urbanisme et culture



Le renouvellement du label « Villes et pays d'art et d'histoire » en 2023 pour dix ans consacre les ambitions patrimoniales métropolitaines. Les actions s'articulent autour de trois axes stratégiques : développer l'hospitalité du territoire autour de la Seine en abondant la politique touristique métropolitaine, accompagner la transition sociale et écologique par le soutien à des projets d'urbanisme (ANRU, PLUI, concertations), et soutenir la pluralité des récits territoriaux par l'organisation de visites scolaires, d'événements grand public (Journées européennes du Patrimoine), le soutien aux associations patrimoniales et aux partenariats scientifiques (Université, ...).

Journées du patrimoine et du matrimoine

À l'occasion des journées européennes du patrimoine, qui se déroulent le troisième week-end de septembre, la Métropole coordonne chaque année le programme de visites permettant de découvrir sur le territoire des lieux emblématiques ou secrets. Elle met également en place des parcours et des activités spécifiques. Depuis 9 ans, elle collabore avec l'association HF Normandie pour les Journées du Matrimoine afin de rendre visible l'héritage culturel des femmes. La communication est commune pour les deux événements.

La thématique nationale de l'année 2025 « Patrimoine architectural » a permis de décliner des propositions autour de l'histoire de l'architecture et des techniques et savoir-faire. 42 communes ont participé, 135 sites ont ouvert leurs portes pour accueillir 59 478 visiteurs.

La Métropole d'art et d'histoire propose en collaboration avec Rouen Normandie Tourisme un programme de visites guidées pour les visiteurs en lien avec de nombreux partenaires comme les Archives départementales (Exposition Rouen retrouvée), les Musicales de Normandie ou la RMM (Réunion des Musées Métropolitains) (Expositions Reconstruction). En 2025 ces visites ont réuni 8 600 visiteurs dont 1 359 dans le cadre de 67 visites gratuites proposées par la Métropole d'art et d'histoire.



La Reconstruction d'après-guerre, un patrimoine méconnu

La Métropole d'art et d'histoire en lien avec la RMM a proposé une exposition sur la Reconstruction après la Seconde Guerre Mondiale qui s'est déroulée du 30 novembre 2024 au 1^{er} juin 2025 à la Fabrique des savoirs à Elbeuf et à la Corderie Vallois à Notre Dame de Bondeville autour du double thème de la reconstruction de la ville et de l'usine.

Cette exposition accompagnée d'une programmation importante de visites et d'ateliers (52 animations au total), a rassemblé 3 756 visiteurs.

Une journée professionnelle du Club Prisme, association nationale des villes reconstruites a été accueillie à la Halle aux toiles du 5 au 7 mars 2025 réunissant plus de 230 professionnels issus de toute la France. La Métropole a pris la présidence de l'association à cette occasion. Ces journées ont décliné une double thématique :

- la reconstruction et les conditions de rénovations notamment énergétiques avec une participation importante des services énergie de la Métropole ;
- la reconstruction des villes après la guerre dans notre monde contemporain avec une rencontre exceptionnelle avec des élus et architectes ukrainiennes.

Ce travail de sensibilisation des habitants, des élus et des techniciens pour une meilleure connaissance et compréhension de ce patrimoine permet de mieux saisir une partie de l'héritage de notre ville et de mieux le préserver notamment dans le cadre de rénovation énergétique.

Le patrimoine à hauteur d'enfants

La Métropole d'art et d'histoire a pour rôle majeur de « transmettre » une compréhension des lieux, des clés de lecture, notamment par la médiation. Le service patrimoines porte une proposition riche et diversifiée d'actions sur le temps scolaire et extrascolaire à destination du jeune public.

Pour la 6^e année, la Métropole et le CAUE 76 ont organisé les Enfants du Patrimoine, événement à destination des scolaires la veille des Journées du Patrimoine en lien avec le dispositif Levez les yeux de la DRAC Normandie et de l'Education Nationale. Autour de 10 thèmes différents, 20 visites ont permis à 339 élèves de découvrir, sur le temps scolaire, une facette inédite ou méconnue de leur territoire. Ces propositions ciblent plus particulièrement les communes rurales ou

les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Tout au long de l'année, le service élabore un programme dense destiné aux élèves de la maternelle au lycée : les Explorateurs. Ce programme propose des ateliers, des visites guidées et des visites contées qui ont bénéficié à 9253 élèves (sur l'année scolaire 2024/2025, soit une hausse de plus de 3205 élèves par rapport à la précédente année scolaire. Cette augmentation est notamment due à un nouveau logiciel et à la gratuité des transports en communs pour les scolaires.

En dehors du cadre scolaire, les ateliers Et patati et patrimoine proposent aux enfants dès 4 ans des visites-ateliers lors de chaque période de vacances scolaires. En 2025, 260 enfants ont profité d'une animation sur un thème varié (animaux fantastiques, gargouilles, impressionnisme, vitraux...).

Cinq sites du patrimoine à investir



Rouen Sites et Monuments (RSM) est un établissement pulic chargé de la gestion, de l'animation et de la valorisation de 5 sites de la Métropole, qui témoignent tout autant de

l'histoire du territoire que de sa vitalité (voir tableau). Pour attirer un public jeune et varié, RSM a le souci de renouveler son offre d'activités. Visites guidées, escape game, parcours numériques, expositions, concerts, la Régie imagine et crée de nombreux rendez-vous tout au long de l'année pour animer, valoriser et faire découvrir ces lieux historiques et emblématiques du territoire.

Cette année, l'Historial Jeanne d'Arc a fêté ses 10 ans à travers une importante programmation «10 ans à cœur battant» qui s'est déroulée sur toute l'année. Depuis son ouverture, l'Historial entend redonner toute sa portée à l'histoire de Jeanne, autant qu'à la manière dont le personnage a traversé les siècles et nourri l'imaginaire collectif. L'ambition est simple : faire de Jeanne d'Arc non un mythe du passé, mais une invitation au dialogue, une passerelle entre le XV^e siècle et aujourd'hui, une mémoire vivante. L'Historial a donc choisi de mettre au centre de sa programmation ses engagements : engagement en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité des publics, égalité des genres, urgences environnementales, santé mentale, jeunesse. Chaque mois fut une invitation à découvrir, réfléchir et agir par l'intermédiaire de spectacles, installations artistiques et ateliers pour enfants.

Depuis 2017, le Donjon de Rouen a accueilli 6 saisons d'escape games. Plus de 18 300 participants ont joué à l'un des trois scénarios ancrés dans une période historique, à chaque fois différente mais toujours en lien avec l'histoire du lieu.

La dernière saison, consacrée à la seconde Guerre Mondiale a pris fin en 2025, pour laisser la place à un nouveau concept dès 2026 autour d'un jeu immersif et d'un nouveau décor historique reconstitué de la période 1210

Cinq sites

En chiffres

Nombre de visiteurs

Site	visiteurs
Aître Saint Maclou	713 223
Historial Jeanne d'Arc	86 545
Robert le Diable	9 350
Maison sublime	2 403
Donjon de Rouen	1 920
Total	813 441



Développer un cadre de vie dynamique et inclusif

La culture et le sport au service du rayonnement du territoire

FACIL Culture : un investissement majeur

Le fonds FACIL Culture constitue l'un des investissements les plus ambitieux de la Métropole. Dotée de 20 M€ pour la période 2025-2028, cette enveloppe se répartit en 2 enveloppes de 10 M€ chacune.

Le FACIL Culture a été approuvé en 2024, 28 demandes ont été reçues et traitées en 2025. Parmi les premiers projets financés au titre de l'enveloppe A, qui bénéficie exclusivement aux communes du territoire, figurent le renouvellement de l'équipement scénique du théâtre Charles Dullin à Grand-Quevilly, le réaménagement de la médiathèque de Saint-Léger du Bourg-Denis ou encore la restauration des vitraux de l'église de Saint-Paër.

L'enveloppe B du FACIL a permis en 2025 d'accompagner la création d'équipements culturels sur le territoire : la Halte Saint-Eloi au Trait, le MIT à Duclair, ainsi que la restauration de la Synagogue d'Elbeuf, lieu patrimonial emblématique de la période industrielle.

En chiffres

20 M€ pour FACIL Culture (2025-2028)

Label « Villes et Pays d'art et d'Histoire » renouvelé pour **10 ans** (2022-2032)

3 événements majeurs stratégiques pour la politique patrimoniale.

Convention Territoriale Globale avec la CAF

La Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF de Seine-Maritime structure la coopération autour de quatre objectifs partagés. Le déploiement du service public de la petite enfance vise à garantir l'égalité d'accès sur l'ensemble du territoire métropolitain. Le développement des services pour les habitants des territoires politique de la ville renforce l'action dans les quartiers prioritaires.

Le renforcement des coopérations à l'échelle métropolitaine optimise l'efficacité des dispositifs existants et évite les doublons. L'accompagnement renforcé des jeunes mobilise les compétences complémentaires de la Métropole et de la CAF pour répondre aux défis de l'insertion sociale et professionnelle. Cette convention illustre la logique partenariale privilégiée par la Métropole pour maximiser l'impact des politiques publiques en fédérant les acteurs institutionnels autour d'objectifs communs.

Sport et handicap : l'accessibilité en action

En 2025, la Métropole Rouen Normandie confirme son engagement en faveur du sport pour les personnes en situation de handicap à travers différents dispositifs de soutien aux clubs, projets inclusifs et initiatives sport-santé.

Soutien aux clubs engagés dans le sport handicap de haut niveau.

La Métropole propose un accompagnement financier aux clubs développant le sport handicap de haut niveau, attribué sur projet sportif et social structuré et sur justificatifs de dépenses liées à la préparation des athlètes.

Vital Action

Depuis 2022, les Maisons Sport-Santé de la Métropole Rouen Normandie sont coordonnées par le réseau Vital'Action, soutenu par l'ARS et la Métropole. La Métropole verse une subvention de 35 000 € par an dans le cadre d'une convention triennale 2022/2025. Entre 2024 et 2025, le réseau a participé à environ 30 événements, dont le Printemps des Sportives et la Semaine Olympique et Paralympique.

Sport Santé au Kindarena

Journée National du Sport et du Handicap

La Journée nationale du sport et du handicap du 12 mars 2025 au Kindarena de Rouen, portée par les étudiants de la filière STAPS, s'inscrit pleinement dans une dynamique d'engagement en faveur d'une société plus inclusive. En mobilisant leurs compétences au service d'un événement concret, les étudiants ont contribué à promouvoir l'inclusion par le sport, à travers des activités adaptées et des temps d'échanges, permettant à la fois de sensibiliser le public et de valoriser la pratique handisport.

Organisé le 7 juillet 2025 par l'Institut régional de médecine du sport et de la santé, en marge du Tour de France, « Le Tour pour tous » a transformé le parvis du Kindarena en un véritable espace d'animations sport-santé, mêlant course cycliste virtuelle immersive, village dédié et nombreuses initiations sportives (boxe, taekwondo, tennis, basket...).

En chiffres 2025

Acquisition de matériel handicap : **9 000€**

Aide aux athlètes de haut niveau : **12 500€**

Sport Santé : **35 000€**

Sport les Grands Evènements qui ont marqué l'année 2025

Tour de France 2025 : mardi 8 juillet 2025

Le passage du Tour de France 2025 à Rouen illustre avec force le rôle structurant du sport comme levier d'attractivité territoriale, en générant des retombées économiques concrètes et durables au bénéfice de l'ensemble des acteurs locaux.

Diffusé dans 190 pays, cet événement a offert une visibilité internationale exceptionnelle, renforçant significativement l'image et le rayonnement de la Métropole.



ROUEN ACCUEILLE LE TOUR DE FRANCE
LE MARDI 8 JUILLET 2025

Développer un cadre de vie dynamique et inclusif

Normandie Sup Cup

24 équipes étudiantes ont participé à l'édition 2025 de la Rouen Normandie Sup' Cup, grand challenge multisports qui rassemble chaque année près de 1 500 étudiants du territoire métropolitain. Organisée en deux temps forts, à la piscine de l'île Lacroix puis au Kindarena, la Sup' Cup propose un large éventail d'épreuves sportives et ludiques : tir à la rame, tennis de table, dodgeball, fléchettes, spikeball... mais aussi le traditionnel concours de chorégraphies qui clôture l'événement dans une ambiance festive. La Métropole Rouen Normandie accompagne chaque année la Normandie Sup' Cup à hauteur de 12 000 €



Open Capfinances Rouen Métropole

Ce tournoi international de tennis féminin (WTA 250) a réuni au Kindarena un plateau sportif de très haut-niveau pour une semaine de matches intenses et disputés, offrant un spectacle de grande qualité aux habitants. En parallèle, la Semaine du Sport Adapté a été intégrée au tournoi avec des démonstrations, des ateliers participatifs et des rencontres entre athlètes valides et athlètes en situation de handicap, renforçant inclusion et accessibilité. Ambiance festive, mobilisation locale et actions éducatives ont fait de l'événement un rendez-vous sportif et solidaire pour tous.

Soutien au parasport : 21 500 €

Clubs / athlètes soutenus

Clubs / Athlètes	Subvention
Gaetan Tafforeau	2 500,00 €
USCB Tennis de table - Tanguy Jezequel	2 000,00 €
Handisport du Grand Rouen - Edgar Empis	4 000,00 €
Entente Tennis du Plateau Est	9 000,00 €
USCB Tennis de table - Alexandra St Pierre	4 000,00 €

Réseau des maisons Sport Santé

Depuis 2022, les Maisons Sport Santé du territoire se sont fédérées au sein du « Réseau des Maisons Sport Santé » pour coordonner leurs actions et mieux orienter le public vers des activités physiques adaptées. Ce réseau favorise l'accompagnement des personnes atteintes de maladies chroniques et renforce les partenariats entre acteurs du sport, de la santé et du sport-santé. La Métropole soutient financièrement cette action de coordination sous la forme d'une subvention annuelle de 35 000 € versée à Vital'Action dans le cadre de sa convention 2022-2025.



Haut niveau et manifestation

Haut Niveau :

Disciplines sportives d'intérêt métropolitain

La Métropole apporte son soutien aux équipes masculines et féminines sous statut associatif qui évoluent au plus haut niveau sur le territoire métropolitain dans les 7 disciplines suivantes : basket, handball, football, hockey sur glace, rugby, tennis de table et voile.

Tableau récapitulatif des montants 2025 des clubs féminins et masculins

Catégorie	Club	Montant 2025
Féminin	USQRM Association	69 300 €
Féminin	ESP Tennis de Table	88 704 €
Féminin	Les Valkyries	123 552 €
Féminin	GCOB Basket	239 881 €
Féminin	Rouen Handball	218 592 €
Féminin	Total équipes féminines	740 029 €
Masculin	Yacht Club Rouen 76	27 225 €
Masculin	Spo TT	95 040 €
Masculin	CVSAE	33 264 €
Masculin	Rouen Handball	85 536 €
Masculin	Total équipes masculines	241 065 €
Général	Total général 2025	981 094 €

Haut Niveau : Règlement d'aides

Dans le cadre de son règlement d'aide en matière de sport, la Métropole soutient les équipes sportives évoluant dans l'une des trois premières divisions de Championnat de France sénior et amateur de leur discipline

Clubs — Règlement des montants

	Club	Montant
1	ALCL Basket	2 851
2	ALCL Grand Quevilly Handball	7 920
3	ALCL Tennis de table	19 602
4	ASPTT basket	2 851
5	ASPTT Rouen-MSA Volley Ball	3 802
6	ASPTT Section Lutte	2 851
7	ASRUC	21 859
8	Association les Veuves Noires	950
9	ASVB	3 802
10	Billard Club Osselien	3 069
11	Canoë Club Normand	4 752
12	Club Pongiste Quevillais	4 277
13	CMSO Football	5 702
14	CNAR Aviron	11 405
15	Elan Gymnique Rouennais	11 405
16	Espadon de Grand Quevilly	3 326
17	Golf de Mt St Aignan	4 752
18	Grand Quevilly Football club	5 702
19	La Persévérante de Maromme	2 851
20	La Sottevillaise Gym	17 107
21	Léopards de Rouen	14 306
22	Les Vikings de Rouen	5 702
23	Maromme Canteleu Volley Ball	3 802
24	MDMSA Badminton	8 554
25	N.R. GYM	5 742
26	Roller Sport Saint Pierrais	8 531
27	Rouen Base Ball 76	19 008
28	Rouen Billard Club	990
29	Rouen Echecs	693
30	Rouen Normandie Athlétisme	2 970
31	Rouen Olympic Club (ROC)	13 306
32	Rouen Triathlon	2 970
33	Spiders de Rouen	4 950
34	Stade Sottevillais	17 127
35	Stade Sottevillais section Lutte	8 554
36	Team MTB	1 980
37	USCB Tennis	2 970
38	USPI Judo	7 920
39	Veloce Club de Rouen	31 680

Développer un cadre de vie dynamique et inclusif

Soutien aux manifestations sportives d'intérêt métropolitain

Le soutien aux manifestations d'intérêt métropolitaines cumule un totale de **264 112 €**. Il se répartit comme suit :

- association Club des 3 Happy Jump Canteleu – CSI* : **28 512 €**;
- association Club des 3 – **Grand National de Canteleu** : **1 980 €**;
- Equi Seine Organisation – **Participation au CSI** au Parc**** : **28 512 €**;
- Stade Sottevillais 76 – **Meeting d'athlétisme de Sotteville** : **145 233 €**;
- Les Boucles du Pays Elbeuvien – **Course des Boucles du Pays Elbeuvien** : **5 702 €**;
- La Sottevillaise – **Match Top 12 (novembre)** : **1 980 €**;
- Rouen Olympic Club – **French Cup (patinage synchronisé)** : **13 860 €**;
- Rouen Sapins Pétanque – **National de pétanque** : **3 226 €**;
- Stade Sottevillais, section lutte – **Open international de lutte** : **4 752 €**;
- Maromme Tennis Club – **Open Féminin de Maromme** : **4 950 €**;
- CVSAE – **Régate internationale** : **9 504 €**;
- Roller Sport Saint-Pierrais – **Coupe de France de roller** : **1 901 €**;
- ROC – **French Cup 2** : **14 000 €**.



Tableau des manifestations se déroulant au Kindarena

Soutien aux manifestations se déroulant au Kindarena : **153 776 €**



Organisateur	Manifestation	Montant
Stade Sottevillais	Perche Elite Tour	61 776 €
FF Handball	France–Norvège	40 000 €
Ligue de Normandie du Sport Universitaire	Normandie Sup Cup	12 000 €
Comité d'Organisation basket	France–Belgique	40 000 €
Soutien aux manifestations se déroulant au Kindarena		153 776

Détail des projets soutenus

Association	Projet	Montant
ASPTT Rouen	Le Sport donne des Elles	4 234 €
Élan Gymnique Rouennais	Adapta Gym	1 960 €
Entente Tennis du Plateau Est	Le Tennis s'adapte à tous	26 813 €

Soutien au sport inclusif : 33 007 €

Missions d'intérêt général

Les 5 équipes sportives professionnelles (Rouen Métropole Basket, Quevilly Rouen Métropole Football, Normandie Rugby Club, Rouen Hockey Elite et Football Club de Rouen) ayant le statut de société sont soutenues financièrement dans le cadre de programmes de missions d'intérêt général. Ces clubs ont ainsi mené en 2025 des actions dans les domaines suivants : sport-santé, handicap, politique de la ville et égalité femmes-hommes.

Subventions 2025

Bénéficiaire	Montant attribué
SASP SPO Rouen Basket	377 308,80 €
SAS USQRM Football	300 000,00 €
SAS Normandie Rugby Club	285 120,00 €
SASP RHE76	204 336,00 €
FC Rouen Diables Rouges	300 000,00 €
TOTAL	1 466 764,80 €



La Métropole accompagne les grands équipements culturels et patrimoniaux

L'agglomération rouennaise compte de nombreux équipements emblématiques. Dans des domaines très variés, ils participent à l'attractivité et au rayonnement de Rouen. Sept de ces établissements majeurs du territoire reçoivent des subventions de la Métropole pour un montant total de plus de 7 M€ (voir détail dans l'encadré).

Le 106 - Scène des Musiques Actuelles (SMAC) s'est imposé comme salle de référence, tant pour les publics, que pour les artistes et les acteurs du secteur. En 2025, il a accueilli 58 451 spectateurs lors de 105 concerts. Parmi ces spectateurs, 2 729 ont participé au week-end anniversaire des 15 ans du 106 composé de 2 soirées de concerts événements invitant scène locale et artistes de renom et d'une exposition. Un livre souvenirs gratuit ainsi qu'un best of en ligne des interviews de Radio Lomax nous permettront d'attendre les prochains 15 ans.

2025 a aussi marqué la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs 2025 / 2028 entre le 106 et ses partenaires (Métropole, DRAC Normandie, Région Normandie et Département de Seine-Maritime), autour d'un projet artistique et culturel renouvelé orienté vers :

- la diversité de l'offre par des propositions artistiques et culturelles plurielles et complémentaires;
- la création et l'ouverture aux pratiques musicales;
- la coopération avec les acteurs locaux, les personnes, les artistes;
- l'ouverture à de nouvelles populations par l'action culturelle.

Au cœur des valeurs métropolitaines, l'équipe concourt à la réduction de son empreinte carbone ainsi qu'à la prévention des VHSS (Violences et Harcèlement Sexistes et Sexuelles) par différentes actions.

Organisé chaque année par **le 106** au début de l'été, le festival RUSH se distingue des autres festivals de musique par sa programmation singulière dans les communes, qui laisse la scène aux talents émergents. En 2025, la 10^e édition a réuni 6 168 spectateurs. Les orages nombreux et assez violents ont obligé à rapatrier 3 des 6 événements au 106. Aucun n'a cependant été annulé. Le festival a accueilli 17 artistes/groupes dont 7 artistes normands.



Inauguré en 2001, le **Zénith de la Métropole de Rouen** est un lieu emblématique du territoire. Le projet de développement proposé par la société Seine-Zénith s'inscrit à la fois dans la continuité des actions entreprises, avec une volonté d'ouverture et de développement de son activité. Grâce à une programmation diversifiée, 365 359 spectateurs sont venus applaudir leurs artistes d'ici et d'ailleurs, lors d'un des 99 concerts, comédies musicales, one man show ou spectacles pour enfants, inscrivant le Zénith dans le réseau des tournées nationales et internationales.



Installé depuis 1962 au sein du Théâtre des Arts, l'**Opéra Orchestre Normandie Rouen** est un lieu de création, de production et diffusion de spectacles principalement lyriques, symphoniques, chorégraphiques et de sensibilisation des publics. Pour la saison 2024/2025, l'Opéra a programmé plus de 185 représentations, au Théâtre des Arts, à la Chapelle Corneille qui ont attiré plus de 82 000 spectateurs dont 12 000 pour le Big Bang festival dédié au jeune public. Le Théâtre des Arts a accueilli les Victoires de la musique classique le 5 mars 2025, plus grande cérémonie de musique classique en France, retransmis en direct à la télévision. En 2025, le soutien renforcé de la Métropole à l'Établissement s'est poursuivi, passant ainsi le montant de sa contribution annuelle à 2 400 000 €.



Labellisé « Pôle national du cirque » et géré sous la forme d'un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), le **Cirque-Théâtre d'Elbeuf** contribue à la reconnaissance et à la qualification des arts du cirque et participe au renouvellement de ses formes artistiques et de ses esthétiques en portant une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics.



Pour la saison 2024/2025, la programmation du **Cirque-Théâtre** a réuni 20 000 spectateurs autour de propositions artistiques. Outre sa programmation annuelle, le Cirque Théâtre est associé à la Brèche à Cherbourg pour organiser SPRING, festival des nouvelles formes de cirque, à l'échelle de la Normandie, avec 60 partenaires sur tout le territoire. La Métropole accompagne par ailleurs le développement de ce festival à travers une déclinaison sur son territoire. Le Cirque-Théâtre propose chaque année l'événement Quartier d'été, programmation variée (spectacles, concerts, ateliers, visites...) et étendue en 2025 sur 4 week-end, du 9 mai au 15 juin au bénéfice de près de 3 500 personnes, en majorité du bassin elbeuvien.

L'Esadhar (Ecole Supérieure d'Art et de Design le Havre-Rouen) est une école territoriale d'art, consacrée à l'enseignement supérieur, la recherche et la sensibilisation dans les domaines de l'art, du design graphique et de la création littéraire. Elle dispense une formation initiale et continue dans ces domaines (Diplôme National d'Art, Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique, Master de création littéraire, Doctorat en Art et autres formations complémentaires) et participe à l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants. En 2024/2025, elle a accueilli 320 étudiants, dont 184 à Rouen. La hausse des inscriptions (+6,7 % par rapport à 2023/2024), la progression des demandes d'entrée en cours de cursus, les projets et partenariats en augmentation confirment l'attractivité de l'école. Le projet pédagogique de l'ESADHAR s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique culturelle de la Métropole et participe à la structuration de l'enseignement supérieur sur le territoire. L'Esadhar est lauréate de la sélection 2025 du programme Erasmus+ avec le projet pédagogique « STEP », centré sur les stratégies créatives dans l'espace public. Il réunit cinq établissements européens d'enseignement supérieur en art et design (l'Esadhar, cheffe de file du projet ; l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles ; la Faculdade de Belas Artes da Universidade de Porto ; la Fontys Academy of the Arts aux Pays-Bas ; Kunstuniversitat Linz en Autriche), qui partagent une vision pédagogique commune : innover dans les pratiques pédagogiques grâce à des approches interdisciplinaires, collaboratives et transnationales.

LE SHED
CENTRE D'ART CONTEMPORAIN DE NORMANDIE

Le SHED, Centre d'art contemporain de Normandie a poursuivi en 2025, son projet artistique et culturel qui vise à soutenir, diffuser et faire connaître la création contemporaine à travers un programme d'expositions, de résidences d'artistes, d'actions de médiation culturelle et d'événements (projections, concerts, performances...). Déployé sur deux sites, à Maromme et à Notre-Dame-de-Bondeville, le SHED a accueilli 25 projets pour près de 3 300 visiteurs.

Développer un cadre de vie dynamique et inclusif

La Maison de l'architecture de Normandie – le Forum (MaN), membre d'un réseau national de 34 Maisons de l'architecture, agit localement depuis plus de vingt ans pour diffuser la culture architecturale, urbaine et paysagère auprès de tous les publics. Lieu d'échanges et de médiation sur la fabrication de la ville et des territoires, elle inscrit ses actions au croisement de nombreux champs artistiques et disciplinaires dans un dialogue permanent avec les acteurs de l'acte de construire et de la culture. La MaN développe chaque année une programmation variée, avec des expositions (une dizaine par an), des conférences, des rencontres, des actions pédagogiques et événements au forum et hors les murs. Les expositions présentées dans ses locaux et dans l'espace public accueillent en moyenne près de 10 000 visiteurs par an, dont de nombreux scolaires. Les actions de médiation (ateliers, visites commentées, parcours urbains) renforcent la sensibilisation du public et des habitants aux enjeux de transition écologique, territoriale et de qualité du cadre de vie. Chaque année, elle organise le festival d'architecture et des arts de l'espace ZIG-ZAG, qui se déroule sur quinze jours à l'automne autour de visites, randonnées urbaines, installations et rencontres. Le festival se développe désormais sur la vallée de la Seine, territoire sur lequel la manifestation est bien installée, une convention a même été signée entre la MaN et Haropa Port en 2025.

La MaN porte également, en collaboration avec la Loge des Auteurs Photographes, le festival EOP, Espaces d'Œuvres Photographiques, expositions de photographies documentaires installées dans l'espace public. Avec pour fil conducteur le rapport au vivant, EOP invite à découvrir des œuvres de photographes-auteurs, provoque la surprise et l'étonnement, engage un dialogue avec les passants. Les expositions permettent aux visiteurs de porter un regard neuf sur leur environnement proche. En 2025, EOP a intégré le prestigieux réseau Lux qui rassemble des festivals souhaitant se réunir autour de la photographie et de la place de l'image dans les enjeux contemporains. Cette labellisation permet notamment d'échanger des expositions et de les présenter au public.

Équipement structurant au service du développement économique de la Métropole, **le Parc des Expositions** organise et accueille des manifestations grand public et professionnelles, telles que les foires et salons, des événements et congrès d'entreprises, des conventions et séminaires, des examens et concours. La gestion de l'équipement est confiée à la SPL Rouen Normandie Événements dans le cadre d'une délégation de service public courant jusqu'au 31 décembre 2030. En 2025, le parc des expositions a organisé 48 manifestations et accueilli 415 937 visiteurs.

21 équipements d'intérêt métropolitain

Spectacle vivant : le Zénith, le 106, le Cirque- Théâtre d'Elbeuf, l'Opéra Orchestre Normandie Rouen

Musées et art contemporain : la Fabrique des savoirs, le musée des Beaux-Arts, le musée Le Secq des Tournelles, le musée de la Céramique, le muséum d'histoire naturelle, le musée des Antiquités, le musée industriel de la Corderie Vallois, le musée Pierre Corneille, la Maison Pierre Corneille, le Pavillon Flaubert, le musée Flaubert et d'histoire de la médecine (cf. ci-dessous, RMM) ;

Patrimoines : l'Historial Jeanne d'Arc, la Tour Jeanne d'Arc, l'Aître Saint Maclou, l'animation du château Robert le Diable, la gestion de la Maison Sublime (plus vieux monument juif de France)

Enseignement supérieur artistique : l'École supérieure d'art et design Le Havre-Rouen (ESADHaR) ;

Ainsi que le projet culturel du SHED, centre d'art contemporain qui déploie son activité à Maromme et à Notre-Dame-de-Bondeville.

Soutien aux équipements culturels

En chiffres

Équipements culturels	Montants 2025
Opéra Orchestre Normandie Rouen	2 400 000 €
Cirque Théâtre d'Elbeuf	1 651 350 €
Régie RNSM	1 500 000 €
ESADHaR	1 493 105 €
Le 106	1 402 327 €
Le SHED	60 000 €
Maison de l'Architecture de Normandie	41 700 €
Total	8 548 482 €

Soutien aux partenaires culturels et filières artistiques

Au-delà de sa participation financière aux équipements et manifestations déclarés d'intérêt métropolitain, la Métropole apporte un soutien permanent à plusieurs partenaires du champ culturel, social, patrimonial, qui contribuent à valoriser et décliner les projets qu'elle porte, en s'appuyant sur des conventions pluriannuelles.

La Métropole finance à hauteur de 10 000 €, le **Contrat de filière Musiques actuelles**, avec l'État, le Centre National de la Musique (CNM), la Région Normandie, les 5 Départements normands, les villes de Caen et du Havre. Il favorise le développement et la structuration de la filière régionale des musiques actuelles, à travers notamment la création d'un fonds de soutien commun. Ce contrat pluriannuel 2023/2026 a permis le lancement de 7 appels à projets autour de différentes thématiques. En 2025, huit acteurs du territoire métropolitain ont été directement aidés dans le cadre du contrat de filière :

- production de vidéos : accompagnement des nouveaux clips de Christine, Chambre 317 et Violet Indigo;
- diffusion en territoire : soutien des projets de Léopard Zébré et de Home Factory;
- structuration des entreprises : poursuite du soutien à Mouton Noir Record dans le cadre de sa stratégie de développement;
- coopération en territoire : poursuite de l'accompagnement du projet « Les quatre fantastiques », qui réunit Le Trianon Transatlantique à Sotteville-lès-Rouen et le Kalif à Rouen, aux côtés de Chauffer dans la noirceur dans la Manche et la Gare aux musiques dans l'Eure, autour d'un accompagnement 360° des artistes et musiciens normands.

Enfin, le contrat de filière, en tant qu'outil d'aides à un écosystème global, profite à l'ensemble du territoire normand, de manière directe et indirecte. C'est ainsi que les aides versées aux structures hors du territoire métropolitain profitent aussi aux artistes implantés dans nos communes, qui sont programmés en territoire, diffusés dans les playlists des radios normandes et accompagnés professionnellement par les structures de développement artistique.

Véritable dynamique régionale de soutien et de coopération, le **Contrat de filière Arts visuels** rassemble aujourd'hui la Métropole (qui apporte 7 000 € par an), mais aussi l'État, la Région Normandie, le Département du Calvados, les Villes de Caen, Cherbourg, du Havre et Rouen. Sa mise en œuvre

portée par l'association RN13BIS vise à structurer et accompagner des artistes dans leur éco-système par l'organisation de journées professionnelles, l'édition d'une revue d'art annuelle et gratuite, et la création d'un réel pôle ressources (formation, résidences d'artistes dans les territoires, aides fléchées). L'année 2025 est à mi-parcours du contrat 2023/2027, étape importante puisqu'elle a vu plusieurs nouvelles actions aboutir, en particulier le répertoire des lieux et moyens de production, la résidence internationale (Berlin) ainsi qu'un livret sur les ateliers d'artiste.

En complément, le réseau d'acteur **RRouen** finance à hauteur de 15 000 € le réseau d'acteurs à l'échelle métropolitaine, dont l'objectif est de structurer et d'accompagner collectifs et établissements labellisés dans les arts visuels, dans des projets communs.

En 2025, La Métropole a souhaité étendre son soutien aux industries culturelles et créatives en apportant une aide financière au festival **This is England** créé en 2012, qui propose chaque année une immersion dans la richesse du cinéma britannique à travers une sélection de courts et de longs-métrages. Par délibération du 29 septembre 2025, le Bureau métropolitain a accordé une subvention annuelle de 5 000 € pour 3 ans. Cette aide vise à accompagner le festival dans son développement à l'international tout en maintenant son ancrage fort dans le territoire.



Subventions et aides aux partenaires

En chiffres

Subventions aux manifestations d'intérêt métropolitain	Montants 2025
Festival BD Normandie bulles de Darnétal	7 500 €
Festival Normandie Impressionniste	345 375 €
Festival des arts de la rue Vivacité	85 000 €
Festival du livre de jeunesse	32 000 €
Pavillon-s témoins (Emmanuel Vo Dinh)	40 000 €
Total	509 875 €
Subventions aux partenaires	2025
CHU - Actions culturelles menées par le CHU	14 500 €
CHR - Actions culturelles	5 000 €
Mouvement européen 76	10 000 €
Cultures du cœur	5 000 €
Amistorial	1 000 €
This is England	5 000 €
Total	40 500 €
Aides	2025
Festival Terres de Paroles	10 000 €
Total	10 000 €

Actions culturelles et résidences artistiques

La Culture pour tous et par tous se concrétise par de nombreuses actions visant à accompagner les citoyens, les habitants dans toute leur diversité, à toutes les étapes de leur vie, même les plus difficiles, dans la découverte et l'appropriation des projets portés par la Métropole afin qu'ils puissent interagir et participer activement à la vie culturelle locale. C'est ainsi que la Métropole soutient des associations ou structures telles que Cultures du Cœur qui met en relation des associations du champs social et médico-social avec les structures culturelles partenaires pour favoriser l'accès des bénéficiaires à des propositions artistiques et culturelles, mais aussi le CHU et le Centre Hospitalier du Rouvray (CHR) qui mènent et développent des projets culturels à destination des patients, des visiteurs et des personnels.

Des résidences artistiques de territoire dans les quartiers en renouvellement urbain

En complément, la Métropole s'est engagée à mener des actions artistiques dans les 9 quartiers concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Ce projet ambitionne de placer l'art au service du renouvellement urbain grâce à des résidences d'artiste dans les quartiers. Il participe de ce fait à l'appropriation des projets, en accompagnant la transformation et la compréhension des changements en cours ou à venir. Ces résidences artistiques, initiées en 2022, sont complétées d'interventions à destination des enfants, dans le cadre d'un contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse (CTEJ) signé avec l'État (DRAC Normandie et Éducation nationale). En 2025, 9 projets ont investi chacun des 9 quartiers : travail photographique dans le quartier de la Piscine à Petit-Quevilly avec les artistes Lydie Turco et Poley Luard, « petits conteurs de ville » à Darnétal avec une photographe, une guide conférencière, un journaliste, documentaire-crédation par les Vibrants défricheurs (Nikodio et Sylvain Choinier) sur le quartier de Saint-Julien à Oissel...

Un projet dit inter-quartier anime également la démarche à travers la réalisation d'une BD, afin de raconter le NPNRU, conserver une trace des opérations réalisées durant toutes ces années. En 2024, les planches de bande dessinée ont été présentées, sous forme d'exposition à Darnétal, la DRAC-préfecture et chez Habitat 76. En 2025, une exposition a raconté le processus de création de cette BD. Elle a été présentée à Oissel.

Toutes les démarches entreprises se concrétiseront en 2026

Des musées : Pour diffuser le savoir

Onze musées en prise avec leur territoire

Les musées métropolitains proposent un accès gratuit aux collections permanentes sur l'ensemble de ses onze sites, soit près d'un million d'objets.

2025, Musées métropolitains : le temps du bilan

Fidèles à leur mission fondamentale de rendre le patrimoine accessible au public le plus large, les musées de la Métropole Rouen Normandie ont proposé plusieurs centaines d'actions culturelles au cours de l'année 2025. Cette vocation se trouve désormais formalisée dans un projet scientifique et culturel des musées adopté, pour la période 2025-2032, à l'unanimité du conseil métropolitain le 29 septembre 2025. Document d'orientation inédit par sa forme, il articule les valeurs et enjeux des musées métropolitains avec les 17 objectifs de développement durable de l'ONU.

Au service des publics

Ateliers pour petits et grands, cours de dessin de nu, visites commentées, stages artistiques, spectacles... Ces activités sont, depuis le 1^{er} janvier 2025, gratuites pour l'ensemble des bénéficiaires des minima sociaux, une mesure forte votée par les élus de la Métropole Rouen Normandie pour favoriser l'accès de tous à la culture.

Parmi les événements de l'année, les musées ont organisé, avec l'association des amis des musées d'art de Rouen, la 10^e édition de la Nuit étudiante, sur le thème de l'utopie et pour l'occasion étendue à trois musées : Beaux-Arts, Céramique et Le Secq des Tournelles. Les équipes ont aussi participé pour la première fois au forum des métiers de Rouen, les 18 et 19 septembre 2025, pour faire découvrir leurs activités à 1 200 jeunes.

À l'occasion du vingtième anniversaire de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, les musées de la Métropole ont consacré leur journée d'étude annuelle l'Argument de Rouen à un bilan à l'échelle nationale des actions entreprises en matière d'accessibilité universelle. Au travers d'interventions d'institutions et professionnels normands et français, le constat a été fait de l'importance du chemin parcouru mais aussi des efforts qui restent à poursuivre. Ainsi, conséquence directe de ces réflexions pour les encadrants des musées métropolitains, une demi-journée de sensibilisation a été organisée à leur intention en mars 2026, et de nombreuses autres actions sont en préparation.

Signe de l'attention apportée au confort des visiteurs, et après un long processus administratif et technique, le Café Sculpture a ouvert ses portes le 12 juillet au sein du musée des Beaux-Arts. Il propose, dans le cadre exceptionnel du Jardin des sculptures, petits-déjeuners, déjeuners, goûters et boissons tout au long de la journée.

Le chantier de refonte des supports de communication a eu pour objectif d'améliorer la lisibilité de l'offre muséale du territoire. Avec Rouen Tourisme, les musées métropolitains ont porté la réalisation d'une brochure de présentation de l'ensemble des sites et musées de la Métropole, quel que soit leur statut ou leur tutelle. Pour faciliter la diffusion de la programmation culturelle auprès des publics, une nouvelle brochure trimestrielle regroupant les activités et expositions a été créée.

Au total, les musées ont accueilli, en et hors-les-murs, 321 139 visiteurs tout au long de l'année 2025. Le centre des archives patrimoniales d'Elbeuf-sur-Seine a, quant à lui, reçu 136 lecteurs, communiqué 786 articles et traité 259 demandes de recherches.



Des musées présents sur leur territoire et au-delà

Plusieurs partenariats structurants se sont concrétisés en 2025. À la fondation Angladon, à Avignon, le musée des Beaux-Arts a prêté une cinquantaine d'œuvres du peintre Jacques-Émile Blanche (1861-1942) pour une importante exposition qui lui était consacrée. Grâce à l'association des spécialistes de la céramique de collection, des pièces emblématiques du musée de la Céramique se sont déployées, du 16 au 20 septembre, au sein de vingt galeries du Carré rive gauche à Paris, dans le cadre du 18^e Parcours de la céramique et des arts du feu.

Les musées ont pris part au RAR Week-end, festival d'antiquités, de design et d'art organisé par les antiquaires de Rouen : les parrains de l'édition 2025 en étaient Laurent Salomé, directeur du musée national du château de Versailles, et Robert Blaizeau, directeur des musées métropolitains.

Une convention de partenariat a été signée avec l'Institut Catholique de Paris – campus de Rouen, pour soutenir la venue dans les musées et la formation des étudiants de la licence d'histoire de l'art créée en septembre 2023. Enfin, à l'été 2025, dix communes de la Métropole ont reçu la visite du Mumo x Centre Pompidou. Ce camion-musée itinérant propose une exposition sur le thème du voyage à partir des collections du musée national d'art moderne. L'opération, organisée et financée par les musées, a constitué un engagement fort pour la proximité culturelle, en particulier pour les petites communes et les quartiers « politique de la ville ».

Le temps des expositions

Les enjeux de meilleure prise en compte des attentes des publics et de sobriété ont conduit à remanier les modalités d'organisation des expositions temporaires, désormais plus longues (6 mois en moyenne), conçues conjointement par les équipes de conservateurs et de médiateurs, et en très grande majorité gratuites. Au musée des Beaux-Arts, l'exposition Maxime Old, homme d'intérieurs a été l'occasion d'expérimenter le transport d'œuvres d'art par voie fluviale, en péniche, de Paris à Rouen. Près de deux cents ans après l'arrêt de ce mode d'acheminement en raison de l'instauration du chemin de fer entre les deux villes, renouer avec cette histoire relevait d'une gageure inédite sur les plans techniques et financiers. La faisabilité étant désormais confirmée, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre démontrée, il n'est qu'à espérer que différents partenaires souhaiteront réitérer la démarche.



L'exposition consacrée au décorateur et ensemblier Maxime Old s'est tenue concomitamment à l'inscription au titre des monuments historiques de deux de ses réalisations rouennaises, la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville et le mobilier de la Halle aux toiles, signes de l'ancrage territorial autant que du rayonnement national de ce projet. Dans les autres musées, Archéo, une expo à creuser, à la Fabrique des Savoirs à Elbeuf-sur-Seine, a constitué une expérience ludique et interactive sur l'archéologie destinée aux familles, offrant aux jeunes la possibilité de pratiquer et de découvrir les coulisses d'un métier. À la maison des champs Pierre Corneille à Petit-Couronne, une exposition, prolongée en 2026, a commémoré le 400^e anniversaire de la naissance du frère de l'écrivain, Thomas Corneille (1625-1709), également célèbre auteur en son temps.

Dans la continuité de la distinction obtenue en 2024, le musée des Beaux-Arts a restauré et exposé les œuvres qu'il conserve du sculpteur François Masson (1745-1807), et tenu, avec les Archives départementales de la Seine-Maritime, une journée d'études le 21 novembre. Enfin, ont ouvert en décembre cinq expositions consacrées au dessin, constituées à partir des collections des musées : Jamais trop rococo ; Les 50 ans de la donation Henri et Suzanne Baderou dont le commissariat a été confié à des élèves de l'École du Louvre ; Dessiner Flaubert : Rochegrosse ; Du dessin au tissu avec une création de l'artiste contemporaine Juliette Green ; enfin, une exposition-installation confiée à l'artiste Olivier Kosta-Théfaïne.

Des chantiers pour améliorer l'offre muséale

L'année 2025 a commencé par la pose de la première pierre du nouveau centre de conservation des musées, à Déville-lès-Rouen, le 15 janvier. Cet espace de 6 000 m², destiné à accueillir les collections non exposées des musées métropolitains, doit être mis en fonctionnement fin 2026. Avec ses espaces de stockage, ses ateliers (photographie, restauration...), cet équipement d'un coût d'environ 7 M€ sera fondamental pour assurer la préservation de notre patrimoine commun. Du côté du musée Beauvoisine, le déménagement des collections s'est poursuivi en vue du démarrage des travaux de réhabilitation en 2027. La formalisation de l'avant-projet définitif a mobilisé les équipes du musée et de la direction des bâtiments de la Métropole.

Le printemps 2025 a été marqué par la fermeture soudaine du musée de la Céramique, au sein duquel des affaissements de planchers ont été constatés. Toutes les mesures de sécurité aussitôt prises, le musée a fait l'objet de premiers diagnostics techniques ; leurs conclusions amènent à programmer d'importants travaux de structure sur cet hôtel particulier classé du XVII^e siècle. Au musée des Beaux-Arts, une quinzaine de salles a été rénovée ; au musée Flaubert et d'Histoire de la médecine, la première tranche de mise en accessibilité du bâtiment, qui concerne le rez-de-chaussée, s'est achevée grâce au soutien de la fondation Simaid. À la Corderie Vallois, c'est le jardin qui a fait l'objet d'un réaménagement pour le rendre plus accessible aux personnes à mobilité réduite. À la maison natale Pierre Corneille, les travaux de réhabilitation touchent à leur fin en ce début d'année 2026. Le parcours de visite, totalement repensé, ouvrira au public pour le 420^e anniversaire de la naissance de l'écrivain, le 6 juin 2026.

L'enrichissement et la valorisation des collections

Cent trente œuvres et documents ont été acquis dans l'ensemble des musées, parmi lesquels des coupons de toiles imprimées provenant d'une usine de Caudebec-lès-Elbeuf, six dessins industriels de Jacques Fouquet, 57 instruments de poids et mesure donnés par Jérôme et Marie-France Dunod, ou encore un Bouddha provenant de la maison de Gustave Flaubert à Croisset. Six ouvrages ont été publiés, tant sur les collections que dans le cadre d'expositions temporaires. Côté cinéma, le tableau du musée des Beaux-Arts représentant Démocrite, par Velázquez, est décrypté dans un documentaire présenté en avant-première au cinéma l'Omnia de Rouen le 17 février.

Les équipes scientifiques ont pris part à différents temps de la recherche et des réseaux professionnels, comme le programme Museums Next Generation ou le 51^e congrès des Études françaises du XIX^e siècle. Soulignons aussi l'effort consacré à la gestion des collections avec des étapes importantes en cette année 2025 : la mise en place d'une équipe dédiée aux opérations de récolement des collections et l'instauration progressive d'une nouvelle base informatique de gestion des collections mutualisée en partenariat avec La Fabrique de patrimoines en Normandie, opérateur régional du patrimoine.



5.3 Une ville apaisée et sûre

En 2025, la Métropole Rouen Normandie intensifie sa transformation urbaine pour construire un territoire plus agréable à vivre. Renaturation des espaces, développement des mobilités douces, lutte contre la pollution atmosphérique, montée en puissance de la culture du risque : la collectivité engage des actions concrètes et ambitieuses au service du quotidien des habitants. Avec plus de 30 M€ investis, cette stratégie reflète une ambition forte : offrir un cadre de vie plus verts, plus sûrs et plus sains.

Renaturation et transformation des espaces publics : une dynamique durable au service du cadre de vie

En 2025, la Métropole Rouen Normandie a poursuivi sa stratégie de transformation des espaces publics en plaçant la **nature**, la **qualité urbaine** et les **mobilités durables** au cœur de ses interventions.

Le réaménagement du **Cours Clemenceau**, situé sur la rive gauche de Rouen, s'inscrit pleinement dans cette ambition. Porté dans le cadre du programme « **Cœur de Métropole 2** », ce projet, doté d'une enveloppe de **1,3 M€**, vise à renforcer la place des **mobilités douces** grâce à l'intégration de la ligne **T5 de bus à haut niveau de service**, à l'aménagement de **pistes cyclables** ainsi qu'à la création d'**espaces piétonniers généreux et sécurisés**.

Cette opération accorde également une place centrale à la **renaturation**, notamment à travers la **déminéralisation des pieds d'arbres**, afin de favoriser le développement d'un environnement plus végétalisé et de valoriser le fort potentiel écologique du secteur.



La mobilisation de financements croisés, parmi lesquels le **NPRNU**, a permis de réunir, en **2025**, près de **2 M€** pour accompagner des aménagements destinés à améliorer la sécurité et le confort des **piétons** et des **cyclistes** dans des secteurs urbains denses. À ce titre, le **pôle Seine Sud** a bénéficié de près de **900 000 € mandatés** en 2025.

La **renaturation** et la **désimperméabilisation des sols** ont également constitué des priorités dans le cadre de la réhabilitation du **parvis de l'hôtel de ville de Sotteville-lès-Rouen**, avec environ **1 500 m² désimperméabilisés**, la plantation de **130 cépées** et l'implantation de **525 arbustes vivaces**.

Cette dynamique se retrouve également sur le **pôle Val-de-Seine**, où l'année **2025** a été marquée par la plantation de **1 300 arbres** et la création de **850 m² de massifs**, comprenant notamment **130 arbres fruitiers comestibles**.

En matière de **gestion des eaux pluviales**, les actions engagées se sont poursuivies sur l'ensemble du territoire métropolitain. Des progrès significatifs ont ainsi été enregistrés sur plusieurs places publiques, notamment :

- à **Elbeuf, place Aristide-Briand**, où le taux de perméabilité est passé de **0 % à 35 %** ;
- à **Saint-Pierre-lès-Elbeuf, place du Maréchal-Leclerc**, où ce taux est passé de **3 % à 25 %**.

Par ailleurs, la démarche d'innovation engagée en **2023** dans le cadre du projet **Intracting** se poursuit. Celle-ci vise à remplacer un éclairage public énergivore et insuffisamment adapté à la préservation de la faune par des équipements **LED plus performants**, avec désormais le déploiement de **modèles à énergie solaire**.

Enfin, le site de **l'Agora**, anciennement **Panorama XXL**, illustre de manière exemplaire cette nouvelle approche de l'aménagement urbain fondée sur la **végétation spontanée** et la valorisation de la biodiversité locale. Plus de **35 espèces de plantes vivaces locales et endémiques de la région rouennaise** y sont présentes. Le site comprend :

- 54 arbres plantés ;
- 345 m² de mélange sauvage ;
- 784 m² de massifs ;
- 309 plantes comestibles.

La **perméabilité des sols** y a progressé de **0 % à 45 %**, contribuant à une meilleure gestion des eaux de ruissellement. Cet aménagement s'accompagne également du recours à des **matériaux durables**, avec l'installation de **bancs en chêne** et de **transats en bois**, qui participent à la qualité paysagère et à l'identité du lieu.

Parc d'Activités du Malaquis : un aménagement durable au service de l'attractivité économique

La requalification du Parc d'Activités du Malaquis, au Trait, constitue une opération emblématique de l'engagement métropolitain en faveur d'un développement économique durable. Représentant un investissement de 3,23 M€, ce projet associe amélioration du cadre d'activité, transition écologique et sécurisation des déplacements. L'opération s'est traduite par la plantation de 100 arbres et 2 044 arbustes d'essences locales, la création de 5 000 m² d'espaces enherbés, l'installation de 115 mâts d'éclairage public solaires et l'aménagement de 1,5 km de pistes cyclables. En transformant profondément l'image et les usages de cette zone d'activités, ce projet illustre la capacité de la Métropole à concilier performance économique, qualité environnementale et mobilités durables, en cohérence avec sa stratégie de ville apaisée et sûre.



Développer un cadre de vie dynamique et inclusif

Mobilités douces : un réseau qui se densifie

Le développement des infrastructures cyclables constitue un pilier essentiel de la politique de mobilité durable. Les résines rouges appliquées en juillet sur les traversées cyclables en chaussée renforcent la visibilité et la sécurité des cyclistes.

Cette dynamique s'étend à l'ensemble du territoire métropolitain. Les cinq pôles de proximité ont mené à bien **449 chantiers de voirie**, permettant la requalification de **29 kilomètres de voies**. Ces interventions intègrent systématiquement des aménagements cyclables sécurisés ainsi que des espaces piétonniers confortables.

L'approche globale engagée dans le quartier **Saint-Sever** illustre cette stratégie de long terme. Après les réaménagements de la rue et de la place Saint-Sever, la création de la piste cyclable le long de l'avenue de l'Europe, ainsi que les travaux de renaturation sur les avenues de Bretagne et Amiral-Cécille, une nouvelle phase de concertation démarrera en avril pour l'aménagement du nord de la rue Saint-Sever.

Une politique vélo au service de l'apprentissage, de l'inclusion et de l'animation territoriale

En **2025**, la collectivité a poursuivi et consolidé son engagement en faveur du vélo, en déployant des actions structurées autour de plusieurs objectifs complémentaires : **l'apprentissage des savoirs cyclables, l'accompagnement des publics fragiles, la professionnalisation des acteurs sociaux, le soutien aux structures relais et la mobilisation du territoire autour d'événements fédérateurs**.

Cette dynamique traduit la volonté de faire du vélo un **outil d'autonomie**, de **cohésion sociale** et de **transition des mobilités**, accessible à tous les publics.

Poursuite du déploiement du programme "Savoir Rouler à Vélo"

Mis en œuvre dans les écoles élémentaires depuis **septembre 2023**, le programme **Savoir Rouler à Vélo** a poursuivi son développement au cours de l'année scolaire **2024-2025** auprès des élèves de **CM1 et CM2**.

Bilan de l'année scolaire 2024-2025

En chiffres

7 écoles accompagnées

6 communes concernées

14 classes mobilisées

458 élèves bénéficiaires

Ce programme contribue à l'acquisition des compétences fondamentales permettant aux enfants de se déplacer à vélo en autonomie et en sécurité, tout en favorisant l'appropriation des mobilités actives dès le plus jeune âge.

Structuration du réseau des "Relais Vélo"

En 2025, la collectivité a poursuivi la structuration d'un réseau d'acteurs de proximité à travers la **labellisation de structures "Relais Vélo"**.

Structures concernées

- **Logement et l'Accueil des Jeunes Travailleurs ;**
- **Cicérone** (*chantier d'insertion d'Elbeuf*) ;
- **Guidoline** (*ateliers de Sotteville-lès-Rouen et de Rouen*) ;
- **Comité d'Action et de Promotion Sociale** (*site de Petit-Quevilly*) ;
- **Auto-Cycle Sottevillais ;**
- **Yacht Club 7.**

Soutien financier : **78 000 €** de subvention.

Cette démarche vise à renforcer un maillage territorial de structures en capacité d'orienter, d'accompagner et de faciliter l'accès au vélo pour des publics variés, notamment dans une logique d'insertion et de proximité.

Formation des acteurs sociaux à la mobilité à vélo

La montée en compétence des professionnels constitue un levier essentiel pour développer l'usage du vélo dans les parcours d'accompagnement social.

En 2025, la formation “**Initiateurs de Mobilité à vélo**”, animée par **AVélo**, a donné lieu à :

- 2 sessions de formation ;
- 14 travailleurs sociaux formés.

Cette action permet d'outiller les professionnels afin qu'ils puissent intégrer plus largement les enjeux de mobilité dans l'accompagnement des publics

Accompagnement des publics en situation de fragilité

Des actions spécifiques de **remise en selle** ont été conduites en 2025 auprès de personnes en situation de fragilité, dans une perspective de remobilisation et d'accès à une solution de déplacement autonome.

Interventions réalisées

- 2 prestations
- auprès de **France Travail** ;
- auprès du **CCAS de Canteleu**.
- actions animées par **AVélo**.

Ces interventions participent à lever les freins à la mobilité et à favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

De plus, dans le cadre du dispositif **hors les murs** “**Mon P'tit Atelier**”, des prestations d'animation ont été proposées à destination de publics en situation de précarité ainsi que lors d'événements organisés dans les **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**.



Bilan 2025

En chiffres

10 259,15 € de prestations

3 000 personnes sensibilisées

Ces actions contribuent à rendre la pratique du vélo plus visible, plus accessible et plus concrète pour les habitants, en allant directement à leur rencontre.

Mise à disposition de flottes de vélos

Afin de soutenir les initiatives locales portées par des structures sociales ou socio-éducatives, la collectivité a également réalisé en 2025 4 prêts de flottes de vélos.

Ce dispositif favorise l'expérimentation de la pratique cyclable, le développement d'actions éducatives et l'accompagnement vers des mobilités plus durables.

Soutien à un événement fédérateur : le Festival vélo Roule !

La collectivité a soutenu l'organisation de la **2^e édition du Festival vélo Roule !**, organisée le **24 mai 2025** sur **trois sites** :

- Rue Jeanne d'Arc ;
- Quartier Saint-Sever ;
- Presqu'île Rollet.

Cet événement a permis de mobiliser l'ensemble de l'écosystème des acteurs du vélo autour d'un temps fort de sensibilisation, de valorisation des initiatives locales et de promotion de la culture vélo sur le territoire.



Développer un cadre de vie dynamique et inclusif

L'Écoquartier Rouen Flaubert : laboratoire d'innovation urbaine

Les travaux du **Parc Canal Camille Claudel** se sont achevés en vue d'une ouverture au public en **avril 2025**. Ce vaste espace public de près de **7 hectares** viendra compléter les aménagements des bords de Seine et du parc de la presqu'île Rollet, tout en structurant le cœur du quartier.

Les travaux du **T5**, incluant l'ouvrage d'art **Nikki de Saint-Phalle** permettant le franchissement des voies SNCF, ont été livrés, rendant possible la mise en service de la ligne en **novembre 2025**. Cette nouvelle ligne de **transport en commun en site propre (TCSP)** offre une desserte de très grande qualité et fait de Rouen Flaubert un projet exemplaire en matière de mobilités.

Sa connexion avec les quartiers **Orléans, Saint-Sever** et celui de la **nouvelle gare** transforme durablement les déplacements sur la rive gauche et renforce les liens interquartiers. L'ouverture des cheminements piétons et cyclables dès le début de l'année **2026** viendra encore accentuer cette nouvelle géographie de la rive gauche de Rouen.

Améliorer durablement la qualité de l'air : des objectifs consolidés et des actions renforcées

Dans le cadre de la nouvelle stratégie **climat-air-énergie du SCoT-AEC**, arrêtée à la fin de l'année 2024 et au début de l'année 2025, la Métropole a défini de nouveaux objectifs en matière de qualité de l'air. Ces objectifs visent à réduire simultanément les **émissions de polluants atmosphériques** et les **niveaux de concentration**, en cohérence avec les exigences fixées par la nouvelle **directive européenne relative à la qualité de l'air à l'horizon 2030**.

À cet effet, une modélisation conduite par **ATMO Normandie** a permis d'évaluer l'impact des mesures inscrites au nouveau programme d'actions **Air Énergie Climat** et de vérifier leur contribution à l'atteinte des objectifs fixés.

En parallèle, le dispositif **Fonds Air-Bois**, lancé en mai 2024, a été poursuivi et amplifié en 2025. Il a permis le remplacement de **503 équipements de chauffage au bois anciens et fortement émissifs**, générant une réduction estimée à **8 tonnes de particules fines (PM2,5)** et **136 tonnes de gaz à effet de serre**. Ce dispositif repose sur un accompagnement individualisé assuré par le service public **Énergies Métropole**, garantissant une approche articulant **soutien financier** et **accompagnement à la rénovation énergétique**.

Par ailleurs, la Métropole a engagé en 2025 un travail partenarial avec les acteurs du **secteur du BTP** en vue de l'élaboration d'une **charte "chantier air"**. Cette démarche a pour objet de structurer, formaliser et diffuser un socle de **bonnes pratiques** destiné à limiter les émissions de polluants atmosphériques liées aux activités de chantier. Les engagements porteront notamment sur :

- l'optimisation de l'organisation logistique des chantiers ;
- le recours à des matériaux et équipements moins émissifs ;
- la réduction des émissions de poussières dans les procédés et phases d'exécution.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une dynamique globale de transformation des pratiques, au service d'une **amélioration durable de la qualité de l'air**, de la **santé publique** et du **cadre de vie des habitants**.

Gestion des risques : transparence et anticipation

Cartographie interactive des sites Seveso :



À la suite de l'incendie de Lubrizol et de Normandie Logistique, la Métropole a engagé une avancée majeure en faveur de la transparence industrielle avec la mise en ligne d'une cartographie interactive des 23 sites Seveso du territoire et de l'état de leurs contrôles. Accessible à tous, cet outil repose sur un code couleur permettant d'identifier rapidement la situation de chaque site : rouge pour les mesures d'urgence, orange pour les mises en demeure, jaune pour les lettres de suite à donner, vert pour les inspections sans suite, et gris pour les sites non contrôlés depuis plus de 12 mois. Cette démarche répond à l'objectif prioritaire de **protection et d'information**.

des populations et traduit la volonté de **renforcer la transparence** dans la gestion des risques industriels.

Crues : la Métropole renforce l'anticipation et soutient les communes les plus exposées

La Métropole adapte sa réponse à l'aggravation des crues en misant sur l'anticipation, avec l'appui du Syndicat mixte de gestion de la Seine normande. Elle souhaite financer 50 % de l'achat de pompes performantes pour les communes les plus exposées, notamment à Bardouville, Roumare et Elbeuf. Une démarche fidèle à sa ligne d'action : intervenir plus vite et plus fort, pour réparer, mais surtout pour anticiper et prévenir.

PCRS métropolitain : un outil stratégique pour prévenir les endommagements des réseaux

La Métropole déploie, aux côtés de ses partenaires, un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) homogène afin de disposer, d'ici 2027, d'une cartographie précise et partagée des réseaux souterrains. Cet outil stratégique doit permettre de sécuriser les travaux, de réduire les endommagements et de garantir des conditions d'intervention optimales pour l'ensemble des acteurs.

Associer les citoyens à la gouvernance des risques industriels

Dans une logique de dialogue et de confiance, la Métropole a installé en **décembre 2024** une **instance citoyenne sur les risques industriels**, à l'issue d'un travail de préfiguration. Cette instance réunit **16 citoyens volontaires**, aux côtés de représentants de la Métropole Rouen Normandie, de la Préfecture de la Seine-Maritime et de l'association d'industriels **UPSIDE Boucles de Rouen**.

Ses premiers travaux visent à améliorer la communication entre les parties prenantes, à renforcer la sécurité des populations et à favoriser une meilleure compréhension mutuelle des enjeux industriels. Cette démarche traduit la volonté de la Métropole de promouvoir une **gouvernance plus ouverte, participative et partagée** des risques.

Structurer une culture commune de la sécurité civile

La Métropole s'est également engagée aux côtés du Département de la Seine-Maritime dans la création, à **Malaunay**, de la **Maison départementale de la sécurité civile**, une première à l'échelle nationale. Dotée d'un soutien métropolitain de **500 000 € HT**, cette structure a vocation à réunir l'ensemble des acteurs concourant à la sécurité civile : services de l'État, SDIS, associations et réserves.

Elle permettra de développer une **culture commune du risque**, de renforcer la préparation collective aux crises climatiques, technologiques ou sanitaires, et de consolider la coordination des interventions. Cette action complète le soutien apporté aux **sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers** ainsi que le partenariat avec l'association **Prévention Routière**, financé à hauteur de **5 000 € par an sur la période 2024-2026**.

À travers ces actions, la Métropole confirme son engagement en faveur d'une gestion des risques fondée sur :

- la **transparence de l'information** ;
- la **prévention des risques** ;
- l'**anticipation des crises** ;
- la **sécurisation des infrastructures** ;
- la **mobilisation des partenaires et des citoyens**.

Cette politique traduit une ambition claire : **mieux protéger les habitants, mieux préparer le territoire et renforcer durablement sa résilience face aux crises**

5.4 Des acteurs qui pensent le territoire dans la transition

Depuis 2024, la Métropole Rouen Normandie poursuit et intensifie son action en faveur de la transition social-écologique, en consolidant une approche fondée sur la coopération, l'innovation et la coordination territoriale. En complément des politiques publiques qu'elle porte directement, elle renforce sa fonction d'ensemblier au service d'un écosystème local engagé. L'adhésion au GIP CRIANN, la création d'une cartographie interactive des sites industriels ainsi que le déploiement d'équipements innovants, à l'image des fontaines à eau mobiles, illustrent cette dynamique. Par cette stratégie multifacette, la Métropole entend accompagner, structurer et mobiliser durablement les acteurs du territoire afin de renforcer sa capacité collective de résilience face aux enjeux climatiques et sociaux.

Numérique et attractivité : vers un territoire connecté et innovant

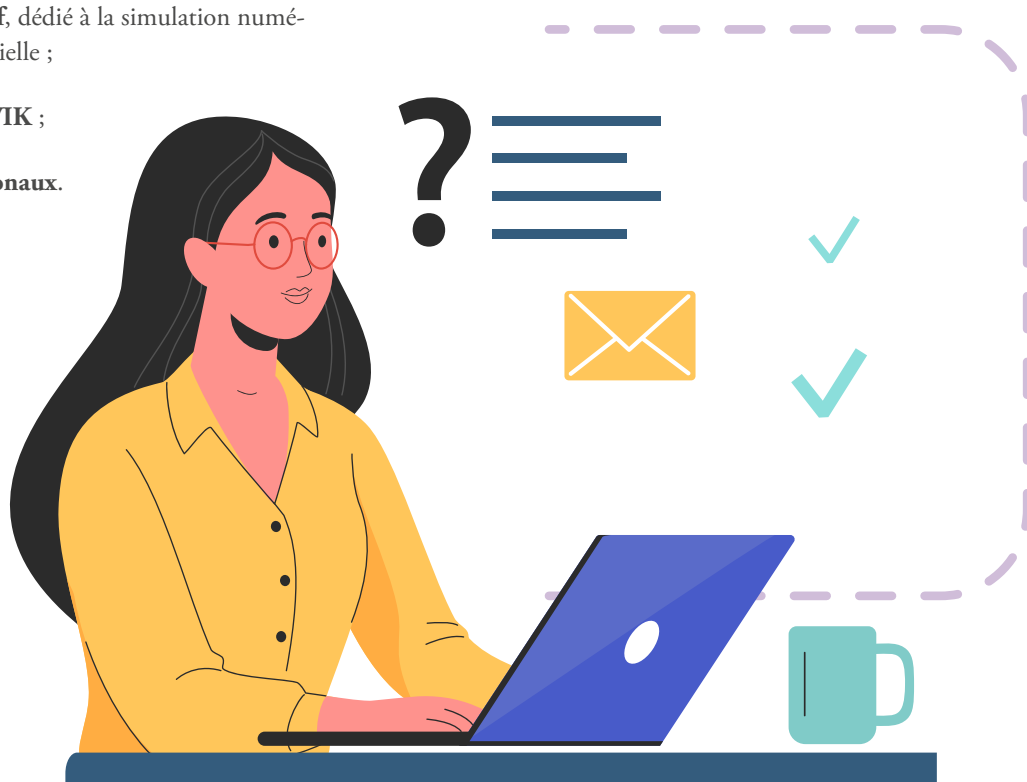
À compter du **1^{er} janvier 2025**, la **Métropole Rouen Normandie** deviendra membre fondateur du **Groupe d'Intérêt Public CRIANN** (*Centre Régional Informatique et d'Applications Numériques de Normandie*), marquant ainsi une étape structurante de son engagement en faveur de la transformation numérique du territoire.

Par cette adhésion, la Métropole s'inscrit pleinement au sein de la dynamique régionale en matière d'innovation et de développement numérique, en bénéficiant d'un accès à des infrastructures technologiques de premier plan, parmi lesquelles :

- un **plateau de calcul intensif**, dédié à la simulation numérique et à l'intelligence artificielle ;
- le réseau **très haut débit SYVIK** ;
- des **centres de données régionaux**.

Cofinancés par la **Région Normandie**, l'**État** et l'**Union européenne** au titre du **FEDER**, ces équipements constituent des leviers majeurs au service de la recherche publique, de l'enseignement supérieur et du développement des entreprises. Ils contribuent à structurer un écosystème territorial favorable à l'innovation, au transfert technologique et à la recherche appliquée.

L'évolution juridique du CRIANN, qui passe du statut d'**association** à celui de **groupe d'intérêt public**, permet par ailleurs de consolider et d'élargir son offre de services, tout en préservant les équilibres de son modèle économique initial. Cette transformation garantit ainsi des conditions de continuité, de lisibilité et de stabilité pour l'ensemble des partenaires et usagers.



Enseignement supérieur et recherche : une ambition affirmée au service du territoire

La Métropole a réaffirmé, en 2025, son engagement en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers la mise en œuvre de dispositifs structurants et ambitieux.

L'**Appel à Projets ESR 2025** a ainsi permis de soutenir **cinq projets** relevant des volets **enseignement supérieur, recherche** et **plateformes technologiques**, pour un montant global de **410 416 €**, dont **150 000 € en investissement**. Ce soutien accompagne à la fois le renforcement de l'offre de formation, le développement de projets de recherche innovants et l'acquisition d'équipements scientifiques.

Par ailleurs, le dispositif des **allocations doctorales** a conduit au **cofinancement de trois thèses**, pour un montant total de **plus de 190 000 €**, au bénéfice de l'**INSA**, du **CESI** et d'**UniLaSalle**. Cette intervention traduit la volonté de la Métropole de soutenir durablement l'excellence scientifique et de contribuer à l'émergence de compétences de haut niveau sur le territoire.

Enfin, l'accompagnement apporté aux **manifestations scientifiques** témoigne de la vitalité et de la diversité du paysage académique local. En favorisant la diffusion des savoirs, les échanges entre acteurs et le rayonnement des établissements, la Métropole participe pleinement au renforcement de l'attractivité et du dynamisme du territoire.



Accompagner la transition numérique des commerçants-artisans

En 2025, la Métropole a renforcé son engagement en faveur de l'accompagnement des commerçants et artisans dans leur transition numérique. Dans ce cadre, un diagnostic territorial du niveau de maturité numérique des commerçants-artisans a été réalisé afin d'identifier les outils et leviers d'action les plus adaptés pour mieux les mobiliser et les accompagner.

Cette transition numérique constitue un enjeu essentiel pour la gestion, le développement et la pérennité des entreprises de proximité. L'étude menée a permis de mieux cerner les besoins et les attentes des professionnels, et a abouti à l'élaboration d'un plan d'actions concret, déployé à partir de janvier 2026, en réponse aux enjeux identifiés.

Rouen Normandy Invest- RNI : un bilan remarquable

En 2025, Rouen Normandy Invest - RNI a confirmé son rôle moteur dans l'attractivité économique du territoire Rouen Seine-Eure. Avec 38 projets concrétisés et plus de 600 emplois créés, l'agence enregistre un résultat record depuis sa création il y a 39 ans. Dans un contexte de transitions industrielle, écologique et numérique, RNI a poursuivi sa mission de promotion du territoire, d'accompagnement des implantations et de mise en réseau des acteurs locaux. L'année 2025 a notamment été marquée par l'accompagnement du projet DEZiR porté par VERSO ENERGY, représentant 1,3 milliard d'€ d'investissement et 250 emplois à terme, ainsi que par le lancement de la campagne nationale "ICI C'EST ROUEN", destinée à renforcer la notoriété et l'attractivité du pôle métropolitain. Ces résultats traduisent la montée en puissance de Rouen Seine-Eure comme territoire stratégique, innovant et engagé dans la transition.

Transition écologique : des actions concrètes contre la pollution plastique

Le plan « Métropole Zéro Pollution Plastique » (MZPP)



Dans le cadre de son **PACTE** (*Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique*), la Métropole déploie le plan **Métropole Zéro Pollution Plastique (MZPP)** afin de réduire les usages du plastique à usage unique.

Ce plan a pour objectif d'anticiper les échéances réglementaires fixées par les lois **EGalim** et **AGEC**, tout en accompagnant, rassemblant et coordonnant les initiatives du territoire. Il s'articule autour de cinq axes :

- accompagner la réduction des produits plastiques à usage unique ;
- améliorer la collecte et le recyclage des déchets plastiques ;
- préserver les milieux naturels et le cycle de l'eau de la pollution plastique ;
- réduire localement la pollution plastique existante ;
- animer la démarche et mobiliser les acteurs ainsi que les citoyens.

Promotion de l'eau du robinet et accompagnement à la réduction des déchets

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets et de réduction de l'usage du plastique à usage unique, la collectivité déploie plusieurs dispositifs destinés à promouvoir des pratiques plus durables auprès des habitants, des organisateurs d'événements et des acteurs économiques du territoire ;

S'agissant de la **promotion de l'eau du robinet**, quatre fontaines à eau mobiles sont mises gratuitement à disposition lors des événements éco-labellisés. En complément, la collectivité anime le réseau « **Ici, remplissez votre gourde** », qui rassemble des commerces et établissements partenaires engagés à permettre le remplissage gratuit des gourdes. Ces actions visent à faciliter l'accès à l'eau potable, à encourager l'adoption de contenants réutilisables et à limiter la production de déchets plastiques ;

En matière d'**accompagnement à la réduction des déchets**, la démarche **MZPP** contribue à l'organisation d'actions de dépollution des espaces publics et naturels. À ce titre, du matériel est mis gratuitement à disposition des organisateurs de ramassages de déchets ainsi que des commerçants impliqués dans les expérimentations « **Mon propre quartier** ». Ce dispositif favorise l'implication des acteurs locaux dans l'amélioration du cadre de vie et la préservation de l'environnement ;

Par ailleurs, la collectivité soutient le **geste de tri** à travers la mise en place d'un dispositif de gratification, **TriAct**, destiné à valoriser les comportements vertueux. Cette démarche a pour objectif de renforcer l'adhésion aux consignes de tri et d'encourager durablement les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets ;

Ainsi, l'ensemble de ces actions traduit la volonté de la collectivité de développer une politique environnementale opérationnelle, fondée à la fois sur la prévention, l'incitation et la mobilisation des partenaires du territoire.



Un réseau territorial mobilisé pour transformer les pratiques

La Métropole s'appuie sur une dynamique collective forte pour faire évoluer les pratiques en matière de réduction du plastique à usage unique.

Plus de **11 directions** sont engagées dans la stratégie **Métropole Zéro Pollution Plastique**, dont **6 directions pilotes** chargées de coordonner les actions. En partenariat avec **CITEO**, le **GIP Seine Aval** et le **Smedar**, elles contribuent à la mise en œuvre des **31 actions** inscrites dans ce plan.

À ce jour, **22 actions ont déjà été réalisées**, témoignant de l'engagement concret du territoire en faveur de la lutte contre la pollution plastique.

En chiffres

74 commerçants adhérents au réseau « Ici, remplissez votre gourde »

44 prêts de fontaines mobiles dans le cadre d'éco-manifestations, soit 45 976 L d'eau distribuée

2 fontaines permanentes installées : (*Pavillon des Transitions et parking accueil vélo d'Elbeuf*) : à titre d'exemple, 28 417 L d'eau consommée en 2025 au niveau de la fontaine du Pavillon des Transitions

6 nouvelles fontaines achetées pour une implantation fixe en 2025

21 ramassages de déchets organisés, mobilisant **1 210** volontaires

Mise en place d'un service de consigne de contenants alimentaires réemployables pour la pause méridienne sur le quartier Saint-Sever Lafayette à Rouen (projet lauréat de l'AMI Citéo Restauration 2024/2026). Ce projet a impliqué des professionnels de la restauration et des entreprises employeuses



Développer un cadre de vie dynamique et inclusif

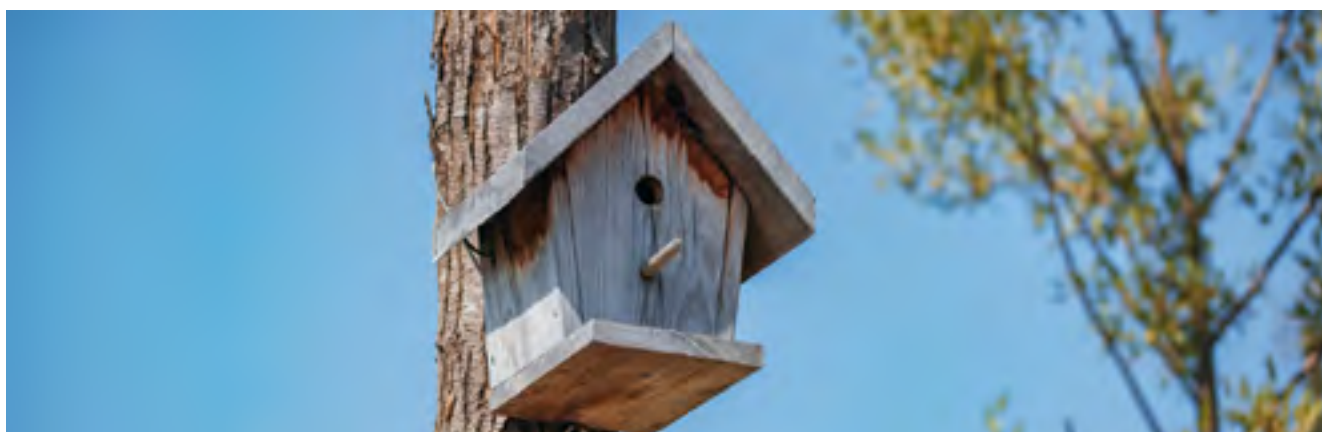
2025, Année de la COP Rouen
2030

En 2017, la Métropole Rouen Normandie lançait la COP21 Rouen Normandie avec le soutien du WWF France et de l'ADEME, une des toutes premières COP locales, inspirée de la COP21 réunie à Paris en 2015. Cette démarche innovante visait à accompagner son premier Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), en créant une dynamique d'engagement des acteurs locaux autour d'une stratégie commune Air-Énergie-Climat.

Alors qu'un nouveau PCAET est en cours d'élaboration, dans le cadre d'une démarche élargie de Schéma de Cohérence Territorial Air-Energie-Climat (SCoT-AEC), la Métropole a engagé une deuxième étape de sa COP, la « COP Rouen 2030 », avec de nouvelles ambitions et l'objectif de poursuivre et d'amplifier la mobilisation des acteurs dans les prochaines années, en faveur de la transition social-écologique, en renforçant les dispositifs d'engagement, d'accompagnement et d'évaluation.

Six objectifs ont été identifiés comme conditions de réussite de la transition social-écologique :

- atteindre la neutralité carbone à 2050 ;
- réduire les consommations énergétiques du territoire ;
- augmenter la production d'énergie renouvelable et de récupération ;
- améliorer la qualité de l'air ;
- adapter le territoire au changement climatique ;
- lutter contre la perte de la biodiversité et l'artificialisation des sols.



La COP Rouen 2030 a reposé sur quatre piliers principaux d'actions :



- 1: la mobilisation des écosystèmes organisée autour de feuilles de route :

Forme structurée de l'action collective, les écosystèmes renforcent l'effet moteur de l'action collective : coopération et nouvelles solutions, émulation et motivation, mise en relation d'offreurs et de demandeurs, intelligence collective, massification... Ils sont essentiels pour structurer l'offre d'accompagnement et les solutions durables en vue de la mise en œuvre d'actions de transition portées par des acteurs économiques. 29 écosystèmes d'acteurs ont remis une feuille de route 2030 ;

- 2: une concertation-action :

De nombreuses actions de concertation ont été engagées autour du projet de plan d'actions Air Énergie Climat. En particulier, un réseau des acteurs pour le climat a été constitué pour l'année 2025. Composé d'une soixantaine de membres représentatifs de divers secteurs et de la société civile, le réseau des acteurs pour le climat s'est réuni à trois reprises et a formulé des recommandations sur cinq défis de transformation

du territoire : sobriété, justice environnementale, cohésion sociale et territoriale, changement de modèle et prospérité soutenable. La co-construction de ces recommandations a fait l'objet d'une démarche inédite mêlant approche technique des thématiques, vision sociétale et droits culturels. Le travail a débouché sur la boussole des transformations, véritable grille d'analyse, qui a permis d'amender et compléter le plan d'action Air-Énergie-Climat au cours de son élaboration ;

- 3: Un challenge territorial citoyen :

Organisé en partenariat avec l'association 2 tonnes, ce challenge a été mis en place en 2025 dans un double objectif de sensibilisation et engagement des citoyens. Pour cela, la Métropole a travaillé avec 2 tonnes pour adapter en une version locale l'atelier 2 tonnes. Ce challenge est déployé en organisant des ateliers auprès de différents publics :

- les citoyens ;
- les agents métropolitains ;
- Les employés des entreprises : mobilisation des entreprises pour financer des ateliers dans leurs structures (animation par des animateurs professionnels).

Fin 2025, 900 personnes avaient participé à un atelier 2 tonnes.

- 4: Une scénarisation de la démarche :

La COP Rouen 2030 a été lancée officiellement le 17 janvier 2025 au Pavillon des transitions lors d'une journée de conférences et ateliers (réseau des acteurs pour le climat et ateliers 2 tonnes). Elle s'est conclue par la signature de l'Accord de Rouen pour le Climat #2 en septembre 2025. Il est l'aboutissement du travail collectif mené par des citoyens, communes, associations, acteurs économiques : ensemble, ils ont identifié des solutions à leur échelle pour faire progresser la transition écologique et se sont engagés à titre individuel ou collectif, à mener ces actions. Ces actions viennent ainsi soutenir et amplifier celles que la Métropole Rouen Normandie définit pour son plan d'action air-énergie-climat. L'accord de Rouen pour le Climat, inspiré de l'Accord de Paris pour le Climat vient formaliser ces engagements dans un esprit d'émulation collective. Il est signé par les maires et élus de la Métropole, le WWF France, l'ADEME, le GIEC local et de nombreux acteurs socio-économiques du territoire. 115 personnes ou structures ont été signataires de l'accord de Rouen #2 et nombre d'entre elles étaient présentes pour la signature officielle le 29 septembre 2025 dans le cadre de la journée Climat Libé Tour.

en chiffres

155 structures signataires

29 écosystèmes ayant formalisés des engagements collectifs

19 feuilles de route COP Rouen 2030 finalisées

Plus de **380** engagements des écosystèmes (hors communes)

64 communes mobilisées dans la démarche avec plus

La COP Rouen 2030

de **2 000** engagements ciblés pour accélérer la transition social-écologique

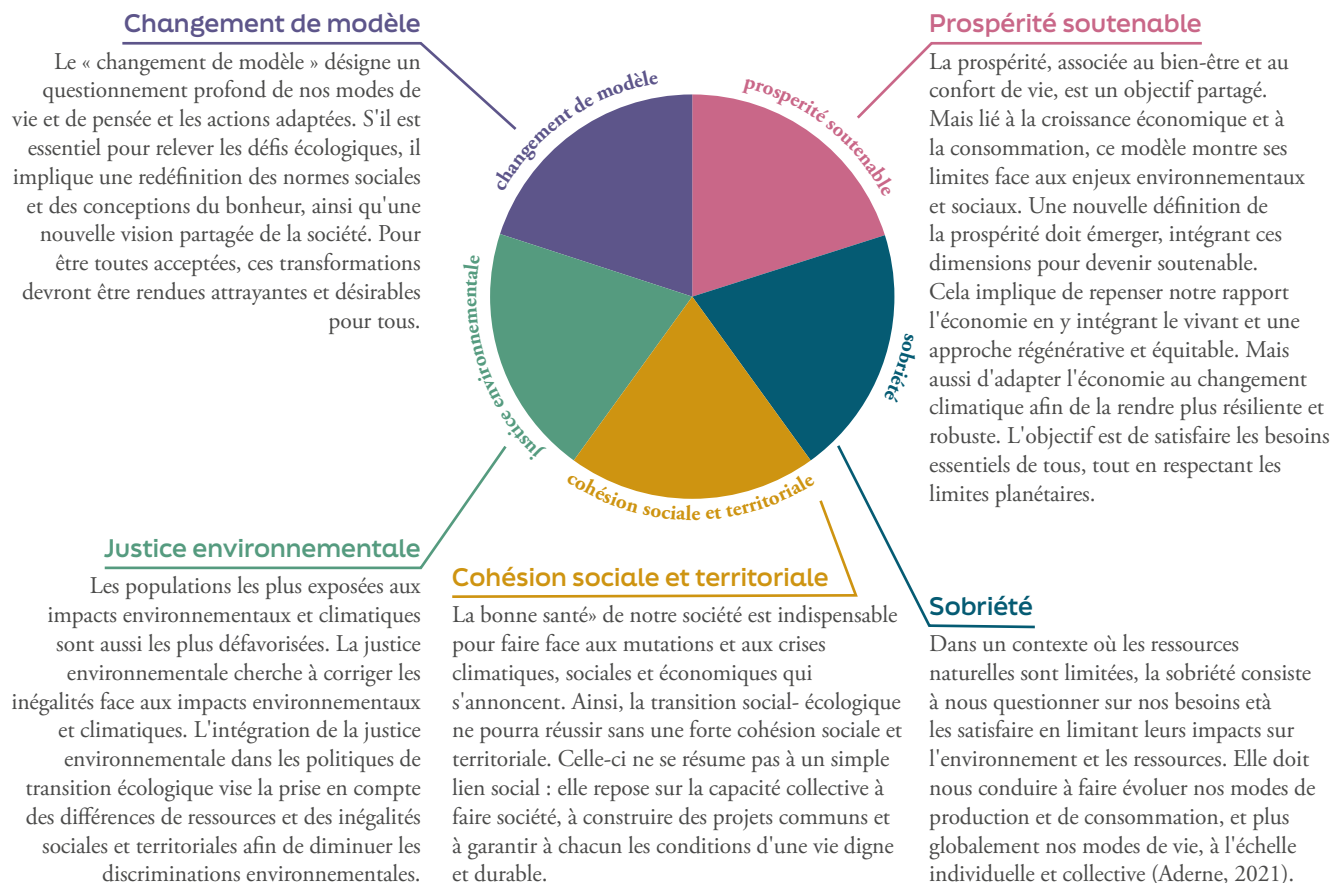
Une trentaine d'ateliers organisés depuis janvier 2025

13 publications du GIEC de la Métropole Rouen Normandie synthétisées dans un diagnostic général des vulnérabilités au changement climatique.

360 participants au challenge territorial citoyen



LES CINQ DÉFIS DE TRANSFORMATION







Assurer une gestion efficiente des ressources

6

6 Assurer une gestion efficiente des ressources

6.1 Informer, orienter et garantir la qualité du service public

La Direction de l'Information et de la Communication Externe (DICE) fait connaître les dispositifs et services proposés par la Métropole. Elle déploie et coordonne une solide expertise de gestion de projets et de plans de communication, appuyée par une équipe interne capable de répondre aux impératifs graphiques, numériques et éditoriaux contemporains. Par ailleurs, une recherche de simplification et meilleure accessibilité des services publics aux usagers se poursuit grâce à la mise en place de nouveaux outils numériques

Une communication au soutien des politiques métropolitaines

L'année 2025 a été marquée par un chantier visant à améliorer la diffusion du **guide des déchets** dans les boîtes à lettres des 250 000 foyers de la Métropole, en confiant la distribution dans la majorité des communes à des organismes de l'économie sociale et solidaire. Entre novembre et décembre, ce sont 42 communes de la Métropole qui ont été boîtées par 11 ESAT-EA, chantiers éducatifs via des associations de prévention spécialisée et entreprises à but d'emploi (EBE).

De nombreuses personnes en insertion, en recherche d'emploi ou en situation de handicap ont ainsi participé à cette mission d'intérêt général, une démarche expérimentale qui a été appréciée par les habitants rencontrés et toujours intéressés par ces informations pratiques liées au tri et à la collecte des déchets.

Travaux, chantiers, circulation et projets d'aménagement font partie des informations très attendues par les usagers et sur lesquelles la direction a tout mis en œuvre pour être réactive et pédagogique : nouvelle ligne T5, nouvelles pistes cyclables, accès au Pont Flaubert, travaux de signalisation ou sur les réseaux enterrés... Avec force plans, images et vidéos, la direction explique chaque projet vu du terrain !

Les infos **jeunesse** ont aussi connu une mise en lumière particulière. À commencer par la mesure phare de la rentrée de septembre 2025, la gratuité des transports en commun : outre la communication habituelle sur le dispositif, un événement de lancement a été organisé au Théâtre des Arts en partenariat avec Sweet FM et le réseau Astuce.

Le sport, les sorties et loisirs sont également des informations très attendues par les usagers, nombreux à suivre l'Agenda au Carré sur les réseaux sociaux pour ne rien rater des temps forts dans la Métropole. Côté sport, outre le Tour de France (voir

ci-dessous), la direction de la communication est très investie dans la Sup Cup, qui rassemble chaque année de nombreuses équipes étudiantes au Kindarena. Les Rendez-Vous Sports, centrés sur le sport santé, ont aussi rassemblé un public nombreux et de tous âges.

Les temps forts **culturels et patrimoniaux** (Spring, Cathédrale de Lumière, Journées du Matrimoine et du Patrimoine, Forêt monumentale 2 et Géos du Noir...) ont fait l'objet d'une large médiatisation. Le studio graphique accompagne également les équipements métropolitains (musées, Pavillon des Transitions, Rouen Sites et Monuments...) dans la création et déclinaison de leurs affiches, programmes, flyers, etc. tout au long de l'année. Les 10 ans de l'Historial Jeanne d'Arc ont notamment donné lieu à une importante campagne de communication.

La direction de la communication agit en coordination avec les 71 communes de la Métropole, afin de donner un écho particulier aux événements d'intérêt métropolitain, mais également pour partager de bonnes pratiques en matière d'information des publics. Des kits de communication, des ressources photos et vidéos sont largement partagés, ainsi que des réflexions sur des outils ou des techniques.

À ce titre, l'usage de l'**intelligence artificielle** dans nos productions a été questionné. L'IA est utilisée avec parcimonie et exclusivement en appui de productions humaines et originales. Tous nos contenus éditoriaux sont rédigés et vérifiés par des journalistes, et aucun contenu vidéo ou photo n'est généré par IA. Cette position permet à la direction de répondre aux engagements numérique responsable de l'institution, mais aussi de présenter une image du territoire la plus fidèle et la plus naturelle possible, toujours dans le but que le public puisse aisément s'identifier et se reconnaître dans nos productions.

Une promotion efficace des événements et projets métropolitains

En 2025, la DICE - La Direction de l'Information et de la Communication Externe a poursuivi sa mission en accompagnant la promotion de nombreux événements, projets et politiques publiques. Ainsi, durant toute l'année 2025, elle a accompagné les dispositifs portés par les services métropolitains, afin d'informer les usagers et valoriser les actions engagées ainsi que leurs résultats.

Des campagnes de grande ampleur ont été déployées en soutien aux politiques métropolitaines de mobilité. D'autres campagnes ont favorisé l'évolution des comportements des usagers dans des domaines tels que la collecte des déchets, la propreté, la lutte contre les dépôts sauvages ou la sensibilisation à la culture du risque.

La DICE a participé également à la valorisation des grands événements festifs, culturels et populaires du territoire, ainsi qu'à la promotion des actions contribuant à son attractivité et à son aménagement, parmi lesquelles la démarche Rouen 2050, l'extension du réseau des pépinières d'entreprises, les nouveaux quartiers et les opérations de rénovation urbaine.

Le ton employé sur les différents supports de communication est demeuré informatif, direct et accessible. Les contenus éditoriaux ont accordé une large place aux portraits d'acteurs du territoire, tandis que les formats vidéo et les approches plus décalées ont permis de renouveler le traitement de nombreux sujets, qu'ils relèvent du patrimoine, de la vie locale ou de l'agenda événementiel.

Vecteur essentiel d'information, le site web attire plus de 2 millions de visiteurs chaque année.

Le projet de refonte de grande ampleur du site web métropolitain débuté en 2024 a trouvé son aboutissement à l'été 2025. Aujourd'hui, ce sont une quarantaine de sites distincts qui sont gérés par le service Com' de la Métropole : ceux des petites communes, des satellites (RNA, Rouen Normandie Création...) ou ceux liés à un projet, à un service spécifique ou qui apportent une information particulière (Cop2030, InfoTrafic, ZFE, Jeparticipe...). Le Mag', magazine intercommunal diffusé dans les boîtes aux lettres sur tout le territoire, a connu quant à lui **10 parutions en 2025** (une par mois, sauf juillet/août et décembre/janvier).

Géos du Noir



La DICE a déployé d'importants moyens pour faire connaître et garantir le succès du nouveau festival littéraire Géos du Noir, consacré au roman noir européen et portuaire. Outre la création du visuel (le désormais emblématique goéland) et du site internet, un vaste plan de communication s'est déployé en

affichage, sur les réseaux sociaux, à la radio, en presse, en actualités, en passant par la signalétique de la Halle aux Toiles (qui accueillait l'événement) jusqu'aux marque-pages.

Un nouveau site web, plus sobre, plus clair, plus pratique

L'année 2025 a été marquée par la mise en ligne du nouveau site internet de la Métropole Rouen Normandie. Lancée fin août 2025, cette nouvelle version met l'accent sur les services aux usagers. Tout est conçu pour permettre à l'internaute d'accéder facilement à l'information et aux démarches qu'il recherche. L'arborescence a été simplifiée, le contenu des pages allégé, pour être plus clair et également dans un souci de sobriété numérique.



Côté réseaux sociaux, l'accent est mis sur l'image et particulièrement la vidéo, dont sont friands les communautés et les algorithmes. La Métropole a créé fin août son compte TikTok, qui s'ajoute à Facebook, LinkedIn, Instagram, YouTube, Bluesky et X.

Côté print, la Métropole édite le Mag, un magazine de 32 pages diffusé neuf fois par an. Un supplément Risques l'accompagne en octobre afin d'informer et de sensibiliser les habitants aux risques naturels et industriels.

6 Assurer une gestion efficiente des ressources

Franc succès pour l'événementiel

L'édition 2025 de **Graines de Jardins**, dédiée cette année aux couleurs, a enregistré un nouveau record de fréquentation avec près de 50 000 visiteurs venus voir, admirer, acheter ou chercher des conseils auprès de la soixantaine d'exposants. Premier festival de jardinage de France, coorganisé par les agents du Jardins des Plantes et l'équipe communication de la Métropole Rouen Normandie, Graines de Jardins est devenu en 16 éditions un rendez-vous incontournable.



Un nouveau venu dans la galaxie des événements métropolitains : **Un Dimanche au Canal**. Dans un esprit de guinguette, la Métropole a proposé tous les dimanches de l'été des animations familiales et festives autour du Parc et Canal Camille Claudel. À proximité du 108, cet espace de nature et de détente est le lieu idéal pour naviguer sur ses eaux calmes ou tout simplement prendre un bain de soleil. Les clubs nautiques locaux ont répondu présents pour proposer leur service aux quelques 500 visiteurs présents chaque dimanche.



La Direction de la communication s'est fortement mobilisée pour célébrer l'arrivée du **Tour de France** à Rouen, le 8 juillet. Nos réseaux sociaux ont suivi en direct la liesse dans les localités traversées, tandis qu'un grand concours LOVELO a permis aux usagers de faire les deux derniers kilomètres du parcours officiel sous les acclamations du public.



Dématérialisation : une simplification pour l'utilisateur et pour les communes

La dématérialisation des autorisations du droit des sols (ADS), mise en œuvre en 2022 conformément aux obligations réglementaires, participe à la modernisation du service public et à la simplification des démarches administratives.

Afin de préserver l'accessibilité pour tous, ce dispositif repose sur une organisation mixte associant services numériques, maintien des dépôts papier et accueil physique.

En 2025, les usages dématérialisés poursuivent leur progression :

- **60 % des dossiers** sont déposés via le **la plateforme** à Rouen ;
- **13 % des dossiers** le sont dans les autres communes.

les échanges relatifs aux **compléments de dossier** s'effectuent par voie électronique.

L'instruction des demandes est désormais réalisée de manière entièrement dématérialisée, quel que soit le canal de dépôt.

Démarches en ligne : la gestion de la « Relation Citoyen »

En 2025, la plateforme Publik a confirmé sa montée en puissance. Elle permet aux usagers de déposer et suivre leurs demandes en ligne, tandis que les services instructeurs bénéficient d'un outil métier dédié. Déployée dans des domaines variés, habitat, transition écologique, mobilité, communes, patrimoine et culture, elle contribue à simplifier les démarches et à améliorer la lisibilité des aides publiques.

Publik

En chiffres

13 052 demandes déposées

8 864 comptes utilisateurs créés

31 548 connexions à la plateforme comptabilisées.

Des services publics sous surveillance

En 2025, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), chargée d'examiner l'activité des services publics, qu'ils soient exploités en régie ou par voie de délégation, s'est réunie 9 fois. Elle a analysé les rapports annuels 2024 relatifs à l'exécution des services publics.

Par ailleurs, elle a émis deux avis relatifs aux projets de Délégation de Service Public suivants :

- Exploitation de la base de loisirs de Bédanne (séance du 16 juin 2025) : avis favorable ;
- Exploitation du réseau de chaleur de la Rive gauche (séance du 23 juin 2025) : avis défavorable. Enfin, elle a été consultée pour avis préalable à la modification du règlement du service public d'assainissement collectif (séance du 8 décembre 2025). Elle s'est prononcée favorablement.

6.2 Au service de la collectivité et des objectifs TSE

De nombreux services communautaires sont principalement orientés vers le fonctionnement interne de l'établissement. C'est notamment le cas de la documentation, de la reprographie, des services informatiques, du parc automobile ou encore de la gestion du patrimoine.

Les agents qui y exercent leurs missions apportent un appui essentiel aux autres directions et contribuent, de manière indirecte, à la mise en œuvre des projets de la Métropole Rouen Normandie ainsi qu'aux objectifs de transition sociale et écologique qu'elle s'est fixée.

Ils y participent également de façon directe, en veillant, dans leur champ d'intervention, à privilégier des décisions et à déployer des actions favorisant une meilleure prise en compte de ces enjeux.

Une direction du numérique réactive et proactive

La Direction des Services Informatiques et du Numérique (DSIN) assure une double mission d'appui opérationnel aux utilisateurs du système d'information et de pilotage stratégique des projets numériques de la collectivité. À ce titre, elle s'appuie à la fois sur des outils de gestion des sollicitations du quotidien et sur une programmation pluriannuelle structurée des évolutions du système d'information.

Le portail SMILE : un point d'entrée unique pour les usagers internes

Le portail **SMILE** constitue l'outil de liaison entre les équipes de la DSIN et les utilisateurs du système d'information. Il a vocation à centraliser l'ensemble des demandes relevant de l'offre de service de la direction, qu'il s'agisse d'incidents, de pannes, de demandes d'assistance, de besoins de remplacement de matériel, ou encore de demandes d'installation ou d'accès à des logiciels.

Les sollicitations peuvent être transmises directement via le portail ou par téléphone. Elles donnent lieu, dans tous les cas, à la création d'un **ticket** permettant d'en assurer la traçabilité, le traitement et le suivi. Les utilisateurs peuvent, à tout moment, se connecter à la plateforme afin de consulter l'état d'avancement de leurs demandes et d'échanger avec les équipes de la DSIN.

En 2025, **11 241 tickets** ont été enregistrés, dont :

- **6 186 demandes de service ;**
- **5 055 incidents.**

Ce volume traduit une **augmentation de 7,41 %** par rapport à l'exercice précédent, principalement portée par la progression des demandes de service. Cette évolution témoigne de la place centrale occupée par SMILE dans la relation entre la DSIN et les utilisateurs, ainsi que de la réactivité de la direction dans le traitement des besoins exprimés.

Le renforcement de la préparation de la Métropole face au risque cyber

Face à l'intensification des risques cyber, la Métropole poursuit une politique volontariste de renforcement de sa résilience numérique. Cette démarche s'appuie à la fois sur la sensibilisation des utilisateurs et sur la consolidation des dispositifs de gestion de crise.

À ce titre, des campagnes de faux phishing, conçues selon des modalités de plus en plus élaborées, sont régulièrement déployées afin de renforcer la vigilance des agents. Elles s'accompagnent d'une capsule de formation de 30 à 45 minutes, destinée à présenter les principaux scénarios d'attaque ainsi que les réflexes à adopter.

En parallèle, la DSIN a redéfini son organisation interne en cas de cyberattaque. La mutualisation des DSI de la Ville de Rouen et de la Métropole permet de tirer pleinement parti des dispositifs préexistants et des expertises développées au sein des deux structures.

Le SDSI : un cadre de pilotage et de planification des projets numériques

Le **Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI)**, adopté en 2022 et prolongé en 2025, recense, organise et planifie l'ensemble des projets numériques portés par les directions de la Métropole nécessitant des développements informatiques, qu'ils soient destinés à un usage interne ou tournés vers les usagers et habitants.

Le SDSI constitue ainsi un outil de pilotage transversal au service :

- des directions ;
- des agents ;
- des usagers ;
- des habitants du territoire.

Dans le prolongement de l'obtention, en 2025, du **label Numérique Responsable** pour la Ville de Rouen et la Métropole, la gouvernance du SDSI a été enrichie par l'intégration d'un axe spécifique consacré au **Numérique Responsable**. Les travaux de diagnostic et les démarches collectives conduits dans ce cadre ont permis d'évaluer la maturité des deux collectivités et d'identifier les leviers de progression en matière de sobriété et de responsabilité numériques.

Désormais, les projets inscrits au SDSI continuent de répondre aux objectifs fixés dès 2022, à savoir :

- l'amélioration du service rendu aux usagers ;
- le renforcement de l'efficacité administrative ;
- la sécurisation des moyens informatiques ;

tout en intégrant progressivement une appréciation du rapport entre le bénéfice attendu et l'impact environnemental des solutions déployées.

Une gouvernance structurée à plusieurs niveaux

La gouvernance du SDSI repose sur une organisation en plusieurs strates, garantissant à la fois le suivi stratégique, la coordination managériale et la conduite opérationnelle des projets.

Elle s'articule de la manière suivante :

- **au niveau de la direction générale** : un comité de suivi se réunit **chaque semestre** ;
- **au niveau de chaque département** : le comité des directeurs examine, **deux fois par an**, les projets et sujets relevant de son champ de compétence ;
- **au niveau de chaque projet** : les chefs de projet, côté métier et côté DSIN, assurent le pilotage opérationnel et la gestion quotidienne.

Cette organisation permet de garantir la cohérence d'ensemble du système d'information, tout en assurant un suivi rapproché des opérations conduites.

Des projets structurants au service des politiques publiques

Les projets inscrits au SDSI contribuent, de manière spécifique ou transversale, à la mise en œuvre des objectifs de la collectivité. En 2025, plusieurs réalisations ou avancées significatives peuvent être soulignées, parmi lesquelles :

- le **coffre numérique des agents** ;
- **l'informatisation des contrôles d'assainissement à la parcelle** ;
- **l'optimisation des avis d'urbanisme** ;
- les **tableaux de bord "transport en commun"** ;
- la **gestion des arrêtés de voirie** ;
- les **réseaux de capteurs météo** ;
- **l'extranet des réseaux de chaleur**.

Ces projets illustrent la diversité des champs d'intervention de la DSIN, au service de la modernisation de l'action publique, de la simplification des procédures et de l'amélioration des outils mis à disposition des services comme des usagers.

Une année de transition vers le futur schéma directeur

L'année 2025 a constitué une année d'achèvement du schéma en vigueur et de préparation du prochain cycle de programmation. Elle a été marquée par l'émergence de nouvelles demandes de projets, anticipant ainsi l'élaboration du futur SDSI.

En 2025, la DSIN a poursuivi son action dans une logique de **réactivité opérationnelle** et de **pilotage stratégique** de la transformation numérique de la collectivité. À travers le portail SMILE, elle a assuré le traitement centralisé des demandes et incidents des utilisateurs. Parallèlement, dans le cadre du SDSI prolongé en 2025, elle a poursuivi la structuration et la mise en œuvre des projets numériques métropolitains, en intégrant désormais les enjeux de **Numérique Responsable** à sa gouvernance et à ses critères d'appréciation.

L'ensemble de ces actions concourt à renforcer la qualité du service rendu, l'efficacité des organisations internes, la sécurité du système d'information et la prise en compte progressive des impacts environnementaux du numérique.

Le Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2022-2026

En chiffres

146 projets retenus initialement et planifiés au SDSI 2022-2024

240 projets au SDSI 2022-2026

85 projets terminés

87 projets en cours ou à démarrer

13 projets suspendus

18 projets abandonnés.

Le système de management de l'énergie : vers toujours plus de sobriété

La Direction Transition énergétique accompagne les services de la Métropole à mieux maîtriser et à réduire leurs consommations et dépenses énergétiques. À ce titre, elle anime de façon transverse le Système de Management de l'Énergie, et propose une expertise financière et technique.

Suivi des consommations d'énergie et plan d'actions pour les réduire

Dans la continuité du Plan de Sobriété énergétique initié lors de la crise énergétique, qui avait engendré 14,9 % d'économies d'énergie entre 2022 et 2024, la Métropole poursuit cette dynamique avec le recrutement d'une ressource dédiée à la structuration, l'animation et l'outillage d'un Système de Management de l'Énergie. Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue, répandue dans le secteur de l'industrie, cadrée par la norme ISO 50.001.

En 2025, la Métropole a consommé 70 GWh d'énergie pour assurer ses compétences dites « en régie ».

À noter qu'une partie des activités de la Métropole est réalisée en prestation de service ou en délégation de service publique, comme l'exploitation des transports en commun, l'exploitation de la principale station d'épuration de la Métropole, ou encore l'exploitation de sites culturels comme le Zenith.

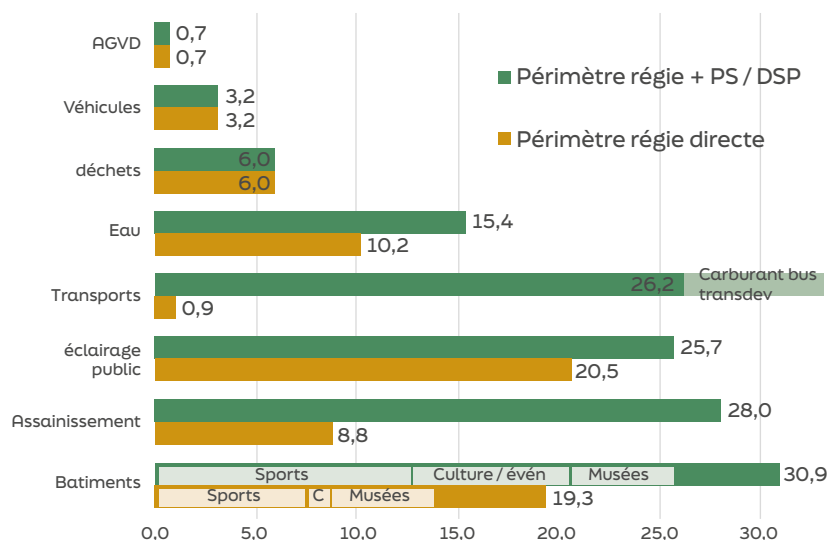
Un enjeu important pour 2026 sera donc d'intégrer ces consommations au Système de Management de l'Énergie de la Métropole, pour parvenir à les optimiser. La Métropole s'appuie pour cela sur les contrats d'exploitation en incluant des clauses dédiées, ou encore sur des outils partagés de suivi et visualisation des consommations.

Consommations énergétiques 2025 du patrimoine de la Métropole

Consommations énergétiques 2025 (GWh)*				
	périmètre régie directe		Régies + principales Prestation de Service /délégations de service public	
Bâtiments	19,3	28 %	30,9*	23 %
Dont sports	7,4	11 %	12,2*	9 %
Dont culture / événements	0,9	1 %	7,7*	6 %
Dont musées	4,9	7 %	4,9	4 %
Eclairage public	20,5	29 %	25,7*	19 %
Eau	10,1	15 %	15,3	11 %
Assainissement	8,8	13 %	28,0	21 %
Collecte des déchets	6,0	9 %	6,0	4 %
Véhicules thermiques (MG, eau, assainissement)	3,2	5 %	3,2	2 %
Transports	0,9	1 %	26,2	19 %
AGDV	0,7	1 %	0,7	1 %
	70 GWh		136* GWh	

* Données partiellement estimées : pour certains sites hors régie, les données 2025 ne sont pas encore disponibles. Certaines consommations 2023 ou 2024 ont donc été reprises pour donner un ordre de grandeur.

Consommations énergétiques 2025 (GWh)



La mobilisation de recettes financières

Afin d'amplifier l'action de l'établissement en matière de transition énergétique, la direction Transition énergétique coordonne la mobilisation de certains dispositifs de financement.

C'est ainsi qu'un dossier de 16,5 GWhcumac a pu être déposé en 2025 auprès du Pôle National des Certificats d'économies d'énergie, avec une recette pressentie de l'ordre de 130 000 €.

Par ailleurs, la Métropole a candidaté au programme ACTEE Chêne. Si ce dispositif bénéficie aux communes, il comprend également un volet interne qui permet d'émarger à une recette potentielle de l'ordre de 415 000 € (financement des études énergétiques, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre, achat de logiciel et de matériel).

Des actions en matière de bâtiments décarbonés et de participation au développement de référentiels de performance

Si la Métropole œuvre depuis plusieurs années pour améliorer la performance énergétique et environnementale de son propre patrimoine bâti, elle s'attache également à ce que cet enjeu essaime dans les projets territoriaux : accompagnement à l'auto-réhabilitation, caractérisation patrimoniale assortie de recommandations, participation aux dynamiques locales (réseau bâtiment durable normand) et nationale (Effnergie avec notamment un travail sur l'approche biosourcée, qui va au-delà du référentiel de performance énergétique) ...

Le patrimoine bâti : entretien, travaux, réhabilitation

La Direction des bâtiments a en charge l'entretien du patrimoine bâti, et à ce titre, conduit tous les travaux nécessaires à maintenir aux normes les bâtiments qui relèvent du code du travail et les établissements recevant du public. En 2025, un budget d'investissement de 20 266 875 € TTC a permis de financer l'entretien et les travaux neufs sur le patrimoine. Elle veille à couvrir les besoins en énergie des immeubles, pour le chauffage et l'usage cette part représente un budget de fonctionnement de 5 494 335 € TTC. La Direction des bâtiments suit également les programmes de constructions et de réhabilitations majeurs, soit, fin 2025, 3 projets en travaux, 5 projets en phase d'étude et 7 projets en phase de programmation.

Mise en conformité des établissements recevant du public

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. Pour les établissements qui ne l'étaient pas à la date du vote, leurs responsables avaient jusqu'au 31 mars 2019 pour transmettre aux services de l'État un Ad'AP, ou Agenda d'Accessibilité Programmée, puis exécuter les travaux dans le délai accordé par la Préfecture. La Métropole a déposé deux Ad'AP depuis 2015. Le premier, validé en octobre 2015 pour une période de 6 ans, porte sur 15 ERP et 1 IOP (Installation Ouverte au Public). L'autre AD'AP de Patrimoine (sur les établissements culturels), validé en avril 2019 pour une période de 6 ans, porte sur 11 ERP et 2 IOP.

En outre, depuis 2019, un nouveau patrimoine de 4 ERP, transféré à la Métropole, nécessite également une mise en conformité d'accessibilité. Suite aux retards accumulés, deux réunions ont eu lieu avec les services de l'État en juin et septembre 2023 pour fixer des points d'étape. Les services de la Métropole ont produit différents documents. Un rapport « Ad'AP de 2015 et 2018 — État d'avancement en 2023 » explique les raisons des retards et les actions entreprises pour finaliser les mises en conformité. Des fiches détaillent chaque site concerné et présentent les étapes pour y arriver. Les diagnostics d'accessibilité des trois sites non conformes ont été réalisés (le quatrième attend une autorisation de travaux). Un calendrier récapitulatif des opérations faites, en cours et celles qui restent à faire a été partagé avec les services de l'État.

Poursuite de l'électrification du parc automobile métropolitain

La part des véhicules électriques dans le parc automobile de la Métropole a atteint **66 % à la fin de l'année 2025**, contre **53 % fin 2024** et **40 % en 2023** (voir tableau).

En 2025, **48 véhicules légers** et **61 véhicules utilitaires** ont été commandés. Toutefois, un décalage est observé entre la livraison des véhicules électriques et les économies de carburant attendues. Cette situation s'explique principalement par les **délais d'aménagement des véhicules utilitaires**, qui retardent leur attribution effective aux services.

Ces délais ont également un impact sur les charges d'assurance : les véhicules électriques sont assurés dès leur réception, tandis que les véhicules thermiques remplacés ne sont cédés qu'une fois les véhicules électriques aménagés et effectivement affectés aux services. Il en résulte, pendant une période transitoire, un **nombre plus élevé de véhicules assurés**.

Depuis 2022, la mise en place d'un **système d'acquisition dynamique** permet, pour chaque commande, d'intégrer de nouveaux prestataires. Ce dispositif favorise la mise en concurrence et la sélection d'opérateurs économiques performants dans le domaine des véhicules utilitaires électriques, tout en donnant accès aux technologies les plus récentes.

En 2025, **11 marchés spécifiques** ont ainsi été publiés. Cette procédure a permis l'acquisition de :

- **6 camions-bennes** (*dont les livraisons ne sont pas encore effectives*) ;
- **50 utilitaires légers** (*Kangoo ZE, e-Partner et Townstar*) ;
- **17 fourgons** (*e-Transit, Master ZE et Interstar*).

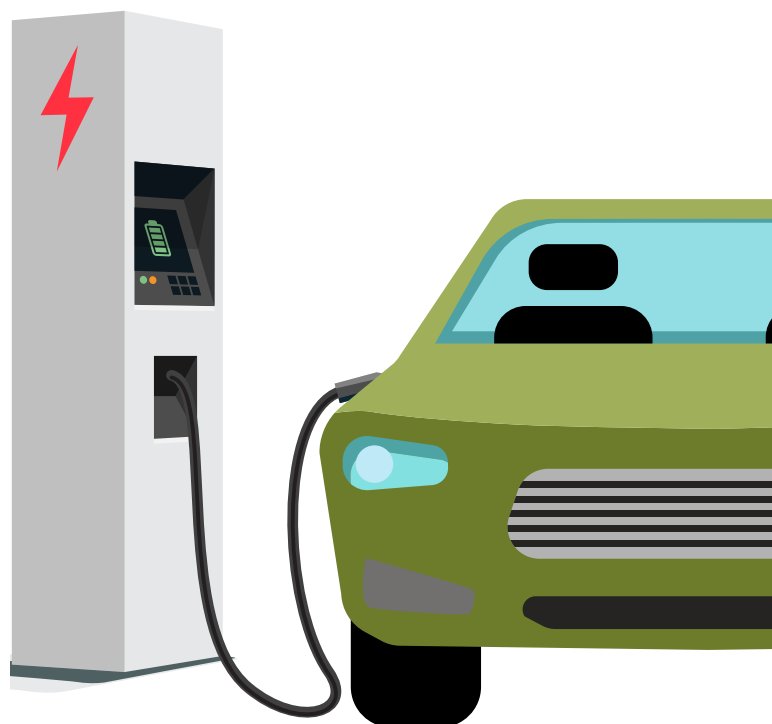
Ces évolutions s'accompagnent d'une transformation progressive des pratiques professionnelles, avec un **changement des habitudes de conduite des agents** et une **adaptation de l'organisation des services** aux contraintes de la motorisation électrique.

Enfin, les **travaux menés sur certains sites** ainsi que le **déploiement des bornes de recharge** ralentissent encore l'électrification de certains véhicules pourtant anciens et devant être renouvelés en priorité.

Le Parc automobile

En chiffres

Type de véhicule	Parc 2025
Véhicules légers thermiques (dont 1 hybride)	46
Véhicules légers électriques (Zoé + e-208)	201
Petits utilitaires thermiques	61
Petits utilitaires électriques (Kangoo E-Tech Van + e-Partner)	129
Gros utilitaires thermiques (type Master)	69
Gros utilitaires électriques	45
Total	561
Part des véhicules électriques	66 %



6.3 La commande publique, vectrice de transition social-écologique

Une direction au cœur de la commande publique métropolitaine

La politique d'achat portée par la Métropole Rouen Normandie confirme le rôle stratégique de la commande publique comme levier d'action au service de plusieurs priorités convergentes :

- la **transition écologique** ;
- l'inclusion sociale ;
- le développement économique local ;
- la performance de la dépense publique.

Par son rôle de pilotage, de sécurisation des procédures et d'accompagnement des services, la Direction Achat Public contribue pleinement à la mise en œuvre de cette ambition. Son action permet d'inscrire l'achat public dans une logique de conformité juridique, de responsabilité, d'efficience et d'impact territorial.

La Métropole Rouen Normandie inscrit sa politique d'achat dans une démarche de **responsabilité**, de **sobriété** et d'**efficacité**. À travers le SPASER, elle affirme sa volonté de promouvoir une commande publique plus durable, plus accessible et davantage en cohérence avec ses objectifs de développement social, économique et environnemental.

Le SPASER, cadre de la politique d'achat durable de la Métropole

L'action de la Direction Achat Public s'inscrit dans le cadre du **Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)**, institué par la loi du **31 juillet 2014** relative à l'économie sociale et solidaire. Ce dispositif est obligatoire pour les collectivités dont le volume annuel d'achats dépasse **50 M€**.

La **Métropole Rouen Normandie** a adopté son SPASER en **juillet 2021**, affirmant ainsi sa volonté de faire de la commande publique un instrument concret de transformation des pratiques. Ce schéma repose sur trois orientations majeures :

- **intégrer les enjeux écologiques et sanitaires** dans les achats publics ;
- **promouvoir une commande publique éthique et socialement responsable** ;
- **favoriser l'accès à la commande publique** pour les acteurs du tissu économique local.

À travers ce cadre stratégique, la Métropole entend inscrire durablement ses achats dans une logique de sobriété, d'exemplarité et d'impact territorial.

Des engagements structurés autour de trois dimensions complémentaires

Une politique d'achat socialement responsable

La Métropole développe une approche de l'achat public attentive aux enjeux d'**inclusion** et de **cohésion sociale**. Cette orientation se traduit par le recours aux **clauses d'insertion**, par la mobilisation de la commande publique en faveur de l'accès à l'emploi des **jeunes**, des **personnes en situation de handicap** et des **publics éloignés de l'emploi**, ainsi que par une vigilance accrue portée aux conditions d'exécution sociale des marchés.

La collectivité veille également à favoriser l'accès des **PME**, des **TPE** et des structures de l'**économie sociale et solidaire (ESS)**, notamment par le recours à l'**allotissement**. Enfin, elle intègre, lorsque cela est pertinent, des exigences liées au **commerce équitable**, à la **responsabilité sociale des entreprises** et au **respect des droits humains au travail**.

Une politique d'achat écologiquement responsable

La dimension environnementale constitue un axe fort de la stratégie d'achat métropolitaine. Celle-ci se traduit par une prise en compte croissante de l'**éco-conception** dès la définition des besoins, par le recours privilégié aux **écolabels**, aux **matériaux biosourcés** et aux solutions de **réemploi**, ainsi que par l'intégration de critères relatifs à la **performance énergétique** des équipements et des bâtiments.

La Métropole promeut par ailleurs une approche fondée sur le **coût global** et le **cycle de vie**, afin de mieux apprécier les impacts économiques et environnementaux des achats sur le long terme. Elle encourage également les **circuits de proximité** et la diffusion de pratiques d'achat plus sobres et plus vertueuses.

Une politique d'achat économiquement responsable

La stratégie métropolitaine vise également à renforcer l'**efficacité économique** de la commande publique. Cet objectif se traduit par une adaptation des achats pour **acheter mieux et plus sobrement**, par la simplification des démarches administratives, ainsi que par un accompagnement des entreprises dans la compréhension des procédures et des attentes de la collectivité.

La Métropole demeure attentive aux conditions d'accès des entreprises à la commande publique, en réaffirmant l'**allotissement** comme levier de participation des **PME/TPE** et en améliorant les conditions financières d'exécution des marchés, notamment par le recours aux **avances**, aux **acomptes** et par la réduction des **délais de paiement**. Cette démarche contribue à soutenir les **filières locales** et à renforcer la connaissance du tissu économique territorial.

Un suivi régulier fondé sur des indicateurs

Le SPASER prévoit un dispositif d'**évaluation périodique**, reposant sur des indicateurs publiés tous les deux ans et exprimés en :

- **nombre de contrats** ;
- **valeur des achats**.

Ces indicateurs permettent de mesurer :

- la part des **achats socialement responsables** ;
- la part des **achats écologiquement responsables** ;
- le volume des achats réalisés auprès d'acteurs de l'**économie sociale et solidaire** ;
- le niveau de progression des engagements pris par la collectivité.

Ce suivi constitue un outil essentiel de pilotage, de transparence et d'amélioration continue de la politique d'achat.

L'accompagnement et la montée en compétence des agents

La mise en œuvre du SPASER suppose une appropriation collective de ses objectifs par l'ensemble des directions et services concernés. Dans ce cadre, la Direction Achat Public a poursuivi en **2025** son travail d'accompagnement méthodologique auprès des services, en particulier sur le volet environnemental, afin de renforcer l'intégration des critères de développement durable dans la définition des besoins, l'analyse des offres et le contrôle des engagements pris par les opérateurs économiques.

Toutefois, depuis **septembre 2024**, les actions de **sensibilisation**, de **formation** et d'**accompagnement** des agents ont été suspendues en raison de l'absence de la chargée d'expertise de l'achat durable et du SPASER, dont le remplacement est annoncé pour **2026**.

Malgré ce contexte, plusieurs dynamiques ont été maintenues :

- la poursuite de l'intégration de la **méthodologie environnementale** par les directions et pôles gestionnaires ;
- la poursuite de l'intégration d'une **clause ou disposition sociale** dans chaque consultation ;
- l'adaptation régulière des **outils** aux besoins identifiés et aux difficultés rencontrées ;
- la participation à l'élaboration de critères relatifs au **numérique responsable**.

En parallèle, la Métropole a poursuivi en **2025** la mise en œuvre de son **plan de formation à la transition social-écologique**, destiné à offrir à chaque agent un socle commun de connaissances, complété le cas échéant par des formations métiers.

Formations réalisées en 2025 :

- **formation "sensibilisation à la transition social-écologique" (1 journée) : 53 agents formés ;**
- **atelier "2 tonnes" (1/2 journée, animé en interne) : 117 agents formés ;**
- **formation "approfondissement de la transition social-écologique" (1 journée) : 25 agents formés.**

Soit un total de 195 agents formés en 2025.

Assurer une gestion efficiente des ressources

Une coordination pour les achats socialement durables et responsables

Pour développer la partie achat socialement durable et responsable du SPASER, trois directions de la Métropole Rouen Normandie (la direction de l'achat public, la direction action et innovation économique et la direction Solidarité) travaillent ensemble. Une coordination est indispensable pour répondre aussi bien aux sollicitations internes qu'externes. Un point mensuel est fait par la cellule achat responsable pour définir les actions, coordonner les réponses, créer les outils nécessaires, participer aux différentes formations, réunions ou évènementiels...

Les activités de la Direction Achat Public en 2025

En **2025**, la Direction Achat Public a poursuivi l'ensemble de ses missions de sécurisation, de pilotage et d'accompagnement. Elle a notamment veillé à la régularité des procédures de passation des marchés publics supérieurs à **90 000 € HT**, assuré le secrétariat de la commission d'appel d'offres, géré les **modifications contractuelles** des marchés et accords-cadres relevant de son champ d'intervention, et assuré le suivi de leur exécution.

Elle a également continué à accompagner les services opérationnels dans la conduite de leurs procédures et à exercer le **contrôle interne** des actes soumis à la signature de l'élu. En tant que direction référente en matière d'**achat durable**, elle a enfin poursuivi l'animation et la supervision du **SPASER**, malgré les contraintes organisationnelles constatées sur le volet expertise.

Les marchés publics en chiffres

En **2025**, le montant total des marchés attribués par la Métropole s'est élevé à **268,4 M€**, contre **383,7 M€** en 2024, soit une **baisse de 30 %** sur un an.

Le **nombre de marchés notifiés** connaît en revanche une progression marquée. Cette évolution doit toutefois être analysée à la lumière des modalités d'enregistrement mises en place depuis **2024**, notamment pour les achats de faible montant, qui contribuent à accroître le volume recensé.

Tableau de synthèse

Indicateur	2024	2025	Évolution
Nombre de marchés notifiés	369	527*	+43 %
Dont procédures formalisées	120	109	-10 %
Modifications contractuelles	178	232	+30 %
Consultations publiées	159	187	+18 %
Dossiers de consultation téléchargés	9 386	14 482	+54 %
Plis déposés en réponse aux consultations	1 061	1 297	+22 %
Montant total des marchés attribués	383,7 M€	268,4 M€	-30 %

*L'évolution du nombre de marchés notifiés s'explique en partie par les nouvelles modalités d'enregistrement appliquées depuis 2024.

Réseau des acteurs normands pour une commande publique éco-responsable

Le Réseau des Acteurs Normands pour une Commande Publique Éco-Responsable (RAN-COPER), a été créé à l'initiative de l'ADEME en 2007, en partenariat avec la Région Normandie, le SMEDAR, la communauté de communes de Pont-Audemer Val-de-Risle, l'ARS (Agence régionale de Santé) et plusieurs communes. L'objectif est de contribuer à la montée en compétence des acheteurs publics en faveur d'une commande publique responsable, sur les plans technique, juridique et organisationnel. En mars 2022, RAN-COPER a pris le statut d'association et la Direction de l'achat public de la Métropole est impliquée dans sa gouvernance. Son statut juridique a permis au RAN-COPER de prétendre au soutien du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), service émanant du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, dans le cadre du Plan National des Achats Durables 2022-2025. Aujourd'hui, le réseau est composé de près de 1 200 membres regroupant les élus et agents des organismes soumis à la réglementation en matière de commande publique.

Le réseau alimente un centre de ressources en ligne, anime un dispositif « guichet vert » consacré aux clauses environnementales et sociétales, propose des ateliers et formations, etc.



6.4 Une mobilisation forte au service de la stratégie financière métropolitaine

La Métropole Rouen Normandie développe sa stratégie financière dans un environnement contraint, technique et fortement réglementé, stratégie pilotée par la direction des finances et des stratégies de financement. Cette dernière assure la préparation, la sécurisation et le suivi des équilibres budgétaires et financiers de la collectivité, tout en veillant à la qualité, à la fiabilité et à la lisibilité de l'information financière, en accompagnement des départements de la Métropole. Son action s'inscrit pleinement dans les priorités portées par la Métropole en matière de transition climatique, de transition sociale et économique, ainsi que d'exigence de transparence dans la conduite de l'action publique.

Dans ce cadre, la Métropole a fait le choix, sans y être tenue réglementairement, d'élaborer un **budget climat** à partir du **compte financier unique (CFU)**. Elle s'est également portée volontaire pour expérimenter ce dispositif, qui contribue à une présentation plus lisible et plus intégrée des documents financiers.

Une organisation structurée autour de compétences complémentaires

Le service Patrimoine / Ressources

Le service Patrimoine / Ressources assure l'encadrement et le contrôle des recettes de la Métropole. À ce titre, il garantit le suivi des recettes recouvrées et restant à recouvrer, et contribue à l'amélioration de la qualité comptable par la diffusion des règles et des bonnes pratiques auprès des services.

Il intervient également dans :

- la coordination de la politique tarifaire de la Métropole ;
- le suivi des actions de recouvrement conduites avec la trésorerie ;
- la supervision et la mise à jour de l'actif de l'établissement, en lien avec les services opérationnels ;
- le contrôle et la reconstitution des régies d'avance et de recettes de l'EPCI.

Par ses missions, ce service participe à la sécurisation des ressources de la collectivité et à la fiabilité de son patrimoine comptable.

Le service Programmation budgétaire et financière

Le service Programmation budgétaire et financière assure la préparation des budgets de la Métropole et le pilotage des procédures budgétaires. Il veille à la production, à la cohérence et à la traduction opérationnelle des outils prospectifs, notamment la feuille de route des investissements et l'analyse financière, dans les documents budgétaires administratifs et annexes.

Depuis 2022, ce service est également chargé de l'élaboration du **budget climat** sur la base du compte financier unique.

Il contribue, plus largement, à l'optimisation des grands équilibres financiers de la collectivité à travers :

- la gestion de la dette ;
- le suivi de la trésorerie ;
- le pilotage des garanties d'emprunt.

Son action concourt à la soutenabilité de la trajectoire financière métropolitaine et à la traduction budgétaire des priorités de transition.

Le service Organisation, méthodes et gestion budgétaire

Le service Organisation, méthodes et gestion budgétaire a pour mission de concevoir, structurer et promouvoir les dispositifs de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable, tout en accompagnant leur déploiement au sein des services.

Dans le champ du pilotage et du contrôle de l'exécution des dépenses, il veille :

- au respect des règles de la comptabilité publique ;
- à l'amélioration de la qualité et des délais des processus comptables ;
- à la modernisation et à la simplification des procédures.

Le service élabore et suit par ailleurs les activités de contrôle liées au traitement des risques relevant des référentiels de contrôle interne budgétaire et comptable. Il participe à l'élaboration des prévisions budgétaires en lien avec les services concernés et contribue à l'analyse du compte administratif.

Des tableaux de bord spécifiques ont également été déployés à destination de la Direction générale afin de renforcer le pilotage de l'exécution budgétaire, grâce à un suivi régulier des dépenses, des recettes, des taux d'exécution ainsi que des principaux postes financiers de la Métropole.

En lien avec la direction des ressources humaines, ce service organise enfin des actions de formation à destination de l'ensemble des agents de la collectivité. Ces sessions portent notamment sur l'utilisation du logiciel comptable et budgétaire et, depuis 2023, sur la familiarisation aux finances publiques et aux procédures budgétaires métropolitaines.

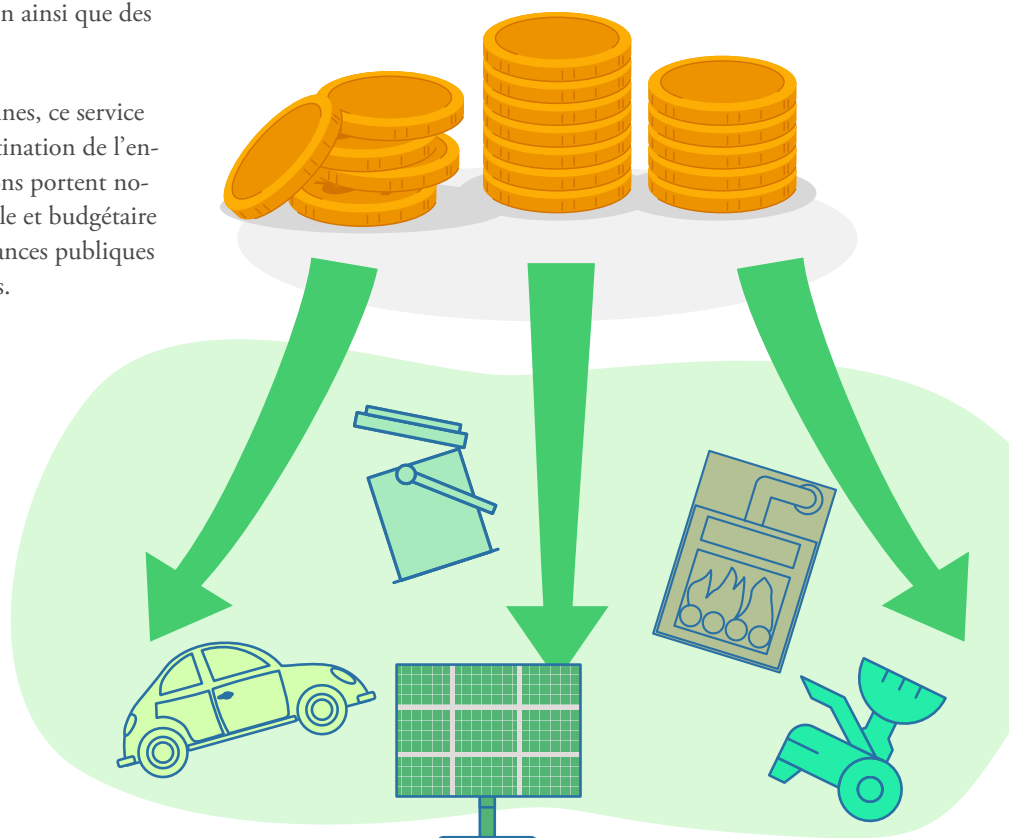
Une capacité renforcée pour l'instruction des aides et subventions

Depuis 2022, la Direction des finances bénéficie du renfort de deux agents dédiés à l'instruction des dossiers relevant des dispositifs d'aide et au mandatement des subventions attribuées.

Cette activité concerne principalement :

- le dispositif lié à la **zone à faibles émissions (ZFE)** ;
- le **kit panneaux photovoltaïques** ;
- le **fonds air bois** ;
- les aides relatives aux **broyeurs** ;
- les aides relatives aux **composteurs**.

Ce renforcement permet d'assurer un traitement plus efficace et plus sécurisé de dispositifs directement liés aux politiques de transition portées par la Métropole.



Le service Politiques contractuelles et financements externes

Le service Politiques contractuelles et financements externes assure une mission stratégique de recherche de financements, de montage et de suivi des demandes de subvention.

Ses interventions s'inscrivent notamment dans le cadre :

- des contrats de territoire avec la Région et le Département ;
- du Contrat de réussite pour la transition écologique conclu avec l'État ;
- des appels à projets transversaux ;
- du Programme opérationnel FEDER.

Le service assure également la gestion et l'appui financier à la négociation des différents dispositifs contractuels. Il exerce en outre un rôle de référent auprès de l'Antenne de la Région Normandie à Bruxelles, de relais auprès des services métropolitains et d'appui au montage et au suivi des projets européens.

En 2025, la dynamique de recherche de financements externes s'est poursuivie afin de diversifier les ressources mobilisables pour les projets d'investissement métropolitains, au-delà de la fiscalité et des dotations. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des partenariats engagés avec l'État, l'Europe, la Région et le Département.

Par l'ensemble de ses missions, la Direction des finances et des stratégies de financement occupe une place centrale dans la conduite des politiques publiques métropolitaines. Elle garantit la robustesse des équilibres financiers, accompagne la modernisation des pratiques budgétaires et comptables, sécurise les recettes et les procédures, et contribue activement à la mobilisation de financements externes.

À travers l'élaboration d'outils tels que le budget climat et l'engagement dans le compte financier unique, elle participe également à une meilleure intégration des enjeux de transition dans la gestion financière de la collectivité et au renforcement de la lisibilité de l'action publique.

Partenariats avec l'État, l'Europe et les collectivités territoriales

En 2025, la Métropole a poursuivi la mobilisation de ses partenariats institutionnels et financiers avec l'État, l'Union européenne, la Région Normandie et le Département de la Seine-Maritime, afin de soutenir la mise en œuvre de ses projets structurants en matière de transition écologique, de mobilités, d'attractivité territoriale et de renouvellement urbain.

S'agissant des concours de l'État, la **Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** a continué de constituer un levier important de financement des opérations métropolitaines. Sur la période 2016-2022, l'État a attribué près de **12,1 M€** de subventions en faveur de projets relevant notamment de la mobilité durable, de la transition écologique et de l'attractivité du territoire. À fin 2025, près de **11,35 M€** avaient été perçus, dont **0,27 M€** au titre de l'exercice. En 2025, un nouveau dossier a été retenu concernant l'**aménagement cyclable Duclair – Villers-Écalles**, pour une subvention DSIL de **846 K€**.

Le **Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)**, signé en 2021 avec l'État et Le Havre Seine Métropole, demeure le cadre de référence du dialogue contractuel avec l'État. Il agrège plusieurs dispositifs financiers, dont la DSIL, et recense plus d'**un milliard d'€** de projets potentiellement réalisables sur la période 2021-2026 par la Métropole, ses communes membres et leurs partenaires. La démarche de révision annuelle du contrat, engagée par voie d'avenant, s'est poursuivie, tandis que l'élaboration d'un **CRTE de deuxième génération**, articulé avec l'exercice de planification écologique porté par l'État, a continué en 2025 après son lancement en 2024.

Le **Fonds Vert**, instauré fin 2022 pour accompagner les projets territoriaux de transition écologique, s'inscrit désormais comme l'un des principaux outils d'intervention de l'État dans le cadre du CRTE nouvelle génération. Après une mobilisation significative en **2023 (14,2 M€)** puis en **2024 (10,55 M€, dont 2,89 M€** consacrés au projet de dépollution de la friche Orgachim en coportage avec l'EPFN), ce dispositif a connu en 2025 une diminution sensible de ses crédits. Malgré ce contexte, la Métropole a bénéficié de **1,78 M€** pour le financement de **six opérations**.





Cette baisse a toutefois été partiellement compensée par l'obtention d'autres subventions d'investissement de l'État, pour un montant total de **3,60 M€**. Ces crédits ont notamment permis de soutenir la **liaison cyclable Belbeuf – Tourville** à hauteur de **2 300 283 €** dans le cadre de l'appel à projets **CPER véloroutes en Normandie**, la **voie verte Duclair – Villers-Écalles** à hauteur de **846 290 €** de DSIL complétés par **250 000 €** issus du reliquat du **fonds mobilités actives**, ainsi que l'**enquête mobilité certifiée CEREMA (EMC²)** à hauteur de **200 000 €** au titre du programme 203 « Infrastructures et services de transports » de l'État pour la région Normandie. Au total, l'aide de l'État à l'investissement s'est ainsi élevée à près de **5,38 M€** en 2025. Par ailleurs, dans le cadre du programme **Petites Villes de Demain**, dont la Métropole est lauréate avec les communes de Duclair et du Trait, l'État a financé le poste de chef de projet à hauteur de **43 526 €** en 2025.

La Métropole a également consolidé ses partenariats européens. Au titre du programme **FEDER-FSE+FTJ Normandie 2021/2027**, **trois projets** avaient été retenus au 31 décembre 2025, pour un montant total de **3,9 M€**, concernant un poste de chargé de mission en prévention santé, le projet **MaaS (Mobility as a Service)** et la reconversion de la **friche Océade en aire de glisse urbaine**. En parallèle, **six dossiers complémentaires** étaient en cours d'instruction, portant notamment sur la réhabilitation de l'Office de tourisme de Rouen (phase 2), le pôle muséal Beauvoisine, le Pôle d'échange des mobilités (PEM) Malaunay – Le Houllme, ainsi que trois opérations relevant de l'appel à projets « espaces publics urbains durables ».

Depuis 2017, la Métropole participe en outre à la **Task Force normande** animée par l'antenne de la Région Normandie à Bruxelles, aux côtés de plusieurs grandes intercommunalités normandes. Cette démarche vise à renforcer la visibilité des projets du territoire auprès des institutions européennes et à faciliter l'accès aux financements européens. À ce titre, la

Métropole contribue au financement d'un poste de chargé de mission à Bruxelles à hauteur de **11 000 € par an**.

L'année 2025 a également été marquée par la reconnaissance européenne obtenue autour du **Parc du Champ des Bruyères**, lauréat fin 2024 du label **URBACT “bonnes pratiques”** pour sa démarche de concertation. Cette distinction a permis à la Métropole de valoriser son expérience lors de l'**Urbact City Festival** organisé à Wrocław en avril 2025, puis d'intégrer le réseau européen de transfert de bonnes pratiques « **We Create Space** », porté par la ville d'Ostrava et réunissant plusieurs collectivités européennes. Ce partenariat, retenu en octobre 2025, permettra à la Métropole d'approfondir ses démarches d'appropriation citoyenne de l'espace public, tout en renforçant son rayonnement à l'échelle européenne. Le programme se déploiera sur **30 mois**, du 1^{er} novembre 2025 au 30 avril 2028, pour un coût prévisionnel de **88 380 €** pour la Métropole, dont **61 866 €** attendus au titre du FEDER via le programme URBACT.

Au plan local, les relations contractuelles avec la **Région Normandie** se sont poursuivies dans le cadre du **Contrat de Métropole 2014-2022**, qui comprend **59 projets** pour un montant total de **131,88 M€**, dont **27 projets** sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine. À fin 2025, **116 M€** de subventions avaient été engagés. Pour les opérations portées par la Métropole, représentant un volume global de **82,5 M€**, les engagements atteignaient **88 %** et les perceptions **87 %** ; les versements effectués sur l'exercice 2025 se sont élevés à **1,3 M€**.

Par ailleurs, les négociations relatives au **contrat 2023-2027** avec la Région ont abouti à l'inscription de **37 projets**, représentant un coût global de **253,88 M€ HT**. Les financements régionaux attendus s'élèvent à **49,26 M€**, dont **26,39 M€** pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine. Après approbation par les élus métropolitains en début d'année, le contrat a été signé le **7 novembre 2025** et les premiers dossiers ont été déposés au cours de l'exercice.

Assurer une gestion efficiente des ressources

Avec le **Département de la Seine-Maritime**, le **contrat de développement métropolitain 2015-2022** portait sur **14 opérations** pour un montant total de **29,7 M€**. À fin 2025, l'ensemble des actions avait été engagé et les versements cumulés atteignaient **27,8 M€**, dont **111 750 €** perçus au cours de l'exercice.

Le nouveau **Contrat territorial de développement 2023-2027**, signé le **28 avril 2025**, prévoit pour sa part **13 projets** représentant un coût total de **174,92 M€**, répartis entre **six projets sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine** et **sept projets sous maîtrise d'ouvrage communale**. Les financements attendus au titre du **FDADT** s'élèvent à **22,84 M€**, complétés par une enveloppe **éco-mobilité** de **4,75 M€** dédiée à la décarbonation de la flotte de bus. Le soutien global du Département pour la période 2023-2027 atteint ainsi **27,6 M€**, dont **20,45 M€** en faveur des opérations métropolitaines. En 2025, **7,4 M€** de subventions ont été attribués et **1,3 M€** ont été perçus. En complément, des financements ont également été mobilisés au titre des dispositifs de droit commun, notamment pour les aménagements cyclables et la rénovation énergétique des bâtiments publics, représentant plus de **1 M€** de subventions attribuées et **982 K€** perçus en 2025.

Dans un contexte de forte évolution des dispositifs de financement, l'année 2025 confirme ainsi la capacité de la Métropole à sécuriser des concours extérieurs significatifs, à entretenir des partenariats institutionnels étroits et à inscrire ses projets dans des cadres contractuels multiples, au service de la transition écologique, de l'innovation territoriale et de l'attractivité du territoire.

2025 en quelques lignes :

En 2025, la Métropole a poursuivi une stratégie active de mobilisation des financements externes, en s'appuyant sur des partenariats solides avec l'État, l'Union européenne, la Région Normandie et le Département de la Seine-Maritime.

Malgré un contexte plus contraint sur certains dispositifs, notamment le Fonds Vert, plusieurs concours significatifs ont pu être obtenus pour accompagner les projets métropolitains.

La signature des nouveaux cadres contractuels régionaux et départementaux, ainsi que la consolidation des partenariats européens, témoignent de la capacité de la Métropole à inscrire son action dans une logique de coopération, de cofinancement et de développement territorial durable.

En chiffres

En conclusion, le nombre de dossiers en cours gérés par le service au 31/12/25 est de **53**, soit un montant total conventionné de plus de **43,9 M€**.

En 2025, **25** dossiers ont été soldés et **12,6 M€** perçus.

L'activité de la Direction des finances

En chiffres

Tableau récapitulatif 2024 / 2025

Indicateur	2024	2025
Mandats émis	47 977	54 806
DGP (Délai Global de Paiement) en jours	22	23
Titres émis	12 548	17 608
Tableaux de bord & notes trésorerie	31	—
Sessions de formation	68	66
Marchés enregistrés	664	736
AP-CP (autorisations de programme - crédits de paiement) mis en place	115	—
Part AP-CP / crédits de dépenses d'investissement	62,89 %	69,75 %
Part AP-CP réalisé / crédits de dépenses d'investissement réalisé	73,12 %	78,20 %
Dossiers traités pour les dispositifs d'aides aux usagers	2 372	

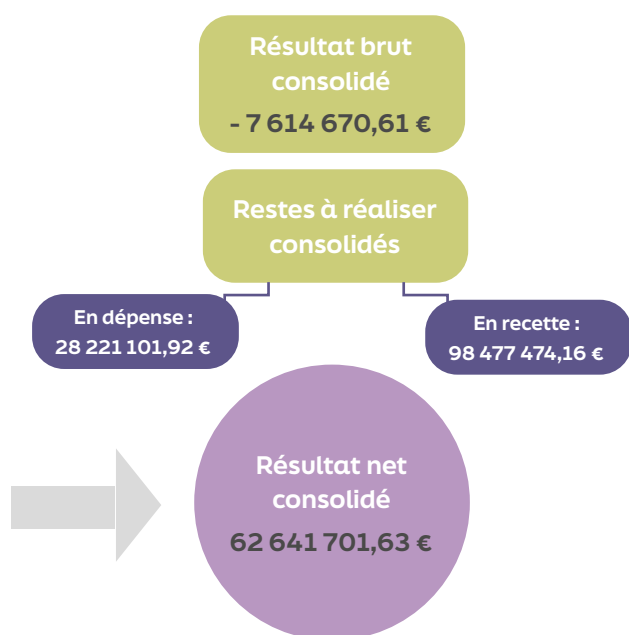
Le CFU 2025 en quelques mots

Le **Compte Financier Unique 2025**, adopté le **29 juin 2026**, retrace les crédits ouverts, les réalisations ainsi que les résultats de clôture par section. Les résultats de l'exercice budgétaire intègrent non seulement les excédents ou déficits des sections de fonctionnement et d'investissement, mais aussi les **restes à réaliser** en dépenses et en recettes d'investissement, qui font pleinement partie du résultat final.

Pour l'ensemble des **8 budgets de la Métropole Rouen Normandie**, le **résultat brut consolidé** s'établit à **-7 614 670,61 €**. Les restes à réaliser consolidés s'élèvent à **28 221 101,92 € en dépenses** et **98 477 474,16 € en recettes**, ce qui porte le **résultat net consolidé** à **62 641 701,63 €**.

L'exécution budgétaire 2025 se caractérise par la capacité de la Métropole à **préserver son autofinancement** dans un contexte encore contraint. Bien que l'inflation moyenne annuelle soit revenue à **1,2 %**, plusieurs facteurs ont continué de peser sur les dépenses, notamment la progression des charges de personnel, la hausse des cotisations à la **CNRACL**, ainsi que de nouvelles contributions au redressement des finances locales. Malgré cela, les efforts de gestion ont permis de contenir les dépenses de fonctionnement. L'**épargne brute** atteint ainsi **105 M€**, en recul limité de **5 M€** par rapport à 2024.

Parallèlement, la Métropole a poursuivi une politique d'investissement très soutenue. En **2025**, les investissements ont atteint **327,2 M€**, soit **22,6 M€ de plus qu'en 2024**, un niveau jamais atteint jusqu'à présent.



ÉVOLUTION DE LA DETTE

(hors reports et trésorerie)

Libellé	Montant
Total au 01/01/2025	624 896 935,66 €
Amortissement du capital 2025	53 837 231,40 €
Nouveaux emprunts 2025	162 400 000,00 €
Encours au 31/12/2025	733 459 704,26 €
Encours dette / CAF brute	6,98

SYNTHESE CONSOLIDATION 8 BUDGETS	Réalisé 2025
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	723 684 284,19 €
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	618 673 171,53 €
CAF Brute (c=a - b)	105 011 112,66 €
Remboursement emprunts (d) (hors refinancement)	53 327 501,40 €
CAF Nette (e= c-d)	51 683 611,26 €
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	327 235 378,89 €
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	75 186 750,76 €
Remboursement avance versée (g')	6 059 185,44 €
Mobilisations réelles d'emprunts (m)	162 400 000,00 €

* Dont ZAE

Budget principal

Synthèse : budget principal

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	CFU 2025		CFU 2025
Dépenses prévues	373 561 877,60 €	Dépenses prévues	316 077 405,87 €
Dépenses réalisées	363 771 546,88 €	Dépenses réalisées	243 985 878,85 €
		Restes à réaliser	20 675 414,37 €
Recettes prévues	373 561 877,60 €	Recettes prévues	316 077 405,87 €
Recettes réalisées	379 082 886,04 €	Recettes réalisées	229 276 348,77 €
		Restes à réaliser	51 450 815,69 €
Résultat de clôture	15 311 339,16 €	Résultat de clôture	-14 709 530,08 €
Résultat net	15 311 339,16 €	Résultat net	16 065 871,24 €

Synthèse : budget annexe des déchets
ménagers

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	CFU 2025		CFU 2025
Dépenses prévues	69 740 826,02 €	Dépenses prévues	17 394 074,22 €
Dépenses réalisées	68 796 965,17 €	Dépenses réalisées	12 131 903,67 €
		Restes à réaliser	1 857 474,92 €
Recettes prévues	69 740 826,02 €	Recettes prévues	17 394 074,22 €
Recettes réalisées	70 772 881,78 €	Recettes réalisées	15 542 086,36 €
	17 394 074,22 €	Restes à réaliser	1 257 258,69 €
Résultat de clôture	1 975 916,61 €	Résultat de clôture	3 410 182,69 €
Résultat net	1 975 916,61 €	Résultat net	2 809 966,46 €

Synthèse : budget transport

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	CFU 2025		CFU 2025
Dépenses prévues	173 259 464,00 €	Dépenses prévues	167 401 346,69 €
Dépenses réalisées	159 646 230,31 €	Dépenses réalisées	142 782 456,26 €
		Restes à réaliser	3 128 016,37 €
Recettes prévues	173 259 464,00 €	Recettes prévues	167 401 346,69 €
Recettes réalisées	171 092 547,25 €	Recettes réalisées	103 211 422,60 €
		Restes à réaliser	43 118 066,52 €
Résultat de clôture	11 446 316,94 €	Résultat de clôture	-39 571 033,66 €
Résultat net	11 446 316,94 €	Résultat net	419 016,49 €

Synthèse : budget Zones d'activités

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	CFU 2025		CFU 2025
Dépenses prévues	2 090 675,60 €	Dépenses prévues	2 724 800,07 €
Dépenses réalisées	0,00 €	Dépenses réalisées	2 724 800,07 €
		Restes à réaliser	0,00 €
Recettes prévues	2 090 675,60 €	Recettes prévues	2 724 800,07 €
Recettes réalisées	2 090 675,60 €	Recettes réalisées	0,00 €
		Restes à réaliser	0,00 €
Résultat de clôture	2 090 675,60 €	Résultat de clôture	-2 724 800,07 €
Résultat net	2 090 675,60 €	Résultat net	

Régie Eau

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	CFU 2025		CFU 2025
Dépenses prévues	108 536 529,86 €	Dépenses prévues	45 468 395,03 €
Dépenses réalisées	83 530 676,31 €	Dépenses réalisées	39 309 785,44 €
		Restes à réaliser	405 534,58 €
Recettes prévues	108 536 529,86 €	Recettes prévues	46 468 395,03 €
Recettes réalisées	112 726 545,13 €	Recettes réalisées	19 910 035,86 €
		Restes à réaliser	1 960 567,26 €
Résultat de clôture	29 195 868,82 €	Résultat de clôture	-19 399 749,58 €
Résultat net	29 195 868,82 €	Résultat net	-17 844 716,90 €

Régie Assainissement

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	CFU 2025		CFU 2025
Dépenses prévues	55 728 233,83 €	Dépenses prévues	31 392 563,98 €
Dépenses réalisées	46 130 497,18 €	Dépenses réalisées	25 973 698,99 €
		Restes à réaliser	1 817 101,63 €
Recettes prévues	55 728 233,83 €	Recettes prévues	31 392 563,98 €
Recettes réalisées	56 295 322,42 €	Recettes réalisées	21 353 697,58 €
		Restes à réaliser	363 256,00 €
Résultat de clôture	10 164 825,24 €	Résultat de clôture	-4 620 001,41 €
Résultat net	10 164 825,24 €	Résultat net	-6 073 847,04 €

Régie Rouen Normandie Création

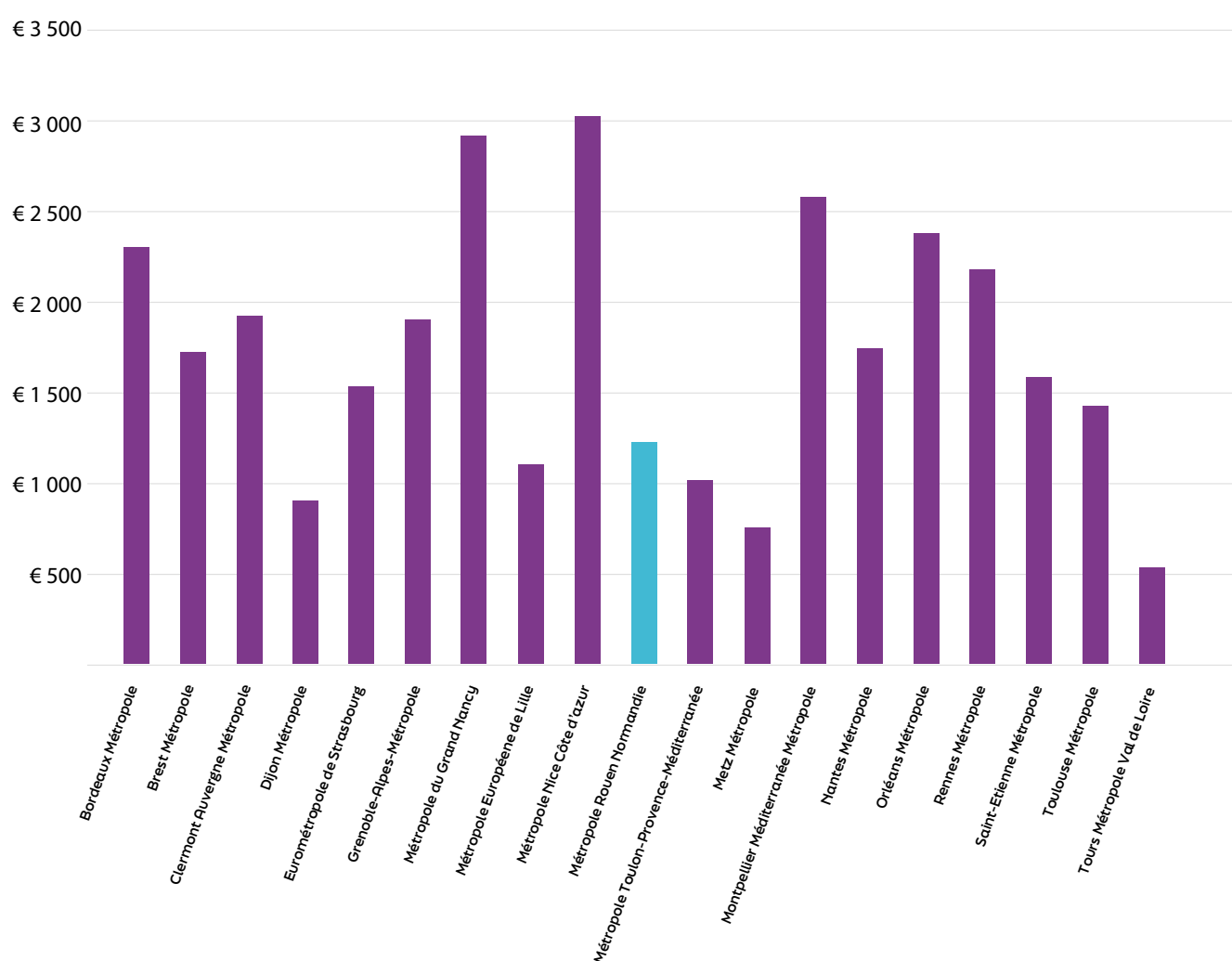
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	CFU 2025		CFU 2025
Dépenses prévues	3 296 609,00 €	Dépenses prévues	1 177 183,88 €
Dépenses réalisées	2 550 061,29 €	Dépenses réalisées	627 982,05 €
		Restes à réaliser	308 366,83 €
Recettes prévues	3 296 609,00 €	Recettes prévues	1 177 183,88 €
Recettes réalisées	3 097 169,23 €	Recettes réalisées	728 520,61 €
		Restes à réaliser	0,00 €
Résultat de clôture	547 107,94 €	Résultat de clôture	100 538,56 €
Résultat net	547 107,94 €	Résultat net	-207 828,27 €

Synthèse : régie Energie calorifique

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	CFU 2025		CFU 2025
Dépenses prévues	10 672 951,78	Dépenses prévues	5 975 111,79
Dépenses réalisées	7 392 576,50	Dépenses réalisées	5 517 516,22
		Reste à réaliser	29 193,22
Recettes prévues	10 672 951,78	Recettes prévues	5 975 111,79
Recettes réalisées	10 615 098,15	Recettes réalisées	1 462 667,20
		Recettes à réaliser	327 510,00
Résultat de clôture	3 222 521,65	Résultat de clôture	- 4 054 849,02
Résultat net	3 222 521,65	Résultat net	- 3 756 532,24

Une gestion active de la dette

Encours de dette 2024 consolidé
ensemble des budgets / en € par habitant



La dette consolidée de la Métropole atteint **733 M€ au 31 décembre 2025**, tous budgets et régies confondus, y compris les PPP. En 2025, **162,4 M€** ont été mobilisés, dont **158,9 M€** pour le budget principal et le budget transport. La hausse de l'encours reste **maîtrisée** et s'explique par le niveau exceptionnel des investissements réalisés cette année.

La stratégie de financement conduite depuis plusieurs exercices privilégie des emprunts offrant une **souplesse de mobilisation sur plusieurs années**. En 2025, la Métropole a équilibré ses souscriptions entre **taux fixe** et **taux variable**, afin de limiter l'exposition à des taux fixes durablement élevés. Les emprunts ont en outre été contractés sur **20 ans**, afin de lisser la charge de remboursement.

Au 31 décembre 2025, le **coût moyen de l'encours consolidé** s'élève à **2,44 %**, un niveau stable malgré un environnement de taux encore élevé. Cette situation s'explique notamment par la part importante de la dette à taux fixe (**76 %**), dont une fraction significative a été souscrite à des taux inférieurs à **2 %**.

Les indicateurs d'endettement restent solides : la dette par habitant demeure **inférieure à la moyenne des Métropoles**, et la capacité de désendettement atteint **6,9 années**, soit un niveau comparable à celui observé dans les autres grandes Métropoles.



6.5 Plan de prévention des risques déontologiques

Pour se conformer à la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II), toute personne morale a l'obligation de déployer un dispositif anticorruption. L'Agence Française Anticorruption (AFA) a compétence pour les accompagner et pour contrôler « la qualité et l'efficacité des procédures mises en œuvre au sein des administrations de l'État, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et sociétés d'économies mixte, et des associations et fondations reconnues d'utilité publique pour prévenir et détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme ». C'est dans cet esprit, et selon les recommandations de l'AFA, que la Métropole Rouen Normandie a souhaité insuffler une culture commune de la probité dans tous ses services.

Insuffler une culture de la probité

Comme le précise l'AFA, un dispositif anticorruption repose sur trois piliers indissociables :

- **1^{er} pilier : l'engagement de l'instance dirigeante en faveur d'un exercice des missions, compétences ou activités de l'organisation exempt d'atteintes à la probité;**
- **2^e pilier : la connaissance des risques d'atteintes à la probité auxquels l'entité est exposée, à travers l'élaboration d'une cartographie de ses risques ;**
- **3^e pilier : la gestion de ces risques, à travers la mise en œuvre de mesures et procédures efficaces tendant à leur prévention, à la détection d'éventuels comportements délictueux ainsi qu'au contrôle et à l'évaluation de ces procédures.**

Le Plan de prévention des risques déontologique de la Métropole répond aux recommandations de l'AFA. L'impulsion a été donnée dès le début du mandat, et s'est poursuivie par différentes actions en 2023 que l'on peut répartir en fonction des piliers cités plus haut :

1^{er} pilier engagement de l'instance dirigeante

- **janvier 2023, un webinaire sur les conflits d'intérêts, ouvert à tous les élus y compris municipaux sur la notion de conflits d'intérêts ;**
- février 2023 : une délibération en Conseil métropolitain confirmant l'implication de l'instance dirigeante dans une démarche de déontologie ;
- **mai 2023 : une délibération en Conseil métropolitain pour identifier des référents-déontologie pour les élus;**
- la réponse aux questionnaires de l'AFA dans son opération de contrôle sur pièce et sur place (juin, octobre, février, avril, juin) ;
- une communication via une fiche dédiée pour aborder les questions de déontologie lors des entretiens professionnels ;
- l'intégration de questions de déontologie lors des jurys de recrutements ;
- la diffusion régulière d'une newsletter cadres sur les questions de déontologie ;
- la mise en ligne de la 1^{re} partie du guide de déontologie (partie juridique) sur l'intranet ;
- le recueil des bilans annuels des référents-déontologues « agents » y compris en matière de laïcité.
- Une communication permettant d'identifier la saisine du référent-déontologue pour les agents.
- **Une documentation « ressource » en matière de déontologie.**

2^e pilier identification des risques internes à la Métropole

- l'établissement d'une cartographie des risques, déclinée par Département, Directions et services (en cours de réalisation) et l'établissement d'une cartographie des tiers permettant leur évaluation;
- l'établissement de cahier des charges permettant de **mettre en place une formation en matière de déontologie à destination des encadrants et des élus (membres du bureau sur 2024/2025)**;
- la mise en place des sessions de formation qui ont permis de sensibiliser 290 encadrants et 40 élus;
- la **rédaction d'un guide lanceur d'alerte en matière éthique** en cours de validation;
- la **rédaction d'une charte à destination des satellites en cours d'approbation**;
- l'animation d'un groupe de réseau interne (foncier, DSI...);
- l'animation d'un réseau externe avec les autres Métropoles contrôlées, la Ville de Rouen et les autres communes de notre territoire.

Ladémarche

En chiffres

6 rendez-vous permettant de couvrir l'ensemble des Départements

100 rendez-vous avec les Directions et services (à poursuivre)

20 cartographies des risques, sur 50 attendues (à poursuivre également)

10 rendez-vous de benchmark avec les Métropoles faisant l'objet d'un contrôle analogue au nôtre (Toulouse, Bordeaux, Metz)

4 rendez-vous d'un GT transversal foncier avec la DIMG (Direction immobilier et moyens généraux), la DASAF (Direction de l'administration de la stratégie et de l'action foncière) et les pôles de proximité, dans l'objectif d'harmoniser les processus fonciers, notamment et d'établir une cartographie commune



6.6 Ressources humaines : entre maîtrise des dépenses et amélioration des conditions de travail

La Métropole Rouen Normandie emploie 1 887 agents sur des emplois permanents (42,3 % de femmes et 57.7 % d'hommes). Les dépenses de personnel se sont élevées en 2025 à un peu plus de 109 M€. La prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail pour les salariés de l'EPCI et ceux des chantiers sous-traités comptent parmi les priorités de l'EPCI. Employeur inclusif, il met en œuvre les actions nécessaires pour aménager un environnement adapté aux agents en situation de handicap ou sujet à restrictions médicales. En tant qu'employeur, la Métropole participe ainsi aux objectifs de transition social-écologique.

1 887 agents au service de
la collectivité

Tableau détaillé par filière et catégorie au
31 décembre 2025

Filière	Catégorie	Femmes	Hommes	Total
Statut privé	Sans catégorie	61	176	237
Filière administrative	Total filière	485	91	576
	Catégorie A	150	51	201
	Catégorie B	152	21	173
	Catégorie C	183	19	202
Filière animation	Total filière	2	1	3
	Catégorie B	1	0	1
	Catégorie C	1	1	2
Filière culturelle	Total filière	64	39	103
	Catégorie A	19	8	27
	Catégorie B	26	6	32
	Catégorie C	19	25	44
Filière sociale	Total filière	1	0	1
	Catégorie A	1	0	1
Filière sportive	Total filière	1	0	1
	Catégorie B	1	0	1
Filière technique	Total filière	185	781	966
	Catégorie A	103	139	242
	Catégorie B	39	108	147
	Catégorie C	43	534	577
Total général		799	1 088	1 887



Les frais de personnel (hors régies) représentent 17.62 % des dépenses de fonctionnement en 2025.

Une application pour suivre les données du système de management

qualité, sécurité, sûreté, environnement (QSSE)

La Métropole Rouen Normandie a décidé de se doter d'une application logicielle qui lui permettra de piloter le système de management de manière intégrée sur les différents domaines (Qualité, Sécurité, Environnement, Énergie...), conformément à la dernière version de chaque norme (ISO 9001, ISO 45001, ISO 14001, ISO 50001...). C'est pourquoi en 2024 le Service Prévention des Risques professionnels a finalisé son cahier des charges et publié ce marché. Le déploiement du logiciel est prévu sur plusieurs années. Cet outil sera disponible pour chaque encadrant de l'établissement public. Il renforcera la fiabilité des données, simplifiera leur compilation et facilitera l'édition de bilans. Il donnera accès aux fonctionnalités suivantes :

- pilotage des systèmes de management incluant la mesure de la performance et de la conformité en lien avec les processus de management, réalisation et support ;
- évaluations des risques professionnels et analyse environnementale ;
- gestion des formations, des habilitations et éditions des cartes d'habilitation ;
- gestion des accidents, registres de prévention et de danger grave et imminent ;
- gestion du matériel soumis à vérification périodique ;
- gestion électronique des documents.

La dématérialisation des bulletins de salaire

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la Métropole a engagé la **dématérialisation des bulletins de salaire** des agents et des élus, assortie de la mise à disposition d'un **coffre-fort numérique** sécurisé.

Cette évolution s'inscrit dans une démarche de **modernisation des pratiques administratives**, de **simplification de l'accès aux documents** et de **sécurisation des données individuelles**. Après huit mois de déploiement, le **taux d'adhésion** à ce dispositif s'élève à **64 %**, traduisant une appropriation progressive par les usagers concernés.



Bien Vivre Ensemble au Travail : une démarche structurante en faveur de la qualité de vie et des conditions de travail

La démarche **BVET** (*Bien Vivre Ensemble au Travail*) constitue un axe structurant de la politique de ressources humaines de la collectivité. Conduite dans un cadre **paritaire**, en lien avec les partenaires sociaux, elle vise à renforcer durablement la **qualité de vie et les conditions de travail** des agents.

Cette démarche recouvre un ensemble d'actions portant notamment sur :

- l'organisation du travail ;
- le management ;
- les relations interpersonnelles ;
- l'évaluation ;
- la communication interne.

Assurer une gestion efficiente des ressources

Elle poursuit plusieurs objectifs majeurs :

- inscrire la collectivité dans une logique d'**amélioration continue** au travers du plan paritaire *Bien vivre ensemble au travail* ;
- faire de la **santé au travail** et de la **QVCT** un levier de **bien-être individuel et collectif**, de **réduction de l'absentéisme** et de **renforcement de l'inclusion** ;
- développer une prise en compte renforcée des **maladies chroniques** et des **cancers**, dans le cadre d'une démarche innovante et concertée, menée en articulation avec la **Ville de Rouen**.

Une démarche partenariale et opérationnelle

La démarche BVET est mise en œuvre en association avec les **partenaires sociaux**, des **agents volontaires** et la **médecine du travail**. Elle vise à améliorer concrètement les conditions d'exercice des agents, tout en contribuant à la qualité du service public.

Elle s'appuie notamment sur :

- le **plan de développement de la qualité de vie au travail** ;
- le **programme santé et sécurité au travail** ;
- des actions spécifiques de **soutien** et de **formation des encadrants**.

Afin de structurer et de renforcer cette politique, une **conseillère en qualité de vie au travail** a été intégrée au dispositif en **2023**. Le **recrutement d'un conseiller QVT supplémentaire** est en cours, avec pour objectif de consolider l'accompagnement des services et de développer les actions de prévention.

À terme, la présence de **deux conseillers en qualité de vie et conditions de travail** permettra :

- d'assurer le suivi des actions à reconduire en **2026** ;
- de définir les **priorités d'intervention** et les **ajustements nécessaires** ;
- de mieux articuler les enjeux de **QVCT** et d'**égalité professionnelle** ;
- d'envisager, le cas échéant, leur formalisation dans un **accord collectif**.

Principales actions conduites au cours de l'année

Au cours de l'année, plusieurs actions ont été engagées ou consolidées dans le cadre de la démarche BVET, parmi lesquelles :

- la mise en œuvre d'un **plan d'action dédié aux maladies chroniques et aux cancers** ;
- la diffusion, en **mars**, d'un **baromètre auprès du personnel** sur la thématique *maladie et travail* ;
- l'élaboration d'une **fiche action relative aux sanctions** ;
- la production d'une **fiche-guide de signalement des situations d'alerte en santé**, présentée en commission plénière ;
- l'animation d'un **réseau d'encadrants**, actif depuis **novembre 2025**, sur la prise en compte des enjeux de santé au travail ;
- l'organisation d'un **forum santé au travail** ;
- la tenue d'une **conférence à destination des encadrants** sur les questions de santé ;
- l'acquisition d'un **logiciel d'évaluation des risques psychosociaux**, intégrant un questionnaire adapté ;
- la mise en place d'actions de **sensibilisation des agents à la qualité de vie au travail**, notamment sous une forme théâtralisée ;
- l'intégration de la **formation à la QVT** dans le parcours managérial des encadrants ;
- la poursuite des actions en faveur de l'**égalité professionnelle** ;
- le traitement des **signalements relatifs aux violences sexistes et sexuelles au travail**.

Participation et expression des agents

La démarche repose également sur des espaces de dialogue et de participation permettant d'associer les agents aux réflexions engagées. À ce titre, les échanges peuvent être poursuivis via **Yammer**, au sein de la communauté interne « **Vie au travail et santé** ».

Par ailleurs, un **groupe d'agents volontaires**, constitué dans le cadre du plan consacré aux **cancers et aux maladies chroniques**, contribue à recueillir les attentes et besoins exprimés en matière de **Bien Vivre Ensemble au Travail**.

Soutenir les personnes en situation de handicap, de maintien dans l'emploi

Plus les agents sont dans un cadre inclusif vis-à-vis des diversités, des handicaps, de la santé, de l'égalité professionnelle, plus ils bénéficient de protection, et plus la sécurité, la performance et le bien vivre ensemble sont favorisés.

Taux de bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 8,06 %.

La Métropole a défini une politique RH dont l'objectif est d'inclure davantage et de soutenir les personnes en situation de handicap. Pour cela, la convention pluriannuelle avec le FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) a bénéficié d'un avenant pour 2024 avant une 4ème convention pluriannuelle de 4 ans mise en place en 2025 avec un soutien particulier aux personnes atteintes de maladies chroniques. Par son action, le FIPHP favorise le recrutement et l'insertion professionnelle, la formation et l'accompagnement tout au long du parcours professionnel, le maintien dans l'emploi des agents en cas de handicap survenu au cours de leur activité professionnelle, l'accessibilité de l'environnement numérique, la sensibilisation du collectif de travail aux questions du handicap. En 2025, des publications ont été faites sur le réseau social interne de la Métropole et agents à statut privé ont bénéficié d'obligation d'emploi en 2025 (voir aussi l'encadré « Indicateurs des conditions de travail, en chiffres »). Une web app pour le personnel inclusive et innovante sur ces sujets est validée en expérimentation avec soutien, échanges de pratiques entre pairs (managers, collègue, aidant).

Marque employeur : accompagner l'agent à chaque étape de son parcours

La Métropole a déployé une démarche de marque employeur destinée à renforcer son attractivité et à améliorer l'accompagnement des agents tout au long de leur parcours au sein de la collectivité. Structuré autour de cinq axes : attractivité, recrutement et intégration, développement des compétences, fluidification du quotidien et accompagnement des départs. Ce plan d'actions a donné lieu à plusieurs réalisations concrètes.

Parmi les actions engagées figurent la structuration de la présence de la collectivité sur les salons et événements, le développement des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur du territoire, la création d'un parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants, la conduite d'ateliers participatifs avec les agents et les encadrants pour améliorer les processus RH, ainsi qu'un travail d'analyse des motifs de départ.

Cette démarche a fait l'objet d'une communication régulière auprès des élus, des partenaires sociaux et des agents. Elle a également été présentée aux directeurs généraux des services des communes du territoire métropolitain.

Égalité et mixité professionnelles

Sur la période **2016/2025**, les services de la Métropole confirment une **évolution globalement favorable en matière d'égalité et de mixité professionnelles**. La part des femmes dans l'effectif total est passée de **40 % en 2016 à 44,5 % en 2025**, portée par une progression de **29,48 % des effectifs féminins** (de **546 à 707 agentes**), contre **7,69 %** pour les effectifs masculins. Cette évolution traduit une **dynamique de féminisation durable**, soutenue notamment par les recrutements, dont la part féminine a progressé de **4,5 % depuis 2016**.

Cette tendance s'observe également dans des filières historiquement masculines. Ainsi, dans la **filière technique**, les effectifs féminins ont progressé de **20,9 % depuis 2020**. Si cette filière demeure majoritairement masculine, avec **754 hommes pour 179 femmes**, soit **23,74 % de femmes**, cette progression témoigne néanmoins d'une ouverture progressive des métiers techniques à une plus grande mixité. En outre, le **seuil de mixité** est désormais atteint chez les **ingénieurs territoriaux**, avec **43,78 % de femmes en 2024**, tandis que la **filière culturelle** peut être considérée comme relevant désormais d'une **mixité par convention**.



L'analyse met cependant en évidence la persistance d'une **forte segmentation sexuée des emplois**. Les femmes demeurent majoritairement présentes dans les **catégories A et B**, notamment au sein de la **filière administrative**, qui reste fortement féminisée. À l'inverse, les métiers techniques, en particulier en **catégorie C**, demeurent largement investis par les hommes. Ces constats soulignent que les évolutions observées, bien que positives, restent encore contrastées selon les filières, les catégories et les niveaux de responsabilité.

L'année 2025 confirme également une **progression de la féminisation de l'encadrement supérieur**, en particulier au sein du **comité de direction**, à la faveur de recrutements récents de **directrices générales adjointes**. Cette évolution constitue un signal important en matière de représentation équilibrée dans les fonctions stratégiques et d'exemplarité de l'institution.

Par ailleurs, le **premier index égalité femmes-hommes relatif aux rémunérations et aux parcours professionnels** met en évidence un point de vigilance majeur concernant les **promotions**, pour lesquelles le résultat obtenu (**0/25**) appelle une attention particulière. Le poids des critères de l'index, conjugué à la ségrégation des métiers, invite à approfondir l'analyse des déroulements de carrière afin de sécuriser, dans la durée, l'atteinte du **seuil réglementaire minimal de 75 points sur 100**. Cet enjeu conduit à renforcer la vigilance portée à l'équité des promotions, à la transparence des critères d'avancement et au suivi des écarts entre les femmes et les hommes.

S'agissant des **absences pour raisons de santé**, les données observées font apparaître une **tendance globale à la baisse**, tout

en confirmant des écarts selon le sexe et la catégorie statutaire. Une **surreprésentation des femmes de catégorie C** demeure observée, ce qui appelle à poursuivre l'intégration d'une approche sexuée dans l'analyse des conditions de travail, de la prévention des risques professionnels et des politiques de qualité de vie au travail.

Dans ce contexte, le **troisième accord collectif 2024/2026** constitue un cadre structurant pour consolider les avancées engagées. Il prévoit des actions visant à **favoriser la mixité dans les recrutements et la mobilité**, à garantir une **évolution plus équilibrée des rémunérations et des carrières**, à améliorer les **conditions de travail** en tenant compte des impacts différenciés selon le genre, et à promouvoir des pratiques professionnelles fondées sur l'**égalité**, la **transparence** et la **prévention des discriminations**.

Plusieurs actions concrètes ont d'ores et déjà été conduites en **2023 et 2024** afin de soutenir cette dynamique : mise à jour du **dispositif de signalement des violences sexistes et sexuelles, des harcèlements et des discriminations**, accompagnée de supports de sensibilisation ; actualisation du **règlement intérieur** ; suivi des accords collectifs avec les partenaires sociaux ; déploiement du **premier index égalité** ; actions de **formation** destinées à l'encadrement, aux partenaires sociaux et aux agents ; intégration de l'égalité professionnelle dans le **parcours managérial obligatoire** ; actions de **communication** en faveur de la mixité dans les offres d'emploi ; enfin, présentation et diffusion des procédures de signalement et signature d'un **protocole relatif aux incivilités** sur certains sites prioritaires.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, l'année **2025** apparaît comme une année de **consolidation** de la politique d'égalité professionnelle. Les résultats enregistrés traduisent des avancées réelles en matière de féminisation des effectifs, de diversification de certains métiers et de structuration de l'action publique en faveur de l'égalité. Ils mettent également en lumière la nécessité de poursuivre les efforts engagés, notamment sur les **promotions**, la **mixité des filières les plus genrées**, et la prise en compte des **effets différenciés des conditions de travail selon le sexe**, afin de progresser vers une égalité professionnelle pleinement effective.

L'insertion des jeunes : un enjeu majeur

La Métropole Rouen Normandie inscrit l'insertion des jeunes dans le monde du travail et dans la vie citoyenne parmi les priorités de son action. Dans un contexte économique qui appelle une mobilisation renforcée en faveur de l'emploi et de la qualification des jeunes, la collectivité poursuit le déploiement de dispositifs permettant d'accompagner l'accès à l'expérience professionnelle, à l'autonomie et à l'engagement.

L'apprentissage

L'apprentissage constitue un levier structurant de l'insertion professionnelle des jeunes. Reposant sur l'alternance entre une formation théorique dispensée en centre de formation d'apprentis et une mise en situation professionnelle au sein des services de la collectivité, il permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de préparer un diplôme tout en acquérant une première expérience professionnelle.

Le contrat d'apprentissage, conclu sous la forme d'un contrat à durée déterminée pour une durée d'un à trois ans selon le diplôme préparé, offre aux jeunes la possibilité de développer des compétences techniques, des savoir-faire opérationnels ainsi que des savoir-être professionnels indispensables à leur future insertion sur le marché du travail. Ce dispositif répond également aux besoins des services d'accueil, en contribuant à la transmission des compétences et à la valorisation des métiers de la fonction publique territoriale.

Engagée depuis 2017 dans le cadre du contrat de territoire conclu avec la Région Normandie, la Métropole Rouen Normandie a poursuivi une politique volontariste de développement de l'apprentissage. La capacité d'accueil a ainsi été progressivement portée à 28, puis 30, puis 32 apprentis sur la période scolaire courant jusqu'en octobre 2026.

Les effectifs d'apprentis accueillis ont évolué comme suit :

28 apprentis au mois de décembre 2022

26 apprentis au mois de décembre 2023

28 apprentis au 31 décembre 2024

25 apprentis au 31 décembre 2025.

Ces données traduisent la continuité de l'engagement de la Métropole en faveur de l'accompagnement des jeunes vers la qualification et l'emploi.

Le service civique

Depuis la rentrée 2021, la Métropole Rouen Normandie accueille également des jeunes en service civique. Ce dispositif s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, sans condition de diplôme. Il leur permet de s'engager dans des missions d'intérêt général, au contact du public, tout en bénéficiant d'un accompagnement dans la construction de leur parcours personnel et professionnel.

Le service civique participe à l'effort éducatif de découverte du monde professionnel et s'inscrit dans une démarche de promotion de la citoyenneté, de la cohésion nationale et de la mixité sociale. Les missions confiées relèvent des domaines prioritaires définis par le cadre législatif, notamment la santé, la solidarité, l'environnement, l'éducation pour tous, le sport, la culture et les loisirs.

D'une durée de six à douze mois, pour un volume minimal de vingt-quatre heures hebdomadaires, le service civique ouvre droit à une indemnisation partagée entre l'État et l'organisme d'accueil.



L'organisation de l'accueil et de l'accompagnement

La Métropole Rouen Normandie veille à garantir un cadre d'accueil structuré et un accompagnement de qualité pour les volontaires en service civique. Pour chaque volontaire, ou pour chaque binôme de volontaires, un tuteur est désigné. Celui-ci est garant du bon déroulement de la mission et accompagne le jeune tout au long de son engagement.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce dispositif dans des conditions sécurisées et professionnalisées, la Métropole a conclu un contrat d'intermédiation avec **Unis-Cité**. Ce partenariat porte sur :

- la recherche et le recrutement des volontaires ;
- la gestion administrative des contrats ;
- l'organisation de la formation civique et citoyenne obligatoire ;
- la formation des tuteurs ;
- l'accompagnement mensuel des volontaires dans l'élaboration de leur projet de vie.

Ce cadre partenarial contribue à la qualité du suivi des jeunes accueillis et à la bonne articulation entre engagement citoyen, découverte du monde professionnel et accompagnement vers l'avenir.

Les missions confiées aux volontaires

Au sein de la Métropole, les volontaires en service civique interviennent dans des missions d'information, de médiation et de sensibilisation auprès des habitants du territoire.

Ils concourent notamment :

- à la promotion et à la valorisation des actions conduites par les musées métropolitains ;
- au développement de la culture du risque auprès des habitants ;

- aux démarches de sensibilisation, de prévention et d'animation visant à favoriser l'évolution des comportements en faveur de la transition énergétique ;
- aux actions de communication et de sensibilisation relatives à la prévention et à la gestion des déchets.

Ces missions permettent aux jeunes de développer des compétences relationnelles, organisationnelles et civiques, tout en contribuant à la mise en œuvre des politiques publiques métropolitaines.

Bilan quantitatif du dispositif

Sur la période allant d'août 2021 à juin 2024, **38 volontaires en service civique** ont été ou seront accueillis par la Métropole, dans le cadre de contrats d'une durée maximale de huit mois. À compter d'avril 2024, il a été proposé de mobiliser **14 volontaires supplémentaires**, afin d'assurer la continuité de l'engagement de la collectivité en faveur de la jeunesse.

L'évolution récente du dispositif peut être retracée comme suit :

- **En 2023, 25 volontaires** ont été accueillis au sein des directions des musées, de l'accompagnement des changements de la transition écologique et de la solidarité. Au 31 décembre 2023, **10 conventions de volontariat** étaient en cours jusqu'en juillet 2024 ;
- **En 2024, 20 volontaires** ont été accueillis, répartis à parité entre femmes et hommes. Les missions ont été exercées au sein de la direction de l'accompagnement des changements de la transition écologique et de la direction des musées. Un peu plus de **57 % des volontaires accueillis étaient des femmes**. Au 31 décembre 2024, **10 conventions de volontariat** demeuraient en cours jusqu'en juillet 2025, réparties à parité entre femmes et hommes. Par ailleurs, **2 nouvelles conventions** ont été mises en place en janvier 2025 au sein de la direction des services informatiques et du numérique, concernant **1 femme et 1 homme**.



En 2025, **8 volontaires** ont été accueillis :

- **4 volontaires** au sein de la direction des musées, dont **3 hommes et 1 femme** ;
- **2 volontaires** au sein de la direction de l'accompagnement des changements de la transition écologique, tous deux des hommes ;
- **2 volontaires** au sein de la direction des services informatiques et du numérique – service des archives, dont **1 homme et 1 femme**.

En 2025, la Métropole Rouen Normandie confirme la pérennité de son engagement en faveur de l'insertion des jeunes, en mobilisant de manière complémentaire :

- **l'apprentissage**, qui favorise l'accès à la qualification, à l'expérience professionnelle et à l'emploi ;
- **le service civique**, qui soutient l'engagement citoyen, la découverte du monde professionnel et l'accompagnement des parcours individuels.

Par la mise en œuvre de ces dispositifs, la collectivité contribue à l'autonomisation des jeunes, à leur professionnalisation et à leur participation active à la vie du territoire.

Sigles : Libellés

AACT'AIR : Aide A l'Action des Collectivités Territoires en faveur de la qualité de l'Air

AAP : Appel à Projets

ADEME : Agence de la Transition écologique

ADIL : Agence départementale pour l'information sur le logement

ADRESS : Agence pour le développement régional des entreprises sociales et solidaires

ADS : Autorisation du Droit des Sols

AEC : Air Énergie Climat

AFA : L'Agence Française Anticorruption

AFPCNT : Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques

AGEC : Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

AIGP : Atelier international du Grand Paris

ALTERN : l'Agence locale de la transition énergétique Rouen Normandie

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

AMO : Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

ANAH : Agence nationale de l'habitat

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

AP : Autorisation de Programme

APRM : Association du Personnel Rouen Métropole

APS : Avant-Projet Sommaire

ARPE : Association régionale de promotion de l'éco-construction

ARS : Agence régionale de Santé

AURBSE : Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure

BHNS : Bus à haut niveau de service

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

BVET : Bien Vivre Ensemble au Travail

CALPAE : Conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi

CAP : Commission Administrative Paritaire

CAPEB : Confédération des artisans et des petites entreprises du bâtiment

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Aménagement

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCCA : Communauté de Communes Caux-Austreberthe

CCP : Commission Consultative Paritaire

CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux

CDD : Conseil de Développement Durable

CDNPS : Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites

CDV : Contrat de Ville

CEC : Convention des Entreprises pour le Climat

CEE SARE : Certificat d'Économies d'Énergie Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique

CENN : Conservatoire d'Espaces naturels de Normandie

CETSE : Comité d'Évaluation de la Transition Social-Écologique

CFA : Centre de Formation d'Apprentis

CFU : Compte Financier Unique

CGDD : Commissariat Général au Développement Durable

CGLU : Cités et Gouvernements Locaux Unis

CHU : Centre Hospitalo-Universitaire

CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

CMM : Conférence Métropolitaine des Maires

CNM : Centre National de la Musique

COP 21 : Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques

COPIL : Comité de Pilotage

CP : Crédit de Paiement

CPER : Contrat de Plan État-Région

CPIER : Contrat de Plan interrégional

CRESS : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire

CRTE : Contrat de Relance et de Transition Écologique

CST : Comité Social Territorial

CSTSE : Comité stratégique de la Transition Social-Écologique

CT : Comité Technique

CTAI : Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration

CTEJ : Culture Territoire Enfance Jeunesse

CU : Communauté Urbaine

CVSAE : Club de Voile de Saint Aubin Elbeuf

DAGP : Direction Aménagement et Grands Projets

DAP : Direction Achat Public

DASAF : Direction de l'administration de la stratégie et de l'action foncière

DEARS : Département Économie Attractivité, Rayonnement, Solidarité

DGA : Directeur Général Adjoint

DGP : Délai Global de Paiement

DGS : Direction Générale des Services

DIA : Déclarations d'intention d'Aliéner

DICE : Direction de l'Information et de la Communication Externe

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

DIMG : Direction Immobilier et Moyens généraux

DPU : Droit de Préemption Urbain

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DSI : Direction des Services Informatiques

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

DSIN : Direction des Systèmes d'Information et du Numérique

DSP : Délégation de Service Public

DUH : Département Urbanisme et Habitat

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

E3DR : Département Environnement, Énergie, Eau, Déchets, Réseaux

EFH : Égalité Femmes-Hommes

ENR : Énergies renouvelables

EnRR : énergies Renouvelables et de Récupération

ENSA : École Nationale Supérieure d'Architecture

EPCC : Établissement public de coopération culturelle

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPF : Établissement Public Foncier

EPFN : Établissement Public Foncier Normandie

EPMD : Département Espaces Publics et Mobilité Durable

ERP : Établissement Recevant du Public

ESADHaR : École Supérieure d'Art et Design Le Havre-Rouen

ESR : Enseignement Supérieur et Recherche

ESS : Économie Sociale et Solidaire

F3SCT : Formations Spécialisées en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail

FAA : Fonds d'Aide à l'Aménagement

FACECO : Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales

FACIL : Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local

FAGIP : Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines

FAJ : Fonds d'Aide aux Jeunes

FCTVA : Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée

FDADT : Fonds Départemental d'Aide au Développement des Territoires

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FFB : Fédération française du bâtiment

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

FJT : Foyer de Jeune Travailleur

FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

FSC : Forest Stewardship Council

FSE : Fonds Social Européen

Gemapi : Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

GES : Gaz à Effet de Serre

GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat

GIPSA : Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval

GNUA : Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

GRC : Gestion Relation Citoyenne

IAE : Insertion par l'Activité Économique

ICP : Institut Catholique de Paris

ICU : Îlot de Chaleur Urbain

IEJ : Initiative pour l'Emploi des Jeunes

IFU : Îlot de Fraîcheur Urbain

Inné : Initiative Normande pour de Nouveaux Modèles Économiques

INSA : Institut National des sciences appliquées

InTerLUD : Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable

IOP : Installation Ouverte au Public

IRMS : Institut Régional De Médecine du Sport et de la Santé

IRSEEM : Institut de Recherche en Systèmes Électroniques EMbarqués

IUT : Institut Universitaire de Technologie

kWc : kilowatt-crête

LNPN : Ligne nouvelle Paris-Normandie

LSN : Logistique Seine Normandie

MAAS : Mobility As A Service

MJC : Maison des Jeunes et de la Culture

MJD : Maisons de Justice et du Droit

MPQ : Mon Propre Quartier

MRN : Métropole Rouen Normandie

MWc : Mégawatt-crête

MZPP : Métropole Zéro Pollution Plastique

NAE : Normandie AeroEspace	PSLA : Prêt Social Location Accession
NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain	PUCA : Plan Urbanisme Construction Architecture
NPRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain	PVD : Petites Villes de Demain
NWX : Normandie Web Xpert	PVS : Pôle de Proximité Val de Seine
OFB : Office Français de la Biodiversité	QPV : Quartiers Politique de la Ville
ONF : Office National des Forêts	QVT : Qualité de Vie au Travail
OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat	RADD : Rapport d'Activité et de Développement Durable
OPAH-RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain	RAN-COPER : Réseau des Acheteurs Normands pour une COMmande Publique Responsable
ORCOD : Opération de requalification des copropriétés dégradées	RCU : Réseau de Chaleur Urbain
ORT : Opération de Revitalisation de Territoire	ReNAR : Réseau Normand des Arts de la Rue
P2S : Pôle de Proximité Seine Sud	RETEX : RETour d'EXpérience
PACC : Plan d'Adaptation au Changement Climatique	RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
Palulos : Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale	RLPi : Règlement Local de Publicité
PAM : Prêt pour l'amélioration	RLPi : Règlement local de Publicité intercommunal
PAT : Projet Alimentaire Territorial	RM : Ressources et Moyens
PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial	RMM : Réunion des Musées Métropolitains
PCS : Plan Communal de Sauvegarde	RNA : Rouen Normandie Aménagement
PDM : Plan de Mobilité	RNC : Rouen Normandie Création
PEM : Pôles d'Échanges Multimodaux	RNI : Rouen Normandy Invest
PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural	RNSA : Réseau National de Surveillance Aérobiologique
PLH : Programme Local de l'Habitat	RNSM : Rouen Normandie Sites et Monuments
PLU : Plan Local d'Urbanisme	RPA : Résidence pour Personnes âgées
PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	RSE : Responsabilité Sociale et Environnementale
PME : Petites et Moyennes Entreprises	SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
PNR : Parc Naturel Régional	SARE : Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique
POC : Proof Of Concept	SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
POPAC : Programme Opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés	SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
POPSU : Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines	SCOT-AEC : Schéma de Cohérence Territoriale – Air-Énergie-Climat
PPA : Projet Partenarial d'Aménagement	SDIE : Schéma Directeur Immobilier et Énergétique
PPAC : Pôle de Proximité Austreberthe-Cailly	SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
PPI : Plan Pluriannuel d'investissements	SDP : Surface de Plancher
PPPR : Pôle de Proximité Plateaux Robec	SDSI : Schéma Directeur des Systèmes d'Information
PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation	SERM : Service Express Régional métropolitain
PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques	SIREST : Syndicat de Restauration
PPSS : Pôle de Proximité Seine Sud	SIRN : campus Sciences et Ingénierie Rouen Normandie
	SMEDAR : Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets de l'Arrondissement de Rouen

SNIIM : Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines

SPASER : Schémas de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables

SPL : Société Publique Locale

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

TP : Territoires et proximité

TPE : Très Petites Entreprises

TSE : Transition Sociale Écologique

TSE-MRN : Transition social-écologique de la Métropole Rouen Normandie

TVBN : Trame Verte, Bleue et Noire

TZCLD : Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

UC : Unité de consommation

UFR : Unité de formation et de recherche

UH : Département Urbanisme et Habitat

URCOFOR : Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie

VHSS : Violences et Harcèlement Sexistes et Sexuelles

VLS : Vélos en Libre-Service

VNF : Voies Navigables de France

VOC : Veille et Observation des Copropriétés

VPah : Ville ou Pays d'art et d'histoire

Wc : Watt+crête

WWF : Fonds Mondial pour la Nature

ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

ZAE : Zone d'Activité Économique

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

ZFE : Zone à Faible Émission

ZFE-m : Zones à Faibles Émissions mobilité

ZIBAC : Zones Industrielles Bas Carbone



Métropole
Rouen Normandie
Le 108
108, allée François-Mitterrand
CS 50589
76006 Rouen Cedex
Tél. : 02 35 52 68 10

metropole-rouen-normandie.fr



@MetropoleRouenNor-
mandie

Crédits photos :
Alan Aubry
Thomas Boivin
Dominique Grandemange
Mickaël Gossent
Métropole Rouen Normandie
Mise en page :
Métropole Rouen Normandie
Octobre 2025